

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre onéreux..... **Pages 1063 à 1064**
- Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon **Page 1064**
- Prise à bail d'un logement de fonction..... **Page 1065**
- Autorisation d'occupation temporaire d'un parking..... **Page 1065**
- Conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine privé à titre onéreux **Page 1066**

Arrêtés municipaux :

- Désaffectation d'un bien relevant du Domaine Public communal...

- **Page 1066**
- Réinscriptions sur liste d'aptitude **Page 1067**
- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Page 1067**
- Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 1070**
- Délégation Générale aux Ressources Humaines :
 - Arrêté rectificatif Rsa - Détachement/Stage - Intégration suite à détachement - Nomination stagiaire - Recrutement par mutation - Recrutement remplaçant - St : Nomination stagiaire catégorie C - Recrutement non titulaire complément temps partiel **Page 1122**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la commande publique - Avis **Page 1123**
- Enquête publique - PC n° 69383 16 00352 - Avis..... **Page 1123**

- Occupation du droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux, lotissements, changements d'usage **Pages 1125 à 1128**

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

- Désignation d'un Secrétaire de séance **Page 1129**
- Appel nominal **Page 1129**
- Hommage **Page 1129**
- Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016..... **Page 1130**
- Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015 **Page 1130**
- Désignation des représentants de la Ville de Lyon au Comité syndical issu de la fusion entre le SYMALIM, le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage (SIACJ) et le Syndicat intercommunal de la Rize (rapport 2016/2627) **Page 1130**

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2016/2588 – Vote du Budget Primitif 2017 (budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, des Halles Paul Bocuse, et états spéciaux d'arrondissement **Page 1132**
- 2016/2614 – Actualisation des Autorisations de programme (AP) et Autorisations d'engagement (AE) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2015-2020 **Page 1143**
- 2016/2589 – Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2017 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement **Page 1143**

2016/2629 – Approbation du rapport des mandataires – Société d'Économie Mixte (SEM) Lyon Parc Auto (LPA) – Exercice 2015
..... **Page 1143**

COMMISSION SÉCURITÉ, DÉPLACEMENTS, VOIRIE

2016/2663 – Dénomination d'un espace public à Lyon 7e : « Esplanade Général Pierre Robert de Saint-Vincent » **Page 1147**

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016/2595 – Rémunération des agents recenseurs – campagne de recensement de la population 2017 **Page 1147**

2016/2625 – Groupes d'élus constitués au sein du Conseil municipal – Moyens affectés – Mise à jour **Page 1147**

2016/2667 – Fixation des contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la Ville de Lyon lors de l'organisation de primaires de partis politiques **Page 1148**

2016/2626 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 972 302 euros – Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 14 logements PLS situés 97, rue du Dauphiné Lyon 3e **Page 1148**

2016/2590 – Approbation du rapport des mandataires – Société d'Économie Mixte (SEM) SACVL Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon – Exercice 2015 **Page 1149**

2016/2591 – Approbation du rapport des mandataires – Société Publique Locale (SPL) Lyon Part-Dieu – Exercice 2015 **Page 1149**

2016/2592 – Approbation du rapport des mandataires – Société Publique Locale (SPL) Lyon Confluence – Exercice 2015 **Page 1149**

2016/2603 – Vote des taux d'imposition directe locale pour 2017
..... **Page 1149**

2016/2609 – Révision de la nomenclature fournitures-services-travaux Ville de Lyon pour 2017 **Page 1149**

2016/2613 – Liste des provisions constituée et reprises au cours de l'exercice 2016 pour le Budget principal **Page 1149**

2016/2627 – Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) – Approbation du projet de gouvernance du syndicat issu de la fusion du SYMALIM avec le Syndicat d'aménagement du Canal de Jonage et le Syndicat de la Rize – Désignation des représentants au comité syndical **Page 1149**

2016/2630 – Approbation du rapport des mandataires – Société d'Économie Mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon – Exercice 2015 **Page 1149**

2016/2628 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 120 651 euros – Opération : acquisition en VEFA d'un logement PLS situé 78, rue Pierre Valdo à Lyon 5e **Page 1149**

2016/2631 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 185 337 euros – Opération : acquisition de l'usufruit locatif de trois logements (deux logements PLUS et un logement PLAI) situés rue des Sœurs Bouvier à Lyon 5e **Page 1149**

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2016/2662 – Versement de subventions exceptionnelles de fonctionnement à la Convention Gymnique de Lyon 8e (50 000 euros) et à Lyon Athlétisme 7e (40 000 euros) pour interruption d'activités sur des sites en travaux jusqu'en septembre 2017 **Page 1149**

COMMISSION ÉDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITÉ

2016/2665 – Approbation de l'organisation de la référence périscolaire et modalités de rémunération des intervenants **Page 1150**

2016/2596 – Autorisation de signer une convention d'échange de données avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (renouvellement) **Page 1152**

2016/2605 – Désaffectation de la parcelle cadastrée AY 142 du groupe scolaire Champvert Ouest à Lyon 5e **Page 1152**

2016/2619 – Programmation des classes transplantées de janvier à

juin 2017 et inscriptions budgétaires **Page 1152**

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, ÉVÉNEMENTS

2016/2636 – Approbation d'une convention de collaboration pour l'animation d'une conférence (programme Démocratie) entre la Ville de Lyon et le Club de la presse **Page 1152**

2016/2637 – Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Bibliothèque Municipale de Lyon et le Lycée professionnel la Martinière Diderot pour la réalisation d'une vidéo (programme Démocratie) **Page 1152**

2016/2639 – Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la société Longitudes, dans le cadre de l'exposition Édouard Pignon **Page 1153**

2016/2640 – Fête des Lumières 2016 : financement et partenariat privé – Conventions de mécénat (rectificatif) **Page 1153**

2016/2608 – Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée d'Art Contemporain et le magazine Télérama, dans le cadre de l'opération « pass art contemporain » **Page 1154**

2016/2632 – Approbation d'un contrat de cession de droits pour l'exploitation à titre payant des iconographies de l'exposition « Divinement Foot ! » des musées Gadagne **Page 1154**

2016/2633 – Approbation d'une convention de gestion de billetterie entre l'Auditorium-ONL et le Fonds DECITRE pour l'année 2016
..... **Page 1154**

2016/2634 – Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse d'un espace des Musées Gadagne à l'Association Renaissance du Vieux-Lyon **Page 1154**

2016/2635 – Approbation de conventions pour les créations musicales et dansées au Musée des Beaux-Arts **Page 1154**

2016/2641 – Approbation de la nouvelle grille tarifaire – Conditions générales de ventes – conditions d'entrées et de visites dans les musées de la Ville de Lyon **Page 1154**

2016/2642 – Lancement de l'opération n° 60047527 « œuvres d'art – acquisitions et restaurations 2017-2020 » – Vote et affectation de l'AP n° 2016-1, programme 00005 **Page 1154**

2016/2643 – Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée d'Art Contemporain et l'Université catholique de Lyon pour une collaboration sur des projets scientifiques et pédagogiques pour les années 2016-2017 **Page 1154**

2016/2644 – Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumières – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et le Teatro Mayor de Bogota, missionné par la municipalité de Bogota et l'Institut Français pour le projet « Soirée d'ouverture de l'année France-Colombie » **Page 1154**

2016/2645 – Programmation Fête des Lumières 2016 – Subvention aux associations **Page 1154**

2016/2646 – Fêtes de Lumières 2016 – Associations – Approbation d'un protocole d'accord transactionnel **Page 1154**

2016/2647 – Demande de subvention de fonctionnement de 15 000 euros auprès du ministère de la Culture et de la Communication, dans le cadre de l'appel à projets « Stréet Art 2016 » – Musée d'Art Contemporain **Page 1155**

2016/2648 – Fête des Lumières 2016 – Résiliation amiable des conventions pluriannuelles de subventionnement **Page 1155**

2016/2649 – Lyon 2e – Approbation d'un avenant entre la Ville de Lyon (service archéologique) et la SNC Hôtel-Dieu pour la réalisation des fouilles archéologiques de la tranche 9e de l'opération de reconversion de l'Hôtel-Dieu (caves des bâtiments Q et O) **Page 1155**

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITÉ, SANTÉ

2016/2650 – Attribution d'une subvention d'un montant de 9 500 euros à l'Association la Passerelle d'Eau de Robec dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire – Approbation d'une convention
..... **Page 1155**

2016/2651 – Attribution d'une subvention de fonctionnement de 5

000 euros à l'Association Demain Ensemble, sise 249, avenue du Plateau, à Lyon 9e..... **Page 1156**

COMMISSION SÉCURITÉ, DÉPLACEMENTS, VOIRIE

2016/2664 – Subvention au Centre de Soins des Oiseaux Sauvages du Lyonnais (CSOL)..... **Page 1156**

COMMISSION IMMOBILIER, BÂTIMENTS

2016/2607 – Groupe scolaire Lumière – Extension et passage en self du restaurant, remplacement des fenêtres des écoles élémentaire et maternelle – 24 rue du Premier Film à Lyon 8e – Opération n° 08001001 – Lancement des études et des prestations préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 – Programme n° 00006 **Page 1156**

2016/2620 – Groupe scolaire Condorcet – Restructuration et extension du groupe scolaire – 6 rue Alfred de Musset à Lyon 3e – Opération n° 03015001 – Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 – Programme n° 00006..... **Page 1156**

2016/2621 – Groupe scolaire Léon Jouhaux – Restructuration et extension du restaurant scolaire – 32 rue Léon Jouhaux à Lyon 3e – Opération n° 03005531 – Lancement des études et des prestations préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 – Programme n° 00006..... **Page 1156**

2016/2654 – Lyon 5e – Mise à disposition par bail emphytéotique du tènement immobilier dit « la Maison du Chamarié » 37 rue Saint-Jean et 2 rue Mandelot à Lyon 5e, au profit de la société IMOGAL ou de la société VISTA ou d'une filiale de l'une de ces deux sociétés – EI 05041 – Numéros d'inventaire 05041A000-05041T001 .. **Page 1159**

2016/2657 – Jardins partagés – Renouvellement de deux conventions d'occupation temporaire de terrains à usage de jardins partagés avec les associations « Régie de quartier 124 Services » pour le jardin Ornano, situé 8 place Lieutenant Morel à Lyon 1er et « la Montée Bonachoux » pour le jardin la Montée Bonachoux, situé montée Bonafous à Lyon 4e – Avenant à la convention avec le Centre social de la Sauvegarde pour le jardin du Château, situé 107 rue des Fougères à Lyon 9e – Approbation et autorisation de signature des conventions et d'un avenant **Page 1160**

2016/2660 – Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire du domaine public entre la Ville de Lyon, les Nouvelles Subsistances et l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon (ENSBAL) pour des locaux situés dans le bâtiment 14 du site dit « Les Subsistances » – 8 bis quai Saint-Vincent à Lyon 1er – EI 01 182..... **Page 1160**

2016/2593 – Approbation d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'un local sis 73 rue Vauban, à Lyon 6e, au profit de l'Association Comité du Rhône pour l'UNICEF **Page 1160**

2016/2601 – Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local du domaine privé situé 79 rue Étienne Richerand à Lyon 3e, au profit de l'Association Comité de Coordination des associations du quartier Villette Paul Bert – EI 03199 **Page 1160**

2016/2617 – Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 11 rue de Turenne à Lyon 3e, au profit de l'Association pour la gestion du Centre Social Bonnefoi – Ensemble immobilier N° 03343..... **Page 1160**

2016/2618 – Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit du domaine privé, situés 2 et 8 rue Saint-Théodore à Lyon 3e, au profit de l'Association L'Oasis Sans Souci – EI 03219 **Page 1161**

2016/2597 – Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Mairie du 3e arrondissement – Mairie du 5e arrondissement – Fondation pour l'Université de Lyon : Journée de l'Économie – Montant total des exonérations : 11 514,17 euros HT **Page 1161**

2016/2606 – Patinoire Charlemagne – Réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste – Réfection et iso-

lation des façades – 100 cours Charlemagne à Lyon 2e – Opération n° 02061649 – Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 205-1, Programme n° 20004..... **Page 1161**

2016/2615 – Lyon 9e – Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association Club de Saint-Rambert de l'Île Barbe, relative à la mise à disposition de locaux à usage de bureaux et de salle de réunion pour ses adhérents au rez-de-chaussée, 1er et 2e étages des immeubles sis 15 et 17 grande rue de Saint-Rambert – EI 09 035..... **Page 1161**

2016/2616 – Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et EDF, dans le cadre du projet Smart Electric Lyon – Poursuite de la métrologie sur deux sites : le Musée d'Art Contemporain et le groupe scolaire Georges Pompidou **Page 1161**

2016/2622 – Stade Marc Vivien Foé – Réaménagement et extension des vestiaires – 7 rue Jules Verne à Lyon 3e – Opération n° 03040541 – Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00004 **Page 1161**

2016/2624 – Travaux indispensables du propriétaire au Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) – Lancement de l'opération 08047517 « CIRC-Travaux de conservation du patrimoine 2015-2020 » – Vote et affectation de l'AP n° 2016-1, programme n° 20014 **Page 1161**

2016/2652 – Champagne-au-Mont-d'Or – Chemin Simon Buisson – Transfert à titre gratuit de la propriété de la chaufferie centrale de la Duchère et de ses équipements dans le cadre de l'article L. 3651-1 du CGCT au bénéfice de la Métropole – EI 99041 – n° inventaire 99041A000 – 99041T001 – 99041I001 **Page 1161**

2016/2653 – Lyon 4e – Approbation d'un protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires Le clos Savaron, situé 61 au 73 rue Henri Gorjus EI 04038 – n° inventaire 04038T002-01 – Acquisition à l'euro symbolique dans le cadre de l'opération 60021836 AP 2015-1 « Acquisitions foncières 2015-2020 » programme 00020 **Page 1161**

2016/2658 – Lyon 7e – Avenant n° 3 au procès-verbal de mise à disposition de biens par la Ville de Lyon aux Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération lyonnaise – 177 avenue Berthelot – EI 07020..... **Page 1161**

2016/2661 – Lyon 1er – Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon, au profit de l'association LUCI Lighting Urban Community International, relative à la mise à disposition d'un local situé au 2e étage d'un immeuble sur cour sis 13 rue du Griffon à Lyon 1er – EI 01 122 **Page 1161**

2016/2602 – Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 1 rue Albert Falsan à Lyon 9e au profit de l'association REED . **Page 1161**

2016/2611 – Renouvellement de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit du local Kléber en faveur de l'UGFRL, situé 78 rue Tronchet à Lyon 6e (EI 06175) **Page 1162**

2016/2623 – îlot 17 Duchère – Aménagement d'un pôle administratif et de services – Opération n° 09327003 – place Abbé Pierre à Lyon 9e – Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2012-1 – Programme n° 00008 **Page 1162**

2016/2656 – REPORTÉ **Page 1162**

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2016/2612 – Programmation 2016 au titre de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise – Demande modificative de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon..... **Page 1162**

2016/2666 – Parc Sutter à Lyon 1er – Opération n° 01040522 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1

– programme 00012 pour un montant de 485 000 euros TTC.....
..... **Page 1162**

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2016/2600 – Adoption d’une convention entre la Ville de Lyon, le CCAS et le Centre de Gestion du Rhône **Page 1162**

2016/2587 – Remise gracieuse de dette..... **Page 1162**

2016/2594 – Modification du tableau des effectifs..... **Page 1163**

2016/2598 – Création d’emplois pour accroissement temporaire et

saisonnier d’activité pour l’année 2017 **Page 1163**

2016/2599 – Avenant à la convention Mission Site Historique
..... **Page 1163**

2016/2604 – Adhésion de la Ville de Lyon à l’Institut de Recherche et d’Enseignement des Soins d’Urgence (IRESU) **Page 1163**

2016/2610 – Attribution d’une subvention au Comité des Œuvres Sociales et adoption d’un avenant n° 1 à la convention cadre 2016-2018 **Page 1163**

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 16 JANVIER 2017

Désignation d’un Secrétaire de séance **Page 1164**

Appel nominal..... **Page 1164**

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015..... **Page 1166**

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets..... **Page 1166**

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l’eau potable et de l’assainissement **Page 1167**

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

2017/2697 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2017-2019 avec l’Association ALLIES, sise 107-109 boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e - Attribution d’une subvention de fonctionnement général de 593 968 euros l’Association ALLIES.....
..... **Page 1170**

2017/2748 - Attribution d’une subvention de fonctionnement général de 964 274 euros à la Mission locale de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e – Approbation et autorisation de signature de la convention d’application afférente avec la Mission locale de Lyon **Page 1170**

2017/2749 - Attribution d’une subvention de fonctionnement général de 551 457 euros à la Maison de l’emploi et de la formation (MDEF) de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e - Approbation et autorisation de signature de la convention d’application afférente **Page 1170**

2017/2766 - Approbation et autorisation de signature de l’avenant de prorogation pour l’année 2017 du protocole d’accord 2012-2016 du Plan local pour l’insertion et l’emploi (PLIE) de Lyon **Page 1170**

2017/2737 - Approbation de l’avance de trésorerie 2017 au profit de l’Association ALLIES, sise 107-109 boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e – Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente **Page 1171**

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

2017/2734 - Avis du Conseil municipal sur la demande d’abattement fiscal du Grand Casino de Lyon pour sa participation financière au profit des manifestations artistiques en 2016 dans le cadre de l’article 39 de la Loi de Finances rectificative pour 2014. **Page 1171**

2017/2761 - Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances **Page 1172**

2017/2679 - Modification de la délibération n° 2016/2013 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliage Habitat, pour la souscription de quatre emprunts d’un montant total de 2 476 077 euros - Opération : acquisition en VEFA de 43 logements (32 logements PLUS et 11 logements PLAI) situés rue Audibert Lavirotte à Lyon 8e (rectificatif/voir en annexe) **Page 1173**

2017/2695 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la fourniture d’imprimés adminis-

tratifs pour les services de la Ville de Lyon et le CCAS (Direction de la Commande Publique) **Page 1173**

2017/2692 - Lancement de l’opération n° 60026852 «Rénovation et amélioration de l’ambiance lumineuse des ponts-rails Félix Faure et Paul Bert dans le 3e arrondissement et Emeraudes dans le 6e arrondissement» - Affectation d’une partie de l’AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 350 000 euros **Page 1173**

2017/2693 - Lancement de l’opération n° 60026851 «Rénovation des lanternes d’éclairage d’ambiance, le long des voiries» et affectation d’une partie de l’AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 250 000 euros **Page 1173**

2017/2694 - Lancement de l’opération n° 60026850 «Rénovation des lanternes obsolètes» et affectation d’une partie de l’AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 1 100 000 euros
..... **Page 1173**

2017/2738 - Approbation et autorisation de signature d’une convention cadre pluriannuelle avec l’Association «Agence Lyon Tranquillité Médiation», sise 23, rue Renan à Lyon 7e **Page 1173**

2017/2713 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 12 Maisons des jeunes et de la culture de Lyon et l’Association «Com’Expression» - Approbation et autorisation de signature des conventions d’application avec chacune des associations gestionnaires **Page 1173**

2017/2715 - Modification du montant de la subvention de fonctionnement au FONJEP à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC **Page 1173**

2017/2720 - Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) (Direction de l’Education) (Rectificatif/voir en annexe)..... **Page 1174**

2017/2714 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l’Arche de Noé, ainsi qu’à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature d’une convention-cadre avec le centre social Bonnefoi - Approbation et autorisation de signature des conventions d’application avec chacune des associations gestionnaires **Page 1175**

2017/2716 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 9 maisons de l’enfance de Lyon et à l’Association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d’application avec chacune des associations gestionnaires
..... **Page 1175**

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2017/2691 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2016-2017 - Signature de conventions avec ces associations.. **Page 1175**

2017/2743 - Approbation de l’avenant n° 2 à la convention cadre d’objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LOU RUGBY .
..... **Page 1175**

2017/2723 - Plaine des Jeux de Gerland, 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e - Terrain n° 1 - Aménagement d'une piste d'athlétisme de 250 m - Opération n° 070320001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements équipements sportifs 2015-2020» - Programme 00004 Sport **Page 1176**

2017/2724 - Plaine des Jeux de Gerland, 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e - Terrain n° 3 - Aménagement d'un terrain de rugby sur le terrain n° 3 - Opération n° 07032002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements équipements sportifs 2015-2020» - Programme 00004 Sport **Page 1176**

2017/2669 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Lyon Natation pour l'organisation du 18e Meeting National de Lyon Natation Métropole en bassin de 50 m, les 10, 11 et 12 mars 2017 à la piscine de Vaise - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat **Page 1178**

2017/2683 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros au Comité Départemental d'Athlétisme Rhône-Métropole de Lyon, pour l'organisation des Championnats de France Espoirs et Nationale 2, les 4 et 5 février 2017 à la Halle Diagana à Lyon 9e **Page 1178**

2017/2684 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association «FC Lyon Football» pour l'organisation du Tournoi International de Football «Top Gones», les 15, 16 et 17 avril 2017 - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association..... **Page 1178**

2017/2685 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Lyon Sport Métropole, pour l'organisation de la 36e édition du Trophée Charles Béraudier, les 14 et 15 janvier 2017 - Approbation d'une convention d'application. **Page 1178**

2017/2696 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon Basket Féminin (Direction des Sports)..... **Page 1178**

2017/2705 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LHC «Les Lions» **Page 1178**

2017/2725 - Stade Saint-Marc, 29 rue Docteur Edmond Locard à Lyon 5e - Réalisation de deux écrans acoustiques - Opération n° 05249001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements équipements sportifs 2015-2020» - Programme 00004 Sport..... **Page 1178**

2017/2747 - Lyon-Rio 2016 - Soutien aux athlètes de haut niveau - Primes aux médailles - Approbation de conventions de subvention Lyon-Rio 2016 **Page 1178**

2017/2753 - Lions du Sport 2016 : Financement et partenariat privé - conventions de mécénat..... **Page 1178**

2017/2756 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Club Thalassa Lyon Plongée, pour l'organisation de la 37e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 15 janvier 2017. **Page 1178**

2017/2759 - Attribution d'une subvention de 50 000 euros à la Fédération Française de Bridge, pour l'organisation de la 43e édition des Championnats du Monde de bridge, du 12 au 26 août 2017 - Approbation d'une convention mixte. **Page 1179**

2017/2719 - Lyon 6e - Lancement des études de l'opération n° 06016011 «Forêts d'Asie» - Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012 (Direction des Espaces Verts) **Page 1179**

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2017/2670 - Approbation d'un contrat de coproduction de l'exposition Los Angeles – A Fiction, présentée au Musée d'art contemporain du 10 mars au 9 juillet 2017 **Page 1179**

2017/2680 - Demandes de subventions de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes (DRAC) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour les expositions et activités 2017 du Musée des Beaux-Arts, Musée d'Art Contemporain, Musée

de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, Musées Gadagne et le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation **Page 1180**

2017/2681 - Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière pour l'année 2017 **Page 1181**

2017/2699 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 82.000 euros . **Page 1181**

2017/2746 - Approbation d'une convention cadre d'objectifs triennale entre la Ville de Lyon et l'Association de gestion de la Villa Gillet pour 2017-2019 **Page 1182**

2017/2709 - Approbation d'une convention d'objectifs triennale entre la Ville de Lyon et l'Association Les Nouvelles Subsistances **Page 1182**

2017/2671 - Approbation du protocole financier tripartite entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon pour l'année 2017. **Page 1183**

2017/2672 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Télérama pour l'organisation à Lyon du week-end Musées Télérama les 18 et 19 mars 2017 et d'une convention de partenariat pour la participation à la Plateforme internet de Télérama Sorties **Page 1183**

2017/2673 - Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteurs pour le catalogue de l'exposition «Les jours sans. Alimentation et pénurie en temps de guerre», présentée du 12 avril 2017 au 28 janvier 2018 par le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (rectificatif/voir en annexe)..... **Page 1183**

2017/2674 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse, pour la mise en voix de partitions de la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre de l'exposition «Les jours sans. Alimentation et pénurie en temps de guerre» **Page 1184**

2017/2675 - Gratuité d'accès pour les étudiants et le personnel de l'IUT de l'Université Lyon 3 lors de la nocturne organisée par le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, le 9 février 2017, de 18h00 à 21h00, dans le cadre d'un partenariat . **Page 1184**

2017/2676 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Compagnie Michel Hallet Eghayan, Spirito et Espace Pandora, pour un montant global de 180 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions **Page 1184**

2017/2677 - Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés «Scènes découvertes», «Scène de Musiques Actuelles» et «Scènes de proximité», dans le cadre d'un réseau de lieux de production et de création, pour un montant global de 504 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturelle et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions cadre (rectificatif/voir en annexe) **Page 1184**

2017/2678 - Approbation d'une convention d'objectifs quadriennale multipartite entre la Ville de Lyon, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Théâtre de la Croix-Rousse pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 **Page 1184**

2017/2682 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation Bullukian, pour organiser un concert gratuit de l'Orchestre National de Lyon le 25 janvier 2017 **Page 1184**

2017/2687 - Approbation d'une convention de partenariat et de mandat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et la Société Navig'Inter pour la mise en place d'une proposition couplée croisière / visite au Musée pour les groupes touristiques et scolaires **Page 1184**

2017/2688 - Approbation d'une convention d'objectifs quadriennale multipartite pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, entre la Ville de Lyon, l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la SCOP SARL Les Trois Huit - Compagnie de théâtre **Page 1184**

2017/2689 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, le Conservatoire à

Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône, pour l'organisation des Chantiers de la Création Musicale pour l'année scolaire 2016-2017 .

..... **Page 1184**

2017/2698 - Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et la Maison de la Danse pour une durée d'un an..... **Page 1184**

2017/2701 - Approbation d'un contrat de coproduction entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Association Institut Lumière pour les manifestations réalisées dans le cadre du festival Lumière 2016 et d'une convention de partenariat pour les ciné-concerts du 19 janvier, 12 mars, 13 avril, 8, 9 et 10 juin 2017 ...

..... **Page 1184**

2017/2706 - Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'Association Lyon BD Festival, concernant l'exposition «bande dessinée : l'art invisible », du 14 avril au 20 septembre 2017

..... **Page 1184**

2017/2732 - Programmation Fête des Lumières 2016 - Subvention à une association.

..... **Page 1184**

2017/2736 - Approbation du contrat entre la Ville de Lyon / Service archéologique et Mmes J. Colombe et C. Jaillard pour la réalisation de la fouille archéologique de la chapelle Notre-Dame / Ile Barbe à Lyon 9e

..... **Page 1185**

2017/2739 - Approbation d'une convention de parrainage établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et le Progrès, dans le cadre de l'exposition «Matisse. Le Laboratoire intérieur» présentée du 2 décembre 2016 au 6 mars 2017

..... **Page 1185**

2017/2745 - Approbation d'une convention d'objectifs annuelle entre la Ville de Lyon et la SAS Théâtre Permanent

..... **Page 1185**

2017/2750 - Approbation de quatre conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, la société Radio France, la SARL EG Active - Jazz-Radio, l'Association RCF Lyon et JC Decaux et d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Télérama dans le cadre de la saison 2016-2017

..... **Page 1185**

2017/2757 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'Association Quais du polar, pour l'organisation de la 13e édition du festival «Quais du polar», les 31 mars, 1er et 2 avril 2017 - Approbation d'une convention d'application.

..... **Page 1185**

2017/2760 - Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumières - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et la Ville de Saint-Gervais Mont-Blanc, pour le projet «Fête des Lumières de Saint-Gervais Mont-Blanc», du 25 décembre 2016 au 1er janvier 2017.

..... **Page 1185**

2017/2763 - Fête des Lumières 2016 - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel.

..... **Page 1185**

2017/2744 - Approbation du protocole financier trisannuel 2017-2019, entre la Ville de Lyon et l'EPCC Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon

..... **Page 1185**

2017/2686 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire consentie à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit du «Groupe-ment d'intérêt Public - Maison de la Veille Sociale du Rhône» de locaux situés 246, rue Duguesclin à Lyon 3e - El n° 03049 **Page 1185**

2017/2764 - Lyon 7e - Signature d'une convention d'indemnisation entre la Ville de Lyon et l'Association Olympique Lyonnais relative à l'indemnisation versée à l'Association Olympique Lyonnais suite à la résiliation de la convention d'occupation temporaire des terrains numéros 4, 5 et 11 de la plaine des jeux de Gerland- El 07 032

..... **Page 1188**

2017/2764 - Lyon 7e - Signature d'une convention d'indemnisation entre la Ville de Lyon et l'Association Olympique Lyonnais relative à l'indemnisation versée à l'Association Olympique Lyonnais suite à la résiliation de la convention d'occupation temporaire des terrains numéros 4, 5 et 11 de la plaine des jeux de Gerland- El 07 032

..... **Page 1189**

2017/2735 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant n° 2 de la convention de mise à disposition d'un local communal à

titre gratuit, situé 3 rue des Bains à Lyon 9e, au profit de l'Association «L'Espace Vêtements du Cœur» - Ensemble immobilier n° 09037 ..

..... **Page 1189**

2017/2762 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association «Habitat et Humanisme Rhône» (siège : 9, rue Mathieu Varille à Lyon 7e) d'un ensemble de locaux situés 19-21, allée Pierre de Coubertin à Lyon 7e - El 07183

..... **Page 1190**

2017/2700 - Lyon 7e - Convention d'occupation temporaire d'une partie du parking du Palais des Sports sis 41 avenue Tony Garnier consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon - El 07 081

..... **Page 1190**

2017/2702 - Lyon 6e - Autorisation consentie à la SAHLMAS de déposer une déclaration préalable de travaux sur la parcelle cadastrée AY 87 sise avenue Thiers à Lyon 6e, située sur le domaine public de la Ville de Lyon. Ensemble Immobilier 06 075

..... **Page 1190**

2017/2703 - Lyon 5e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit au profit d'ENEDIS, d'une bande de terrain situé 43 rue Cardinal Gerlier - El 05070

..... **Page 1190**

2017/2704 - Poursuite de l'opération n° 60021829 «Remplacement des menuiseries extérieures 2015-2020» et affectation complémentaire de l'AP 2015-7, programme 20020.

..... **Page 1190**

2017/2707 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, le Rectorat de l'Académie de Lyon et la Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence, pour la gestion technique de l'établissement recevant du public sis 25 rue Jaboulay à Lyon 7e - El 07023.

..... **Page 1190**

2017/2711 - Lyon 7e - Convention de gestion du parking de l'Ilot Rognon sis 102, rue de Marseille entre la Ville de Lyon et le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation - Ensemble Immobilier 07 075 ...

..... **Page 1190**

2017/2712 - Lyon 3e - Mise à disposition à titre gratuit par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon d'une partie de la place Ferrandière, pour la réalisation d'un jardin partagé - El 53 061

..... **Page 1191**

2017/2726 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon, pour la mise en place d'un accord-cadre de travaux sur le patrimoine du secteur 1er, 2e et 4e arrondissements

..... **Page 1191**

2017/2727 - Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Compagnie des Filles en Aiguilles - Mairie du 1er arrondissement - Association Bel'Art - Europe 1 - Eclair fémina Club Lyon - Association d'Assistants Maternelles Agréées de Lyon - Association Fabrik - Montant total des exonérations : 8 004,66 euros HT

..... **Page 1191**

2017/2728 - Réhabilitation du silo de la bibliothèque de la Part-Dieu - 30 boulevard Vivier Merle à Lyon 3e - Opération n° 03047635 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1, programme 20005

..... **Page 1191**

2017/2729 - Eglise de la Rédemption - Rénovation des installations thermiques - place Puvis de Chavannes à Lyon 6e - Opération n° 06030016 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5 - Programme n° 20020 - Approbation d'une convention relative à l'installation, à la rénovation, au fonctionnement et à l'entretien des équipements de chauffage d'édifices culturels relevant du domaine public communal **Page 1191**

..... **Page 1191**

2017/2730 - Construction du Groupe scolaire Joannès Masset - Opération n° 09338002 - AP 2011-3, programme 00006 - avenue Joannès Masset à Lyon 9e - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre (Direction de la Construction)

..... **Page 1191**

2017/2740 - Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement en 2017

..... **Page 1191**

2017/2741 - Lyon 5e - Mise à disposition par la Ville de Lyon dans le cadre d'un bail emphytéotique au profit de l'ADAPEI 69 du bâtiment N du Groupe Scolaire Champvert et de son terrain sis 231 avenue Barthélémy Buyer - El 05014 - Numéros inventaire 05014N001 et

05014T001-02 **Page 1191**

2017/2751 - Lyon 7e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon d'une parcelle de terrain auprès de SNC ALTAREA COGEDIM ZAC VLS pour la réalisation d'un espace vert – 52 Rue Jaboulay – EI 07308 – N° d'inventaire EI 07308 T 001 - 01 - Opération 07308001 – Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 «Aménagement des espaces publics et verts 2015-2020», programme 00012 **Page 1191**

2017/2765 - Lyon 9e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie des locaux du stade de la Sauvegarde situé 490 avenue Ben Gourion – EI 09 066 **Page 1191**

2017/2717 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signer l'avenant à la convention d'occupation temporaire avec l'Association «Le jardin collectif du Pré Sensé» pour le jardin partagé situé 43 bis avenue Francis de Pressensé à Lyon 8e **Page 1191**

2017/2718 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux, 13 bis rue Girié à Lyon 3e, au profit de l'Association de gestion du Site Polyvalent d'Insertion et de Formation (SPLIF) – Ensemble Immobilier n° 03375 **Page 1191**

2017/2708 - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux, à titre gratuit, entre la Ville de Lyon et l'Académie des Sciences Belles-lettres et Arts de Lyon, sise au Palais Saint-Jean, 4 avenue Adolphe Max à Lyon 5e – EI 05 068 **Page 1192**

2017/2710 - RETIRE **Page 1192**

2017/2733 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon et au profit de la SCOP SARL Les-Trois-Huit – Compagnie de Théâtre, pour la mise à disposition de locaux sis 101 boulevard des Etats-Unis à

Lyon 8e, pour l'année 2017 – EI 08 029 **Page 1192**

2017/2754 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association CARGO, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit dans le gymnase de la ZAC du Bon Lait situé 8, place du Traité de Rome à Lyon 7e **Page 1192**

2017/2755 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association Sportive Universitaire Lyonnaise (A.S.U.L) Volley Ball pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit dans le gymnase de la ZAC du Bon Lait situé 8 place du Traité de Rome à Lyon 7e **Page 1192**

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2017/2690 - Réforme des concessions de logements ... **Page 1192**

2017/2721 - Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée..... **Page 1192**

2017/2722 - Convention avec le Centre de Gestion pour l'organisation des sélections professionnelles. **Page 1192**

2017/2742 - Modification du tableau des effectifs. (Rectificatif/Voir en annexe) **Page 1192**

2017/2752 - Rémunérations versées aux personnes intervenant dans les écoles du premier degré. **Page 1192**

2017/2758 - Reversement au CCAS de la quote-part de la subvention attribuée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique au titre de la convention 2016-2018 **Page 1192**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre onéreux de la Maison du Chamarier située à Lyon 5^e, au profit de la Société Immogal, pour la réalisation de plans et relevés en vue de l'établissement du projet de restauration et de reconversion du tènement (Direction Centrale de l'Immobilier - Service Action Foncière)

Le Maire de la Ville de Lyon;

Vu les articles L. 2122-22 5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-18 du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier.

Considérant que la Société Immogal sollicite, dans le cadre de l'étude technique préalable à la réalisation du projet de restauration et de reconversion du site, la mise à disposition de la Maison du Chamarier sise 37 rue Saint-Jean et 2 rue Mandelot à Lyon 5^e pour réaliser des plans et des relevés et qu'à cette fin, il convient de lui consentir une convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre onéreux.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé au profit de la Société Immogal pour la période du 16 décembre 2016 au 16 février 2017, en vue de la réalisation des plans et des relevés sur la Maison du Chamarier, sise 37 rue Saint-Jean et 2 rue Mandelot à Lyon 5^e, contre le paiement d'une redevance forfaitaire de 100 € (cent euros) par mois.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon le 21 décembre 2016

Pour le Maire de Lyon

L'Adjointe déléguée

Nicole GAY

Conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux pour la mise à disposition d'une partie du tènement immobilier connu sous l'appellation « Plaine des jeux des Etats-Unis » situé 8 rue Ouradour-sur-Glane à Vénissieux 69200 au profit de la société Emeraudes Avenue pour la soirée du jeudi 16 février 2017 - EI 99 015
(Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay, 6^e adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier à usage sportif situé sur la commune de Vénissieux (69200), 8 rue Ouradour-sur-Glane, connu sous l'appellation « Plaine des jeux des Etats-Unis » correspondant à la parcelle cadastrée B 1325 d'une superficie de 56 567 m² et répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier n° 99 015 ;

Considérant que la société Emeraudes Avenue a sollicité de la Ville de Lyon pour la mise à disposition d'une partie dudit tènement immobilier, soit une superficie de 10 750 m², pour la soirée du jeudi 16 février 2017 en vue de stationner des véhicules ;

Considérant qu'il est opportun pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion et de la valorisation de son patrimoine immobilier, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux pour la mise à disposition d'une partie du tènement immobilier à usage sportif situé sur la commune de Vénissieux (69200), 8 rue Ouradour-sur-Glane, connu sous l'appellation « Plaine des jeux des Etats-Unis », au profit de la société Emeraudes Avenue, pour la soirée du jeudi 16 février 2017, moyennant le versement d'une redevance forfaitaire s'élevant à 1 228 € (mille deux cent vingt-huit euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 10 février 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe déléguée

Nicole GAY

Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de la société Fontanel d'une partie du terrain sis 52/54 avenue Tony Garnier à Lyon 7^e – EI 07 065 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay, 6^e adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un terrain situé à l'angle de l'avenue Tony Garnier et de la rue du Vercors, au 52/54 avenue Tony Garnier à Lyon 7^e, de section cadastrale CK 43, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 07 065, et appartenant à son domaine public ;

Considérant qu'aux termes d'une convention d'occupation temporaire prenant effet à compter du 1^{er} mars 2016, la Ville de Lyon met à disposition de la société Fontanel une partie du terrain susvisé afin de réaliser une base de vie chantier ;

Considérant que la société Fontanel a sollicité la Ville de Lyon pour le renouvellement de cette mise à disposition, arrivée à échéance le 31 décembre 2016 ;

Considérant que la Ville de Lyon a répondu favorablement à la demande de la société Fontanel par la conclusion d'une convention d'occupation temporaire ;

Considérant qu'il paraît opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du Domaine Public et de la valorisation de son Patrimoine, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire, au profit de la société Fontanel, d'une partie du terrain situé à l'angle de l'avenue Tony Garnier et de la rue du Vercors, au 52/54 avenue Tony Garnier à Lyon 7^e, d'une surface de 286 m², pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant le versement d'une redevance de 5 148 € (cinq-mille-cent-quarante-huit euros) hors taxes pour la durée de l'occupation payable d'avance.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 15 février 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe déléguée

Nicole GAY

Prise à bail du logement de fonction de l'agent logé du groupe scolaire Charles Péguy, sis 37 rue Paul Cazeneuve à Lyon 8^e. EI : 08 016 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L. 2122-22 5, L. 2122-23 et L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay, 6^e adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon a cédé à la Société Immobilière Rhône Alpes, par bail emphytéotique administratif du 25 juin 2015, un immeuble d'habitation sis 37, rue Paul Cazeneuve à Lyon 8^e référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 08 016 ;

Considérant que l'agent logé du groupe scolaire Charles Péguy peut bénéficier d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service;

Considérant les termes du bail emphytéotique administratif prévoyant le relogement de l'agent logé dans l'immeuble sis 37, rue Paul Cazeneuve à Lyon 8^eme, après les travaux de réhabilitation ;

Décide

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'un contrat de location au profit de la Ville de Lyon par la Société Immobilière Rhône Alpes pour la mise à disposition d'un appartement T3 d'une surface habitable de 60 m² environ, moyennant un loyer mensuel hors charges et hors taxes de 558,02 € (cinq cent cinquante-huit euros et deux cents), destiné à servir de logement de fonction pour l'agent logé du groupe scolaire Charles Péguy à compter du 18 janvier 2017.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 18 février 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe déléguée

Nicole GAY

Autorisation d'occupation temporaire du parking de l'Ilot Rognon sis 102, rue de Marseille à Lyon 7^e au Gip « Maison de l'Emploi et de la Formation » - Ensemble Immobilier 07 075 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération sus visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay, 6^e adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du tènement immobilier appartenant à son domaine public, dénommé « Ilot Rognon » situé 102, rue de Marseille à Lyon 7^e, enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 07 075, pourvu d'un parking aérien en plein air, destiné à l'ensemble des occupants du tènement;

Considérant que le Groupement d'Intérêt Public « Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon » occupe le bâtiment G de l'Ilot Rognon par convention du 13 décembre 2016 ;

Considérant la demande du Gip « Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon » à la Ville de Lyon d'occuper la totalité du parking le 23 février 2017 à l'occasion de l'inauguration de ses locaux ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition de la totalité du parking de l'Ilot Rognon sis 102, rue de Marseille à Lyon 7^e, au Gip « Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon », le 23 février 2017, pour permettre la bonne organisation de l'inauguration des locaux,

moyennant une redevance forfaitaire de 281 €.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 21 février 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée
Nicole GAY*

Conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine privé à titre onéreux pour la mise à disposition d'un local situé au 4^{ème} étage de l'immeuble communal sis 8 rue Gadagne à Lyon 5^e au profit de M. Didier Montmasson - EI 05 040 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à M^{me} Nicole Gay, 6^e adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un immeuble situé 8 rue Gadagne à Lyon 5^e, parcelle cadastrée AE 66, répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 05 040 ;

Considérant la demande de M. Didier Montmasson, artiste et professeur d'arts plastiques pour la mise à disposition d'un local vacant sis au 4^{ème} étage dudit bien immobilier, afin d'y installer son atelier, dans le but de mener à bien un projet art/science et technologie baptisé Ovide/Oviri, en lien avec sa thèse et en partenariat avec la plateforme Idpro professionnelle du lycée Aragon de Givors ;

Considérant que la Ville de Lyon ne peut assurer au preneur une durée déterminée du contrat ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du domaine privé et de la valorisation de son patrimoine, de répondre favorablement à cette demande ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal au profit de Monsieur Didier Montmasson pour la mise à disposition du local situé au 4^{ème} étage de l'immeuble sis 8 rue Gadagne à Lyon 5^e, parcelle cadastrée AE 66, répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 05 040, pour une durée d'un an, renouvelable une fois, à compter du 1^{er} janvier 2017, moyennant une redevance mensuelle de 300 € (trois cents euros) outre charges et taxes.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 22 février 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée
Nicole GAY*

Désaffectation d'un bien relevant du Domaine Public communal (Direction Centrale de l'Immobilier - Service Action Foncière)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122- 22 et L.2511-30 ;

Vu le Code Général des Propriétés et Personnes Publiques et notamment son article L.2141-1 ;

Vu la délibération numéro 2014/4 du 4 avril 2014 prise en application de l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal du 26 août 2016 donnant délégation à M^{me} Nicole Gay, 6^e adjointe ;

Monsieur le Maire du 9^{ème} Arrondissement ayant été consulté pour avis en date du 16 février 2017 en application de l'article L.2511-30 précité ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un ensemble immobilier située 8 rue Ernest Fabrigue à Lyon 9^e, édifié sur une parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 110 de la section AI d'une contenance de 2 172 m².

Considérant que cette parcelle de terrain est constituée de bâtiments, précédemment affectés à usage de maison des jeunes et de la culture.

Considérant que ces biens, ne sont désormais plus utiles à l'exercice d'une mission de service public suite à la réimplantation des activités de la MJC sur le site du pôle social de Saint-Rambert.

Considérant que les bâtiments et le terrain aujourd'hui vacants, ne sont plus affectés à un service public ;

Considérant que les bâtiments et le terrain, doivent être désaffectés du domaine public ;

Arrête :

Article Premier. - Le tènement (terrain + bâtiments) communal, situé 8 rue Ernest Fabrigue à Lyon 9^e cadastré sous le numéro 110 de la section AI d'une contenance de 2 172m², constitué de bâtiments abritant l'ancienne MJC de Saint-Rambert, ainsi que son espace extérieur, sont désaffectés du domaine public de la commune

Art. 2. - Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité et de transmission réglementaires.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 22 février 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée
Nicole GAY*

Réinscription sur liste d'aptitude au grade d'Agent de maîtrise (Délégation Générale aux Ressources Humaines - Direction Emploi et Compétences - Service Emploi et Parcours Professionnels)

Le Maire de la Ville de Lyon ;
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 39 ,
 Vu la loi n° 2016-483 du 20/04/2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire réunie le 19 mars 2014 ;

Vu la liste d'aptitude en date du 20 mars 2016 ;

Considérant les demandes écrites de réinscription des agents ;

Arrête :

Article Premier. - Sont réinscrits pour la 4^{ème} année consécutive sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de Maîtrise, les agents dont les noms suivent :

- Alborghetti Francis

- Leprompt Patrice

- Pujol Hervé Michel

Art. 2. - Les droits accompagnant cette réinscription sont valables pour une durée d'un an à compter du 20 mars 2017.

Art. 3. - la présente liste d'aptitude sera communiquée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, afin que celui-ci en assure la publicité.

Art. 4. - Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Représentant de l'Etat. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa publication.

Lyon, le 7 mars 2017

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Réinscription sur liste d'aptitude au grade de Technicien principal de 2^e classe territorial (Délégation Générale aux Ressources Humaines - Direction Emploi et Compétences - Service Emploi et Parcours Professionnels)

Le Maire de la Ville de Lyon ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 39

Vu la loi n° 2016-483 du 20/04/2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010, portant statut particulier du cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux,

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire réunie le 20 mars 2014 ;

Vu la liste d'aptitude en date du 20 mars 2016 ;

Considérant les demandes écrites de réinscription des agents ;

Arrête :

Article Premier. - Est réinscrit pour la 4^{ème} année consécutive sur la liste d'aptitude au grade de Technicien principal de 2^{ème} classe, l'agent suivant :

- Cousin Murielle

Art. 2. - Les droits accompagnant cette réinscription sont valables pour une durée d'un an à compter du 20 mars 2017.

Art. 3. - la présente liste d'aptitude sera communiquée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, afin que celui-ci en assure la publicité.

Art. 4. - Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Représentant de l'Etat. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa publication.

Lyon, le 7 mars 2017

Le Maire de la Ville de Lyon,
Gérard COLLOMB

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33406	Stationnement réservé pour personne en situation de handicap rue Saint-Hélène Lyon 2^e (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé accessible rue Sainte-Hélène Lyon 2 ^{ème} , côté Sud, à l'Ouest de la rue Auguste Comte Lyon 2 ^{ème} .	27/2/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33438	Zone de rencontre rue Professeur Pierre Marion Lyon 5° (circulation)	La zone dénommée Professeur Marion définie par la rue Professeur Pierre Marion (5) constitue une zone de rencontre.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32948	Cédez le passage à l'intersection de la rue Villeneuve et rue Pernon Lyon 4° (circulation)	A l'intersection de la rue Villeneuve et de la rue Perrod à Lyon 4ème, les cycles circulant rue Villeneuve dans le sens Nord-Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32949	Cédez le passage à l'intersection de la rue Denfert Rochereau et rue Pelletier Lyon 4° (circulation)	A l'intersection de la rue Pelletier et de la rue Denfert-Rochereau à Lyon 4ème, les cycles circulant rue Pelletier dans le sens Est-Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32950	Cédez le passage à l'intersection de la rue Villeneuve et rue Jacquard Lyon 4° (circulation)	A l'intersection de la rue Villeneuve à Lyon 4ème et de la rue Jacquard à Lyon 4ème, les cycles circulant rue Villeneuve dans le sens Nord-Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32976	Cédez le passage à l'intersection de la place de la Croix-Rousse et petite place de la Croix-Rousse Lyon 4° (circulation)	A l'intersection de la place de la Croix-Rousse à Lyon 4ème et de la petite place de la Croix-Rousse à Lyon 4ème, les cycles circulant place de la Croix-Rousse dans le sens Ouest-Est en prolongement de la rue Victor Fort sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32978	Cédez le passage à l'intersection de la petite place de la Croix-Rousse et place de la Croix-Rousse Lyon 4° (circulation)	A l'intersection de la place de la Croix-Rousse à Lyon 4ème et de la petite place de la Croix-Rousse à Lyon 4ème, les cycles circulant petite place de la Croix-Rousse dans le sens Nord-Sud en prolongement de la rue du Mail sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33301	Cédez le passage à l'intersection de la rue Henri Gorjus et rue Jacques Louis Hénon Lyon 4° (circulation)	A l'intersection de la rue Henri Gorjus Lyon 4ème et de la rue Jacques Louis Hénon à Lyon 4ème, les cycles circulant rue Henri Gorjus dans le sens Nord-Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32951	Cédez le passage à l'intersection du boulevard de la Croix-Rousse contre allée Nord et rue Villeneuve Lyon 4° (circulation)	A l'intersection de la rue Villeneuve à Lyon 4ème et de la contre allée Nord du boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4ème, les cycles circulant rue Villeneuve dans le sens Nord-Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32900	Cédez le passage à l'intersection de la rue Gigodot, impasse Gigodot et rue de Belfort Lyon 4° (circulation)	A l'intersection de la rue de Belfort à Lyon 4ème, de l'impasse Gigodot à Lyon 4ème et de la rue Gigodot à Lyon 4ème, les cycles circulant rue Gigodot dans le sens Est-Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32901	Cédez le passage à l'intersection de la rue du Chariot d'Or et grande rue de la Croix-Rousse à Lyon 4° (circulation)	A l'intersection de la grande rue de la Croix-Rousse à Lyon 4ème et de la rue du Chariot d'Or à Lyon 4ème, les cycles circulant rue du Chariot d'Or dans le sens Est-Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32902	Cédez le passage à l'intersection de la rue du Mail et rue du Chariot d'Or à Lyon 4° (circulation)	A l'intersection de la rue du Mail à Lyon 4ème et de la rue du Chariot d'Or à Lyon 4ème, les cycles circulant rue du Chariot d'Or dans le sens Est-Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2016RP32903	Cédez le passage à l'intersection de la rue du Chariot d'or et place Marcel Bertone Lyon 4^e (circulation)	A l'intersection de la place Marcel Bertone à Lyon 4 ^e et de la rue du Chariot d'Or à Lyon 4 ^e , les cycles circulant rue du Chariot d'Or dans le sens Est-Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32904	Cédez le passage à l'intersection de la rue de Belfort et rue du Chariot d'Or à Lyon 4^e (circulation)	A l'intersection de la rue de Belfort à Lyon 4 ^e et de la rue du Chariot d'Or à Lyon 4 ^e , les cycles circulant rue du Chariot d'Or dans le sens Est-Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32905	Cédez le passage à l'intersection de la rue Dumont d'Urville et rue du Chariot d'Or à Lyon 4^e (circulation)	A l'intersection de la rue Dumont d'Urville à Lyon 4 ^e et de la rue du Chariot d'Or à Lyon 4 ^e , les cycles circulant rue du Chariot d'Or dans le sens Est-Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32906	Cédez le passage à l'intersection de la rue Dumenge et rue de Belfort Lyon 4^e (circulation)	A l'intersection de la rue de Belfort à Lyon 4 ^e et de la rue Dumenge à Lyon 4 ^e , les cycles circulant rue Dumenge dans le sens Est-Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32907	Cédez le passage à l'intersection de la rue Dumenge et rue de Belfort à Lyon 4^e (circulation)	A l'intersection de la rue de Belfort à Lyon 4 ^e et de la rue Dumenge à Lyon 4 ^e , les cycles circulant rue Dumenge dans le sens Est-Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32908	Cédez le passage à l'intersection de la rue Dumenge et rue du Pavillon à Lyon 4^e (circulation)	A l'intersection de la rue du Pavillon à Lyon 4 ^e et de la rue Dumenge à Lyon 4 ^e , les cycles circulant rue du Pavillon dans le sens Sud-Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32909	Cédez le passage à l'intersection de la rue Philippe de Lassalle et rue Jean Revel à Lyon 4^e (circulation)	A l'intersection de la rue Jean Revel à Lyon 4 ^e et de la rue Philippe de Lassalle à Lyon 4 ^e , les cycles circulant rue Revel dans le sens Ouest-Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP33234	Zone 30 Girondins Lyon 7^e (circulation)	La zone 30 dénommée Girondins (7e) définie par la rue Michel Félizat dans sa partie comprise entre la rue Pré Gaudry et la rue Simone Iff; la rue des Balançoires (7e) dans sa partie comprise entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Pré Gaudry; la rue Simone Iff dans sa partie comprise entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès; l'allée Flora Tristan dans sa partie comprise entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat; la rue Pré Gaudry dans sa partie comprise entre la rue des Balançoires et la rue Michel Félizat constitue une zone 30 au sens de l'article R.110-2 du code de la route. Les règles de circulation définies à l'article R.110.2 du Code de la route y sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation.	24/11/16	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32910	Cédez le passage à l'intersection de la rue Richan et rue de la Tour du Pin à Lyon 4^e (circulation)	A l'intersection de la rue Richan à Lyon 4 ^e et de la rue de la Tour du Pin à Lyon 4 ^e , les cycles circulant rue Richan dans le sens Ouest-Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32911	Cédez le passage à l'intersection de la rue Rosset et grande rue de la Croix-Rousse à Lyon 4^e (circulation)	A l'intersection de la rue Rosset à Lyon 4 ^e et de la grande rue de la Croix-Rousse à Lyon 4 ^e , les cycles circulant rue Rosset dans le sens Ouest-Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2016RP32912	Cédez le passage à l'intersection de la rue Saint-Dié et rue Ruplinger Lyon 4^e (circulation)	A l'intersection de la rue Ruplinger à Lyon 4 ^e et de la rue Saint-Dié à Lyon 4 ^e , les cycles circulant rue Ruplinger dans le sens Nord-Ouest vers Sud-Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32913	Cédez le passage à l'intersection de la rue Louis Thévenet et rue Claudius Linossier Lyon 4^e (circulation)	A l'intersection de la rue Louis Thévenet à Lyon 4 ^e et de la rue Claudius Linossier à Lyon 4 ^e , les cycles circulant rue Louis Thévenet dans le sens Nord-Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32914	Cédez le passage à l'intersection de la rue de la Tour du Pin et rue Claudius Linossier Lyon 4^e (circulation)	A l'intersection de la rue Claudius Linossier à Lyon 4 ^e et de la rue de la Tour du Pin à Lyon 4 ^e , les cycles circulant rue Claudius Linossier dans le sens Est-Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32930	Céder le passage à l'intersection de la rue du Mail et de la rue d'Ivry Lyon 4^e (circulation)	A l'intersection de la rue du Mail et de la rue d'Ivry Lyon 4 ^e , les cycles circulant rue du Mail dans le sens Nord-Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32931	Cédez le passage à l'intersection de la rue de Nuits et rue de Belfort Lyon 4^e (circulation)	A l'intersection de la rue de Nuits à Lyon 4 ^e et de la rue de Belfort à Lyon 4 ^e , les cycles circulant rue de Nuits dans le sens Ouest-Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32932	Cédez le passage à l'intersection de la rue de Nuits et rue Dumont d'Urville Lyon 4^e (circulation)	A l'intersection de la rue de Nuits à Lyon 4 ^e et de la rue Dumont d'Urville à Lyon 4 ^e , les cycles circulant rue de Nuits dans le sens Ouest-Est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2016RP32933	Cédez le passage à l'intersection du boulevard des Canuts et rue Pelletier Lyon 4^e (circulation)	A l'intersection de la rue Pelletier à Lyon 4 ^e et du boulevard des Canuts à Lyon 4 ^e , les cycles circulant rue Pelletier dans le sens Est-Ouest sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	3/3/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Tout recours lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Règlementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3079	L'établissement Au P'tit Zinc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	au droit du n° 56, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
3080	L'établissement Bar la Colline	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	au droit du n° 59, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
3081	L'établissement Bar Restaurant Le Bistrouille	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint-Paul	15 m à l'Est du n° 11, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3082	Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de Rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police (sauf TCL jusqu'à 10h)	Avenue Jean Jaurès	au Sud de l'avenue Tony Garnier	Le dimanche 5 mars 2017, de 10h à 17h
				Allée Pierre de Coubertin	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Jean Bouin	
				Rue Jean Pierre Chevrot		
				Rue Jean Bouin	au Sud de l'avenue Tony Garnier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	Le dimanche 5 mars 2017, de 6h à 17h
				Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin	
Allée Pierre de Coubertin	des deux côtés, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Jean Bouin					
			Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 m au Sud du Ninkasi (sauf pour les commerces ambulants)		
3083	L'établissement Le Bistrot Jul	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de Bondy	au droit du n° 2, sur une longueur de 12 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
3084	L'établissement Bombay Palace	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellière	au droit du n° 1, sur une longueur de 12 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
3085	L'établissement Carre Saône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Quarantaine	au droit du n° 9, sur une longueur de 11,40 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
3086	La Préfecture et la D D S P	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une Cérémonie de dépôt de gerbes	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de police	Rue Gasparin	entre la rue Archers et la place Bellecour	Le lundi 6 mars 2017, de 11h à 13h
				Place Bellecour	chaussée Nord	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gasparin	entre la rue Simon Maupin et la place Bellecour y compris l'emplacement réservé aux cycles	Le lundi 6 mars 2017, de 6h à 13h
3087	L'établissement Chez Jules	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Vernay	au droit de l'établissement Chez Jules, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
3088	L'établissement Johnny's Kitchen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Georges	en face du n° 48, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
3089	L'établissement la Bande à Gnafron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Macchabées	au droit du n° 6, sur une longueur de 4,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3090	L'établissement la Migraine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint-Paul	au droit du n° 11, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
3091	L'établissement la Shisha des Gones	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrachat	au droit du n° 11, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
3092	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus au droit de l'emprise chantier	Quai Arloing		A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir Est	
3093	L'établissement Le Coquemar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Cardinal Decourtray	au droit du n° 23 et n° 25, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
3094	L'établissement Le Terminus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	au droit du n° 53, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
3095	Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement et de réfection de chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Boulevard Edmond Michelet	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Pierre Verger	Le jeudi 2 mars 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Pierre Verger	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
3096	L'établissement Les Lyonnais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bombarde	au droit du n° 19, sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
3097	L'établissement Ninkasi Saint-Paul	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Angile	au droit du n° 2, sur une longueur de 14,20 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
3098	L'établissement Sushy Dée	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint-Paul	au droit du n° 9, sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
3099	Sade/ Roche et Ailematic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, entre la rue Laennec et la rue Julien Baudrand	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, entre la rue Laennec et la rue Julien Baudrand	
3100	L'établissement Tonton Patate	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Georges	au droit du n° 86, sur une longueur de 5,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3101	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA sous chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Creuzet	entre la grande rue de la Guillotière et la rue Saint-Michel	A partir du vendredi 3 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean Marie Chavant	entre la rue Félix Faure et la grande rue de la Guillotière	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Creuzet	côté pair, entre la grande rue de la Guillotière et la rue Saint-Michel	A partir du vendredi 3 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017
				Rue Jean Marie Chavant	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Félix Faure et la grande rue de la Guillotière	
Grande rue de la Guillotière	côté impair, entre la rue Jean Marie Chavant et le n° 99					
3102	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau ENEDIS sous chaussée	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable à l'avancée du chantier	Rue de Créqui	sur 15 m au Nord de la Grande rue de la Guillotière	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Madeleine	entre la rue St Michel et la rue de la Thibaudière	
				Rue de Créqui	sur 15 m au Nord de la Grande rue de la Guillotière	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de la Madeleine	entre la rue St Michel et la rue de la Thibaudière	
				Rue de Créqui	sur 15 m au Nord de la Grande rue de la Guillotière	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Madeleine	des deux côtés de la chaussée, entre la rue St Michel et la rue de la Thibaudière	
Rue de Créqui	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au Nord de la Grande rue de la Guillotière					
3103	Bouanich Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 344/17	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Commarmot	sur la chaussée, pour des travaux au 27 rue de l'Arbre Sec	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
3104	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Quai du Commerce	entre le n° 4 et le n° 7	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 7h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
3104	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Emile Duport	sur 35 m, à l'Ouest du quai du Commerce	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 7h à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 35 m, à l'Ouest du quai du Commerce		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai du Commerce	entre le n° 4 et le n° 7		A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017
				Rue Emile Duport	côté Ouest, entre le n° 4 et le n° 7		
3105	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Bellecour	sur 20 m, au droit du n° 16	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		côté Est et côté Sud	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir		trottoir Est, sur 20 m au droit du n°16		
3106	TIn Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitre à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Est, sur 100 m au Sud de la rue Paul Bert	Les lundi 6 mars 2017 et mardi 7 mars 2017	
				Rue Paul Bert	trottoir Sud, sur 50 m à l' Est du boulevard Vivier Merle		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Sud/Nord, sur 100 m au Sud de la rue Paul Bert	Les lundi 6 mars 2017 et mardi 7 mars 2017, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord, sur 100 m au Sud de la rue Paul Bert		
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Paul Bert	sur 100 m, au Sud de la rue Paul Bert	Les lundi 6 mars 2017 et mardi 7 mars 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir Sud, sur 50 m à l' Est du boulevard Vivier Merle		
		côté Sud, sur 50 m à l' Est du boulevard Vivier Merle					
3107	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint-Didier	côté Ouest, entre la rue des 2 Places et la rue St Pierre de Vaise	A partir du mardi 7 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017	
3108	Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferrandière	sur 15 m, en face du n°44	A partir du mardi 7 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m en face du n°44		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3109	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	"la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable"	Rue Rachais	entre le n° 60 et la rue Clair Tisseur	Le mercredi 8 mars 2017, de 7h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Ouest, entre le n° 60 et la rue Clair Tisseur	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 60 et la rue Clair Tisseur	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 60 et la rue Clair Tisseur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 60 et la rue Clair Tisseur	
3110	Petavit / Carrion / Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de déviations d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Genton	sur 20 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du jeudi 2 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Frida Kahlo		
				Rue Berthe Morisot		
				Rue Genton	sur 20 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Frida Kahlo	sur 20 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
				Rue Berthe Morisot	sur 20 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
				Rue Genton	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
				Rue Berthe Morisot-Mermoz	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
				Rue Frida Kahlo	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
3111	Ebm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'une chaussée en accord avec le Lyvia n° 201617827	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Louis Vitet	de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du mercredi 8 mars 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 17 mars 2017, 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	
3112	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	La circulation des véhicules autorisés sera interrompue à l'intérieur du couloir Bus à contre sens	Rue Marius Berliet	entre la rue Audibert Lavirotte et la rue St Gervais	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 8h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3112	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marius Berliet	entre la rue St Gervais et la rue Audibert Lavirotte	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 8h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			Un cheminement piétons devra être maintenu en permanence au droit du chantier			
3113	Ginger Ceb Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	Montée Saint-Sébastien	entre la place Colbert et la rue Bodin	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Colbert	entre le n° 5 et la rue Général de Sève	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017
				Montée Saint-Sébastien	sur 30 m au Nord de la rue Bodin	
3114	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Curtelin	côté pair (Sud) sur 10 m à l'Est de l'avenue Thiers	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au lundi 13 mars 2017
3115	Electriox City	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du système de vidéo surveillance	la circulation des véhicules sera interdite	Petite rue des Feuillants	sous la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de levage, de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au jeudi 9 mars 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	entre la rue Romarin et la rue Coysevox	
3116	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bourbonnais	entre le n° 82 et la rue Sidoine Apollinaire	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au mardi 14 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 82 et la rue Sidoine Apollinaire	
3117	La Direction de la Voirie de la Métropole de Lyon et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	rue Henri Chevalier	par tronçons successifs, entre la rue Clos Savaron et la rue du Bois de la Caille	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017, de 8h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3117	La Direction de la Voirie de la Métropole de Lyon et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Clos Savaron	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Henri Chevalier et le n° 2	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017
				Rue Deleuvre	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au Sud de la rue Henri Chevalier	
				Rue Henri Chevalier	côtés Sud (impair), entre la rue Clos Savaron et la rue du Bois de la Caille	
				Place Antonin Gourju	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au Sud de la rue Henri Chevalier	
3118	Menuiseries Afg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 42	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au lundi 20 mars 2017
3119	La Préfecture du Rhône et la DDSP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Colbert	du n° 9 au n° 1 (y compris le trottoir), sur 6 emplacements devant la cour des Voraces	Le lundi 6 mars 2017, de 10h à 15h
3120	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'un réseau de fibre optique	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Lazare	côté impair, sur 10 m au droit du n° 29	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
				Rue du Brigadier Voituret	côté impair, sur 10 m au droit du n° 33	
3121	Chapolard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès au chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Leclerc	sur 30 m, au Sud du n° 11	A partir du vendredi 3 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Est, sur 30 m au Sud du n° 11, des deux côtés de la chaussée	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
3122	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la liaison électrique souterraine HTB	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	sur 30 m au droit de la rue Grenette	A partir du mercredi 1 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			Une interdiction de tourne à droite sera signalée par un panneau de type B2B	Rue du Président Edouard Herriot	sur 30 m, au droit de la rue Grenette	
					sur la rue Grenette	
3123	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 10 m au droit des chambres Télécoms situées au n° 5	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017
3124	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un espace vert	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée du Chemin Neuf	en face des n° 16 et 18, sauf les Samedi et Dimanche	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
3125	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux RTE, liaison souterraine HTB	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Part Dieu	sens Ouest/ Est, entre la rue Vendôme et la rue Créqui	A partir du vendredi 3 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Vendôme et la rue Créqui			
3126	Rhone Travaux Acrobatiques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fantasques	partie comprise entre le n° 10 et la rue Grognard	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au mardi 7 mars 2017, de 7h à 18h		
					partie comprise entre le n° 10 et la rue Grognard	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au mardi 7 mars 2017		
3127	Ecora	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Thomassin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au dimanche 19 mars 2017, de 7h30 à 16h30		
3128	Lyon Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage et de pose de film sur palissade	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Paul Montrouchet	entre le cours Charlemagne et le Parking du centre commercial Confluence	Le lundi 6 mars 2017, de 9h à 16h		
3129	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Claudia	entre la rue Coignet et la rue Trarieux	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h à 16h30		
				Rue des Dahlias	des deux côtés, entre la rue Professeur Paul Sisley et la rue du Docteur Rebatel	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017, de 7h à 16h30		
				Rue Saint-Maximin	des deux côtés	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017, de 7h à 16h30		
				Rue Saint-Théodore	des deux côtés, entre la rue du Dauphiné et le cours Albert Thomas	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017, de 7h à 16h30		
				Rue Moissonnier	des deux côtés, entre la rue Paul Bert et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h à 16h30		
				Rue de Montbrillant	des deux côtés	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017, de 7h à 16h30		
				Rue Jean-Pierre Lévy	entre le n° 1 et n° 5	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h à 16h30		
			Rue Saint-Victorien	entre le n° 1 et n° 24				
					le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Claudia	entre la rue Coignet et la rue Trarieux	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h à 16h30
						Rue Jean-Pierre Lévy	des deux côtés, entre le n° 1 et n° 5	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3129	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Montbrillant	des deux côtés	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017, de 7h à 16h30
				Rue Saint-Maximin	des deux côtés	
				Rue des Dahlias	des deux côtés, entre la rue Professeur Paul Sisley et la rue du Docteur Rebatel	
				Rue Saint-Théodore	des deux côtés, entre la rue du Dauphiné et le cours Albert Thomas	
				Rue Moissonnier	des deux côtés, entre la rue Paul Bert et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h à 16h30
				Rue Saint-Victorien	des deux côtés, entre le n° 1 et n° 24	
3130	La Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une circulation respectueuse des piétons et des automobilistes compte tenu de l'é étroitesse des rues et la proximité de lieux culturels et festifs attirant beaucoup de passants	l'accès des cars de tourisme et taxis transportant des voyageurs à destination ou venant des hôtels riverains et les véhicules riverains des rues concernées sera autorisé	Rue du Garet	partie comprise entre la rue de l'Arbre Sec et la rue Pizay	A partir du samedi 4 mars 2017 jusqu'au dimanche 5 novembre 2017
				Rue Verdi		
				Rue Pleney	partie comprise entre la rue du Plâtre et la rue Longue	
			l'arrêt des véhicules sera interdit gênant	Rue du Garet	partie comprise entre la rue de l'Arbre Sec et un point situé à 10 m au Nord du n° 5	
				Rue Verdi	sur 10 m au Sud de la rue Pizay et sur 10 m au Nord de la rue de l'Arbre Sec	
				Rue Pleney	partie comprise entre la rue du Plâtre et la rue de la Fromagerie	
			la circulation des véhicules sera interdite de 11h00 à 15h00 et de 19h00 à 1h00 sauf pour les exceptions prévues dans le présent arrêté	Rue du Garet	partie comprise entre la rue de l'Arbre Sec et la rue Pizay	
				Rue Pleney	partie comprise entre la rue du Plâtre et la rue de la Fromagerie	
				Rue Verdi		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 10 Km/h	Rue du Garet	partie comprise entre la rue de l'Arbre Sec et la rue Pizay	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
3130	La Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une circulation respectueuse des piétons et des automobilistes compte tenu de l'étroitesse des rues et la proximité de lieux culturels et festifs attirant beaucoup de passants	la vitesse des véhicules sera limitée à 10 Km/h	Rue Pleney	partie comprise entre la rue du Plâtre et la rue de la Fromagerie	A partir du samedi 4 mars 2017 jusqu'au dimanche 5 novembre 2017	
			les véhicules circulant				dans le sens Ouest/Est seront tenus de marquer l'arrêt de sécurité STOP au débouché sur la place Tobie Robatel
			par dérogation à l'article 3-1a1 du Règlement Général de la Circulation, la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Ouest/Est				partie comprise entre la rue Hippolyte Flandrin et la place Tobie Robatel
			un passage de 3m50 devra être maintenu libre en permanence pour le passage des véhicules de sécurité, de secours, d'immondices, des ambulances, des véhicules transportant des malades ou handicapés et des riverains	Rue Pleney	partie comprise entre la rue du Plâtre et la rue Longue		
				Rue du Garet	partie comprise entre la rue de l'Arbre Sec et la rue Pizay	A partir du samedi 4 mars 2017 jusqu'au dimanche 5 novembre 2017	
3131	Ncf Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Chenavard	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 4	A partir du mardi 7 mars 2017 jusqu'au mercredi 15 mars 2017	
3132	Ncf Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Blandan	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 42	A partir du mardi 7 mars 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017	
3133	Ferreol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 521/17	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue de la République	sur le trottoir situé au droit du n° 9	A partir du mardi 7 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 7h à 18h	
3134	TIn Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Avenue Thiers	sur le trottoir, côté Pair au droit de la façade du bâtiment situé au n°158	A partir du mardi 7 mars 2017 jusqu'au mercredi 8 mars 2017	
3135	Warwick Reine Astrid	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Félix Jacquier	sur 15 m en face du n° 4	Le mardi 7 mars 2017, de 7h à 19h	
3136	Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Blanc	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 90	Le mardi 7 mars 2017, de 8h à 13h	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3137	2B Clim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 932/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Violi	sur 10 m au droit du n° 6	A partir du mardi 7 mars 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 7 avril 2017, 17h30
3138	Mdtip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie et réfection de trottoirs	la circulation des piétons sera interdite	Rue Nungesser et Coli	trottoir Est, entre la rue Laennec et la rue Seignemartin	A partir du jeudi 2 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue Laennec et la rue Seignemartin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Laennec et la rue Seignemartin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		A partir du jeudi 2 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017	
3139	Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marcel Gabriel Rivière	entre la rue Childebert et la place de l'Hôpital	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place de l'Hôpital		
3140	Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue René Leynaud	de part et d'autre du n° 21	Le mardi 7 mars 2017, de 8h à 11h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la montée de la Grande Côte et la rue Abbé Rozier	
					Montée de la Grande Côte	
3141	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules sera interdite	Place des Célestins		A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au jeudi 9 mars 2017, de 21h à 6h
				Rue Gaspard André		
3142	Espaces Verts Duchamp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11	Le jeudi 9 mars 2017, de 7h30 à 16h30
3143	La Boutique Marina Rinaldi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose d'un tapis rouge	l'installation d'un tapis rouge sur le trottoir sera autorisée	Rue Gasparin	au droit du n° 16	Le jeudi 9 mars 2017, de 8h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3144	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement d'un transformateur	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	sur 15 m au droit du n° 69	Le mardi 7 mars 2017, de 7h30 à 16h30
3145	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement d'un transformateur pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite	Rue Soeur Bouvier	sur 20 m au droit des n° 30 / 32 sur 20 m au droit du transformateur ENEDIS situé aux n° 30 / 32	Le mardi 7 mars 2017, de 7h30 à 16h30
3146	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre Pour permettre d'effectuer des travaux GRDF n° LYVIA 201613955	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Surville	au droit du n°111	A partir du vendredi 3 mars 2017 jusqu'au mardi 14 mars 2017, de 7h à 17h A partir du vendredi 3 mars 2017 jusqu'au mardi 14 mars 2017
3147	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Jaurès Rue de Gerland Rue Pierre Sépard	côté impair, entre le n° 69 et le n° 73 côté Ouest, sur 20 m au Nord du n° 168 côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017
3148	Lord Nelson	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose de la première pierre du siège de la chambre des métiers	l'installation d'un dais d'accueil sera autorisée sur le trottoir	Rue Paul Montrouchet	au droit du n° 10	Le mardi 7 mars 2017, de 10h30 à 11h30
3149	Enedis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	côté pair (Sud), entre la rue Waldeck Rousseau et le n° 132 côté pair (Sud), entre la rue Waldeck Rousseau et le n° 132	A partir du mardi 7 mars 2017 jusqu'au jeudi 9 mars 2017
3150	Geologica Fiandre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	côté impair, sur 5 m au droit du n° 95 (derrière la place réservée au Consulat)	Les lundi 6 mars 2017 et vendredi 10 mars 2017, de 7h30 à 16h30
3151	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Rancy	côté pair, sur 10 m au droit du n° 74	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au samedi 8 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3152	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Voltaire	côté impair, sur 15 m au droit du n° 65	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017
3153	Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une emprise de chantier sur trottoir	le stationnement des véhicules sera interdit gênant un cheminement piétons sera balisé et sécurisé sur les places de stationnement	Rue Mouillard	côté pair, entre le n° 14 et n° 22	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
3154	Cluzel Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	côté impair, sur 5 m au droit du n° 11	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017
3155	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201701439	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande rue de la Guillotière	sur 25 m au droit du n° 8	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au lundi 13 mars 2017, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 8	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au lundi 13 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 m au droit du n° 8	
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules			
3156	Snp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une opération de maintenance avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Garet	entre la rue de l'Arbre Sec et la rue Pizay, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mardi 7 mars 2017, de 8h à 17h
3157	Mrb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duphot	côté impair, sur 20 m au droit du n° 1	Le vendredi 10 mars 2017, de 7h30 à 16h30
3158	L'Ecole Maternelle Pierre Corneille N° 00207	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	Rue Pierre Corneille		Le lundi 20 mars 2017, de 14h30 à 15h30
				Avenue Maréchal de Saxe		
				Cours Franklin Roosevelt		
				Rue Cuvier		
				Rue Pierre Corneille		
3159	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	sur 60 m, à l'Ouest de la rue Feuillat côté Sud, sur 60 m à l'Ouest de la rue Feuillat	A partir du vendredi 10 mars 2017 jusqu'au jeudi 30 mars 2017, de 7h à 17h
3160	Asia Bati	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Passet	côté impair, sur 10 m au droit du n° 13	Le mardi 7 mars 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3161	Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des piétons sera interdite en alternance en fonction de l'avancée du chantier	Boulevard Pinel	en alternance sur les traverses piétonnes Nord et Sud, de part et d'autre de l'avenue d'Esquirol	A partir du samedi 4 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue Esquirol	entre la rue Pascal et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le boulevard Pinel et la rue Pascal	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest du boulevard Pinel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Pinel	côté Ouest, sur 20 m de part et d'autre de l'avenue de Esquirol	
3162	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite hors Samedi 11/03/2017 et Dimanche 12/03/2017	Rue Paul Cazeneuve	trottoir Est, entre le n° 21 et la rue Xavier Privas	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au mercredi 15 mars 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite hors Samedi 11/03/2017 et Dimanche 12/03/2017		chaussée Ouest, entre le n° 21 et la rue Xavier Privas	
			la circulation des véhicules sera interdite, hors Samedi 11/03/2017 et du Dimanche 12/03/2017		chaussée Est, entre le n° 21 et la rue Xavier Privas	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h hors Samedi 11/03/2017 et Dimanche 12/03/2017		chaussée Ouest, entre le n° 21 et la rue Xavier Privas	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 21 et la rue Xavier Privas	
3163	Production Léonis N° 0079	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'installation d'une tour avec un projecteur sera autorisée sur le trottoir	Rue Justin Godart	entre le n° 15 et le n° 23	Le jeudi 23 mars 2017, de 14h à 21h30
					entre le n° 15 et le n° 23	Les mardi 21 mars 2017 et mercredi 22 mars 2017, de 14h30 à 4h
3164	Léonis Production / N° 79	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Montée Bonafous	entre la rue Lebrun et le passage des Gloriettes	Le mardi 21 mars 2017, de 17h à 2h
					entre la rue Lebrun et le passage des Gloriettes	Le mercredi 22 mars 2017, de 19h à 3h30
					entre la rue Lebrun et le passage des Gloriettes	Le jeudi 23 mars 2017, de 15h à 20h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
3164	Léonis Production / N° 79	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lebrun	des deux côtés, entre la montée du Boulevard et la rue Justin Godart	A partir du mardi 21 mars 2017, 9h, jusqu'au jeudi 23 mars 2017, 23h	
				Rue Justin Godart	entre le n° 19 et le 21 Bis		
				Montée Bonafous	côté pair, entre la rue Lebrun et le passage des Gloriettes		
				Montée du Boulevard	entre le n° 1 et la rue Lebrun		
				un projecteur sur pied sera autorisé sur le trottoir		au droit du n° 24	Les mardi 21 mars 2017 et mercredi 22 mars 2017, de 14h30 à 4h Le jeudi 23 mars 2017, de 14h à 21h30
				une nacelle sera autorisée sur le trottoir	Montée Bonafous	au droit du n° 25	Les mardi 21 mars 2017 et mercredi 22 mars 2017, de 14h30 à 4h Le jeudi 23 mars 2017, de 14h à 21h30
3165	La Métropole/ Service Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux urgents de sondages géotechniques	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Bonaventure	entre le quai Jules Courmont et la rue du Président Carnot	Le vendredi 3 mars 2017, de 8h à 12h	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le quai Jules Courmont et la rue du Président Carnot		
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur le quai Jules Courmont		
3166	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	Des ponts lourds devront être positionnés sur les fouilles pendant les phases d'inactivités du chantier	Quai Rambaud	côté pair, entre le n° 2 et le n° 4	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 7h30 à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
3167	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Quai Jaÿr	au droit du n° 12	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 9h à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				sur 20 m au droit du n° 12
3168	La Ville de Lyon/ Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Maréchal Joffre	sur 30 m au droit de la place Gensoul (à l'entrée de la trémie)	Le lundi 6 mars 2017, de 9h à 16h	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3169	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Claire	trottoir Nord, entre le quai de la Gare d'Eau et la rue de Saint-Cyr	Le jeudi 2 mars 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre le quai de la Gare d'Eau et la rue de Saint-Cyr	
			la piste cyclable sera interdite		sens Ouest/Est, entre le quai de la Gare d'Eau et la rue de Saint-Cyr	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
3170	Espaces Verts Duchamp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11	Le lundi 13 mars 2017, de 7h30 à 16h30
3171	TIn Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Grolée	entre la rue Grenette et la rue Tupin (au droit du Grand Bazar)	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 6h à 15h
				Rue Grenette	partie comprise entre la rue de la République et la rue Grôleée (au droit du Grand Bazar)	
				Rue Grolée	entre la rue Grenette et la rue Tupin (au droit du Grand Bazar)	
				Rue Grenette	partie comprise entre la rue de la République et la rue Grôleée (au droit du Grand Bazar)	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Grolée	entre la rue Grenette et la rue Tupin (au droit du Grand Bazar)	
				Rue Grenette	partie comprise entre la rue de la République et la rue Grôleée (au droit du Grand Bazar)	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir		Rue Grenette	
				Rue de la République		
le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur voie piétonne	Rue Tupin	partie entre la rue Grôleée et la rue de la République (au droit du Grand Bazar)				
3172	Serpillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'un transformateur pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Garet	entre la rue de l'Arbre Sec et la rue Pizay	Le mercredi 8 mars 2017, de 7h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située en face du n° 3	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3173	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'un transformateur pour le compte d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Général de Seve		Le mercredi 8 mars 2017, de 9h à 12h
				Rue Pouteau	entre la rue Général de Sève et la rue Lemot	
				Rue Lemot		
				Rue Vaucanson		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean Baptiste Say	entre la rue du Bon Pasteur et la rue Pouteau	
3174	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'un réseau de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Transversale	sur 10 m au droit du n° 4	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit du n° 4	
3175	Eiffage Energie Thermie/Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur fuite de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	sur 15 m, au droit de la rue Chaponnay	A partir du vendredi 10 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h
				Rue Chaponnay	sur 10 m, au droit de l'avenue Maréchal de Saxe	
3176	Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Emile Duploye	sur 50 m, à l'Est de la rue Vuillerme	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vuillerme	sur 100 m, au Sud de la rue Emile Duployé	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Duploye	des deux côtés, sur 100 m au Sud de la rue Emile Duployé	
3177	Albatre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 838/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Longue	sur 15 m au droit du n° 2	Le mercredi 8 mars 2017, de 7h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3178	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'un réseau de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Marcel Mérieux	sur 15 m au droit du n° 205	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 9h à 16h30
				Rue Pré Gaudry	entre le n° 75 et n° 67	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 75 et n° 67	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
				Rue Marcel Mérieux	côté impair, sur 15 m au droit du n° 205	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Pré Gaudry	sur 15 m au droit du n° 205	entre le n° 75 et n° 67
3179	Gripp Grimoud Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Arloing	sur 15 m au droit du n° 27	Le mercredi 8 mars 2017
3180	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Fayolle	côté Sud, entre la rue Joseph Folliet et la rue Albert Chalemel	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au jeudi 9 mars 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au jeudi 9 mars 2017
3181	Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Richerand	côté impair, sur 5 m au droit du n° 39	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017
3182	La Direction des Espaces Verts de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neyret	partie comprise entre la montée Neyret et le n° 21	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017
3183	Entreprises Deluermoz - Gantelet - Gauthey - Legros - Soterly - Jb Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable	Rue Professeur Beauvisage	sur 40 m de part et d'autre de la rue de la Concorde	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3184	Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Blanc	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 90	Le mercredi 8 mars 2017, de 8h à 13h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3185	Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de graffiti	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	au droit du n° 23	Les mercredi 8 mars 2017 et jeudi 9 mars 2017, de 7h à 17h
				Place Colbert	au droit du n° 1	
3186	Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 35 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Fosses de Trion	sur le trottoir situé au droit du n° 3, un cheminement piétons spécifique sur la chaussée sera matérialisé par l'entreprise	Le jeudi 9 mars 2017, de 8h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 3	
3187	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Gillet	côté pair, sur 15 m entre le n° 4 et le n° 8	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017
3188	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Jean Moulin	sur terre plein central	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		dans les deux sens	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur terre plein central	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h à 16h30
3189	Production Léonis N° 0079	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interdite	Place Louis Chazette		A partir du jeudi 23 mars 2017, 21h, jusqu'au vendredi 24 mars 2017, 2h
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Montée Bonafous		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours d'Herbouville	du n° 1 au n° 8	
3190	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue du Boeuf		A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 22h à 6h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place Neuve Saint-Jean et la rue Tramasac	
3191	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Boulevard des Castors	sur 30 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 59	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 0h à 7h
				Rue Commandant Charcot	sur 30 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 116	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 0h à 7h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3192	Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	sur 15 m, au droit du n° 13	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 8h à 17h
3193	Lm Lacroix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention dans le cadre du démontage d'une patinoire	l'accès et le stationnement d'un camion seront autorisés	Quai François Barthélemy Arlès Dufour	côté Darse	Le samedi 4 mars 2017, de 20h30 à 23h
3194	Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	côté impair (Nord), sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 67	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
				Avenue Maréchal de Saxe	côté impair (Est), sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	
3195	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Neyret	entre le n° 33 et la montée des Carmélites, lors des phases de fermeture de la rue à la circulation	Le mardi 7 mars 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le n° 33 et la montée des Carmélites	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue des Tables Claudiennes	sur la voie réservée aux bus située entre la rue Neyret et la rue Lucien Sportisse, durant les phases de fermeture de la rue Neyret à la circulation	Le mardi 7 mars 2017, de 9h à 16h
3196	La Galerie Roger Tator	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée rencontre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	du n° 32 au n° 36	A partir du jeudi 9 mars 2017, 8h, jusqu'au vendredi 10 mars 2017, 0h
3197	Techni Service Menuiserie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance de stores	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la piste cyclable sur trottoir	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 210	Le jeudi 9 mars 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule nacelle	Rue André Bollier	trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 210	
					côté pair, sur 20 m au droit du n° 210	
3198	Hestia Finition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté impair, sur 10 m entre le n° 61 et le n° 63	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au mardi 14 mars 2017
3199	Matthieu Theoleyre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un compresseur	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duviard	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	Le mercredi 8 mars 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
3200	Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de réseau de canalisations dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 64	Le mercredi 8 mars 2017	
3201	Pechard Yvon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Meynis	côté pair, sur 20 m en face du n° 1	Les mercredi 8 mars 2017 et jeudi 9 mars 2017, de 7h à 20h	
3202	Helgen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tolozan	côté Est, sur 5 m en face de l'immeuble situé au n° 19	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017	
3203	Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	côté Est sur 6 m au Nord de la rue de la Martinière	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017	
3204	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur un réseau Télécom (Frée)	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Garibaldi	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 4	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au mercredi 22 mars 2017	
				Rue Vauban			
				Avenue Thiers			sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 140
				Quai de Bondy			sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 22 et 23
				Place Saint-Alexandre	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 3		
3205	Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Georges Pompidou	sur la voie de dépose minute, sur 40 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du samedi 4 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Est, sur 40 m au Sud de l'hôtel Athena		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Georges Pompidou	trottoir Nord, sur 30 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle		
3206	Axis Ingénierie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	côté impair, sur 10 m au droit du n° 89	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au lundi 3 avril 2017	
3207	Smdb Société Maçonnerie Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnard	côté pair, sur 15 m au droit du n° 10	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017	
3208	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'EDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Arloing	côté Est, en face du n° 12	Le mardi 7 mars 2017	
			le véhicule de l'entreprise MTP sera autorisé à stationner		trottoir Est, en face du n° 12		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3209	Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration et la manoeuvre d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	côté pair, sur 15 m au droit du n°26	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
3210	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir de Bus	Rue du Président Edouard Herriot	entre le n° 44 et le n° 54	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017, de 21h à 6h
3211	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de préparation de la chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera autorisée à emprunter le site propre Bus en fonction de l'avancée du chantier la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Challemel Lacour	entre le boulevard de l'Artillerie et la route de Vienne des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard de l'Artillerie et la route de Vienne	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017
3212	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jeanne Hachette Rue de la Vilette Rue Général Mouton Duvernet Rue Jeanne Hachette Rue de la Vilette Rue Général Mouton Duvernet	entre la rue Général Mouton Duvernet et l'avenue Félix Faure entre la rue Paul Bert et le cours Lafayette entre la rue Paul Bert et la rue du Dauphiné entre la rue Général Mouton Duvernet et l'avenue Félix Faure entre la rue Paul Bert et le cours Lafayette entre la rue Paul Bert et la rue du Dauphiné	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h à 16h30
3213	Axis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Bollier	côté impair, entre le n° 121 et n° 123	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au mardi 8 août 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3214	Tournier Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Nestor	trottoir Nord, entre le n° 11 et n° 13 bis	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au jeudi 1 mars 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 11 et n° 13 bis	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 11 et n° 13 bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3215	Bouygues Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Delandine	sur 25 m, au Sud du cours Suchet	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au lundi 31 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	Côté pair, sur 40 m à l'Est de la rue Delandine	
				Rue Delandine	des deux côtés, sur 25 m au Sud du cours Suchet	
					côté impair, sur 10 m au droit du n° 23	
3216	Maçonnerie Talanconnaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera interdite	Rue Eugène Pons	trottoir Nord entre la place Adrien Godien et la rue des Actionnaires	Le mercredi 8 mars 2017, de 9h à 13h
			la circulation des véhicules pourra être momentanément interrompue		sens Ouest / Est, entre la rue Mascrany et le cours d'Herbouville, pour une période n'excédant pas 5 minutes	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est / Ouest, partie comprise entre la place Adrien Godien et la rue des Actionnaires	
3217	Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gabriel Rambaud	côté Est sur 6 m au Nord de la rue de la Martinière	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017
3218	Glisière Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	côté pair, sur 10 m au droit du n° 60 bis	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017
3219	Rabuel Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Ivry	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3220	Grand Lyon/ Métropole/ Direction de l'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Voltaire	entre la rue Verlet Hanus et la place Voltaire	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, sur 15 m de part et d'autre de la rue Verlet Hanus	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Verlet Hanus	des deux côtés, sur 10 m de part et d'autre de la rue Voltaire	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire	Rue Voltaire	au débouché sur la rue Verlet Hanus	
3221	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bellecombe	entre le n° 73 et la rue Germain	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au mercredi 22 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Germain	entre le n° 20 et la rue Bellecombe	
				Rue Bellecombe	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 73 et la rue Germain	
				Rue Germain	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 20 et la rue Bellecombe	
3222	Jean Faure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au dimanche 9 avril 2017
3223	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un quai Bus sous couvert du Lyvia n° 201702501	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Avenue Barthélemy Buyer	entre le n° 231 et n° 209	A partir du mardi 7 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Est, sur 30 m au Nord du n° 220	A partir du mardi 7 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3224	Dragons de Saint-Georges N°00100	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Carnaval de Saint-Georges	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Doyenne	des n° 27 au n° 31	A partir du vendredi 24 mars 2017, 16h, jusqu'au dimanche 26 mars 2017, 12h
				Rue Saint-Georges	du n° 86 au n° 88 au droit et en face des n°48 au n°62	
				Place François Bertras	(sur toute la place)	
3225	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un quai Bus	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marietton	sens Ouest/Est, entre le n° 113 et la rue Sidoine Apollinaire	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 15 m au droit du n° 104	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3226	Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Boulevard Jules Carteret	sur 30 m au Sud de la rue Saint-Jean de Dieu	A partir du jeudi 9 mars 2017, 22h, jusqu'au vendredi 10 mars 2017, 4h
				Rue Saint-Jean de Dieu	sur 30 m de part et d'autre du boulevard Jules Carteret	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Jules Carteret	sur 30 m de part et d'autre du boulevard Jules Carteret	
3226	Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Saint-Jean de Dieu	sur 30 m de part et d'autre du boulevard Jules Carteret	A partir du jeudi 9 mars 2017, 22h, jusqu'au vendredi 10 mars 2017, 4h
				Boulevard Jules Carteret	sur 30 m au Sud de la rue Saint-Jean de Dieu	
3227	Electriox City	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du système de vidéo surveillance	la circulation des piétons sera interdite	Montée Saint-Barthelemy	sous la nacelle élévatrice de personnes lors des phases de levage	A partir du jeudi 9 mars 2017, 22h, jusqu'au vendredi 10 mars 2017, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		l'accès des riverains et de l'hotel sera géré par des hommes-traffic	
3228	Citinea Ouvrages Residentiels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Nestor	côté pair, sur 6 m au droit du n° 6	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017
3229	Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté pair, sur 5 m au droit du n° 118	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au dimanche 9 avril 2017
3230	Abi Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de Saint-Rambert	côté pair, sur 5 m au droit du n° 28	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au jeudi 23 mars 2017
3231	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté impair, sur 10 m au droit du n° 61	Le jeudi 9 mars 2017
3232	Comite des Ecoles Catholiques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une Vente de Charité au Cercle de l'Union	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	au droit du n° 27, sur 20 m	Le vendredi 17 mars 2017, de 9h à 13h
						Le lundi 20 mars 2017, de 9h à 20h
3233	Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté pair, entre le n° 4 et n° 2	Le vendredi 10 mars 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3234	Numerobis Renovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	côté impair, sur 5 m au droit du n° 31	A partir du vendredi 10 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017
3235	Htp Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Général de Miribel	côté impair, sur 20 m au droit du n° 17	Les vendredi 10 mars 2017 et samedi 11 mars 2017
3236	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de préparation de la chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, entre l'avenue Rockefeller et la rue Laennec	A partir du vendredi 10 mars 2017 jusqu'au samedi 25 mars 2017, de 9h à 16h30
3237	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	sur 10 m, au droit du n° 9	Le lundi 13 mars 2017, de 8h à 17h
3238	Spie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Garibaldi	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, de part et d'autre de la rue du Lac	
3239	Yoyo Dominique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Polycarpe	côté pair, sur 20 m au droit du n° 16, sur zone de livraison	Le samedi 25 mars 2017, de 8h à 19h
3240	Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de devoiement d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les deux sens	Rue Simon Fryd	entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland	A partir du vendredi 10 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Nord, entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud, entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Nord, entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Georges Gouy et la rue de Gerland	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3241	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des piétons devra être maintenue en permanence au droit du chantier	Boulevard Jean XXIII	trottoir Ouest, au droit du portail d'accès aux locaux de la Ville de Lyon	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au mercredi 15 mars 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Nord/Sud, entre la rue Maryse Bastié et la rue Bataille (au droit du portail d'accès aux locaux de la Ville de Lyon)	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, entre la rue Maryse Bastié et la rue Bataille (au droit du portail d'accès aux locaux de la Ville de Lyon)	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au mercredi 15 mars 2017, de 8h30 à 16h30
3242	Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 20 m au droit du n° 185	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
3243	Entreprises Constructel Energie, Rampa et Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations et de branchement GRDF pour le SYTRAL C3	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Lafayette	sens Ouest / Est entre la rue Masséna et le boulevard Jules Favre	A partir du mardi 7 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
			la circulation sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de travaux		sens Est / Ouest entre le boulevard Jules Favre et la rue Masséna	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Masséna et le boulevard Jules Favre	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		trottoir Sud, entre le tunnel Vivier Merle et le boulevard Marius Vivier Merle Ouest	
3244	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'ouverture de chambres France Télécom	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Nestor	entre les n° 18 et n° 22	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017, de 6h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Edouard Rochet	entre le n° 18 et le n° 28	
				Rue Villon	entre le n° 21 et le n° 43	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Edouard Rochet	entre le n° 18 et le n° 28	
				Rue Villon	entre le n° 21 et le n° 43	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Saint-Nestor	entre les n° 18 et n° 22	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3245	Entreprise Eiffage Energie Thermie et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	entre le cours Vitton et la rue de Sèze, durant les phases de terrassements	A partir du mardi 7 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h
			la mise en place de ponts lourds sera autorisé		partie comprise entre le cours Vitton et la rue Bossuet	A partir du mardi 7 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 67	A partir du mardi 7 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3246	Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de réseau de canalisations dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 99	Le mercredi 8 mars 2017
3247	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau sous couvert du Lyvia n° 201700313	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Bons Enfants	sur 25 m au Sud de la rue Victor Lagrange	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Victor Lagrange	sur 40 m à l'Ouest de la rue des Bons Enfants	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Bons Enfants	sur 25 m au Sud de la rue Victor Lagrange	
				Rue Victor Lagrange	côté Sud, sur 40 m à l'Ouest de la rue des Bons Enfants	
3248	Ette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201702226	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Crepet	au droit du n° 18	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 18	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
3249	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	Des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles pendant les périodes d'inactivités du chantier, afin de maintenir un cheminement piétons.	Avenue Maréchal de Saxe	trottoir impair, sur 15 m au droit du n° 159	A partir du jeudi 16 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 16h30	
			la circulation des piétons sera interdite				
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir		côté impair, sur 15 m au droit du n° 155		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
3250	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réalistaion du site propre C3 SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Duguesclin	partie comprise entre la rue Robert et le cours Lafayette	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 8h à 17h	
				Rue de Créqui	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Robert		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Duguesclin	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Robert, pour une période n'excédent pas une journée et non simultanément avec la fermeture de la rue de Créqui		
3250	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réalistaion du site propre C3 SYTRAL	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Créqui	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Robert, pour une période n'excédent pas une journée et non simultanément avec la fermeture de la rue Duguesclin	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 8h à 17h	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Duguesclin	au débouché sur la rue Robert		
3251	Settineri Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 167	Le jeudi 9 mars 2017, de 7h à 19h	
3252	Au Quai du Polar N° 00146	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival	l'accès et le stationnement d'un camping car seront autorisés	Esplanade située au sud de la sucrière		A partir du vendredi 31 mars 2017 jusqu'au dimanche 2 avril 2017, de 10h à 21h	
			l'accès et le stationnement d'un foodtruck seront autorisés		Place de la Bourse	(hors zone pompiers)	Les samedi 1 avril 2017 et dimanche 2 avril 2017, de 10h à 20h
			le stationnement d'un véhicule Citroën C3 sera autorisé				
			le stationnement d'un véhicule de collection sera autorisé	Place de la Comédie	dans le périmètre des barrières	Le samedi 1 avril 2017, de 10h à 20h	
			un chalet d'information sera autorisé		Sud / Ouest	A partir du jeudi 23 mars 2017 jusqu'au mardi 4 avril 2017	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3253	Eiffage Route Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Montée de l'Observance	sur 50 m de part et d'autre des n° 75 et 77	Le jeudi 9 mars 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 75 et 77	
3254	Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Maréchal Lyautey	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	Le vendredi 10 mars 2017, de 7h à 19h
3255	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix-Rousse	côté impair, sur 10 m au droit du n° 83	Le vendredi 10 mars 2017, de 7h30 à 16h30
3256	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Aubigny	sur 30 m, au droit du n° 21	A partir du jeudi 16 mars 2017 jusqu'au jeudi 23 mars 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue Ternois	sur 15 m, au droit du n° 20	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aubigny	côté impair, sur 30 m au droit du n° 21	
				Rue Ternois	côté pair, sur 15 m au droit du n° 20	
3257	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Caille	sur 20 m, au droit du n° 22	A partir du vendredi 17 mars 2017 jusqu'au jeudi 30 mars 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 22	
3258	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF en accord avec le LYVIA n° 201700452	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue de l'Arbre Sec	pour accéder au n° 11	A partir du vendredi 10 mars 2017 jusqu'au mercredi 22 mars 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir situé au droit du n° 11	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 11	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3259	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Trarieux	entre la rue Professeur Rochaix et la rue Professeur Florence	A partir du mardi 14 mars 2017 jusqu'au jeudi 16 mars 2017, de 9h à 16h
				Rue René et Marguerite Pellet	entre le cours Albert Thomas et la rue Trarieux	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Florence	entre la rue Trarieux et le n° 66	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Trarieux	entre la rue Professeur Rochaix et la rue Professeur Florence	
				Rue René et Marguerite Pellet	entre le cours Albert Thomas et la rue Trarieux	A partir du mardi 14 mars 2017 jusqu'au jeudi 16 mars 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Trarieux	côté impair, entre le n° 5 et la rue Professeur Florence	
				Rue Professeur Florence	côté pair, entre le n° 66 et la rue Trarieux	A partir du mardi 14 mars 2017 jusqu'au jeudi 16 mars 2017, de 9h à 16h
			Les Véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire	Rue René et Marguerite Pellet	au débouché sur le cours Albert Thomas	
	Rue Trarieux Rochaix	au débouché sur la rue du Professeur Rochaix				
3260	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue de 60 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Henri Gorjus	sur 15 m côté pair de part et d'autre de la rue Jérôme Dulaar	Le vendredi 10 mars 2017, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jérôme Dulaar		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Barodet et la rue Jérôme Dulaar	Le vendredi 10 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de la rue Jérôme Dulaar	
3261	Tetris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des piétons sera interdite lors des opérations de livraisons	Boulevard Jules Carteret	trottoir Nord, sur 20 m de part et d'autre du n° 19	A partir du lundi 6 mars 2017 jusqu'au jeudi 6 juillet 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable lors des opérations de livraisons		sur 20 m, de part et d'autre du n° 19	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 lors des opérations de livraisons		de part et d'autre du véhicule de livraisons, au droit du n° 19	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3262	La Ville de Lyon Salle Rameau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	sur 10 m au droit du n° 27	A partir du vendredi 17 mars 2017, 7h, jusqu'au samedi 18 mars 2017, 1h
3263	Musée des Tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, partie comprise entre le n° 21 et le n° 23	Le mardi 14 mars 2017, de 7h à 19h
3264	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Casimir Périer	entre la rue Delandine et la rue Smith	A partir du lundi 20 mars 2017 jusqu'au mardi 21 mars 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue Delandine	sur 20 m, au Nord de la rue Casimir Perier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Casimir Perier	côté impair, entre la rue Delandine et la rue Smith	
				Rue Delandine	des deux côtés, sur 20 m au Nord de la rue Casimir Perier	
3265	La Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une circulation respectueuse des piétons et des automobilistes compte tenu de l'é étroitesse des rues et la proximité de lieux culturels et festifs attirant beaucoup de passants	l'accès des cars de tourisme et taxis transportant des voyageurs à destination ou venant des hôtels riverains et les véhicules riverains des rues concernées sera autorisé	Rue Royale	partie comprise entre la rue Roger Violi et la rue E. Brazier	A partir du lundi 1 mai 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
			l'arrêt des véhicules sera interdit gênant		partie comprise entre la rue Roger Violi et la rue E. Brazier	
			la circulation des véhicules sera interdite de 11h00 à 15h00 et de 19h00 à 1h00 sauf pour les véhicules cités dans l'article 3 du présent arrêté		partie comprise entre la rue Roger Violi et la rue E. Brazier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 10 Km/h		partie comprise entre la rue Roger Violi et la rue E. Brazier	
			un passage de 3m50 devra être maintenu libre en permanence pour le passage des véhicules de sécurité, de secours, d'immondices, des ambulances, des véhicules transportant des malades ou handicapés et des riverains		partie comprise entre la rue Roger Violi et la rue E. Brazier	
3266	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Jussieu	sur 20 m, en face du n° 5	A partir du lundi 20 mars 2017 jusqu'au mercredi 29 mars 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m en face du n° 5	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3267	La Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une circulation respectueuse des piétons et des automobilistes compte tenu de l'étroitesse des rues et la proximité de lieux culturels et festifs attirant beaucoup de passants	l'accès des cars de tourisme et taxis transportant des voyageurs à destination ou venant des hôtels riverains et les véhicules riverains des rues concernées sera autorisé	Rue du Gare	partie comprise entre la rue du Bât d'Argent et la rue de l'Arbre Sec	A partir du lundi 1 mai 2017 jusqu'au mercredi 1 novembre 2017
				Rue de l'Arbre Sec	partie comprise entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin	
			l'arrêt des véhicules sera interdit gênant	Rue du Gare	partie comprise entre la rue du Bât d'Argent et la rue de l'Arbre Sec	
			la circulation des véhicules sera interdite de 11h00 à 15h00 et de 19h00 à 1h00 sauf pour les véhicules cités dans l'article 3 du présent arrêté	Rue de l'Arbre Sec	partie comprise entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin	
				Rue du Gare	partie comprise entre la rue du Bât d'Argent et la rue de l'Arbre Sec	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 10 Km/h	Rue de l'Arbre Sec	partie comprise entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin	
			un passage de 3m50 devra être maintenu libre en permanence pour le passage des véhicules de sécurité, de secours, d'immondices, des ambulances, des véhicules transportant des malades ou handicapés et des riverains	Rue du Gare	partie comprise entre la rue du Bât d'Argent et la rue de l'Arbre Sec	
		Rue de l'Arbre Sec	partie comprise entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin			
3268	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réparation de fuite d'eau potable	l'accès et stationnement seront autorisés	Place Antonin Jutard	sur 15 m, au droit du n° 2	Le mardi 14 mars 2017, de 7h30 à 16h30
3269	La Préfecture du Rhône et la D.D.S.P	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Marronniers		Le jeudi 9 mars 2017, de 11h à 13h
				Place Antonin Poncet	chaussée Nord	
				Place de la Comédie		Le jeudi 9 mars 2017, de 11h à 15h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Bien-nier	entre la rue de la Charité et le quai du Docteur Gailleton	Le jeudi 9 mars 2017, de 11h à 13h
					des deux côtés, entre le n° 6 et le quai Docteur Gailleton	Le jeudi 9 mars 2017, de 10h à 12h30
				Place Antonin Poncet	chaussée Nord, entre la place Bellecour et le quai du Docteur Gailleton	Le jeudi 9 mars 2017, de 10h à 12h30
	Place de la Comédie		Le jeudi 9 mars 2017, de 11h à 15h30			
3270	Ecrb Etudes Conceptions Réalisat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Pierre de Vaise	côté pair, sur 10 m au droit du n° 68	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au lundi 20 mars 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3271	Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 10 m au droit du n° 101	Les jeudi 9 mars 2017 et vendredi 10 mars 2017
3272	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage AEP	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Robert	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 3 sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	Le vendredi 10 mars 2017
3273	Serfim T I C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	Rue Saint-Pierre de Vaise	entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue Docteur Horand	A partir du mardi 7 mars 2017, 23h50, jusqu'au mercredi 8 mars 2017, 4h
			la circulation des véhicules sera gérée par le personnel de l'entreprise Serfim Tic dans les carrefours suivants	Rue Saint-Pierre de Vaise , /Rue Sergent Michel Berthet		
				Rue Saint-Pierre de Vaise , /Rue Docteur Horand		
				Rue Saint-Pierre de Vaise , /Rue de la Grange		
		la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Saint-Pierre de Vaise	entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue Docteur Horand		
3274	Entreprise Eiffage Energie Thermie et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	entre le cours Vitton et la rue de Sèze, durant les phases de terrassements	A partir du mardi 7 mars 2017 jusqu'au jeudi 9 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 67	
3275	Serpillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de câble BTA Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Carnot	entre le n° 8 et la rue Duhamel	A partir du mardi 7 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue Duhamel	entre la place Carnot et la rue de la Charité	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	des deux côtés, entre le n° 8 et la rue Duhamel	
				Rue Duhamel	des deux côtés, entre la place Carnot et la rue de la Charité	
3276	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et de la configuration de la chaussée	Rue Crépet	entre le n° 18 et n° 23	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au vendredi 10 mars 2017, de 8h à 17h30
				Rue Pré Gaudry	sur 10 m au droit du n° 48	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Crepet	entre le n° 18 et n° 23	
3277	Ruiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation d'un bâtiment	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Edison	entre la rue Chaponnay et le n° 6	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Chaponnay et le n° 6	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3278	Kom 9 Renovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Pensier	côté impair, sur 15 m au droit du n° 17	Le vendredi 10 mars 2017
3279	Eiffage Route Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Montée de l'Observance	entre le n° 75 et n° 77	Les vendredi 10 mars 2017 et samedi 11 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 75 et n° 77	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3280	Bouygues Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection des joints de dilatation au moyen de 2 nacelles négatives	la circulation des piétons sera interdite	Pont Raymond Barre		A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
			la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable			
3281	Métropole de Lyon - Direction de l'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Marietton	entre la place Valmy et la rue Tissot	A partir du lundi 13 mars 2017, 23h50, jusqu'au mercredi 15 mars 2017, 4h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Valmy		A partir du lundi 13 mars 2017, 23h50, jusqu'au mercredi 15 mars 2017, 4h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Marietton		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Valmy		
	Rue Marietton	des deux côtés de la chaussée, entre la place Valmy et la rue Tissot				
3282	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	des ponts lourds devront être positionnés sur la fouille afin de maintenir le cheminement des piétons	Rue Président Carnot	trottoir impair, sur 10 m au droit du n° 3	A partir du mercredi 8 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des piétons sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 3 et la rue Ferrandière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3283	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Sit. Etudes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sevigne	côté pair, entre le n° 12 et la rue Mazenod	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au mercredi 15 mars 2017, de 7h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3284	Séea Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lamartine	entre le n° 7 et le n° 9	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au mardi 14 mars 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue de la Caille	entre le n° 2 et le n° 4	
				Rue de l'Eglise	entre le n° 17 et le n° 21	
				Rue de l'Abondance	entre la rue Garibaldi et le n° 31	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Eglise	côté impair, entre le n° 17 et le n° 21	
				Rue de la Caille	côté pair, entre le n° 2 et le n° 4	
				Rue de l'Abondance	des deux côtés, entre la rue Garibaldi et le n° 31	
Rue Lamartine	côté impair, entre le n° 7 et le n° 9					
3285	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue René et Marguerite Pellet	entre le cours Albert Thomas et la rue Trarieux	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au jeudi 16 mars 2017, de 9h à 16h
				Rue Trarieux	entre la rue Professeur Rochaix et la rue Professeur Florence	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Florence	entre la rue Trarieux et le n° 66	
				Rue Trarieux	entre la rue Professeur Rochaix et la rue Professeur Florence	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue René et Marguerite Pellet	entre le cours Albert Thomas et la rue Trarieux	
				le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Florence	côté pair, entre le n° 66 et la rue Trarieux
			Rue Trarieux		côté impair, entre le n° 5 et la rue Professeur Florence	
			Les Véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire	Rue René et Marguerite Pellet	au débouché sur la rue du Professeur Rochaix	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au jeudi 16 mars 2017, de 9h à 16h
				Rue René et Marguerite Pellet	au débouché sur le cours Albert Thomas	
			3286	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite
3287	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Esquirol	sur 30 m au droit du n° 39	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 39	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3288	Planete Environnement Sanitation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place des Terreaux	au droit de l'immeuble situé au n° 1	Le vendredi 10 mars 2017
3289	Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair, sur 9 m au droit du n° 33	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017
3290	Game Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Richan	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 4 - 6	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017
3291	Demai Loj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mainten-tions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté pair, su 15 m au droit du n° 84	Le mardi 14 mars 2017, de 7h30 à 13h
3292	Demai'loj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mainten-tions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint-Cyr	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	Le mardi 14 mars 2017
3293	Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	sur 10 m au droit du n° 5	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017
3294	Ferrero	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté impair, sur 10 m au droit du n° 25	Le mercredi 15 mars 2017
3295	Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 35 T	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe Gon-nard	trottoir pair, entre les n° 19 - 21 et la rue Durol entre les n° 19 - 21 et la rue Durol des deux côtés de la chaussée, entre les n° 19 - 21 et la rue Durol	Les lundi 13 mars 2017 et jeudi 16 mars 2017, de 10h à 16h Les lundi 13 mars 2017 et jeudi 16 mars 2017
3296	Vuillermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Waldeck Rous-seau	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 51	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017
3297	Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Charial	côté pair, sur 20 m en face du n° 149	A partir du mercredi 15 mars 2017 jusqu'au jeudi 16 mars 2017, de 7h à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3298	Imotep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 33	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
3299	Keolis - Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un massif béton pour poteau lignes TCL	la pose d'un massif béton sera autorisée sur trottoir	Place des Cordeliers	sur le parvis de l'Eglise de Saint-Bonaventure	A partir du mercredi 15 mars 2017 jusqu'au samedi 15 septembre 2018
3300	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'ERDF sous le Lyvia n° 201702010	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Beauvisage	sur 20 m au droit du n° 114	A partir du mercredi 15 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 20 m au droit du n° 114	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3301	Iss Proprete	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec un camion nacelle pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement d'un véhicule nacelle du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest, sur 40 m au droit du n° 198	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h30 à 18h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 40 m au droit du n° 198	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
3302	Pothier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage et de préparation de la chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la piste cyclable en fonction de l'avancée du chantier	Avenue Jean Mermoz	entre le boulevard Edmond Michelet et le boulevard Pinel	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 9h à 16h30
				Rue Challemel Lacour	entre le boulevard de l'Artillerie et le pont SNCF	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Mermoz	entre le boulevard Edmond Michelet et le boulevard Pinel	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Challemel Lacour	entre le boulevard de l'Artillerie et le pont SNCF	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Mermoz	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Edmond Michelet et le boulevard Pinel	
				Rue Challemel Lacour	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard de l'Artillerie et le pont SNCF	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3303	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Grataloup	sur 15 m, au droit de la place Tabareau	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h30 à 16h30
				Place Tabareau	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Grataloup	
				Rue Henri Gorjus	sur 20 m de part et d'autre de la rue Jacquard	
				Rue Pernon	sur 20 m, en face du n° 33	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tabareau	sur 15 m, de part et d'autre de la rue Claude Joseph Bonnet	
				Rue Pernon	côté pair, sur 20 m en face du n° 33	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tabareau	des deux côtés, sur 15 m de part et d'autre de la rue Claude Joseph Bonnet	
				Rue Grataloup	des deux côtés, sur 15 m au droit de la place Tabareau	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tabareau	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Grataloup				
	Rue Henri Gorjus	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Jacquard				
3304	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'EDF sous couvert du Lyvia n° 201702999	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Repos	sur 20 m au droit du n° 7	A partir du mercredi 15 mars 2017 jusqu'au mercredi 29 mars 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3305	Au Quai du Polar N° 00146	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival	l'accès et le stationnement d'un camping car seront autorisés	Esplanade Située Au Sud de la Sucrière	sur 25 m au droit du n° 128	A partir du mercredi 15 mars 2017 jusqu'au mercredi 22 mars 2017, de 7h à 17h
3306	Serpillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ENEDIS sous couvert du Lyvia n° 201700669	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Villon	sur 25 m au droit du n° 128	A partir du mercredi 15 mars 2017 jusqu'au mercredi 22 mars 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3307	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chavanne	sur 20 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 8	Les jeudi 9 mars 2017 et vendredi 10 mars 2017, de 7h30 à 17h30
				Rue de la Platière	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 22	
				Rue Pouteau	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située en face du n° 11	
				Rue Imbert Colomès	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 11	
				Rue Neyret	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 21	Les jeudi 9 mars 2017 et vendredi 10 mars 2017, de 7h30 à 17h30
				Rue Neyret	sur 20 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 21	
				Rue Giuseppé Verdi	sur 20 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 4	
				Rue de Trion	sur 20 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 8	
Rue des Tourelles	sur 20 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 6					
3308	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance sur le réseau de fibre optique	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Rosset		Le samedi 11 mars 2017, de 1h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite	Grande rue de la Croix-Rousse	partie comprise entre la rue Jacques Louis Henon et la rue Rosset	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
3309	Production Leonis N° 0079	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des piétons sera interrompue lors des prises de vues	Place Bellevue	les escaliers	Le mardi 14 mars 2017, de 9h à 20h	
				Quai Claude Bernard	sur le bas port à hauteur de la berge Karen Blixen		
				Rue Josephin Souly , Les Escaliers	les escaliers		
				Passage Coste			
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue Saint-Nicolas	entre le quai de Bondy et la place Gerson	Le mardi 14 mars 2017, de 19h à 23h	
				Rue Juiverie			
				Montée Saint-Barthelemy	entre la place Saint-Paul et la montée du Change		
				Montée du Change			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée des Carnes Dechaussées	entre la montée Saint-Barthelémy et la rue de Montauban	A partir du lundi 13 mars 2017, 17h, jusqu'au mardi 14 mars 2017, 20h	
				Place Colbert	des deux côtés de la chaussée, du n° 9 à la rue Bodin		
				Rue Louis Thevenet	des deux côtés de la chaussée, entre la rue d'Ivry et la rue Josephin Souly		
				Rue Bodin	côté impair, entre le n° 3 et la rue Mottet de Guérando		
				Place Gerson	stationnement en épi côté Eglise sur 20 m ainsi que le parvis de l'Eglise		Le mardi 14 mars 2017, de 8h à 23h
				Rue de l'Angile	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Octavio Mey et la rue Louis Carrand		A partir du lundi 13 mars 2017, 17h, jusqu'au mercredi 15 mars 2017, 12h
Quai Claude Bernard	côté Rhône, entre le n° 11 et le pont de l'Université, et sur la berge Karen Blixen	A partir du lundi 13 mars 2017, 17h, jusqu'au mardi 14 mars 2017, 20h					
Rue Diderot	côté impair, entre le n° 5 et la place Colbert						
3310	Snp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre une opération de maintenance avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Garet	entre la rue de l'Arbre Sec et la rue Pizay, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	\$	
			la circulation des véhicules sera interdite			Le lundi 13 mars 2017, de 8h à 17h	
3311	Laique Gerland Mouche/ N° 00273	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concours de pétanque	un concours de pétanque sera autorisé	Place Jean Jaurès	(montage le 17 Mars)	Le samedi 18 mars 2017, de 13h30 à 19h	
3312	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Deleuvre	entre les n° 74 à 76	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre les n° 74 à 76		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3313	Canoe Kayak Club Lyon Oullins Mulatière / N° 00211	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hrant Dink	côté Est, sur 120 m au droit du n° 63	Le dimanche 2 avril 2017, de 7h30 à 18h
3314	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Thiers	partie comprise entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Vitton	partie comprise entre l'avenue Thiers et la rue Michel Rambaud	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Thiers	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017
				Cours Vitton	côté pair (Sud), partie comprise entre la commune de Villeurbanne et la rue Michel Rambaud	
Rue Beranger	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton					
3315	Canuts Loisirs Bien Etre / N°00262	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une rencontre amicale de pétanque	un tournoi de pétanque sera autorisé	Place Tabareau		Le mardi 4 avril 2017, de 14h à 20h
3316	Eiffage Energie Thermie/Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de chauffage urbain en urgence en accord avec le Lyvia: 201617623	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Verguin	dans les deux sens de circulation, au droit de l'accès au n° 1, durant les phases de terrassement	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, sur emplacement de stationnement à «l'Ouest» de l'accès au n° 1	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017, de 7h30 à 17h30
3317	Sarkissian Ramzik	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 51	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au lundi 27 mars 2017
3318	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 15 m entre le n° 63 et 65	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au jeudi 23 mars 2017
3320	Vicente Alexandre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 27	Le lundi 13 mars 2017, de 7h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3321	Acf Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place des Terreaux	pour accéder au n° 9	Le lundi 13 mars 2017, de 7h à 19h
			la circulation des piétons sera interdite		sur 20 m au droit du n° 9, sous la nacelle élévatrice de personne durant les phases de levage	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 9	
3322	Evea - N° 00192	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle Gobérit Aqua Clean Tour	l'accès et le stationnement de 2 camions seront autorisés	Place Antonin Jutard		Les vendredi 7 avril 2017 et samedi 8 avril 2017, de 6h à 21h
3323	Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	sur 15 m au droit du n° 10	A partir du vendredi 10 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
3324	Engie Inéo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	sur 10 m au droit du n° 28	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 22h à 5h
3325	Grand Lyon/ Métropole/ Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Voltaire	entre la rue Verlet Hanus et la place Voltaire	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs	Rue Voltaire	entre la rue Verlet Hanus et la place Voltaire	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Verlet Hanus	côté impair, sur 15 m de part et d'autre de la rue Verlet Hanus	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire	Rue Voltaire	des deux côtés, sur 10 m de part et d'autre de la rue Voltaire	
					au débouché sur la rue Verlet Hanus	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3326	Coiro et la Direction de La Voirie de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie en accord avec le LYVIA n° 201700198	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Roger Radisson	au droit des n° 19 à 23	A partir du jeudi 9 mars 2017, 7h30, jusqu'au mercredi 22 mars 2017, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pauline Marie Jaricot	sur 20 m au Nord de la rue Henri Le Chatelier	
					entre la rue Roger Radisson et la rue Henri Le Chevalier	
			des deux côtés de la chaussée sur 20 m au Nord de la rue Henri Le Chatelier			
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pauline Marie Jaricot	des deux côtés de la chaussée entre la rue Roger Radisson et la rue Henri Le Chatelier				
3327	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Hector Malot	trottoir Ouest, sur 50 m au Nord du n° 7	Les lundi 13 mars 2017 et mardi 14 mars 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue André Bollier et le n° 2	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue André Bollier et le n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue André Bollier	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
3328	Gauthey Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	entre le n° 122 et le n° 128 bis	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 122 et le n° 128 bis	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017
3329	Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Président Edouard Herriot	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 66	Le lundi 13 mars 2017, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 66	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 66	Le lundi 13 mars 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3330	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Chartreux	sur 20 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit du n° 34	A partir du vendredi 10 mars 2017 jusqu'au lundi 13 mars 2017, de 7h30 à 17h30
				Rue Hippolyte Flandrin	sur 20 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit du n° 4	A partir du vendredi 10 mars 2017 jusqu'au lundi 13 mars 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hippolyte Flandrin	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit du n° 4	A partir du vendredi 10 mars 2017 jusqu'au lundi 13 mars 2017, de 7h30 à 17h30
				Rue des Chartreux	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit du n° 34	A partir du vendredi 10 mars 2017 jusqu'au lundi 13 mars 2017, de 7h30 à 17h30
3331	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Favorite	sur 20 m au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de Télécoms située au droit du n° 32	Les vendredi 10 mars 2017 et mardi 14 mars 2017, de 1h à 4h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte Clotilde	entre la rue de Crimée et le boulevard de la Croix Rousse	A partir du mardi 13 juin 2017 jusqu'au samedi 17 juin 2017, de 23h à 7h
3332	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tupin	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue Palais Grillet	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 23h à 7h
3333	Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages dans un domaine privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté pair, entre le n° 186 et n° 190	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
3334	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable en accord avec le LYVIA n°: URGENCE	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Flesselles	de part et d'autre du n° 20, entre la rue Pierre Blanc et la rue des Chartreux	Le vendredi 10 mars 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Pierre Blanc et la rue des Chartreux	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m de part et d'autre du n° 20	Le vendredi 10 mars 2017, de 7h30 à 17h30
3335	Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferdinand Buisson	sur 10 m au droit du n° 13	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017
3336	Agos Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 3	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017, de 7h à 19h
3337	Abi Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 43	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3338	Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	côté Sud, contre allée Sud, voie de sortie du parking de la Part Dieu, sur 20 m entre la sortie du parking et la trémie	Le lundi 13 mars 2017, de 6h30 à 14h
3339	Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue Montesquieu	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Chalopin	Le lundi 13 mars 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Chalopin	Le lundi 13 mars 2017
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise Foselev		au débouché sur la rue Sébastien Gryphe	Le lundi 13 mars 2017, de 9h à 16h
3340	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Grande Rue de Saint Rambert	entre la rue des Docteurs Cordier et la rue Pierre Termier	Le lundi 13 mars 2017, de 12h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Docteurs Cordier et la rue Pierre Termier	Le lundi 13 mars 2017
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise Colas		au débouché sur la rue des Docteurs Cordier	Le lundi 13 mars 2017, de 12h30 à 17h
3341	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vendôme	sur 20 m de part et d'autre de la rue Rabelais	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 12 mai 2017
				Rue Rabelais	entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Saxe	
				Rue de Créqui	sur 20 m de part et d'autre de la rue Rabelais	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Rabelais	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rabelais	des deux côtés, entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Saxe	
				Rue de Créqui	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Rabelais	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3342	Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition	la circulation des cycles sera réduite	Rue de l'Est	sur la piste cyclable, entre la route de Genas et le n° 1 de la rue Saint Isidore	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017
			la circulation des piétons sera interdite		voie verte, entre la route de Genas et la rue Saint Isidore	
3343	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Montée Saint Barthélemy	en face du n° 40	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
3344	Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Richerand	sur 15 m au droit du n° 39	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017
3345	Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue De Crequi	par tronçon de rue successifs, partie comprise entre le cours Franklin Roosevelt et la rue Sully	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au mercredi 15 mars 2017, de 9h à 16h
				Rue Crillon	par tronçon de rue successifs, partie comprise entre la rue Vendôme et la rue Duguesclin	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Créqui	par tronçon de rue successifs, partie comprise entre le cours Franklin Roosevelt et la rue Sully	
				Rue Crillon	par tronçon de rue successifs, partie comprise entre la rue Vendôme et la rue Duguesclin	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le cours Franklin Roosevelt et la rue Sully	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au mercredi 15 mars 2017			
3346	Mlrm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise MLTM	Rue de la Thibaudière	trottoir Sud, entre le n° 44 et le n° 50	Le mercredi 15 mars 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Elie Rochette et la rue de la Madeleine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Elie Rochette et la rue de la Madeleine	
3347	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abandon de réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Emeraudes	au droit de l'immeuble situé au n° 6 durant les phases de terrassement	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au mardi 14 mars 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		au droit de l'immeuble situé au n° 6	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3348	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201701530	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chevreul	sur 20 m au droit du n° 79	A partir du jeudi 16 mars 2017 jusqu'au jeudi 30 mars 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m au droit du n° 79	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3349	Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de Rugby	(sauf TCL jusqu'à 12h)	Allée Pierre de Coubertin	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Jean Bouin	A partir du samedi 11 mars 2017, 12h, jusqu'au dimanche 12 mars 2017, 0h
				Rue Jean Pierre Chevrot		
				Rue Jean Bouin	au Sud de l'avenue Tony Garnier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au Sud de l'avenue Tony Garnier	
				Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
				Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin	
				Allée Pierre de Coubertin	des deux côtés, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Jean Bouin	
Rue Marcel Merieux	côté Est, sur 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 m au Sud du Nikasi (sauf pour les commerces ambulants)					
3350	Serpillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis sous couvert du Lyvia n° 201702954	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Nérard	sur 50 m au droit du n° 15	A partir du jeudi 16 mars 2017 jusqu'au jeudi 23 mars 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 15	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			un pont lourd sera positionné sur les fouilles hors périodes de chantiers afin de préserver le cheminement piétons			
3351	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau Télécoms en accord avec le n° LYVIA: 201701914	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée de la Butte	au droit des n° 15 et 15 B	Les lundi 13 mars 2017 et vendredi 17 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit des n° 15 et 15 B	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3352	Bfe Rénovations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1035/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	sur 12 m au droit du n° 51	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017
3353	Ste Satori Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement à l'Institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	sur le parking attenant au Hangar	Le jeudi 6 avril 2017, de 7h à 16h
3354	La Galerie Roger Tator	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vernissage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	du n° 32 au n° 36	A partir du jeudi 16 mars 2017, 8h, jusqu'au vendredi 17 mars 2017, 0h
3355	Erdf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	partie comprise entre le n° 82 et 84	Le lundi 13 mars 2017, de 7h à 16h
3356	Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tronchet	partie comprise entre la rue Boileau et le n° 37	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 47	
3357	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'un arrêt Bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Barthélemy Buyer	côté impair, sur 35 m au droit du n° 215	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017
3358	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue de la République	pour accéder au n° 10 et 12	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017, de 6h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Neuve	par tronçons successifs entre les n° 1 à 17	
				Rue du Président Edouard Herriot	au droit du n° 42	
3359	René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'Eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jules Courmont	sur 30 m au Sud de la rue Childebert	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, sur 30 m au Sud de la rue Childebert	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
3360	Collet René	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'Eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jules Courmont	sens Nord/Sud, voie de tourne à droite au droit du grand Hôtel Dieu	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3361	Sefim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Aqueducs	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé dans le carrefour avec la rue de la Garde	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 9h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Diderot	sur 30 m au droit du n° 4	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 7h30 à 17h30
				Rue Bodin	sur 15 m au droit du n° 8	
3362	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage d'un bâtiment public	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue René Leynaud	de part et d'autre de la zone de chantier	Le mardi 14 mars 2017, de 19h à 23h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la montée de la Grande Côte et la rue Coysevox	
				Montée de la Grande Côte	entre la rue Sergent Blandan et la rue Leynaud sauf riverains et pour accéder à la montée de la Grande Côte	
				Rue de l' Abbé Rozier	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud sauf riverains et pour accéder à la rue Donnée	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue des Capucins	
Montée de la Grande Côte	au débouché sur la rue Sergent Blandan	Le mardi 14 mars 2017, de 9h à 16h				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3363	Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable en accord avec le LYVIA n° 201702469	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Fernand Rey	sur 20 m de part et d'autre du n° 10	A partir du mardi 14 mars 2017, 7h30, jusqu'au mercredi 15 mars 2017, 17h30
				Rue Bouteille	sur 20 m de part et d'autre du n° 25	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Fernand Rey	sur 20 m de part et d'autre du n° 10	Les mardi 14 mars 2017 et mercredi 15 mars 2017, de 8h30 à 16h30
				Rue Bouteille	sur 20 m de part et d'autre du n° 25	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Fernand Rey	des deux côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre du n° 10	A partir du mardi 14 mars 2017, 7h30, jusqu'au mercredi 15 mars 2017, 17h30
				Rue Bouteille	des deux côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre du n° 25	
3364	Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Savoie	côté impair, sur 8 m entre le n° 5 et le n°7	A partir du jeudi 9 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
3365	Gripp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte Hélène	entre la place Gailleton et la rue de la Charité	Le lundi 13 mars 2017, de 9h à 12h
3366	Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Charles Richard	entre la rue du Capitaine et la rue Julie	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 23 et le n° 33	A partir du lundi 13 mars 2017 jusqu'au vendredi 17 mars 2017
3367	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 49	A partir du mercredi 15 mars 2017 jusqu'au mardi 28 mars 2017
3368	Vassivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Victorien	côté impair, sur 15 m au droit du n° 21	A partir du mardi 14 mars 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Motif	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
3369	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Sports	sur 25 m, au droit du n° 4	A partir du mercredi 15 mars 2017 jusqu'au vendredi 24 mars 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 25 m au droit du n° 4	
3370	C Pose	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Chariot d'Or	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 25	A partir du mercredi 15 mars 2017 jusqu'au jeudi 16 mars 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
3371	Léonis Production N° 0079	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Célu	du n° 9 à la rue Justin Godard	Le jeudi 23 mars 2017, de 14h à 23h
				Montée Justin Godard	du n° 2 au n° 6	Le mardi 21 mars 2017, de 8h à 18h

Registre de l'année 2017

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statu	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Romazzotti	Pierre Louis	Gardien de Police municipale	Titulaire	02/11/16	Police municipale	Arrêté rectificatif Rsa
Montanier	Anne-Sylvie	Rédacteur	Stagiaire détachée	01/02/17	Mairie du 5	Détachement / Stage
Gerbaud	Stéphane	Ap Ppl 2	Titulaire	23/01/17	Enfance	Intégration suite à détachement
Gomez	Menelik	Adjoint Technique Principal 2 ^e classe	Stagiaire	01/02/17	Supervision Globale	Nomination stagiaire
Fontaine	Teddy	Gardien de Police municipale	Titulaire	20/02/17	Police municipale	Recrutement par mutation
Parant	Thomas	Gardien de Police municipale	Titulaire	16/02/17	Police municipale	Recrutement par mutation
Prost	Pascal	Brigadier	Titulaire	01/02/17	Police municipale	Recrutement par mutation

Nom	Prénoms	Grade	Statu	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Toso	Myriame	Rédacteur Principal	Titulaire	01/02/17	Direction Centrale de l'Immobilier	Recrutement par mutation
Cartia	Anthony	Adjoint Technique	Rm	01/03/17	Sports	Recrutement remplaçant
Chaipov	Ramzan	Adjoint Technique	Rm	27/02/17	Sports	Recrutement remplaçant
Douanier	Frederic	Adjoint Technique	Rm	04/02/17	Sports	Recrutement remplaçant
Douanier	Frédéric	Adjoint Technique	Rm	01/03/17	Sports	Recrutement remplaçant
Fofana	Adam	Adjoint Technique	Rm	01/02/17	Sports	Recrutement remplaçant
Mouhamadou-ibrahimmian	Farhad	Adjoint Technique	Rm	22/02/17	Sports	Recrutement remplaçant
Nouali	Said	Adjoint Technique	Rm	30/01/17	Sports	Recrutement remplaçant
Nouali	Said	Adjoint Technique	Rm	04/02/17	Sports	Recrutement remplaçant
Rabut	Cyril	Adjoint Technique	Rm	01/02/17	Sports	Recrutement remplaçant
Perrusset	Jocelyne	Adjoint Administratif	Contractuel	08/02/17	Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité	Recrutement remplacement
Dinet	Michel	Adjoint Technique	Stagiaire	15/02/17	Sports	St: Nomination stagiaire Catégorie C
Mechta	Abdelkrim	Adjoint Technique	Stagiaire	15/02/17	Sports	St: Nomination stagiaire Catégorie C
Comtet	Monique	Attachée territorial	Contractuel	01/01/17	Direction Emploi et Compétences	Recrutement non titulaire complément temps partiel

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Enquête publique - PC n° 69383 16 00352 - Avis

Le Maire de la Ville de Lyon;

Vu la demande de permis de construire n° 69383 16 00352 déposée le 26 octobre 2016 puis complétée les 31 octobre 2016, 29 novembre 2016, 1er et 23 décembre 2016, 17 janvier 2017 et 27 février 2017.

Par, Sas Uni-Commerces, demeurant à 7 place du Chancelier Adenauer - CS 316622 - 75772 Paris Cédex 16 - Représenté par M. Dubois Alexis - Concernant le réaménagement et extension d'un centre commercial - Adresse du terrain - 17 rue Docteur Bouchut 69003 Lyon

Arrêté d'ouverture - enquête publique :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 juillet 2005, révisé le 6 Décembre 2013 et modifié le 29 juin 2015 ;

Vu l'avis de l'autorité environnementale du 8 février 2017 ;

Vu le mémoire en réponse déposé le 27 février 2017,

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Lyon du 28 novembre 2016 désignant M^{me} Claire Morand ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Arrête :

Article Premier. - Il sera procédé du 31 mars 2017 au 4 mai 2017 inclus, soit pendant 35 jours consécutifs, à une enquête publique sur le réaménagement et l'extension du centre commercial de la Part-Dieu prévu par :

le permis de construire référencé n° 69 383 16 00352 déposé le 26 octobre 2016 puis complété les 31 octobre 2016, 29 novembre 2016, 1^{er} et 23 décembre 2016, 17 janvier 2017 et le 27 février 2017.

Cette opération est située au 17 rue Docteur Bouchut sur la commune de Lyon 3^e arrondissement et concerne un tènement d'environ 67 958 m², situé à l'angle des rues Eugène Deruelle, Servient, Garibaldi, des Cuirassiers, du Docteur Bouchut et Marius Vivier-Merle.

Elle prévoit une démolition partielle du bâtiment existant, la réalisation de 2766 aires de stationnement, l'extension et la surélévation du centre commercial représentant 47 342 m² de surface de plancher créées et a fait l'objet à ce titre d'une étude d'impact.

Art. 2. - A l'issue de l'enquête, ce projet éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, fera l'objet d'une décision de Monsieur le Maire de Lyon sur le permis de construire déposé.

Art. 3. - M^{me} Morand Claire, Ingénieur des Mines, a été désignée Commissaire-Enquêteur titulaire par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Lyon en date du 28 novembre 2016. M^{me} Ferrante Karine a été désignée Commissaire-Enquêteur suppléante.

Art. 4. - Durant la période de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique comprenant les pièces du permis de construire, l'étude d'impact et les avis rendus dans le cadre de l'instruction et notamment celui de l'autorité environnementale ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par Madame la Commissaire Enquêteur, seront déposés :

- à la Direction de l'Aménagement Urbain, Mairie de Lyon, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e

- à la Mairie de Lyon 3^e, 18 rue François Garcin à Lyon 3^e.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels de réception du public et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser, par écrit, à M^{me} la Commissaire-Enquêteur à la Direction de l'Aménagement Urbain de la Ville de Lyon, siège de l'enquête publique, sous couvert de M. le Maire à l'adresse suivante : Mairie de Lyon - Service de l'Urbanisme Appliqué — 69205 Lyon Cedex 01.

L'ensemble du dossier d'enquête publique peut aussi être consulté et téléchargé sur le site de la Ville de Lyon (<http://www.lyon.fr/demarches-lyon-en-direct/democratie-participative/concertation-enquete-publique/enquetes-publiques-et-concertations-en-cours.html>) et des remarques peuvent être effectuées via un formulaire électronique qui seront ensuite annexées aux registres d'enquêtes.

Art. 5. - M^{me} la Commissaire-Enquêteur tiendra une permanence :

- le samedi 1^{er} avril 2017 de 9 heures à 12 heures, à la Mairie du 3^e arrondissement, 18 rue François Garcin Lyon 3^e,

- le vendredi 7 avril 2017 de 14 heures à 17 heures à la Direction de l'Aménagement Urbain, 198 avenue Jean Jaurès Lyon 7^e

- le jeudi 27 avril 2017 de 12 heures à 15 heures à la Mairie du 3^e arrondissement, 18 rue François Garcin Lyon 3^e,

- le jeudi 4 mai 2017 de 14 heures à 17 heures à la Direction de l'Aménagement Urbain, 198 avenue Jean Jaurès Lyon 7^e,

Art. 6. - Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, le présent arrêté sera publié par voie d'affichage, à la Direction de l'Aménagement Urbain de la Ville de Lyon, dans chacune des mairies des 9 arrondissements de Lyon et un avis sera inséré 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans 2 journaux diffusés dans le Département du Rhône.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la Ville de Lyon.

Des affiches reprenant les mentions de cet avis seront apposées à la Direction de l'Aménagement Urbain de la Ville de Lyon, à la Mairie du 3^e arrondissement de Lyon, ainsi que sur le site du projet.

Art. 7. - A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête et les documents annexés le cas échéant, seront transmis sans délai à Madame la Commissaire-Enquêteur.

Art. 8. - M^{me} la Commissaire-Enquêteur transmettra ensuite son rapport à M. le Maire de Lyon dans lequel figureront ses conclusions motivées sur le dossier soumis à enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame la Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public

- à la Direction de l'Aménagement Urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e,

- à la Mairie de Lyon 3^e, 18 rue François Garcin à Lyon 3^e,

- à la Préfecture du Département du Rhône et de la Région Rhône-Alpes, 106 Rue Pierre Corneille à Lyon 3^e,

- ainsi que sur le site internet de la Ville de Lyon.

Et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Art. 9. - Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme Appliqué, Direction de l'Aménagement Urbain, Mairie de Lyon, à l'adresse suivante :

- 198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon ; Adresse postale : Mairie de Lyon - 69205 Lyon cedex 01.

Art. 10. - Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à la Mairie de Lyon 3^e,

- à Monsieur le Préfet du Département du Rhône et de la Région Rhône-Alpes,

- à M^{me} la Commissaire-Enquêteur,

- à Madame la Commissaire-enquêteur,

- au pétitionnaire.

Art. 11. - M. le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 12. - la présente décision est transmise au Représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Lyon, le 7 mars 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué à l'Aménagement
l'Urbanisme, l'Habitat et le Logement
Michel LE FAOU*

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué à la
Démocratie Participative,
Loïc GRABER*

**Déclarations préalables de travaux déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme
Appliqué pendant la période du 20 au 25 février 2017**

DP 069 383 17 00341 déposée le 20 février 2017 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 16 rue Claudius Pionchon Lyon 3^e Superficie du terrain : 961 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M^{me} Roche-Garin Michèle

DP 069 382 17 00342 déposée le 20 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 quai Jules Courmont Lyon 2^e Superficie du terrain : 856 m² - Demandeur : SDC du 1 quai Jules Courmont 1 quai Jules Courmont 69002 Lyon

DP 069 383 17 00343 déposée le 20 février 2017 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 119 avenue du Maréchal de Saxe Lyon 3^e Superficie du terrain : 994 m² - Demandeur : Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue du Maréchal de Saxe 69427 Lyon cedex 03 - Mandataire : M. Billon Nathaniel

DP 069 383 17 00344 déposée le 20 février 2017 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 24 rue de l'Est Lyon 3^e Superficie du terrain : 2269 m² - Demandeur : M. Chambard Jackie 36 avenue des Acacias 69003 Lyon

DP 069 384 17 00352 déposée le 20 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue Jacques-Louis Hénon Lyon 4^e Superficie du terrain : 2303 m² - Demandeur : Association Diocésaine de Lyon 6 avenue Adolphe Max 69321 Lyon cedex 05 - Mandataire : M. Dewavrin Amaury

DP 069 388 17 00346 déposée le 20 février 2017 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 27 rue Antoine Péricaud Lyon 8^e Superficie du terrain : 558 m² - Demandeur : Garage Lumière 27 rue Villon 69008 Lyon - Mandataire : M. ouannes Tahar

DP 069 382 17 00347 déposée le 20 février 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 rue des Archers Lyon 2^e Superficie du Terrain : 475 m² - Demandeur : Repetto Sarl 30 avenue de Messine 75008 Paris - Mandataire : M. Gaucher Jean Marc

DP 069 382 17 00348 déposée le 20 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 99 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2^e Superficie du terrain : 351 m² - Demandeur : M. Bernard Cédric 99 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon

DP 069 387 17 00349 déposée le 20 février 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 place Raspail Lyon 7^e Superficie du terrain : 248 m² - Demandeur : K-Box Club 2 cours de la République 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Revillard Adrien

DP 069 384 17 00350 déposée le 20 février 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 rue Victor Fort Lyon 4^e Superficie du terrain : 1049 m² - Demandeur : Fannyce 8 rue de Cuire 69004 Lyon - Mandataire : M. Viola Joseph Ambroise

DP 069 388 17 00351 déposée le 20 février 2017 - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 107 avenue des Frères Lumière Lyon 8^e Superficie du terrain : 314 m² - Demandeur : Toitures Barski 2 boulevard Jean Moulin 69490 Pontcharra-sur-Turdine - Mandataire : M. Barski Frédéric

DP 069 383 17 00352 déposée le 20 février 2017 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 21 rue de la Balme Lyon 3^e Superficie du terrain : 1274 m² - Demandeur : Adonis 56 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : M. Caracostas Christophe

DP 069 389 17 00353 déposée le 20 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 45 Grande rue de Saint-Rambert Lyon 9^e Superficie du terrain : 406 m² - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or cedex - Mandataire : M. Fraise Julien

DP 069 387 17 00354 déposée le 20 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 53 rue de Marseille Lyon 7^e Superficie du terrain : 180 m² - Demandeur : soriev 10 rue Emile Zola 69190 Saint-Fons - Mandataire : M. Guillot Stéphane

DP 069 387 17 00355 déposée le 20 février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 rue du Lieutenant-Colonel Girard Lyon 7^e Superficie du terrain : 1193 m² - Demandeur : Asf Toitures Avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Mandataire : M. Pagnon Armel

DP 069 384 17 00356 déposée le 20 février 2017 - Projet : Démolition d'un auvent, modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 6 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4^e Superficie du terrain : 242 m² - Demandeur : M. Beroud Antoine 10 rue Rivet 69001 Lyon

DP 069 385 17 00357 déposée le 20 février 2017 - Projet : Reconstruction de façade - Terrain : 2 rue de la Favorite Lyon 5^e Superficie du terrain : 618 m² - Demandeur : Citiya Barioz Immobilier 76 rue Louis Blanc 69006 Lyon - Mandataire : M^{me} Sanchez Alicia

DP 069 385 17 00358 déposée le 20 février 2017 - Projet : Modification d'un mur de clôture et ravalement de façade - Surface créée : 3 m² - Terrain : 46 rue Joliot Curie Lyon 5^e Superficie du terrain : 510 m² - Demandeur : M. Boissier Thierry 3 place Gensoul 69002 Lyon

DP 069 387 17 00360 déposée le 21 février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue Creuzet Lyon 7^e Superficie du terrain : 111 m² - Demandeur : Cym Toiture 2 rue de la Gare 69009 Lyon - Mandataire : M. Merah Christophe

DP 069 387 17 00361 déposée le 21 février 2017 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 118 avenue Berthelot Lyon 7^e Superficie du terrain : 130 m² - Demandeur : Entreprise Thabuis 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Mandataire : M^{me} Tastevin Muriel

DP 069 384 17 00362 déposée le 21 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 rue Dumont Lyon 4^e Superficie du terrain : 94 m² - Demandeur : M. Baron Patrick 13 rue Dumont 69004 Lyon

DP 069 383 17 00363 déposée le 21 février 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 56 rue de l'Abondance Lyon 3^e Superficie du terrain : 1187 m² - Demandeur : Numérobis Rénovation 33 avenue Marc Sangnier 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Léger Benjamin

DP 069 389 17 00364 déposée le 21 février 2017 - Projet : Ravalement de façade avec modification de clôture - Terrain : 7 rue des Deux Amants Lyon 9^e Superficie du terrain : 202 m² - Demandeur : Foncière d'habitat et humanisme 69 chemin de Vassieux 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M^{me} perrot Emilie

DP 069 382 17 00365 déposée le 21 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 rue de la Charité Lyon 2^e Superficie du terrain : 1429 m² - Demandeur : Mairie de Lyon Direction Centrale à l'Immobilier 69205 Lyon cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 388 17 00366 déposée le 21 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 94 rue Bataille Lyon 8^e Superficie du terrain : 1838 m² - Demandeur : Sfhé 260 rue Duguesclin 69423 Lyon cedex 03 - Mandataire : M. Nacabal Jean Philippe

DP 069 388 17 00367 déposée le 21 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 98 avenue des Frères Lumière Lyon 8^e Superficie du terrain : 703 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M^{me} Roche-Garin Michèle

DP 069 382 17 00368 déposée le 21 février 2017 - Projet : Changement de menuiseries et ravalement de façade - Terrain : 8 rue de l'Ancienne Préfecture Lyon 2^e Superficie du terrain : 550 m² - Demandeur : SACVL 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Mandataire : M. Lamoulen Eric

DP 069 387 17 00369 déposée le 21 février 2017 - Projet : Installation d'une antenne de relais de téléphonie mobile - Terrain : 36-38 rue Camille Roy Lyon 7^e Superficie du terrain : 967 m² - Demandeur : Bouygues Télécom 1 boulevard Vivier Merle 69443 Lyon cedex 03 - Mandataire : Mme Biolchini Sophie

DP 069 387 17 00370 déposée le 21 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 154 rue Marcel Mérieux Lyon 7^e Superficie du terrain : 169 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M^{me} Roche-Garin Michèle

DP 069 388 17 00371 déposée le 21 février 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 23 rue Général Gouraud Lyon 8^e Superficie du terrain : 314 m² - Demandeur : Foncia Bouteille 140 rue Garibaldi 69411 Lyon cedex 06 - Mandataire : M^{me} Furhmann Amandine

DP 069 386 17 00372 déposée le 21 février 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 32 rue Molière Lyon 6^e Superficie du terrain : 799 m² - Demandeur : L.E.O.N. 2 44 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Dubuis Patrick

ImDP 069 384 17 00373 déposée le 21 février 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 22 place de la Croix-Rousse Lyon 4^e Superficie

du terrain : 431 m² - Demandeur : Fertoret Immobilier 22 place de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Mandataire : M. Fertoret Philippe

DP 069 388 17 00374 déposée le 21 février 2017 - Projet : Installation de portails - Terrain : 142-152 avenue des Frères Lumière Lyon 8^e Superficie du terrain : 1709 m² - Demandeur : Cogestrim 17 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon - Mandataire : M. Gerstemberg Stéphane

DP 069 384 17 00375 déposée le 22 février 2017 - Projet : Aménagement de la cour - Terrain : 40 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4^e Superficie du terrain : 106 m² - Demandeur : M. Avril Jean-Claude 15 chemin de l'Ozon 69970 Chaponnay

DP 069 385 17 00376 déposée le 22 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 9 rue Barthélémy Buyer Lyon 5^e Superficie du terrain : 260 m² - Demandeur : SOPI 13 avenue du Bataillon Carmagnole Liberté 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Sopi Afrim

DP 069 387 17 00377 déposée le 22 février 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Surface créée : 78 m² - Terrain : 20 rue Lieutenant-Colonel Girard Lyon 7^e Superficie du terrain : 17195 m² - Demandeur : M^{me} Vehi CaussanelMarie 32 b rue Lieutenant-Colonel Girard 69007 Lyon

DP 069 386 17 00378 déposée le 22 février 2017 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : Berges du Rhône Lyon 6^e Superficie du terrain : 172 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Sports 69205 Lyon cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 17 00379 déposée le 22 février 2017 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 1 boulevard Anatole France Square Anatole France Lyon 6^e Superficie du terrain : 3121 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Sports 69205 Lyon cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 385 17 00380 déposée le 22 février 2017 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : place de 158^e Régiment d'Infanterie Lyon 5^e Superficie du terrain : 5906 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction Des Sports 69205 Lyon cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 382 17 00381 déposée le 22 février 2017 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 1 place de l'Hippodrome Lyon 2^e Superficie du terrain : 2271 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction Des Sports 69205 Lyon cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 17 00382 déposée le 22 février 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 42 boulevard des Brotteaux Lyon 6^e Superficie du terrain : 426 m² - Demandeur : Patrimelle 58 b rue Sala 69002 Lyon - Mandataire : M^{me} Druillet Mickaëlle

DP 069 384 17 00383 déposée le 22 février 2017 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 4 rue Calas Lyon 4^e Superficie du terrain : 227 m² - Demandeur : Voyages Adaptés 3 rue Pailleron 69004 Lyon - Mandataire : M. Gossart Jérémie

DP 069 382 17 00384 déposée le 22 février 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en local commercial - Terrain : 2 rue Childert Lyon 2^e Superficie du terrain : 250 m² - Demandeur : Indivision De Ginestou 9 rue Juliette Récamier 69006 Lyon - Mandataire : Oralia Rosier

DP 069 381 17 00385 déposée le 22 février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 21 rue Président Edouard Herriot Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 332 m² - Demandeur : SCI 85 Nussdonferstrasse 1090 Wien - Allemagne - Mandataire : M. Erba Gilbert

DP 069 385 17 00386 déposée le 22 février 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 11 rue Saint-Georges Lyon 5^e Superficie du terrain : 214 m² - Demandeur : Socalog 73 Grande rue Saint-Cosme 71100 Chalon sur Saône - Mandataire : M^{me} Sghiri Saah

DP 069 387 17 00387 déposée le 22 février 2017 - Projet : Installation de deux portails et de quatre portillons - Terrain : 101-107 avenue Debourg «l'Iris» Lyon 7^e Superficie du terrain : 4135 m² - Demandeur : Régie Mouton 5 rue Commandant Dubois 69003 Lyon - Mandataire : M. Mouton Rodolphe

DP 069 388 17 00388 déposée le 23 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 petite rue de Monplaisir Lyon 8^e Superficie du terrain : 96 m² - Demandeur : M. Trimoreau Sylvain René An 3 petite rue de Monplaisir 69008 Lyon

DP 069 383 17 00389 déposée le 23 février 2017 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 7 rue Paul Bourde Lyon 3^e Superficie du terrain : 220 m² - Demandeur : M. Vial Philippe 7 rue Paul Bourde 69003 Lyon

DP 069 389 17 00390 déposée le 20 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38 rue Sergent Michel Berthet Lyon 9^e Superficie du terrain : 4659 m² - Demandeur : Sci Dame de Gorge de Loup 41 rue du Capitaine Guynemer 92925 La Défense cedex - Mandataire : M. Jarjaille Jean-Pierre

DP 069 385 17 00391 déposée le 23 février 2017 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 108 rue Saint-Georges Lyon 5^e Superficie du terrain : 872 m² - Demandeur : M. Maeder Alain 52 b rue de Boussieu 38300 Ruy

DP 069 383 17 00392 déposée le 23 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 51b avenue Lacassagne Lyon 3^e Superficie du terrain : 357 m² - Demandeur : Entreprise Mosnier 4 rue Edouard Aynard 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Delescluse Pierre

DP 069 381 17 00393 déposée le 23 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 cours Général Giraud Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 6645 m² - Demandeur : Collège Saint-Louis Saint-Bruno 1 cours Général Giraud 69001 Lyon - Mandataire : M. Mignard Jean Léon

DP 069 382 17 00394 déposée le 23 février 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 1 rue Antoine de Saint-Exupéry Lyon 2^e Superficie du terrain : 1203 m² - Demandeur : Pilates By SO 1 rue Antoine de Saint-Exupéry 69002 Lyon - Mandataire : M^{me} Rougier Sophie

DP 069 386 17 00395 déposée le 23 février 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 147 rue de Sully Lyon 6^e Superficie du terrain : 320 m² - Demandeur : Toitures Barski 2 boulevard Jean Moulin 69490 Pontcharra-sur-Turdine - Mandataire : M. Barski Frédéric

DP 069 387 17 00396 déposée le 23 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 129 avenue Jean Jaurès Lyon 7^e Superficie du terrain : 219 m² - Demandeur : Sci La Familiale 16 avenue Monet 69260 Charbonnières-les-Bains - Mandataire : M. Patrer Christian

DP 069 381 17 00397 déposée le 23 février 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 rue René Leynaud Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 195 m² - Demandeur : M. Foullet Fabrice 17 t route de Saint-Galmier 42480 La Fouillouse

DP 069 381 17 00398 déposée le 23 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 29 rue de Crimée Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 305 m² - Demandeur : Cabinet DPS 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Simounet Cristobal

DP 069 386 17 00399 déposée le 23 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 rue Molière Lyon 6^e Superficie du terrain : 586 m² - Demandeur : Sept Sarl 17 rue Cuzin 69511 Vaulx-en-Velin cedex - Mandataire : M. Bérout Pierre

DP 069 384 17 00400 déposée le 24 février 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 29 rue Jérôme Dulaar Lyon 4^e Superficie du terrain : 255 m² - Demandeur : M. Despature Eric 217 rue de Triez 59290 Wasquehal

DP 069 388 17 00401 déposée le 24 février 2017 - Projet : Construction d'un garage - Surface créée : 20 m² - Terrain : 42 rue Jasmins Lyon 8^e Superficie du terrain : 401 m² - Demandeur : M. Vauzelle Philippe 42 rue des Jasmins 69008 Lyon

DP 069 389 17 00402 déposée le 24 février 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 rue du Bas de Loyasse Lyon 9^e Superficie du terrain : 4314 m² - Demandeur : M. Harfi Samuel 58 rue Greuze 69100 Villeurbanne

DP 069 385 17 00403 déposée le 24 février 2017 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 15 quai Romain Rolland Lyon 5^e Superficie du terrain : 450 m² - Demandeur : Copro 15 quai R. Rolland 5 cours Richard Vitton 69003 Lyon - Mandataire : M. Aillet Damien

DP 069 383 17 00404 déposée le 24 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 rue de l'Épée Lyon 3^e Superficie du terrain : 212 m² - Demandeur : Foncière d'habitat et hiHumanisme 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire - Mandataire : M. Torres Philippe

DP 069 385 17 00405 déposée le 24 février 2017 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 46 montée Saint-Laurent Lyon 5^e Superficie du terrain : 0 m² - Demandeur : Orange 654 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint-Priest cedex - Mandataire : M^{me} Billon Agnès

DP 069 382 17 00406 déposée le 24 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 25 rue Auguste Comte Lyon 2^e Superficie du terrain : 594 m² - Demandeur : Entreprise Folghera & Belay 107 avenue Paul Marcellin 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Roussillon Yves

DP 069 383 17 00408 déposée le 24 février 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 37 boulevard Pinel Lyon 3^e Superficie du terrain : 991 m² - Demandeur : M^{me} Nicod Franc Sophie 37 boulevard Pinel 69003 Lyon

DP 069 384 17 00409 déposée le 24 février 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 24 cours d'Herbouville Lyon 4^e Superficie du terrain : 156 m² - Demandeur : Ideal Syseme 24 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Mandataire : M. Mouret Pierre

DP 069 381 17 00410 déposée le 24 février 2017 - Projet : Ravèlement de façade avec réfection de souches de cheminée - Terrain : 154 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 486 m² - Demandeur : Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Merle Hugo

DP 069 386 17 00411 déposée le 24 février 2017 - Projet : Construction d'un édicule commercial - Surface créée : 12 m² - Terrain : Parc Tête d'Or Lyon 6^e Superficie du terrain : 1 028 952 m² - Demandeur : M. Garel Patrick 61 «Le David» 69170 Dieme

DP 069 387 17 00412 déposée le 24 février 2017 - Projet : Installation d'une clôture et d'un portail - Terrain : 21 rue Georges Guy Lyon 7^e Superficie du terrain : 1921 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Mandataire : M. Lamoulen Eric

DP 069 389 17 00413 déposée le 24 février 2017 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 40 m² - Terrain : 4b avenue du Frêne Lyon 9^e Superficie du Terrain : 355 M² - Demandeur : M. Prat Yann 4 b avenue du Frêne 69009 Lyon

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 20 au 25 février 2017

PC 069 388 09 00404 M02 déposé le 21 février 2017 Modificatif - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de 96 logements - Surface créée : 211 m² - Terrain : 125 avenue Jean Mermoz Lyon 8^e Superficie du terrain : 1047 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort Immeuble Terra Mundi - CS 13754 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel - Auteur : Aamco 20 rue Octavie 69100 villeurbanne

PC 069 387 10 00073 M05 déposé le 20 février 2017 Modificatif - Projet : Construction de 3 immeubles de 93 logements avec un local commercial et local professionnel et création de 99 aires de stationnement - Terrain : 75 rue André Bollier Lyon 7^e Superficie du terrain : 2445 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon cedex 02 - Mandataire : M^{me} Poulet Maryline - Auteur : Vine Architecture 1 rue l'Oiselière 69009 Lyon

PC 069 388 13 00174 M01 déposé le 24 février 2017 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 56 logements et création de 56 aires de stationnement - Surface créée : 3082 m² - Terrain : 31 rue Pierre Delore Lyon 8^e Superficie du terrain : 2490 m² - Demandeur : SCI Rhône Promogim 22 rue de Bellevue 92100 Boulogne-Billancourt - Mandataire : M. Barry Romain - Auteur : Agréga Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 388 15 00019 T01 déposé le 20 février 2017 Transfert - Projet : Démolition de bâtiments, construction de deux immeubles de 66 logements, d'un local commercial et création de 80 aires de stationnement - Surface créée : 3733 m² - Terrain : 240 - 242 route de Vienne Lyon 8^e Superficie du terrain : 1805 m² - Demandeur : SCCV Préférence 81ème 131 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Garcia David - Auteur : Sagittaire Architectes Associes 304 RN 6 69760 Limonest

PC 069 388 17 00053 déposé le 20 février 2017 - Projet : Construction d'un bâtiment de 24 logements avec création de 29 aires de stationnement - Surface créée : 1486 m² - Terrain : 32 rue Saint-Nestor Lyon 8^e Superficie du terrain : 2320 m² - Demandeur : Ogic 58-60 avenue Edouard Vaillant 92517 Boulogne Billancourt cedex - Mandataire : M. Rouquette Didier - Auteur : Unanime Architectes 3 rue Jangot 69007 Lyon

PC 069 387 17 00054 déposé le 21 février 2017 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logements avec réfection de façade - Terrain : 127 Grande rue de la Guillotière Lyon 7^e Superficie du terrain : 679 m² - Demandeur : Compagnie Patrimoine & Associes 17 chemin du Pinet à la Molière 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Lambert-Alison Pierre-Antoine - Auteur : Ocube 88 Route De Strasbourg 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 388 17 00055 déposé le 22 février 2017 - Projet : Démolition de garages, construction d'un immeuble de 7 logements avec création de 11 aires de stationnement - Surface créée : 471 m² - Terrain : 13 rue Léo et Maurice Trouilhet Lyon 8^e Superficie du terrain : 436 m² - Demandeur : M. Folliet Alain Michel 3 rue Mailly 69300 Caluire-et-Cuire - Auteur : L'atelier 127 27 rue de la Doua 69100 Villeurbanne

PC 069 383 17 00056 déposé le 22 février 2017 - Projet : Construction de 4 maisons individuelles et création de 8 aires de stationnement - Surface créée : 600 m² - Terrain : 24 rue de l'Est Lyon 3^e Superficie du terrain : 1713 m² - Demandeur : Terre'ain 316 route de Lyon 01600 Trévoux - Mandataire : M. Veyrac Marc - Auteur : BC2 Architecte 34 route Nationale 69720 Saint-Bonnet De Mure

Permis de démolir déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 20 au 25 février 2017

PD 069 387 17 00006 déposé le 22 février 2017 - Projet : Démolitions de 3 bâtiments - Terrain : 29 rue du Pré-Gaudry Lyon 7^e Superficie du terrain : 84485 m² - Demandeur : Nexans France 29 rue du Pré-Gaudry 69007 Lyon - Mandataire : M. De Jenlis Olivier

PD 069 383 17 00007 déposé le 23 février 2017 - Projet : Démolition de deux bâtiments - Terrain : 6 rue Bara Lyon 3^e Superficie du terrain : 11233 m² - Demandeur : SCI Charles de Foucauld 6 rue Bara 69003 Lyon - Mandataire : M. Cretin Yves

PD 069 389 17 00008 déposé le 23 février 2017 - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 520-539 rue Beer Sheva Lyon 9^e Superficie du terrain : 20269 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel

Changement d'Usage déposés pendant la période du 20 au 25 février 2017

US 069 385 17 00032 déposé le 20 février 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 68,28 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Tramassac Lyon 5^e Superficie du terrain : 486 m² - Demandeur : M. Grégoire Alain 95 impasse de l'Orée des Monts d'Or 69250 Curis-au-Mont d'or - Auteur : Régie Galichet-Lemaitre 56 cours Gambetta 69007 Lyon

US 069 387 17 00033 déposé le 22 février 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 78,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue Lieutenant-Colonel Girard Lyon 7^e Superficie du terrain : 17195 m² - Demandeur : M^{me} Vehi Caussanel Marie 32 bis rue Lieutenant-Colonel Girard 69007 Lyon - Auteur : Billon-Bouvet-Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69427 Lyon Cedex 03

US 069 382 17 00034 déposé le 22 février 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 95,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 quai Maréchal Joffre Lyon 2^e Superficie du terrain : 552 m² - Demandeur : M. De Varax Roland 14 boulevard André Lassagne 69530 Brignais - Mandataire : Société Nocnoc - Auteur : Régie Juron & Tripier 27 rue de Brest 69216 Lyon Cedex 02

US 069 383 17 00035 déposé le 22 février 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 52,34 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 28 rue Etienne Richerand Lyon 3^e Superficie du terrain : 13037 m² - Demandeur : M^{me} Allirand Sandrine 28 rue Etienne Richerand 69003 Lyon - Auteur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03

Déclarations préalables de travaux délivrées pendant la période du 20 au 25 février 2017

DP 069 385 16 01795 Décision du 23 février 2017 à M. Delorme Nicolas 3 avenue Debrousse 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 3 avenue Debrousse Lyon 5^e

DP 069 385 16 02143 Décision du 23 février 2017 à Métropole de Lyon Dducv Voirie VT PCN 20 rue du Lac 69505 Lyon cedex 03 - Projet : Aménagement de voirie - Terrain : Rue Professeur Pierre Marion Lyon 5^e

DP 069 383 16 02170 Décision du 23 février 2017 à M^{me} Vetele Bérangère 8 impasse des Grands Champs 74560 Monnetier Mornex - Projet : Changement de destination de bureaux en trois logements - Surface créée : 208 m² - Terrain : 73 rue Molière Lyon 3^e

DP 069 383 16 02226 Décision du 23 février 2017 à SCI 7 Passet 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon cedex 01 - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 17 rue Paul Bert Lyon 3^e

DP 069 385 16 02287 Décision du 23 février 2017 à M. Stojanovic Oliver 32 route Nationale 69330 Jonage - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 10 rue Mourguet Lyon 5^e

DP 069 387 16 02434 Décision du 20 février 2017 à Ogec Jeanne De Lestonnac 2 boulevard des Tchécoslovaques 69007 Lyon - Projet : Modification De Clôture - Terrain : 2 boulevard des Tchécoslovaques Lyon 7^e

DP 069 385 16 02472 Décision du 23 février 2017 à M. Veyre Christophe 90 rue Commandant Charcot 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 28 m² - Terrain : 57 rue François Genin Lyon 5^e

DP 069 383 16 02538 Décision du 21 février 2017 à Bouygues Telecom 1 boulevard Vivier Merle 69443 Lyon cedex 03 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 69-75 cours Albert Thomas Lyon 3^e

DP 069 388 16 02545 Décision du 20 février 2017 à M. Deschamps Thibault 140 rue Villon 69008 Lyon - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 140 rue Villon Lyon 8^e

DP 069 389 17 00033 Décision du 23 février 2017 à Plénétude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 87-95 rue Pierre Audry Lyon 9^e

DP 069 387 17 00047 Décision du 23 février 2017 à Naturalia 14-16 rue Marc Bloch 92110 Clichy - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 18 avenue Jean Jaurès Lyon 7^e

DP 069 389 17 00053 Décision du 23 février 2017 à Cool and Bed 32 quai Arloing 69009 Lyon - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en hébergement hôtelier - Terrain : 32 quai Arloing Lyon 9^e

DP 069 387 17 00104 Décision du 23 Février 2017 à Compagnie Foncière et Financière 19 allée des Mont d'Or 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Projet : Remise en peinture de menuiseries - Terrain : 187 rue Marcel Mérieux Lyon 7^e

DP 069 387 17 00105 Décision du 23 février 2017 à Compagnie Foncière et Financière 19 allée des Mont d'Or 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Projet : Remise en peinture de menuiseries - Terrain : 191 rue Marcel Mérieux Lyon 7^e

DP 069 387 17 00109 Décision du 20 février 2017 à Rhone & Saone Investissement 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture avec changement de menuiseries - Surface créée : 7 m² - Terrain : 4 - 4b impasse des Chalets Lyon 7^e

DP 069 387 17 00116 Décision du 23 février 2017 à M^{me} Beaumont Sara 70 montée de la Combe 07340 Vinzieux - Projet : Modification de façade - Terrain : 25 rue de l'Effort Lyon 7^e

DP 069 385 17 00131 Décision du 23 février 2017 à M^{me} Saint-Dizier Anne-Mayeul 67 boulevard des Castors 69005 Lyon - Projet : Installation d'un escalier et modification de façade - Terrain : 67 boulevard des Castors Lyon 5^e

DP 069 383 17 00138 Décision du 21 février 2017 à Sci Les Pierres 38 avenue Général de Gaulle 26300 Bourg de Péage - Projet : Modification de façade (remplacement d'une pergola) - Terrain : 50 rue Antoine Charial Lyon 3^e

DP 069 389 17 00146 Décision du 23 février 2017 à Entreprendre Pour Humaniser La Dépendance 69 chemin de Vassieux 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 6 rue des Tuileries Lyon 9^e

DP 069 387 17 00148 Décision du 20 février 2017 à M. Dominguez Cédric 18 rue Henri Penser 69008 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 26 avenue Jean Jaurès Lyon 7^e

DP 069 385 17 00150 Décision du 23 février 2017 à SDC 54 Saint-Jean chez Régie Quadral Immobilier 17 quai Joseph Guillet 69004 Lyon - Projet : Modification De façade - Terrain : 54 rue Saint Jean Lyon 5^e

DP 069 385 17 00152 Décision du 23 février 2017 à Cycles Véran 111-112 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 111 quai Pierre Scize Lyon 5^e

DP 069 385 17 00153 Décision du 23 février 2017 à Cycles Véran 111-112 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 112 quai Pierre Scize Lyon 5^e

DP 069 389 17 00158 Décision Du 23 Février 2017 A Bouygues Télécom 1 boulevard Vivier Merle 69443 Lyon cedex 03 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 319 rue Andreï Sakharov Lyon 9^e

DP 069 387 17 00171 Décision du 20 février 2017 à M. Morel Olivier 70 Rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 70 Rue Sébastien Gryphe Lyon 7^e

DP 069 385 17 00173 Décision du 23 février 2017 à M. Guillaud Hubert 36 rue Chazay 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 36 rue Chazay Lyon 5^e

DP 069 383 17 00186 Décision du 21 février 2017 à M. Derudder Grégoire 16 rue Barodet 69004 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture et installation d'un portillon avec réhabilitation d'une verrière - Surface créée : 20 m² - Terrain : 11 rue Amiral Courbet Lyon 3^e

DP 069 388 17 00207 Décision du 20 février 2017 à Anc Couverture chemin de Bret 38290 La Verpillière - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 65 rue Villon Lyon 8^e

DP 069 385 17 00284 Décision du 23 février 2017 à M^{me} Le Prince Annick 1 rue Jean Marie Duclos 69005 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 rue Jean Marie Duclos Lyon 5^e

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

(n° 2016/2588 à 2016/2610)

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le vendredi 16 décembre 2016 à 15 heures, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 5 décembre 2016 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée, Mme Hajri.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït-Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, Mme Berra, M. Berat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents non excusés : M. Braillard ; M. Royer.

Dépôts de pouvoirs : M. Bernard (pouvoir donné à M. Coulon) ; Mme Fondev (pouvoir donné à Mme Palomino) ; M. Havard (pouvoir donné à M. Guillard) ; M. Philip (pouvoir donné à M. Maleski) ; M. Tête (pouvoir donné à Mme BAUME).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Berra (pouvoir donné à M. Bérat) ; M. Blache (pouvoir donné à M. David) ; Mme Dognin-Sauze (pouvoir donné à M. Corazzol) ; M. Fenech (pouvoir donné à Mme de Lavernée) ; Mme Frih (pouvoir donné à M. Graber) ; M. Hamelin (pouvoir donné à Mme Sangouard) ; M. Sécheresse (pouvoir donné à M. Képénékian).

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hajri. Je vous propose de constater que le quorum est établi.

(Le quorum est constaté.)

Hommage

M. LE MAIRE : Chers collègues, nous avons tous appris la semaine dernière, la disparition brutale d'Ange-Marie Téodori. Vendredi dernier, j'étais aux côtés de son fils Thierry, de sa fille Murielle, de sa famille et de ses proches, pour ses funérailles. Je leur ai exprimé mon amitié et j'ai voulu témoigner de l'importance de ce qu'Ange-Marie avait donné à notre ville.

En ce début de Conseil municipal, dans cette enceinte, où il a siégé pendant deux mandats, de 1995 à 2008, je tiens à rendre hommage à sa mémoire.

Ange-Marie Téodori était une grande figure de la vie culturelle lyonnaise, un homme habité par une conviction profonde, celle de la nécessité de permettre au plus grand nombre l'accès à l'art et à la culture, parce qu'il savait qu'ils embellissent notre vie et contribuent à lui donner du sens, parce qu'il ne connaissait pas de plus puissant moyen d'émancipation.

Passionné de musique, il avait concouru, à la fin des années 1960, à l'essor de la scène rock lyonnaise, en faisant venir dans notre Ville, des groupes comme Pink Floyd, Soft Machine, Led Zeppelin, Deep Purple, ou les Rolling Stones. Fêré de peinture et de sculpture, qu'il pratiquait lui-même, il comptait des amis dans toutes les avant-gardes, dans tous les milieux artistiques, Aragon, Cocteau, dans le monde de la littérature, Paul McCartney, dans celui de la musique, mais aussi dans le domaine des arts plastiques, Picasso, Édouard Pignon, et tous les peintres et sculpteurs lyonnais, qui, comme Max Schoendorff, aimaient à se réunir avec lui.

Ange-Marie Téodori avait d'ailleurs joué un rôle important dans la création de l'ELAC (Espace Lyonnais d'Art Contemporain), qui, en 1976, avait préfiguré la création d'un véritable Musée d'Art Contemporain. La musique et les arts plastiques comptaient beaucoup dans sa vie, mais il y avait aussi le théâtre. Ses compagnons de route dans les années 1970 et 1980, étaient Jacques Weber, Jérôme Savary, Alain Françon et bien sûr, Marcel Maréchal, l'artisan de la grande aventure collective du théâtre du 8e, avec qui il contribua à créer un lien exceptionnel, à la fois populaire, accessible à tous et en même temps, exigeant dans sa programmation.

Décloisonner les univers, les disciplines, les classes sociales, c'est cette volonté qui animait Ange-Marie Téodori. C'est cette vision qui guidait ses engagements, ses initiatives, et qui fut au cœur de son action, au cours de ses deux mandats d'Adjoint à la Culture du 8e arrondissement, d'abord aux côtés de Jean-Louis Touraine puis de Christian Coulon.

Il œuvre avec beaucoup de détermination pour la pérennisation du Musée urbain Tony Garnier, contribua à la création du nouveau Théâtre du 8e, pour que cet arrondissement continue à être un foyer de rayonnement culturel important dans notre agglomération.

Pour moi, évidemment, le souvenir d'Ange-Marie Téodori reste lié à ce jour, pour moi extraordinaire, du dimanche 25 mars 2001. Nous venions de remporter les élections. C'est lui qui, en tant que doyen, m'avait alors remis mon écharpe de Maire. Je me souviens de la profondeur du discours qu'il prononça ce jour-là, de sa hauteur de vue, de ses mots à la fois très justes et très sensibles. Il avait salué le renouvellement des élus, mais aussi la plus grande participation féminine à cette Assemblée municipale, gage pour lui d'un vrai progrès démocratique. Il avait exprimé avec une grande dignité les principes qui devraient désormais guider notre action. Il disait : « Servir la ville, améliorer le quotidien des Lyonnais, et en particulier de ceux qui sont dans la difficulté, de ceux qui sont dans la souffrance, faire en sorte que cette Assemblée, » je le cite, « soit un lieu d'échanges, un lieu de débats, un lieu de dialogue, animé du respect de l'autre, de l'expression de la démocratie, et de l'esprit républicain, refuser de se perdre dans des querelles stériles, et des clivages artificiels, qui ne prendraient pas en compte les problèmes et les aspirations de nos concitoyens. » Il avait conclu son discours par cette phrase : « Essayons avec humilité d'être au plus près de nos concitoyens, faisons en sorte qu'au terme de notre mandat, nous puissions paraphraser Pasteur, en pouvant se dire : j'ai donné, j'ai fait tout ce que j'ai pu et c'est là mon meilleur ouvrage. »

Je crois, chers collègues, que les mots d'Ange-Marie Téodori doivent contribuer à être, pour notre Assemblée, une source d'inspiration.

Mes chers collègues, nous avons appris par ailleurs, avec beaucoup d'émotion, l'accident de circulation, qui a coûté la vie à un de nos agents, Vincent Savani. Il était agent de maintenance à la Direction Gestion Technique des Bâtiments. Il était connu de la plupart d'entre vous, puisqu'il assurait les fonctions d'huissier à chacune de nos séances.

Je sais l'émotion que sa mort tragique, dans la nuit du 18 au 19 novembre, a soulevée auprès de tous ceux qui le connaissaient. Vincent Savani était en effet très apprécié, à la fois par sa hiérarchie et par ses collègues. J'ai bien sûr transmis, au nom de notre Conseil municipal, mes condoléances à son épouse, Stéphanie, qui travaille au sein de notre collectivité, et à ses trois enfants, Mathis, Jade et Mattéo.

Je tenais, en ce début de Conseil, à évoquer sa mémoire, car c'est un visage familier qui manquera désormais à notre Assemblée.

Je vous propose, en mémoire d'Ange-Marie Téodori et de Vincent Savani, d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée par l'Assemblée.)

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016, paru au Bulletin municipal officiel du 14 novembre 2016. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le procès-verbal est adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée, par délibérations de principe n° 2014/4 et 2014/5 du 4 avril 2014, et n° 2015/1496 du 28 septembre 2015.

Il s'agit principalement d'action d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Désignation des représentants de la Ville de Lyon au Comité syndical issu de la fusion entre le SYMALIM, le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage (SIACJ) et le Syndicat intercommunal de la Rize (rapport 2016/2627)

M. LE MAIRE : Chers collègues, par délibération n° 2016/2627, vous serez appelés à vous prononcer sur la fusion entre le SYMALIM, le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, et le Syndicat intercommunal de la Rize.

Sous réserve du vote de celle-ci, la Ville de Lyon dispose de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants au sein du Syndicat issu de cette fusion. Je vous propose les candidatures suivantes : comme titulaires, M. Alain Giordano et M. Guy Corazzol, et comme suppléants, Mme Sandrine Frih et M. Jean-Jacques David.

Nous pouvons voter à main levée si personne ne demande un vote à bulletin secret. Quelqu'un le demande-t-il ? Non. Dans ce cas-là, nous votons à main levée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe UDI et apparentés.)

Il en est ainsi décidé.

Questions écrites du 4ème arrondissement

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant aux questions du 4e arrondissement. Monsieur le Maire, vous avez la parole.

a) Question n° 1 : Clos Jouve /Démarche de consultation numérique

M. KIMELFELD David, Maire du 4e arrondissement : Monsieur le Maire, comme vous le savez, nous sommes particulièrement attachés, dans le 4e arrondissement – j'aurais pu rajouter « à la Ville de Lyon » – à la concertation de nos habitants, lorsque nous envisageons de faire évoluer nos quartiers. Ce fut le cas place des Tapis, ce fut le cas place Tabareau et encore sur le cours d'Herbouville.

Ces concertations nous permettent d'enrichir nos projets, en prenant en compte, en fonction de nos contraintes techniques et budgétaires, les idées, les propositions de nos concitoyens. Mais, en tant qu' élu de terrain, nous constatons malheureusement que les concertations classiques, à travers des réunions en soirée, ne nous permettent pas de toucher de larges pans de notre population. Je pense en particulier aux jeunes, qui, demain, seront les premiers utilisateurs de notre ville, à nos seniors qui ont des besoins spécifiques, et aux jeunes actifs qui ne peuvent pas forcément se déplacer à nos réunions.

C'est pour ces raisons que nous avons décidé de mener une expérimentation de consultation numérique en vue du futur réaménagement du Clos Jouve, en lien avec Loïc Graber, que je veux remercier ici pour son action.

À travers une plateforme en ligne, les internautes ont pu émettre des opinions, partager des propositions, voter, pour faire émerger des idées-forces.

Au bout de quatre semaines d'expérimentation, quel bilan tirez-vous à votre niveau de cette innovation et quelle suite entendez-vous y donner ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Graber va répondre à cette question.

M. GRABER Loïc : Monsieur le Maire, chers collègues, nous connaissons tous ce paradoxe : d'une part, un fort désir de participation que l'on constate dans les enquêtes d'opinion, dans les mouvements tels que « Nuit debout » ou lors des rencontres avec nos concitoyens, mais qui se traduit rarement par une présence aussi forte lors des procédures de consultation du public ou dans les instances de participation.

Il en résulte un doute croissant sur notre modèle démocratique et une distension du lien entre les citoyens et leurs élus. L'Association de nos concitoyens à l'évolution de notre ville ne peut plus se réaliser uniquement et exclusivement à travers nos traditionnelles réunions publiques en soirée. Nous devons réinventer nos formes de participation citoyenne pour toucher à la fois un public plus nombreux et plus différencié et pas seulement les « professionnels de la concertation. »

Depuis le début de ce mandat, j'ai à cœur de proposer de nouvelles méthodes et de nouveaux outils. Ainsi, les Chartes des Conseils de quartier ont été renouvelées, en début de mandat, avec la volonté d'en faire des instances de dialogue plus ouvertes, mieux associées, mieux informées. Certes, nous avons encore du chemin à parcourir, mais nous renouvelons progressivement le fonctionnement et l'image de cette instance. La présence de plus de 350 personnes mercredi soir, dans les salons de l'Hôtel de Ville, pour la rencontre annuelle des Conseils de quartier, en témoigne.

Nous explorons également de nouveaux outils, notamment numériques, pour être en phase avec les modes de vie et les attentes de nos concitoyens. À l'initiative du Conseil de quartier Bellecour Carnot, et en lien avec le service Arbres de la Métropole, la Ville de Lyon a testé, l'été dernier, une cartographie participative, permettant de localiser et de voter pour de futurs emplacements d'arbres d'alignement. Plus d'un millier de Lyonnais ont participé, les premiers arbres seront plantés en début d'année prochaine.

Avec la Mairie du 3e, le nom du futur parc, actuellement nommé RVI Feuillat, a été choisi par un sondage en ligne (parc Zenith), permettant au plus grand nombre de citoyens de s'exprimer.

Et c'est parce que je partage votre analyse, Monsieur le Maire du 4e arrondissement, que j'ai souhaité fortement accompagner l'expérimentation d'une concertation numérique sur le projet du Clos Jouve, en dehors de toute obligation réglementaire – une première à Lyon.

En quoi consiste cette nouvelle forme de concertation ? Il s'agit de mettre à la disposition des citoyens une plateforme numérique – civocracy.org, une start-up créée par deux Lyonnais – pendant une durée déterminée, pour leur permettre d'exprimer leurs idées et d'en débattre ensemble. La discussion se fait autour de deux thèmes : l'un portant sur l'ouverture de cet espace sur le quartier, l'autre sur la valorisation de son patrimoine. Ces éléments viendront nourrir le programme du futur aménagement.

Notre objectif est simple : élargir les échanges sur le réaménagement du Clos Jouve, faire émerger des idées nouvelles chez celles et ceux

qui vivent et fréquentent ce quartier de la Croix-Rousse au quotidien : des collégiens, des lycéens, des étudiants de l'ESPE, des parents, des familles, ainsi que les seniors de nos résidences. Aller vers tous ces publics qui ne participent jamais à nos réunions publiques est un enjeu de premier ordre.

Le bilan ? C'est une réussite. Bien sûr, nous avons essuyé quelques critiques : « gadget », « effet de mode », mais je vois dans ces mots plutôt la preuve du caractère innovant de notre expérimentation, qui bouscule des positions bien établies.

En termes de participation, ce sont plus de 1 300 visites de la plateforme en quatre semaines, une communauté de près de 300 internautes et 80 contributions aux débats en ligne. Bref, tant dans la quantité que dans la qualité, ces contributions me confortent dans la pertinence de cet outil.

Nous avons donc décidé de prolonger d'une quinzaine de jours cette concertation numérique, pour permettre le recueil de nouvelles idées durant ces vacances. et je remercie mes collègues élus pour le relais de cette initiative dans leur propre délégation, notamment Françoise Rivoire et Christophe Dercamp, pour aller recueillir la parole de nos aînés dans les résidences seniors limitrophes du Clos Jouve.

Nous procéderons, dès le début d'année, à une synthèse des échanges, qui viendra nourrir la concertation en cours et qui se poursuivra avec les élus du 4e et le service des Espaces Verts de la Ville de Lyon, que je remercie également.

Le numérique n'est donc pas une « mode ». En complément de nos instances de participation redynamisées, il offre une opportunité supplémentaire pour renforcer la relation avec nos concitoyens, pour en élargir l'audience, et pour continuer à enrichir la construction de notre Ville.

b) Question n° 2 : Commerces vacants/Cours d'Herbouville

M. KIMELFELD David, Maire du 4e arrondissement : C'est Mme Palomino qui va porter cette question à votre connaissance, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Madame Palomino, vous avez la parole.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Les services de la DECA mènent une démarche active de repérage des locaux professionnels vacants, pour permettre la réimplantation de nouvelles activités et de nouveaux services aux habitants.

À partir des données de l'Observatoire des rez-de-chaussée vacants, comment la Ville peut-elle accentuer l'aide à l'installation de nouveaux commerces et de nouveaux artisans, dans des secteurs, tels que le cours d'Herbouville dans le 4e arrondissement, aujourd'hui très peu dotés ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. C'est Madame Bouzerda qui répond.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, quelques mots, tout d'abord, Monsieur le Maire, pour rappeler que la Ville de Lyon mène une politique de développement commercial et artisanal responsable, afin de soutenir l'économie de proximité sur l'ensemble de notre territoire.

Pour ce faire, nous nous appuyons effectivement sur des données précises, portant sur l'attractivité des pôles commerciaux et les habitudes de consommation – localisation, zone d'influence, chiffre d'affaires, etc.

C'est dans ce sens que nous avons reconduit notre partenariat dans le cadre de la dixième enquête, qui porte sur les comportements d'achat des ménages, car c'est pour nous un outil précieux, indispensable même, pour recueillir les données actualisées et pleinement exploitables.

Parallèlement, nous avons souhaité nous doter d'un Observatoire des rez-de-chaussée commerciaux, qui nous permet de recueillir, par locaux, des données précises quant à la typologie de l'activité commerciale présente ou faisant défaut sur un quartier.

Cet outil est alimenté par les développeurs commerce de la Ville de Lyon et de la Direction de l'Économie et du Commerce, en fonction d'un repérage sur le terrain. Il est très important car il permet non seulement d'accompagner la programmation des projets commerciaux et d'adapter cette programmation à leur environnement, mais également d'accompagner au mieux les porteurs de projets qui s'adressent directement à la Ville.

Toutefois, si l'offre et la demande ne se décrètent pas, elles s'anticipent et se construisent autour d'un projet qui réunit toutes les conditions favorables au développement de la vie d'un quartier.

Au vu du nombre important de rez-de-chaussée commerciaux et de services à l'échelle de la Ville de Lyon – plus de 13 000 actuellement en activité, nous devons bien évidemment cibler les secteurs sur lesquels un plan d'action global doit être engagé, comme nous avons pu le réaliser encore dernièrement sur le secteur Bas des Pentes.

Aussi, dès lors qu'un quartier, comme le cours d'Herbouville, peut bénéficier d'un projet d'aménagement et de requalification, nous sommes particulièrement attentifs à la revitalisation de ces rez-de-chaussée commerciaux.

Si la Croix-Rousse est un pôle commercial attractif, avec plus de 900 locaux en activité, le cours d'Herbouville présente quant à lui une situation différente. Tout d'abord, l'environnement urbain peu favorable n'incite pas à la déambulation piétonne, en raison d'une vitesse de circulation trop importante. Le flux piéton est trop faible, insuffisant en l'état, pour qu'une offre commerciale plus qualitative s'y installe, ce qui entraîne un manque de dynamisme commercial sur le secteur.

Le projet, prévu par la Métropole, de requalification de cet axe, est une opportunité à saisir afin d'améliorer la qualité de vie du quartier et de ses 700 habitants.

Je sais, Monsieur le Maire, qu'une concertation étroite est organisée par vos soins avec les habitants et les commerçants à ce sujet. C'est en assurant un environnement favorable de qualité, comme nous le faisons par ailleurs dans d'autres secteurs de la Ville, que nous arriverons à favoriser les nouvelles activités commerciales sur le cours d'Herbouville.

Monsieur le Maire, il ne reste plus donc qu'à laisser place au commerce de proximité et à l'accompagner dans le cadre du futur projet d'aménagement du cours d'Herbouville.

Je vous remercie.

c) Question n° 3 : Sport amateur/professionnel

M. KIMELFELD David, Maire du 4e arrondissement : Monsieur le Maire, c'est Mme Dounia Besson qui portera la question sur le sport.

Mme BESSON Dounia, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, le 5 décembre, nous avons organisé une soirée de présentation des outils numériques de Coralie Brot auprès du grand public, pour la faire connaître et solliciter des mécènes. La Ville de Lyon soutient d'ores et déjà cette jeune sportive. D'ailleurs, les Lions du Sport ont permis le financement de cette plateforme.

Comment la Ville peut-elle accompagner les jeunes sportifs amateurs, les sportifs prometteurs, à surpasser les contraintes économiques liées à leurs pratiques ?

Je vous remercie.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville de Lyon reste attentive à l'évolution de ses talents sportifs les plus prometteurs, puisque ce sont eux, avant tout, qui garantissent le lien indéfectible du tissu associatif local avec la pleine lumière accordée aux athlètes de haut niveau confirmés.

Ce rayonnement diffère évidemment en fonction de la discipline concernée et de la confidentialité ou popularité de celle-ci, mais la préparation qu'implique une participation à des compétitions internationales représente pour les athlètes concernés un coût souvent insurmontable, notamment dans les disciplines individuelles souffrant d'une faible exposition médiatique et d'un sponsoring limité.

Par ailleurs, Lyon demeure une place forte concernant les disciplines olympiques, avec des clubs et des athlètes représentant l'excellence. On peut citer pour mémoire : l'escrime, l'aviron, l'athlétisme, la gymnastique, la natation, ou encore la danse sur glace. Le talent est omniprésent, et, par chance, Lyon en regorge.

Le Centre de Formation de l'Olympique Lyonnais, le second plus performant d'Europe, est régulièrement alimenté par les clubs locaux – le

FC Ménival, le FC Lyon, pour ne citer qu'eux. Le Pôle France de Gymnastique est également composé de gymnastes du cru, tout comme nos clubs d'aviron marchent très fort. et il s'agit ici d'exemples parmi tant d'autres.

Pour accompagner ces jeunes talents, ces futurs grands champions, la Ville de Lyon met, tout d'abord, à leur disposition des installations de qualité, adaptées à leur pratique. Mais elle subventionne également leurs clubs, et communique, tant que possible, autour des différentes actions qu'ils portent. Ce sont des aides indirectes, en direction des athlètes, fondamentales pour leurs réussites futures.

Une politique volontariste en direction de nos jeunes sportifs présentant un fort potentiel est également engagée. C'est pourquoi une enveloppe annuelle de 76 000 euros est fléchée sur le soutien spécifique des athlètes inscrits sur les listes haut niveau du ministère de la Jeunesse et des Sports, et préparant des échéances olympiques.

Par cette aide, la ville apporte son soutien à ses « ambassadeurs » amateurs. Ces athlètes s'engagent à donner une image positive de Lyon, à participer aux manifestations qu'elle organise et à parrainer des actions en direction des populations en difficulté. Ils sont aussi une référence pour les plus jeunes sportifs, redistribuant, d'une certaine manière, leur expérience en direction du tissu associatif local.

Pour ce faire, une commission dite « sport de haut niveau individuel », se réunit chaque année pour examiner la situation des athlètes lyonnais préparant les prochains JO. Elle classe en deux catégories les athlètes : ceux faisant partie d'une équipe de France et ayant trusté les podiums européens ou mondiaux, ou bien ceux faisant partie d'un collectif espoir ou jeunes commençant à avoir des résultats prometteurs.

Cette étude vaut tant pour les athlètes valides que ceux qui sont en situation de handicap, et cette aide, avec la caution de la Ville de Lyon, permet parfois d'attirer l'attention d'éventuels sponsors pour nos sportifs.

C'est ainsi que trois champions, soutenus depuis plusieurs années par la Ville de Lyon, ont obtenu une médaille aux Jeux olympiques de Rio. Il s'agit de Mélina Robert-Michon, du club Lyon Athlétisme, avec l'argent au disque, de Franck Solforosi, de l'AUNL, avec le bronze en aviron et de Maxime Thomas, du CS Lyon-Charcot, en tennis de table handisport.

Pour autant, les pouvoirs publics ne sauraient pallier tout l'investissement qui permet à une carrière de démarrer. J'encourage donc la prise d'initiatives auprès de nos dirigeants de clubs, car, au mieux nos associations sauront mettre en avant leurs meilleurs éléments, leurs plus grands atouts, au mieux le parcours de ces talents sera fructueux et garni d'opportunités.

L'exemple de Coralie Brot, grand espoir de médaille olympique pour les JO de Tokyo 2020 ou – je l'espère – de Paris 2024, cité par Dounia Besson, l'illustre parfaitement. Les outils numériques, mis en place et présentés lors la soirée du 5 décembre dernier, au CNTB, sont le fruit d'une volonté commune entre le 4e arrondissement, l'Offisa 4 et le Masque de Fer, club formateur de Coralie.

C'est ce type d'initiative, fédérant plusieurs acteurs, qui nous permettra, dans un contexte toujours plus contraint, de soutenir qualitativement nos champions de demain, et je remercie vivement le 4e arrondissement pour cette impulsion innovante, prometteuse et exemplaire, à l'adresse de cette jeune championne, qui gagne à être connue.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Nous allons entrer dans les rapports inscrits à l'ordre du jour de notre Conseil.

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016/2588 – Vote du Budget Primitif 2017 (budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, des Halles Paul Bocuse, et états spéciaux d'arrondissement)

M. LE MAIRE : Nous allons commencer par présenter un excellent budget primitif 2017, qui nous sera présenté par M. Richard Brumm.

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, après vous avoir présenté il y a quelques semaines le débat d'orientations budgétaires, il s'agit à présent du budget, qui, vous le verrez, préserve parfaitement les équilibres financiers majeurs de notre ville.

Il faut dire que les efforts que nous avons conduits depuis 2014, pour ajuster progressivement nos dépenses aux réductions de recettes, induites par la baisse des dotations de l'État, portent leurs fruits. Cela a d'ailleurs été reconnu récemment par l'agence Standard & Poor's, qui nous a réévalués en AA perspective stable, c'est-à-dire le maximum, puisque c'est également la notation de l'État.

Je vais donc à présent vous présenter les grands équilibres du budget 2017. Comme vous pourrez le constater, le budget primitif s'établit en dépenses à 765 millions d'euros au total. Il est supérieur au BP 2016, qui s'établissait, je vous le rappelle, à 748 millions d'euros, soit une progression de 17 millions d'euros.

Cette augmentation n'est pas le fruit du hasard, elle est le résultat de la progression des dépenses de fonctionnement, qui contribuent à hauteur de 6 millions d'euros à l'évolution constatée, mais aussi et pour l'essentiel, de l'évolution du remboursement en capital de la dette, qui passe de 47 à 58 millions d'euros. Nous reviendrons sur ce point un peu plus tard.

Si nous nous penchons sur la section de fonctionnement, nous constatons que, d'une part, les dépenses réelles de fonctionnement, frais financiers inclus, s'élèvent au BP 2017 à 590 millions d'euros, contre 584 millions d'euros au budget précédent, soit une progression de 6 millions d'euros, et une évolution de 1 % de BP à BP. D'autre part, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 649 millions d'euros au BP 2017, contre 640 millions d'euros au BP 2016, soit une progression de 9 millions d'euros et une évolution de 1,5 % de BP à BP.

Après prise en compte des retraitements à opérer, essentiellement sur l'exercice 2016, pour revenir à des évolutions financièrement justes, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une progression de 1,3 %. Vous constaterez que les recettes réelles de fonctionnement évoluent également de 1,3 %. Le budget primitif est donc construit sans effet de ciseaux, comme le fait apparaître le tableau qui vous est présenté.

S'il n'y avait pas eu ces efforts, nous aurions dû regretter un effet de ciseaux. Entre les BP 2016 et 2017, les dépenses auraient enregistré une progression de près de 2 %, alors que les recettes auraient évolué de moins de 1 %. Nous avons donc su juguler cet effet de ciseaux.

Si nous nous penchons à présent sur la section d'investissement, nous constatons que les dépenses s'élèvent, au BP 2017, à 175 millions d'euros, contre 163 millions d'euros au BP 2016, soit une progression de 12 millions d'euros.

Au sein de cette section d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 112 millions d'euros contre 116 millions d'euros en 2016. Elles sont donc en retrait de 4 millions d'euros. L'évolution que nous constatons sur cette section est donc essentiellement due :

- Premièrement, au remboursement en capital de la dette plus élevé – que j'ai précédemment évoqué, soit 58 millions d'euros en 2017, contre 47 millions d'euros en 2016. En 2017, la Ville remboursera en une fois un prêt de 15 millions d'euros, mobilisé en 2016 au taux de 0 % sur une durée d'une année.

- Deuxièmement, à la progression des autres dépenses d'investissement, qui passent de 1 à 5 millions d'euros. La progression de ce poste est essentiellement liée au remboursement, en 2017, de la première moitié de l'avance de 7 millions d'euros, qui nous avait été consentie en 2015 par la Caisse des Dépôts et Consignations, également au taux de 0 %, avance sur le FCTVA à percevoir sur 2017, dans le cadre du plan de soutien à l'investissement.

Nous avons vu les équilibres budgétaires, examinons à présent les recettes et les dépenses de fonctionnement, tout d'abord, les recettes réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à la somme de 649 millions d'euros.

Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

- la fiscalité directe locale, 355 millions d'euros, qui génère au budget primitif 2017 plus de 54 % des recettes de la section de fonctionnement ;
- Les dotations de l'État pour 74 millions d'euros, qui ne représentent plus que 11 % des recettes de la même section, contre 13 % au BP 2016 ;
- la fiscalité indirecte, à hauteur de 63 millions d'euros, et des recettes propres, pour 56 millions d'euros, qui représentent respectivement 9,7 et 8,7 % des recettes de cette section.

Le produit des impôts locaux est estimé à 355 millions d'euros au budget 2017, soit une progression de 9 millions d'euros, soit encore 2,8 % par rapport à l'an dernier. Il se compose de la taxe d'habitation, pour un montant de 185 millions d'euros, des taxes foncières sur les propriétés bâties, pour 169 millions d'euros, et des taxes foncières sur les propriétés non bâties, pour 0,3 million d'euros.

Ces montants, inscrits au BP 2017, sont issus, bien entendu, d'hypothèses, qui vous ont déjà été soumises lors du débat d'orientations budgétaires, soit un maintien des taux, conformément à l'engagement pris par le Maire en début de mandat, une croissance physique des bases de taxe d'habitation de 1,4 % et des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,8 %, ou encore l'intégration de la majoration de 20 % de cotisations de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des rôles supplémentaires pour un montant de 1 million d'euros.

Enfin, le coefficient de majoration forfaitaire des bases, retenu dans le cadre de cette hypothèse est de 1 %, ce qui représente la moyenne des années précédentes. Si toutefois les députés confirment l'amendement au PLF 2017, voté en première lecture, le coefficient serait non pas de 1 %, mais de 0,4 %, ce qui, bien naturellement, aurait une conséquence fâcheuse pour notre ville, d'un retrait de 2 millions d'euros.

Après les impôts locaux, penchons-nous sur les concours financiers de l'État. Le graphique présenté illustre la baisse de ses dotations, dont bénéficie la ville, tout d'abord, la dotation globale de fonctionnement (DGF). Elle se compose, je vous le rappelle, de la dotation nationale de péréquation, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation forfaitaire. Elle s'établit, au budget 2017, à 70,5 millions d'euros contre 80 millions d'euros au BP 2016, et 79,3 millions d'euros au compte administratif 2016, que nous présenterons prochainement. C'est donc une diminution de 8,8 millions d'euros que supportera globalement la ville sur sa DGF, entre le CA 2016 et le BP 2017.

Les hypothèses retenues sur ces trois composantes de la DGF sont celles qui ont été présentées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, soit, en synthèse, une reconduction de la DNP, pour un montant de 2,4 millions d'euros, une dotation de la solidarité urbaine anticipée en 2017, à hauteur de 4,3 millions d'euros, soit 90 % du montant perçu en 2016 – il s'agissait alors de 4,8 millions d'euros. Nous avons dû en effet raisonnablement retenir une hypothèse de sortie du dispositif. Dans le cadre de cette hypothèse, la première année, la DSU serait reconduite seulement à hauteur de 90 %, ce qui explique notre prudence. Enfin, une dotation forfaitaire, qui subit l'essentiel de la baisse, s'établit au budget primitif 2017 à 63,8 millions d'euros, soit un repli de 8,3 millions d'euros par rapport au CA 2016, en raison d'une part d'un écrêtement évalué à 2,9 millions d'euros et d'autre part une contribution au redressement des finances publiques, estimée à 6,1 millions d'euros.

Un regard à présent sur la fiscalité indirecte, elle s'établit à 63,1 millions d'euros au BP 2017, en progression de 5,8 % par rapport au BP 2016. La plupart des recettes qui constituent la fiscalité indirecte sont stables, de BP à BP. Il s'agit, par exemple, de la TLPE, de la TCFE, du produit des jeux et autres produits. Seules, parmi ces recettes, deux d'entre elles sont en progression :

- D'une part, la taxe additionnelle aux droits de mutation, qui est estimée à 28 millions d'euros au BP 2017, contre 27,3 millions d'euros en 2016. Cette prévision se fonde sur l'atterrissage prévisionnel 2016 qui sera supérieur à 30 millions d'euros.

- d'autre part, parmi celles qui augmentent fortement, les recettes de stationnement. Elles sont en effet anticipées à hauteur de 17,2 millions d'euros. Elles sont en progression importante, de près de 3 millions d'euros, par rapport aux recettes inscrites au BP 2016. Cette évolution résulte de la prise en compte des nouvelles modalités de tarification à compter de 2017.

Quelques mots sur les recettes propres, je vous rappelle qu'il s'agit principalement des recettes tirées de l'activité des services, de l'occupation du domaine et des loyers. Elles s'élèvent, au BP 2017, à 56,3 millions d'euros, contre 55,6 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 1,2 %. Les principales évolutions résultent de l'activité des piscines, très dynamiques, notamment avec l'ouverture sept jours sur sept du Centre Nautique Tony Bertrand, de la hausse de fréquentation de la restauration scolaire et encore des loyers perçus par la ville au titre de son parc, qui progressent.

Après avoir examiné les recettes réelles de fonctionnement, il convient à présent d'examiner les dépenses réelles de fonctionnement. Est présentée la répartition de ces dépenses réelles de fonctionnement, qui se décomposent, tout d'abord, de la masse salariale, pour plus de la moitié des crédits inscrits, soit 338 millions d'euros, ce qui représente 57,3 % du total, des charges à caractère général, pour près d'un cinquième, soit 108 millions d'euros, des subventions aux personnes de droit privé, 67 millions d'euros, qui représentent, quant à elle, 11,4 % des dépenses de cette section, enfin, des subventions aux organismes publics, pour 13,7 millions d'euros, des frais financiers, 9,7 millions d'euros, et qui pèsent respectivement pour 2,3 et 1,6 % de la section de fonctionnement.

Penchons-nous tout d'abord sur la masse salariale. Les dépenses de personnel s'élèvent, pour 2017, à 338,1 millions d'euros, et enregistrent une progression brute de 3,2 % par rapport au BP 2016. Une fois retraitée, la progression des dépenses de personnel est ramenée à 2,9 % de BP à BP. Cette progression des dépenses de personnel est liée, pour l'essentiel, premièrement, à l'effet GVT, qui représente moins de 20 % de l'évolution globale. Je vous rappelle que ce glissement vieillesse-technicité est porté par les avancements d'échelons et de grades, les promotions internes, et l'effet de noria sur les effectifs. À l'inverse, les mesures nationales représentent 80 % dans l'évolution globale des dépenses de personnel. Parmi celles-ci, je vous rappelle la hausse du point d'indice de 0,6 % au 1er février 2017, ainsi que l'effet report de la hausse de 0,6 % au 1er juillet 2016, la poursuite des accords sur le parcours professionnel, les carrières et les rémunérations des agents, et, enfin, la progression des taux de charges sociales, telles que CNRACL ou Ircantec.

Cette progression des dépenses de personnel est également liée aux évolutions dans les effectifs de la ville, avec, dans ce domaine, un effort important de maîtrise des effectifs permanents. Ainsi, 39 postes seront créés au cours de l'exercice 2017, pour accompagner l'ouverture de deux bibliothèques, l'extension des périmètres d'activité de deux structures sportives, telles que le Gymnase Viviani et le Centre Nautique Tony Bertrand, et la progression des effectifs scolaires. Cependant, ce sont aussi 59 postes qui seront supprimés dans le même temps. Le nombre de suppressions de postes sera donc supérieur aux créations, ce qui se traduit par un solde net négatif prévisionnel de - 20 postes sur le budget principal et 21 postes en incluant le budget annexe des Célestins.

Quant aux charges à caractère général, elles s'élèvent à 108,2 millions d'euros au budget 2017, soit une évolution retraitée significativement négative de - 1,4 %, par rapport au budget 2016. La diminution de ce poste de dépenses s'explique principalement par les efforts de gestion qui sont réalisés, et, notamment, la réduction de près de 1,4 million d'euros des dépenses de consommation d'énergie, dont 1 million d'euros sur notre nouveau marché d'achat de gaz.

L'ensemble des économies réalisées permet ainsi de compenser, et même au-delà, les évolutions de périmètre du service public, liées notamment à l'augmentation de la population, des effectifs scolaires, et des surfaces de bâtiments et espaces publics à entretenir.

Quant aux subventions aux personnes de droit privé, retraitées, elles s'établissent à 67 millions d'euros en 2017, contre 66,7 millions d'euros au BP 2016, en progression de 300 000 euros, soit 0,5 % de BP à BP. Les évolutions à la hausse découlent, pour l'essentiel, de l'augmentation de l'activité des équipements d'accueil de jeunes enfants – les crèches – en gestion associative, de la majoration de la subvention au Comité des œuvres sociales, pour assurer notamment le financement de la politique sociale en faveur des personnes en situation de handicap, et de la réévaluation des subventions attribuées aux associations pour la mise en œuvre des rythmes scolaires, hausses d'effectifs et augmentation des heures de travail des animateurs. Cette évolution à la hausse est en grande partie compensée par la mise en œuvre des actions du plan de marges de manœuvre, dont je vous ai souvent parlé, qui permettent, dans ce domaine, une économie de près de 524 000 euros.

Ensuite, les autres dépenses réelles de fonctionnement, avec, tout d'abord, les subventions aux personnes de droit public : elles sont prévues pour 13,7 millions d'euros au BP 2017, qui, retraitées, progressent de 0,3 %. Dans ce domaine, il faut noter que la poursuite des efforts de gestion du CCAS a permis de stabiliser le montant de la subvention d'équilibre, versée par la ville, et d'absorber l'augmentation de la masse salariale générée par les mesures nationales, vues précédemment pour le budget de la ville.

Puis, ce sont les frais financiers. Ils s'élèvent à 9,7 millions d'euros au BP 2017, contre 11,6 millions d'euros au BP 2016, et à 13,5 millions d'euros au BP 2015. Ces frais financiers sont donc en baisse de 2 millions d'euros, pour la deuxième année consécutive. Ceci résulte à la fois de la réduction de l'encours de dette entre les exercices 2015 et 2016 et d'une anticipation des taux courts et longs, maintenus à des niveaux historiquement bas.

Enfin, parlons du FPIC, le fameux Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Il s'établit à 5,5 millions d'euros au BP 2017, contre 5,1 millions d'euros au BP 2016, et, pour mémoire, 5,3 millions d'euros au CA 2016. L'estimation retenue à ce jour tient compte de l'annonce du gel, en 2017, de l'enveloppe nationale de 1 milliard d'euros. En revanche, elle n'intègre pas l'impact de la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), dont l'évolution est impossible à traiter à présent.

Nous présentons à présent un nouveau camembert, qui fait apparaître cette fois-ci la répartition des dépenses de fonctionnement par mis-

sion. Celle-ci est stable dans le temps. Je ne citerai, à ce titre, que les deux principaux postes. Le premier poste majeur est celui des missions Petite Enfance et Éducation, qui représentent à elles seules plus du quart des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville, avec 164 millions d'euros. Le deuxième poste majeur est celui de la mission Culture et Patrimoine, avec ses nombreux établissements. Elle mobilise quant à elle environ un cinquième des dépenses de la Ville en fonctionnement, avec 110 millions d'euros.

Il nous faut parler à présent de l'épargne brute. Afin de conduire une analyse financièrement juste, nous n'évoquerons, dans cette partie, que les chiffres retraités des éléments exceptionnels des exercices 2016 et 2017. Ainsi, l'épargne de gestion s'élève à 66 millions d'euros, contre 67 millions d'euros au BP précédent. Elle est donc en repli de 1 million d'euros, soit - 1,6 %. Quant à l'épargne brute, qui correspond à l'épargne de gestion diminuée de la charge nette de la dette, elle s'élève pour sa part à 57 millions d'euros. Elle est ainsi en progression de 700 000 euros, soit 1,3 %, par rapport au BP 2016.

L'évolution positive de cette épargne brute résulte de la diminution attendue des frais financiers en 2017. Elle est aussi, et plus que jamais, le reflet des résultats obtenus par les efforts supplémentaires conduits depuis trois ans, tant en termes d'optimisation de nos recettes, qu'en termes de réduction de certains postes de dépenses. Elle répond enfin à l'enjeu de ce mandat, qui est de neutraliser tout effet ciseau, et de maintenir notre épargne brute à un niveau suffisant pour assurer substantiellement le financement de nos dépenses d'équipement, et limiter ainsi le recours à l'emprunt. C'est, jusqu'ici, un enjeu qui a été parfaitement maîtrisé, particulièrement sur cette année 2017, qui est, en principe, celle qui verra la dernière contribution des collectivités au redressement des finances publiques.

À présent, examinons les dépenses d'investissement. Afin d'atteindre une réalisation prévisionnelle de 100 millions d'euros par an, les dépenses d'équipement, hors dettes, sont inscrites sur 2017 à hauteur de 112 millions d'euros. Cette prévision est en retrait de 3,5 millions d'euros, par rapport au BP 2016 et se rapproche ainsi du niveau de réalisation annuel moyen attendu sur le reste du mandat. La courbe de réalisation des investissements reste ainsi plus homogène d'une année sur l'autre, et divergera assez fortement de la courbe traditionnelle des investissements, qui avaient été observés sur les deux précédents mandats.

Les crédits de dépenses d'équipements inscrits au budget seront consacrés, en 2017, essentiellement :

- Aux indispensables opérations de conservation de notre patrimoine bâti, qui permettent notamment d'améliorer les performances énergétiques, ou encore l'accessibilité des établissements recevant du public ;
- À la poursuite et l'achèvement d'opérations majeures lancées sur la deuxième moitié du précédent mandat, dont, par exemple, le Gymnase Viviani ou le parc RVI Feuillat ;
- Au renouvellement des efforts de la ville sur les secteurs phare, qui font l'objet de plans pluriannuels d'intervention, comme le logement social, les résidences de personnes âgées, ou encore les restaurants scolaires ;
- Enfin, au lancement de nouvelles opérations, que nous évoquerons ci-après, telles que l'extension du stade Marc-Vivien Foé, dans le 3e arrondissement.

À présent, quelle est la structure du financement des investissements ? Le financement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2017, soit 175 millions d'euros, dont 58 millions d'euros d'amortissement de la dette en capital, sera assuré, en priorité, via :

- L'autofinancement que la ville dégagera, c'est-à-dire l'épargne brute ;
- Par les recettes propres d'investissement, qui s'élèvent de nouveau à 22 millions d'euros au BP 2017 – il s'agit du FCTVA, des subventions d'équipement, ou encore des produits de cession ;
- Et, pour le solde, par l'emprunt, lequel sera mobilisé pour un montant prévisionnel maximum de 94 millions d'euros.

En considérant une mobilisation d'emprunt à hauteur de 94 millions d'euros et un remboursement en capital de 58 millions d'euros sur la même période, l'encours de dette 2017 serait donc majoré au maximum 36 millions d'euros. Ce chiffre reste cependant théorique, en fonction des réalisations effectives de l'année à venir.

Je vous donne à présent quelques commentaires sur l'évolution de la dette et des frais financiers. Le graphique présenté retrace l'évolution de l'encours de dette de la ville de Lyon et des frais financiers depuis 1991. Il permet de constater la maîtrise de l'endettement de la ville depuis 2001, notamment. Rappelons, en effet, que l'encours de dette de la Ville était, au 31 décembre 2001, de 428 millions d'euros. Il était, en 2015, seulement de 421 millions d'euros, à l'issue de l'exercice. Il sera donc en prévisionnel, de 405 millions d'euros maximum au terme de l'année 2016, soit un repli d'au moins 15 millions d'euros. Ramené par habitant – c'est toujours un chiffre intéressant, nous pouvons constater que la part d'encours par lyonnais d'endettement est de 800 euros, alors que la moyenne de la strate est de 1 176 euros. Nous sommes donc parmi les citoyens les mieux traités.

Pour 2017, nous aurons également recours à des financements externes, et, en particulier, à l'emprunt, pour contribuer au financement de nos dépenses d'équipement. Ce recours restera toutefois dans une proportion, qui nous autorisera, malgré une légère contraction de l'épargne brute, à préserver notre objectif de capacité de désendettement inférieure à huit années sur l'exercice. Vous le savez, une capacité de désendettement supérieure à dix ans est une preuve d'une assez mauvaise santé. Nous en sommes donc loin.

Il est apparu enfin utile de vous présenter un zoom sur les marges de manœuvre, dont nous parlons souvent. La ville préserve, au BP 2017, ses ratios d'épargne. Elle évite donc de nouveau un effet ciseau, qui aurait pourtant dû assez naturellement apparaître dans nos prévisions, et ce, grâce aux efforts dont nous poursuivons la réalisation dans le cadre du plan marges de manœuvre.

L'objectif de ces efforts est bien d'aboutir, à l'échéance 2020, à un rebasage global de notre budget de fonctionnement à hauteur de 40 millions d'euros, sachant que nous anticipons d'ores et déjà des effets cumulés à hauteur de 24,1 millions d'euros en 2017.

La répartition des efforts d'ores et déjà réalisés dans le cadre du plan marges de manœuvre est la suivante :

- En 2015, 6,2 millions d'euros de dépenses économisées et 1,6 million d'euros de recettes supplémentaires générées ;
- En 2016, 5,2 millions d'euros de dépenses économisées et 3 millions d'euros de recette supplémentaires.
- la déclinaison 2017 du plan permet de réaliser au budget primitif autour de 4 millions d'euros d'économies sur les dépenses et de l'ordre de 4,1 millions d'euros de recettes supplémentaires.

Quels sont les impacts des marges de manœuvre, successivement en dépenses et en recettes ? Les dépenses ont été inférieures de - 4 millions d'euros. Pour cela, nous comptons les efforts consentis sur la masse salariale, qui passent notamment par des suppressions de postes et des réorganisations de service, et permettent au global une économie de 2,1 millions d'euros sur les dépenses de personnel. Ce sont également les efforts sur les subventions ou contributions versées par la ville, qui devraient abonder à hauteur de - 1,1 million d'euros le plan de marges de manœuvre. Parmi ces derniers efforts, nous citerons le gel des subventions de l'ONL, du Théâtre des Célestins, ou encore à l'Opéra, ainsi qu'aux MJC, Maisons de l'Enfance, et centres sociaux, la progression rebasée de 1,5 % à 0,7 % de la participation au Conservatoire régional de Lyon, avec un gain de 75 000 euros, ou encore la baisse des subventions aux Subsistances, avec un gain de 100 000 euros, et à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon, avec un gain de 150 millions d'euros. Les 0,8 millions d'euros restants correspondent à un ensemble d'actions conduites par les Directions de la ville, afin d'optimiser la gestion de la ville, parmi lesquelles l'optimisation des commandes de repas de la restauration scolaire, la réduction du coût de reprographie du Bulletin Municipal Officiel, ou encore l'adaptation du niveau d'entretien des espaces verts.

Examinons les impacts des marges de manœuvre en recettes, pour 4,1 millions d'euros. Nous pouvons ainsi compter la révision de la politique de stationnement, qui, à elle seule, devrait générer une augmentation de 2,8 millions d'euros des recettes. Cette révision s'inscrit dans le cadre de la réforme de la dépenalisation du stationnement, qui sera mise en œuvre à compter du 1er janvier 2018. C'est encore la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les logements neufs, votée en 2015, avec application à compter de 2016. Elle produira des recettes supplémentaires estimées à 485 000 euros en 2017.

De la même manière que pour les dépenses, de nombreuses autres actions permettent de dynamiser les recettes propres de la ville, pour un montant global de 800 000 euros, telles que les nouveaux zonages des terrasses, ou l'ajustement des tarifs pour les droits d'occupation, liés aux chantiers, et les grues autoportées.

J'en ai ainsi presque terminé avec cette présentation du budget. Toutefois, je vais vous donner quelques renseignements sur le budget par politique publique.

Nous allons commencer par la Culture et le Patrimoine, avec 125,9 millions d'euros. Dans ce domaine, de nombreux événements culturels viendront marquer l'année 2017 : par exemple, l'exposition Matisse au Musée des Beaux-Arts, qui a été inaugurée la semaine dernière, et qui se poursuivra jusqu'en mars 2017, ou encore l'exposition « Les jours sans. L'Alimentation en temps de guerre. », au CHRD, qui traitera de la vie quotidienne des Français en temps de guerre. Par ailleurs, trois nouvelles bibliothèques, Lacassagne, Bossuet et Gerland, ouvriront au cours de l'année 2017.

Quant à la mission Sport, avec 33 millions d'euros, elle répond aux attentes de nos concitoyens en matière sportive. Ce ne sont pas moins de 200 équipements sportifs municipaux, qui sont mis à disposition des scolaires, des clubs et du public, et ce sont 200 clubs sportifs, qui bénéficient des financements de la ville pour promouvoir le sport d'élite. Dans ce secteur, l'année 2017 sera marquée, en termes d'investissement, par le début des travaux de construction de nouveaux vestiaires et l'extension du stade Marc-Vivien Foé dans le 3e arrondissement, ou encore l'aménagement d'un terrain de rugby en gazon synthétique et d'une nouvelle piste d'athlétisme à la Plaine des Jeux de Gerland, pour accompagner l'installation du LOU.

Quant à l'Éducation, avec 135,8 millions d'euros, à la rentrée scolaire de septembre 2016, plus de 37 500 élèves ont été accueillis dans les écoles publiques de Lyon. En 2017, 26 000 repas par jour seront servis dans les cantines scolaires. L'évolution constante des effectifs depuis plusieurs années se traduit par la programmation de la construction de plusieurs groupes scolaires sur ce mandat. Il s'agit, par exemple, des Girondins, dans le 7e, du PUP Berliet, dans le 8e, ou encore de Johannes Masset, dans le 9e arrondissement. Dès 2017, pour répondre aux besoins immédiats, des écoles préfiguratrices de ces futurs groupes scolaires seront installées en bâtiments modulaires.

Quant à la Petite Enfance, avec 54,7 millions d'euros, la Ville de Lyon propose actuellement 4 846 places en crèche, réparties entre équipements municipaux et associatifs, auxquelles viendront s'ajouter 54 places supplémentaires, à partir de septembre 2017, dans les 8e et 4e arrondissements. Les recettes de la Petite Enfance représentent, en 2017, 27 millions d'euros, et sont réparties entre les participations des familles pour 20 % environ et les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales pour plus de 80 %. En termes d'investissement, les opérations de l'exercice concerneront principalement les EAJE Berliet, Desaix et Farandole.

Quant aux Solidarités, avec 40,8 millions d'euros, la Ville reconduira sa participation à l'équilibre du budget du CCAS, à hauteur de 11,9 millions d'euros, pour permettre notamment le fonctionnement des établissements pour personnes âgées et des Antennes de Solidarités. Près de 2,4 millions d'euros seront consacrés au financement d'associations, intervenant auprès des personnes en situation de fragilité et/ou de grande précarité, et assurant des services auprès des personnes âgées. Enfin, en 2017, la ville maintiendra également son engagement en faveur des associations locales d'éducation populaire, et le financement d'actions sur les quartiers prioritaires, actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise.

Quant aux Espaces Verts, 69,4 millions d'euros, je rappellerai que la ville compte notamment 434 hectares de surfaces d'espaces verts à entretenir, dont 55 000 arbres, un jardin zoologique et un jardin botanique au sein du Parc de la Tête d'Or, qui accueille chaque année plus de 3 millions de visiteurs. Dans ce domaine des espaces publics, des économies de gestion sont recherchées en permanence. À titre d'exemple, nous pouvons citer l'entretien plus naturaliste des espaces verts, ou encore la politique d'investissement de l'éclairage public, orienté sur la réduction des consommations d'énergie.

J'en aurai terminé avec cette présentation du budget, lorsque je vous aurai dit que ce budget continue de traduire fidèlement la stratégie financière élaborée par la ville pour la durée de ce mandat. Nous faisons le constat que cette stratégie, couplée aux efforts de gestion répétés que nous opérons, ont permis à la ville d'absorber, sur la période 2014-2017, les contributions successives qui lui ont été imposées au titre du redressement des finances publiques. Nous maîtrisons donc l'évolution de nos dépenses, dans un rythme cohérent avec l'évolution de nos recettes. Nous préservons à la fois notre épargne, notre endettement, et notre capacité à investir, partout où notre territoire en a le besoin. Nous préservons la qualité de notre service public. Nous pouvons par conséquent, à l'issue de ce qui était la période critique annoncée de ce mandat, aborder les années 2018 à 2020 avec des atouts qui ne se démentent pas.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Brumm. Vous êtes la Bible des finances lyonnaises.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'Adjoint aux Finances, vous nous présentez aujourd'hui votre troisième budget de la mandature, qui traduit l'ensemble de votre politique municipale. Ce budget prévisionnel de 765 millions d'euros est de nouveau un budget sous l'ère de la contrainte.

En préambule, une fois n'est pas coutume, je voudrais remercier et féliciter M. Brumm, ainsi que les services, pour la clarté des documents fournis, car je peux vous dire que, dans une collectivité, non loin d'ici, cela n'est pas du tout le cas. Cette collectivité a limité au maximum le travail de l'opposition, par une présentation relativement opaque. Je voudrais donc souligner que cette présentation est assez agréable et précise.

En introduction, je rappellerai la situation budgétaire sans précédent que nous connaissons aujourd'hui en France. Les contraintes qui pèsent sur l'équilibre de nos comptes, nous les devons largement à l'échec des politiques économiques du gouvernement socialiste, Macron ou Valls – je vous prie de m'excuser, mais c'est ainsi, et aussi au très long, très long, très long quinquennat Fillon.

Accroissement rapide et régulier du déficit des comptes publics, accroissement du chômage à un niveau historique, notamment celui des jeunes de moins de 26 ans, hausse vertigineuse de l'imposition des ménages et des entreprises, sans oublier l'accroissement de la dette publique, à plus de 2 100 milliards d'euros, tout cela, vous le savez. Cette réalité économique et sociale délétera à des conséquences majeures sur notre budget primitif en 2017.

Une autre remarque : l'aide de l'État à la Ville de Lyon est en baisse constante depuis 2014, même si la loi de finances 2017 divisera finalement par deux les efforts d'ensemble demandés au bloc communal. Cette année, il manquera 8,8 millions d'euros de l'État.

La conséquence directe de la baisse des dotations de l'État est le plan d'économies, auquel aujourd'hui, et depuis trois ans, toute commune doit s'astreindre. Faire des efforts considérables, pratiquer une meilleure gestion, pour lutter contre la baisse des dotations de l'État, alors que l'État dépense sans compter, année électorale oblige. État qui ne s'applique pas à lui-même ce qu'il demande pourtant aux collectivités. Ce n'est pas convenable, comme aurait dit un ancien ministre de Georges Pompidou.

La loi de finances 2017 n'est pas encore votée à l'Assemblée. Elle le sera prochainement. L'Impact sur les communes sera fort, même la désorganisation gouvernementale est telle, que nul ne sait, après les séries d'amendements de cette semaine, ce qu'il en sortira vraiment.

Alors, il vous a fallu réagir, réagir sous la contrainte. Fidèle à vos habitudes, vous vous étiez précipité sur le levier fiscal en début de mandat, ce qui vous conduit cette année encore à parler avantagement de la stabilisation des taux. Vous aurez donc recours à l'emprunt, et vous mettez en œuvre, depuis le début du mandat, un plan d'économies, un plan de marges de manœuvre, qui vous conduit à économiser, depuis 2014, 24 millions d'euros en efforts cumulés.

Vous faites habilement glisser certaines dépenses de la Ville à la Métropole. Vous baissez les subventions aux grands clubs sportifs et stabilisez les subventions aux grandes scènes culturelles. C'est bien normal, il faut que chacun se serre la ceinture.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 590 millions d'euros, en augmentation de 2 %, malgré vos efforts de cadrage d'une masse salariale pléthorique, qu'il vous faut assumer. Ces dépenses sont plombées, notamment, par l'impact de la réforme Peillon-Belkacem, et par vos accords avec certains engagements associatifs. Tout ceci est habituel.

Sur le plan des recettes de fonctionnement, la désaffection de l'État coûte cher à la ville. Alors, vous prenez aux lyonnais ce que le gouvernement socialiste ne vous donne plus. En effet, je viens de l'évoquer, vous avez eu recours au levier fiscal, qui pèse chaque année sur le pouvoir d'achat des lyonnais, et vous traquez les produits de fiscalité indirecte, et notamment les droits de stationnement, qui vont exploser en 2017, de plus de 3 millions supplémentaires.

Je ne tomberai pas dans la facilité, en relevant le nombre incroyable d'équivalents temps plein de votre Cabinet. C'est beaucoup. Une remarque positive cependant, vous vous êtes mis progressivement au dispositif de vidéosurveillance, dans un contexte aujourd'hui dégradé de sécurité. Cela ne fait plus débat. Vous avez armé une partie des agents de la Police Municipale, depuis quelques mois. Vous avez enfin accédé aux demandes

de la Police Municipale et du Front National, et aussi des lyonnais, pour plus de sécurité.

Si nous reprenons les chiffres de ce budget, vous stabilisez l'épargne brute, l'autofinancement, à 59 millions d'euros, pour maintenir une capacité d'investissement autour de 100 millions d'euros. C'est bien. Dès 2013, lors de la campagne municipale, nous étions nombreux à avoir avancé des pistes sur une réforme de l'Administration, avec un temps effectif de travail trop faible et une gestion managériale en mode projet trop peu engagée. Ce sont des pistes que vous devez poursuivre rapidement, tant l'avenir est incertain. Sinon, vous serez chaque année confronté à cette hausse mécanique du fonctionnement, et à la stagnation de vos investissements, et au recours obligatoire à l'emprunt.

Nous l'avons bien vu, lors de nos échanges consacrés au débat d'orientations budgétaires 2017, l'effet ciseau, même si vous vous en défendez, vous menace et vous guette. Le fruit du plan de marges de manœuvre était de rapporter, en 2015, 6 millions d'euros, en 2016, 5 millions d'euros, et rapportera, en 2017, 4 millions d'euros. d'Autres villes en France ont fait le choix de la disette fiscale, et d'un grand plan de marges de manœuvre, d'économies. C'est difficile pour tout le monde, mais cela fonctionne.

À l'approche des fêtes de Noël, Monsieur le Maire, j'ai envie de faire un cadeau à votre sémillante Adjointe, Mme Gay, en citant le camarade Lénine : « Là où il y a une volonté, il y a un chemin. » Eh bien oui, la volonté politique, nous le savons, vous n'en manquez pas, mais à ne pas forcer vos habitudes, le chemin que vous empruntez risque de se montrer de plus en plus étroit. Plutôt que de pleurer sur les recettes fiscales de l'État qui ne viendront plus, et de chercher à engranger des taxes indirectes tous azimuts, concentrez-vous – vous le savez déjà – sur vos dépenses de fonctionnement, car c'est là la clé.

Je reconnais bien volontiers vos efforts et la volonté de maîtrise de ce budget, mais, sans surprise, je ne voterai pas ce budget 2017.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur l'Adjoint, le budget 2017 de la Ville de Lyon, c'est votre budget de mi-mandat. C'est l'occasion de faire un bilan des orientations et des actions que vous vous étiez engagé à mettre en place au cours de ce mandat de majorité municipale.

Les élus UDI et apparentés sont tout à fait conscients que le contexte économique et financier national contraint certains choix des collectivités territoriales, de toutes les collectivités territoriales, donc Lyon comme les autres : pertes en recettes de 6,4 millions d'euros de dotations de l'État, pour l'exercice 2017, sans compter la hausse du point d'indice des fonctionnaires, avec l'effet report de la hausse de 0,6 % de 2016 et celle de 0,6 % pour le 1^{er} février 2017.

Cependant, ces contraintes extérieures ne doivent pas vous exonérer de votre bilan. Certaines augmentations ne sont pas dues à l'État, ne sont pas dues au contexte, elles ne sont le fait que de votre propre chef. À commencer par la hausse de la fiscalité directe de 5 % en 2015, qui permet, pour le BP 2017, de faire rentrer des recettes supplémentaires à hauteur de 10 millions d'euros. Mais aussi la décision d'augmenter les recettes des droits de stationnement, ce qui va apporter près de 3 millions d'euros supplémentaires à ce budget primitif.

Comme toujours, vous partez du principe que l'augmentation des impôts est un passage obligé, ce que nous contestons, nous avons déjà eu l'occasion de le dire ici. À l'UDI, nous pensons même le contraire. Nous affirmons qu'une autre politique est possible, avec l'optimisation, à tous les étages, des services et des modes de gestion.

Concernant les dépenses de gestion, elles s'établissent, pour 2017, à 578 millions d'euros, soit une hausse de 6,7 millions d'euros. Les charges à caractère général connaissent un recul de 1,5 million d'euros, principalement dû à la baisse des prix de l'énergie depuis l'ouverture à la concurrence. Ce n'est donc pas de votre fait, mais d'un heureux contexte. Les subventions aux organismes publics et privés sont stables, malgré une contribution à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, minorée de 150 000 euros, et le gel des participations aux budgets des Célestins et à l'Orchestre Nationale de Lyon. Les charges de personnel, elles, s'élèvent à 338 millions d'euros, soit une progression de 3,2 % par rapport au budget primitif 2016, ce qui représente 11 millions d'euros. Même si cette augmentation est en partie due à des mesures externes, l'augmentation mécanique du coût de la masse salariale aurait dû être compensée par un solde création-suppression de postes bien plus important. Vous aurez remarqué, Monsieur l'Adjoint, que nous avons bien entendu votre réponse et celle du Maire, le mois dernier, lors du DOB, concernant ce solde négatif de 20 postes. Les charges de personnel représentent toujours 57,3 % des dépenses de fonctionnement. C'est beaucoup trop !

Nous voyons bien que des efforts sont entrepris, nous ne le nions pas, mais nous estimons qu'ils ne sont pas à la hauteur des enjeux. Vous continuez à ne pas vouloir assumer une gestion réformatrice courageuse, mais pourtant nécessaire. Nous le regrettons.

Vous ne pouvez plus gérer une collectivité territoriale comme vous le faisiez, à votre arrivée au pouvoir, en 2001. Il faut aujourd'hui, quinze ans plus tard, repenser les moyens de satisfaire l'intérêt général. Combien de temps allez-vous continuer à vivre dans ce modèle vieillissant ? Quand allez-vous prendre acte de la nouvelle réalité financière et réinventer l'intervention publique à Lyon ? Vous devez repenser – nous le disons depuis plusieurs années – l'intégralité du fonctionnement de la Ville de Lyon.

Tout d'abord, vous devez remodeler les services et leur organisation. la diminution des effectifs, sans véritable stratégie globale d'optimisation, ne pourra conduire qu'à une dégradation de la qualité des services publics, préjudiciable à la population, et préjudiciable, indirectement, à la ville. la mutualisation avec la Métropole doit être le fer de lance d'une politique de ressources humaines crédible et intelligente. Il faut redessiner les services, plutôt que les dépouiller. la logique comptable, en la matière, ne peut pas suffire.

Ensuite, vous pouvez confier la gestion de certains services au privé, par une délégation, notamment, de service public. Cessez de confondre service public et gestion publique. Le tout municipal, auquel vous nous avez habitués, n'est pas possible, ni même souhaitable, même si certains dans votre majorité pensent le contraire. Le privé peut répondre à des besoins collectifs à des coûts raisonnables, tout en souplesse et sans des frais de gestion excessifs. Entendons-nous bien, nous ne sommes pas, par principe, anti-fonctionnaires. Nous ne sommes pas, par principe, anti-services publics assurés par le public. Ce qui doit primer, c'est la prestation de services, sa qualité et son coût. Le coût et la qualité, la qualité et le coût ensemble.

Monsieur le Maire, vous êtes à la croisée des chemins. Pour les trois derniers exercices budgétaires de votre mandat, soit vous décidez de revenir à la raison et de rentrer dans une gestion municipale du XXI^e siècle, c'est-à-dire que vous faites le choix de gagner en efficacité et en efficience, grâce notamment aux nouvelles technologies, soit vous continuez d'agir uniquement à la marge, en nous présentant des budgets comme celui qui vient de nous être présenté, c'est-à-dire insipide, le même que l'an dernier, à trois ajustements près.

À l'UDI, comme nous sommes pour l'audace ! Comme nous sommes pour l'innovation, comme nous sommes pour le courage politique, nous voterons contre ce budget.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers collègues, certaines choses ne changent pas à Lyon. En décembre, il y a la Fête des Lumières, la grève des TCL et le budget primitif. C'est un simple constat. Chaque année, en décembre, nous avons ces trois événements. Je vais parler du budget primitif.

Comme presque chaque année, nous pouvons nous extasier devant les jeux de lumière sur les façades de notre ville. Là-dessus, nous sommes d'accord, mais, comme chaque année, vous vous extasiez sur ce budget primitif, remarquable selon vous, Monsieur Brumm, et nous allons nuancer votre autosatisfaction, mais c'est pour vous aider.

À première vue, vous nous présentez un budget cohérent avec des hausses de recettes et de dépenses de 1,3 % de chaque côté, et des économies de gestion de 4 millions d'euros en dépenses et 4 millions d'euros en recettes – toujours étonnant de dire que vous faites des économies en augmentant vos recettes, mais c'est votre méthode. Il faut aussi préciser que ces économies de dépenses ne sont souvent pas réellement des baisses de dépenses, mais des moindres hausses, alors que les hausses de recettes sont, elles, bien réelles. Nous y reviendrons.

En fait, les dépenses globales de fonctionnement augmentent de 8,8 millions d'euros cette année, et les recettes globales de fonctionnement augmentent de 7,7 millions d'euros. À noter qu'en 2016, vous aviez prévu des dépenses en hausse de 3,4 millions d'euros seulement. Nous pouvons donc considérer que la hausse des dépenses continue, voire s'accroît cette année.

Si j'évoque d'abord les dépenses de fonctionnement, nous ne pouvons que constater un manque de cohérence, en tout cas dans la façon dont vous les présentez. Les charges à caractère général – il est vrai, cela a été mentionné – baissent de 1,4 %, notamment grâce au déménagement de la Maison de l'Emploi et de la Formation, qui donne l'exemple en termes de mutualisation et d'optimisation financière. C'est suffisamment rare pour être souligné.

Quant à la masse salariale, c'est, avec 58 % des dépenses de fonctionnement, le principal poste de dépenses de la ville. Elle augmente encore de 2,9 % cette année, comme les années précédentes. Alors, nous savons que les mesures nationales y sont pour beaucoup, mais si je pouvais vous faire une suggestion, Monsieur le Sénateur, si le cumul des mandats pouvait encore servir à quelque chose, ce serait certainement pour faire passer des messages qui iraient dans le sens de plus d'autonomie de gestion de la fonction publique territoriale, messages que vous pourriez faire passer à Paris.

En termes d'économies locales, de nombreuses pistes ne sont pas assez explorées, à notre avis :

- la lutte contre l'absentéisme – nous en parlons souvent. Il était encore en hausse en 2015 au dernier bilan social, avec 30 jours d'arrêt maladie par agent et 21 jour maladie ordinaire. Une étude récente du cabinet Sofaxis chiffre à 2 067 euros par an et par agent le coût de l'absentéisme, ce qui représente, pour notre collectivité, environ 15 millions d'euros.

- la durée du travail des agents de la ville. Ils travaillent en moyenne 46 heures de moins que la durée légale obligatoire. Cela représente – c'est un fait – l'équivalent de 200 ETP et de 8 millions d'euros de masse salariale.

- En même temps, la motivation des équipes est essentielle. À la Métropole, vous essayez – difficilement – d'introduire une part de rémunération au mérite. Qu'en est-il ici ? Avez-vous travaillé dans ce sens ?

- Enfin, sur la gestion des ressources humaines, nous constatons que les techniques de gestion de notre collectivité doivent évoluer avec les nouvelles technologies. Elles ne le font qu'assez lentement. La dématérialisation progresse enfin un peu. L'obligation de réponse par fax ou courrier aux convocations du Comité technique a disparu depuis deux, trois mois. C'est bien, mais tout cela prend du temps.

Sur cette même thématique, la fameuse mutualisation, qui devait être source d'économies, tarde à donner des résultats : pas de traces dans ce budget d'effets à en attendre. À ce sujet, nous sommes toujours sans nouvelles du fameux Pacte de cohérence métropolitain, dont on nous a rebattu les oreilles à la Métropole, et sur ses impacts pour notre ville. J'en profite, Monsieur le Maire, pour vous demander d'organiser une Commission générale, qui nous présentera les propositions que vous avez faites dans le cadre de ce Pacte de cohérence métropolitain, car nous n'en savons rien.

Hier, sur le même sujet, je sais qu'au Conseil d'administration du CCAS a eu lieu une présentation de votre projet de rapprochement des Antennes Solidarités et des Maisons du Rhône. Étant donné que le CCAS est complètement financé par la Ville de Lyon, une présentation de ce projet pourrait, dans le même cadre, avoir lieu, ici, en Conseil municipal.

Au gré des pages de votre rapport, nous voyons bien quelques efforts de rapprochement, de fusion, en tout cas, au sein de vos services lyonnais, comme la fusion du service Lyon en Direct et du service Courrier, mais pour un budget global plutôt en hausse. Nous voyons aussi la réunion de trois musées sous une direction unique, mais sans économies visibles là non plus – au contraire.

De manière plus large, il y a aussi de fausses économies, déjà évoquées ici : la suppression des déchetteries mobiles s'avère finalement plus coûteuse que le fonctionnement antérieur, du fait de la multiplication des dépôts sauvages d'ordures. C'est vrai que, pour la ville stricto sensu, c'est une économie. Vous avez refillé le bébé, si j'ose dire, à la Métropole, mais les dépôts sauvages se multiplient et le service s'est dégradé pour les Lyonnais.

En ce qui concerne les subventions versées par la ville, soit 80 millions d'euros, la stratégie n'est toujours pas claire. Sur la Culture, qui représente 20 % des dépenses de fonctionnement, par exemple, nous constatons notamment la baisse de subventions sur deux organismes, Les Nouvelles Subsistances et l'Institut Lumière, qui voient leurs subventions baisser de 100 000 euros chacun. Je vous pose une question. Si, pour Les Nouvelles Subsistances, nous approuvons et comprenons la diminution de cette subvention, qui représente moins de 6 % de leurs subventions, pourquoi la subvention de l'Institut Lumière baisse-t-elle également de 100 000 euros, ce qui représente une baisse de 17 % de sa subvention ? Cela n'apparaît pas comme une prime à la bonne gestion des établissements. Quant au gel de la participation de l'Opéra, c'est un exemple de ce que j'évoquais précédemment. Vous parlez d'économies de 66 000 euros. En réalité, c'est une moindre hausse, puisque la subvention est égale. Il n'y a donc pas de baisse de dépenses. Cela n'empêche pas la CGT de faire des siennes, puisque la semaine dernière, la première du spectacle « Une nuit à Venise » a été annulée. Grâce à la CGT, c'était encore une bonne action pour faire rayonner notre agglomération.

Sur les subventions, de manière plus générale, je ne comprends pas vraiment la logique, entre une baisse en moyenne de 2,3 % des subventions pour la Culture et une hausse de 7 % des subventions pour le Sport.

Autre sujet sur lequel nous revenons régulièrement, l'enveloppe des subventions aux associations pour la réforme des rythmes scolaires : elle augmente encore cette année de plus de 150 000 euros. Pourtant, vous nous dites que le taux d'inscription des enfants baisse. Il sera de 56 % en 2017, alors qu'il était la première année de près de 64 %, et l'année dernière, de 59 %. Cette réforme n'en finit pas de peser sur les comptes de la ville. Quand on recherche des économies, je pense que cela aurait pu en être une. Je le rappelle, cette réforme coûte 5 millions d'euros nets par an. On peut en faire des choses avec 5 millions d'euros, pour apprendre mieux à lire et à compter aux enfants pour ce montant.

Parmi les autres charges, enfin, si la subvention d'équilibre aux budgets annexes des Célestins et de l'ONL est gelée, leurs subventions d'équipement sont en hausse, plus quelques dotations supplémentaires que vous appelez « d'ajustement ». Au final, le financement est plutôt en hausse. Je pourrais multiplier les exemples en ce sens de ce manque de clarté.

Sur les recettes de fonctionnement, c'est beaucoup plus simple. Les produits de la fiscalité sont en hausse, d'environ 13 millions d'euros :

Avec l'effet de votre hausse de taux d'imposition en début de mandat, mais qui perdure chaque année.

- Les recettes de stationnement sont en hausse de 20 %, soit + 2,8 millions d'euros.

- S'ajoutent à cela quelques autres hausses de tarifs divers. Cette année, nous avons droit à une hausse du tarif des concessions dans les cimetières. Chaque année, il y a des innovations, pour un total de recettes supplémentaires, dues à des revalorisations de taux ou de tarifs de 4 millions d'euros.

Parallèlement, les dotations de l'État baissent de 6,7 millions d'euros. Au final, les hausses de recettes fiscales sont supérieures aux baisses des dotations cette année.

Un mot rapidement, pour terminer, sur l'investissement, en regardant votre actualisation des autorisations de programmes, nous constatons que celles relatives au Sport sont révisées à la baisse, ce qui nous inquiète au regard de vos récentes promesses concernant la piscine de Gerland. Nous vous demandons des éclaircissements et des garanties sur ce point précis, Monsieur le Maire, qui a fait l'objet de débats dans les mois qui se sont écoulés.

En conclusion, vous avez toujours du mal à contrôler vos dépenses de fonctionnement, parce que vous n'avez pas de vision sur la façon dont doit évoluer notre collectivité. Vous gérez au jour le jour avec, comme principal levier d'action, des hausses de tarifs et de taxes. Pour la première fois, votre épargne nette devient négative, et cela accroît votre recours à l'endettement – il est vrai plus facile en ce moment, mais cela ne durera peut-être pas – pour financer vos investissements. Nous ne voyons pas beaucoup d'évolutions positives d'une année à l'autre. Nous voterons donc contre ce budget.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers collègues, mon intervention portera sur le projet de budget 2017, et aussi sur l'actualisation des engagements pour le Plan d'équipement pluriannuel, qui lui est lié, et qui fait l'objet d'une autre délibération.

La baisse des dotations de l'État continue, même si la pression est un peu moins forte en 2017, que celle annoncée lors de la mise en place de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques. Cette baisse des dotations a des conséquences sur le fonctionnement de notre collectivité, sur la baisse de subventions aux associations, et sur nos investissements. Cette politique nationale d'austérité doit être réorientée, car elle fragilise les politiques sociales de lutte contre le chômage et toute forme d'exclusion, et les politiques de transition écologique et énergétique.

Priorité est donnée à l'Éducation et la Petite Enfance, avec des ouvertures de classes, la création de nouvelles écoles, la création de places en crèche. C'est une priorité que nous partageons, car les effectifs d'enfants accueillis à Lyon augmentent, et il est important de pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions.

Priorité est aussi donnée aux équipements de proximité, avec l'ouverture de deux nouvelles bibliothèques, des extensions et des réaménagement-

ments d'équipements sportifs, avec, en particulier, le maintien de l'ouverture de la piscine de Gerland l'été jusqu'à la construction d'un nouvel équipement. Priorité que nous partageons aussi, étant donné l'importance d'équipements de proximité en nombre et de qualité.

Pas de priorité en revanche aux investissements liés au plan climat, en particulier, la réhabilitation thermique des bâtiments municipaux, pour lesquels nous constatons une baisse des engagements des investissements pour le mandat d'environ 7 %. Sur l'aide à l'éco-rénovation du parc collectif privé de logements, nous constatons aussi une baisse de 200 000 euros de l'aide programmée. Ce n'est pas un bon signal à l'issue de la COP22 de Marrakech, où les engagements nationaux et internationaux sont réaffirmés, pour contenir l'augmentation des températures à moins de deux degrés. Ce n'est pas un bon signal non plus, alors que l'agglomération vient de connaître un des plus longs épisodes d'alerte à la pollution de l'air. Nous savons bien que les économies d'énergie sont profitables, aussi bien à la lutte contre le changement climatique, qu'à celle pour une meilleure qualité de l'air.

d'Autres investissements sont certes revus à la baisse, pour l'aménagement des espaces publics ou le patrimoine. Les investissements liés au plan climat ne sont donc pas les seuls investissements concernés par une baisse, mais nous constatons aussi que certains domaines sont préservés, comme celui de l'extension de la vidéosurveillance, alors que son efficacité n'est toujours pas démontrée.

L'investissement du mandat devrait rester à son rythme de 100 millions d'euros par an. Certes, avec un recours accru à l'emprunt, mais Lyon restera moins endettée que d'autres collectivités avec une situation financière solide. L'actualisation des engagements d'investissement, décidée aujourd'hui, est un engagement jusqu'à la fin du mandat. C'est important de bien rester au niveau des engagements votés aujourd'hui, en particulier pour le climat.

Concernant l'action sociale, nous apprécions que la subvention au CCAS soit maintenue, et que l'effort concernant la production de logement social se poursuive. En revanche, la baisse de 1 million d'euros sur le mandat des investissements pour le logement social n'est pas un bon signal non plus. Nous attendions qu'ils soient maintenus au même niveau, au-delà de l'engagement triennal actuel. Il est important de mener une politique sociale efficace, en raison de la crise économique actuelle qui perdure.

Un point particulier : l'année qui vient va voir une redéfinition du nouveau marché de la restauration scolaire. Cela doit être l'occasion de faire plus de place au bio et aux circuits courts. C'est important pour la qualité des produits dans les assiettes de nos enfants, et c'est un levier important pour le soutien à l'emploi local.

Notre ville a un rôle important à jouer pour soutenir l'emploi local, à travers la commande publique et les investissements, dans les domaines liés à la transition écologique. C'est important de tenir compte de cette dimension, quand il y a des choix à faire pour notre fonctionnement ou nos investissements. C'est bien d'emploi dont il s'agit, d'emploi tourné vers l'avenir, d'emploi local et non délocalisable.

Enfin, nous vous rappelons notre vœu que notre ville demande aux opérateurs financiers avec qui elle travaille des informations sur leurs investissements dans le secteur des énergies fossiles, et leurs investissements contribuant à la transition énergétique, et qu'à partir de là, notre ville oriente ses financements vers un soutien à une économie décarbonée. Cela peut être un levier puissant pour soutenir la transition énergétique.

Le vote de notre groupe n'est pas un chèque en blanc, il est lié à votre engagement à développer des services de proximité de qualité, à maintenir les politiques de solidarité. Nous attendons aussi que soient préservés les investissements pour la transition énergétique et écologique. Nous resterons vigilants sur ces aspects.

Nous voterons ce budget 2017, avec les réserves mentionnées dans mon intervention.

Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, nous ne voterons pas le budget 2017 de notre commune, et croyez bien, nous le regrettons. Nous ne le voterons pas, car nous avons des convictions et des valeurs d'hommes et de femmes de gauche.

Mes chers collègues, à l'heure où certains soutiennent que les notions politiques de droite ou de gauche n'ont plus de sens, je voudrais vous dire ceci.

Tout d'abord, accordons-nous sur un point. Gauche et droite républicaines peuvent se rejoindre parfois sur des sujets et même des valeurs, et l'antagonisme à tout prix n'a pas de sens. À Lyon, par exemple, la tradition humaniste échappe largement à cette dichotomie, et nous voyons bien que l'humanisme peut être porté, ou pas, à droite comme à gauche.

Il y a néanmoins une différence majeure entre gauche et droite. Elle se situe selon moi dans le volontarisme politique. Être de gauche, c'est ne jamais se résoudre à l'injustice, qu'elle soit individuelle ou collective. C'est ne jamais perdre sa capacité d'indignation face aux nombreux scandales environnementaux, sociaux, économiques, sanitaires, générationnels, qui secouent notre société.

Être de gauche, c'est toujours garder comme horizon politique l'humain d'une part et l'égalité d'autre part. C'est agir pour sans cesse tendre vers cet idéal : que l'égalité de droit, qui est à la base de notre république, tende vers une égalité de fait.

Enfin, être de gauche, c'est l'inverse du laisser-faire, c'est ne pas croire en la main invisible du marché, qui redistribuera les richesses. C'est ne pas se satisfaire de la politique du ruissellement : « Produisons des richesses, une petite minorité en bénéficiera, et nous en redistribuerons quelques gouttes ou quelques miettes à la grande majorité. »

Être de gauche, c'est se donner les moyens de construire une ville inclusive, plutôt que d'avoir les yeux rivés sur les notations financières émises par des agences, comme Standard & Poor's, et leur fameux double ou triple A, qui ne veut pas dire grand-chose dans notre vie réelle.

Je vais anticiper les remarques que vous me faites toujours, Monsieur le maire, et c'est normal que vous me les fassiez, car nous n'appartenons pas à la même génération, et nous n'avons ni le même langage, ni les mêmes priorités.

J'anticipe donc ces remarques, en disant que se soucier des besoins réels des habitants, c'est avoir une attitude de responsabilité. S'indigner et agir, quand des femmes et des enfants dorment à la rue, c'est responsable. Se donner les moyens de protéger nos habitants de la pollution, c'est responsable. et même l'impôt est responsable, car bien utilisé, il a une vertu redistributive. Vous avez choisi de n'augmenter les impôts qu'une fois en début de mandat. Mais, depuis, vous réduisez le nombre de nos services publics municipaux, contraignant les habitantes et les habitants à avoir recours au secteur privé, souvent plus cher. Parallèlement, vous augmentez les tarifs de nos services municipaux restants. Finalement, les Lyonnaises et les Lyonnais perdent sur tous les tableaux. Contribuables, ils payent plus d'impôts. Habitants, ils bénéficient de moins de services publics. Usagers, ils subissent une augmentation des tarifs.

Nous n'approuvons donc pas ce budget, car nous estimons que les choix politiques qui le sous-tendent ne permettent pas de répondre aux besoins réels des Lyonnaises et des Lyonnais.

Alors, oui, nous construisons une ville qui est belle. Les espaces publics, les jardins sont beaux. Mais nous construisons une ville qui est chère. et désormais, même les classes moyennes ont du mal à s'installer et à se maintenir à Lyon, tant habitat, transports, services, loisirs sont devenus chers. des communes limitrophes, comme Villeurbanne, Tassin, Caluire, par exemple, bénéficient d'ailleurs de ce mouvement, et accueillent de plus en plus ces classes moyennes qui quittent Lyon.

Alors, voyez, la beauté de la ville peut être une vertu. Certainement même, mais à une condition, il faut qu'elle soit partageable et qu'elle appartienne à tous.

Être partageable ne veut pas dire s'offrir juste aux visiteurs, aux gens qui traversent notre ville, en se disant : « J'aimerais bien habiter là, je passe là mais je ne peux pas y vivre, ce n'est pas pour moi. »

Une ville partagée et commune m'amène à mon dernier point, un point qui est cher au groupe Lyon Citoyenne et Solidaire : le patrimoine municipal. Comment qualifier la politique menée par l'exécutif municipal de vente à tout-va de notre patrimoine ? Là, pour le coup, je vous l'accorde. Cette politique n'est ni de droite ni de gauche. Elle est juste insensée. Car, quand nous aurons tout vendu, que restera-t-il aux Lyonnaises et aux Lyonnais ? De quoi pourrions-nous être vraiment fiers ? Que pourrions-nous vraiment partager ? Trois nouvelles cessions au moins sont prévues en 2017, dans les 5e, 9e, et 3e arrondissements. Que vendons-nous ?

Nous vendons l'ex-école maternelle et publique Kergomard, dans le 5e arrondissement, école dont la fermeture avait été votée ici même en

2010. Fermer une école publique pose déjà grandement question, mais après tout, c'est la conséquence des propos que je tenais il y a quelques instants. Des familles n'ont plus les moyens de vivre dans certains secteurs de notre Ville et d'autres font le choix du privé. Il y a peut-être, hélas, moins besoin d'écoles publiques... Au-delà de cette fermeture, sommes-nous sûrs qu'il n'y avait pas de besoin d'équipements publics, sportifs, sociaux, commerces ou services de proximité dans ce quartier de la Quarantaine, du 5^e arrondissement ?

Que vendons-nous encore ? Un bâtiment dans le 9^e arrondissement, qui accueillait le secteur Petite Enfance du Centre social Saint-Rambert, déplacé depuis dans d'autres locaux, rue Simondan. Un bâtiment qui accueillait 20 berceaux dans, je cite la mairie du 9^e à l'époque, « un espace de verdure au calme ». Que vont devenir ces locaux, adaptés à la Petite Enfance, et ce magnifique « espace de verdure au calme » dans la ville ?

Enfin, nous vendons un bâtiment rue Baraban et un terrain rue Paul Bert, dans le 3^e arrondissement. Bâtiment et terrains municipaux vendus à des promoteurs immobiliers privés. Ce bâtiment était celui de l'hôtel social la Charade, qui accueillait femmes et enfants en situation de vulnérabilité. Certes, il a été déménagé à proximité. Mais pourquoi ne pas garder ce site pour des services qui accompagneraient les besoins des personnes en vulnérabilité justement ? Et, surtout, pourquoi ne pas respecter l'âme et l'histoire de lieu, en innovant et en créant là, en cœur d'agglomération, à proximité des transports, un hôtel social métropolitain ? Car les places d'hébergement dignes manquent cruellement dans notre Métropole.

Je terminerai en disant que ces derniers exemples illustrent la mutation que vit notre Ville, une ville où l'on ferme des écoles, des crèches, des hôtels sociaux pour femmes et enfants, une ville devenue terrain de jeu pour des promoteurs qui, pour reprendre le titre d'un excellent documentaire, font « main basse sur la Ville ».

Alors, nous n'accompagnerons pas notre Ville, ni nos quartiers, dans ce mouvement-là. Pas plus que nous ne cautionnons un discours ni droite ni gauche, qui, pour nous, est le renoncement de toute volonté politique, toute action politique, au sens du commun et de l'intérêt général.

Je vous remercie.

Mme BLEY Antonia : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous intervenons sur le budget primitif 2017 et les autorisations de programme et d'engagement du Plan pluriannuel d'équipement.

Au regard des éléments dont nous disposons dans cette loi de finances de fin de mandature présidentielle, ce budget reflète le sérieux et la sincérité de la gestion de la Ville de Lyon.

Écoles, logement social, gymnases et parcs publics sont les plus gros bénéficiaires des dépenses d'investissement sur 2017. Nous souscrivons à ces choix, contribuant à lutter contre les inégalités, en donnant accès à tous à des services publics fondamentaux, piliers pour la cohésion sociale de la Ville.

À mi-mandat, ce budget nous appelle à formuler trois souhaits.

Tout d'abord, poursuivre l'accompagnement des Lyonnais dans l'évolution de leur mobilité, pour une ville plus apaisée et respirable. Les transformations que Lyon a opérées pour devenir une ville courte distance, en appliquant une politique de mobilité structurante et réduisant l'usage de la voiture à 26 % des déplacements, font désormais partie de sa signature. Mais la transition « mobilité » doit encore susciter l'adhésion de tous les usagers, pour une adaptation aux changements à venir, tels que le déclassement de l'axe A6-A7. L'enjeu étant de réduire les émissions polluantes des transports, la Ville pourrait mettre en place de nouvelles incitations douces, pour favoriser l'évolution des comportements, comme :

Expérimenter la mise en place d'indemnités kilométriques vélo pour les agents de la Ville ;

Mettre en place un tarif spécifique pour les transports en commun, valable en période de pic de pollution ;

Envisager un complément local au certificat qualité de l'air, obligatoire pour tous les véhicules, en conditionnant, par exemple, l'attribution d'une deuxième vignette de stationnement résident aux usagers de véhicules propres.

Notre deuxième souhait concerne la préservation des projets résultant du Plan climat énergie de la Ville. L'écologie portée par la Ville n'a pas vocation à être une variable d'ajustement de notre capacité à investir pour la santé et le bien-être des générations futures. La métamorphose de la Ville, résultant des aménagements et du plan de déplacements, réalisés ces 15 dernières années, est un legs durable. Cette contribution de la Ville pour l'avenir, nous la souhaitons entière, en connexion avec les actions de la Métropole et ses plans climat, oxygène et mobilités actives. Alors que le score obtenu en 2016 dans le cadre du label Cit'ergie a progressé de deux points en un an, ces bons résultats devraient être soutenus pour atteindre l'objectif environnemental des 3 x 20. Ecorénovation du parc privé, rénovation des installations thermiques, plans d'investissements énergétiques, ces champs d'action participent à ce que sera Lyon demain et nous y serons vigilants.

Troisième souhait : préserver nos effectifs de fonctionnaires de réductions massives. Les charges de personnel sont maîtrisées et les effectifs résistent à la cure d'amaigrissement que certains appellent de leurs vœux, en cette période de dotations frugales. S'il est tout à fait légitime de rationaliser, de déployer les effectifs, et de veiller à leur efficacité, leur réduction massive est un marqueur d'appauvrissement, comme nous pouvons l'observer aujourd'hui en Europe et notamment en Grèce. Les services publics sont créateurs de valeur ajoutée. Ainsi, en France, leur contribution au PIB est estimée à 17 %. Une étude de l'OCDE, rapportée dans Le Monde du 29 novembre, qualifie les biens et services produits par nos services publics de faiblement substituables, et souligne leur contribution dans la rentabilité et la compétitivité des entreprises. Pour certains économistes, les infrastructures publiques seraient le quatrième facteur de la production. C'est un facteur d'attractivité du territoire, pris en compte par les entreprises dans le choix de leur implantation. C'est d'ailleurs ce que confirment les classements de Lyon pour son attractivité et son cadre de vie. Nos permanents de la République sont à l'origine des biens et des services de proximité, qualitatifs pour tous.

Notre territoire a changé, nous répondons à des enjeux de cohésion spatiale et sociale, de lutte contre le réchauffement climatique, de refondation de la solidarité, et d'adaptation à l'économie de notre siècle. Ces défis ne peuvent être remportés sans nos fonctionnaires, détenteurs d'un savoir-faire, facteur clé du succès de mission au service de l'intérêt général.

Notre groupe, Lyon Écologie et Citoyens, votera ce budget primitif et les autorisations de programme.

Je vous remercie.

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement: Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, chers collègues, le budget primitif 2017 s'inscrit dans une politique financière budgétaire cohérente et pérenne.

Tout d'abord, notre Majorité s'est fixée comme priorité de préserver le pouvoir d'achat des Lyonnais, avec une stabilité fiscale locale. N'en déplaise à certains, nous sommes arrivés à ne pas augmenter les taux des impôts, depuis le début du mandat, contrairement à d'autres grandes collectivités, et ce, malgré une pression forte sur nos ressources, liée à la baisse des dotations de l'État.

La situation de Lyon est à ce titre exceptionnelle, avec une fiscalité directe locale qui reste en 2016 de moitié inférieure aux taux moyens nationaux. Le taux de la taxe d'habitation est inférieur à la moyenne nationale, avec 25,47 %, tout comme le taux de la taxe sur le foncier bâti, qui s'élève à 18,20 %, contre plus de 30 % en moyenne nationale. Cette exception, dans un contexte national de hausse, n'a échappé à personne, sauf peut-être à certains membres de l'opposition. Et si nos recettes de fiscalité directe locale progresseront en 2016, c'est uniquement sous l'effet de la revalorisation des bases.

Conformément à la PPI, ce sont 112 millions d'euros qui seront prévus en investissement en 2017. La Ville de Lyon continue donc d'avancer, d'innover, et de réaliser en matière de logements, de transports, d'espaces publics, d'écoles, de crèches, de sport et de culture. Cela se traduit, notamment, dans le budget 2017, par 27 % d'investissement pour les Espaces publics, 25 % pour l'Éducation et l'Enfance, et 14 % pour la Culture et le Patrimoine.

Cette politique d'investissement ambitieuse favorise aussi l'économie et l'emploi. Nos chefs d'entreprise sont d'ailleurs très satisfaits de cette politique d'investissement, aussi bien à la Ville qu'à la Métropole.

Quid de l'endettement ? Il est soutenable. Lyon reste l'une des grandes collectivités françaises les moins endettées. Ainsi, le taux d'endettement de Lyon est de 59 %, alors qu'il est en moyenne de 86 % dans les villes de plus de 100 000 habitants. Rappelons que la dette par habitant est inférieure à 800 euros, et donc modérée, c'est-à-dire la moitié de celle de Marseille, Nice ou Lille, et un tiers de moins qu'à Bordeaux.

Notre équilibre budgétaire, c'est aussi la stratégie financière des marges de manœuvre, avec la maîtrise des dépenses de fonctionnement,

qui préserve notre niveau d'épargne. la démarche de maîtrise des charges de fonctionnement est pragmatique. Elle se fixe pour seul objectif de renforcer la qualité et l'efficacité des services aux Lyonnais.

C'est un enjeu majeur de la soutenabilité de notre stratégie financière, pour continuer à investir sans augmenter les impôts, ni abîmer le service public local. Nos charges de fonctionnement diminuent donc en 2017, comme elles l'ont fait en 2015 et 2016.

En ce qui concerne la masse salariale, grâce à des efforts de simplification et de modernisation de l'Administration, le budget primitif 2017 réussit à contraindre le taux d'évolution de la masse salariale à hauteur de 2,9 %. la combinaison de tous ces efforts et la poursuite de notre objectif de recherche de nouvelles recettes nous permettent donc d'envisager le maintien en 2017 de notre épargne brute à un niveau supérieur à 400 millions d'euros.

Nous démontrons une fois de plus que nos fondamentaux financiers sont extrêmement solides, et que notre stratégie financière est saine. l'Agence de notation Standard & Poor's a d'ailleurs salué dans sa dernière notation notre stratégie budgétaire. Cette notation démontre cette année encore que notre collectivité a les moyens de respecter ses engagements.

Pour conclure, ce budget primitif 2017 est un budget à la fois offensif, ambitieux, et responsable, qui témoigne de la volonté de concrétiser les engagements que vous avez pris devant les Lyonnais, Monsieur le Maire : ne jamais sacrifier l'investissement, maîtriser les dépenses de fonctionnement, emprunter de façon responsable, et ne pas toucher à la feuille d'impôts des Lyonnaises et des Lyonnais. Et, a priori de ce que j'entends tous les jours, sur les marchés et ailleurs, les Lyonnais sont plutôt satisfaits de ces orientations, même rue de la Quarantaine, que je ne savais pas, Madame Perrin-Gilbert, que vous aviez l'habitude de fréquenter. À l'occasion, nous irons ensemble pour voir ce qu'en disent les habitants de la rue de la Quarantaine. Je crois que le projet qui a été présenté devrait leur plaire, d'autant plus que du commerce en pied d'immeuble est prévu.

Le groupe Centre Démocrate votera ce budget primitif.

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, le budget primitif dont nous débattons aujourd'hui, c'est en quelque sorte un budget de mi-mandat. Un mandat, qui depuis 2014, a été jusque-là marqué par des contraintes budgétaires sans précédent, notamment du fait de la baisse drastique des dotations de l'État. Le budget 2017 n'y déroge pas, même si la contribution initiale du bloc communal au redressement des finances publiques a été étalée sur deux ans. et si nous avons peu de visibilité sur les années qui viennent, il est néanmoins évident que ces pertes de recettes pour notre Ville seront durables autant qu'elles sont profondes.

Ce budget 2017, il est donc intéressant de l'étudier à l'aune des exercices précédents et dans la perspective des suivants, puisque notre stratégie budgétaire et financière ne se fait évidemment pas au coup par coup, mais bien sur l'ensemble du mandat.

Ce que je voudrais avant tout souligner, c'est la solidité de ce budget, grâce à la montée en puissance du plan marges de manœuvre. Chaque année, nous prévoyons 8 millions d'euros d'économies de dépenses et de recettes nouvelles. Chaque année, nous les réalisons. Ces efforts de gestion nous permettent d'équilibrer notre section de fonctionnement, avec des dépenses qui augmenteront en 2017 au même rythme que les recettes, à hauteur de 1,3 %. Sans cela, et Richard Brumm l'a bien montré dans sa présentation, tous les voyants seraient au rouge. Aujourd'hui, au contraire, nous maintenons une situation financière solide pour notre Ville. Nous stabilisons ainsi notre niveau d'épargne brute, à plus de 55 millions d'euros. Nous stabilisons également notre encours de dette, autour de 400 millions d'euros. Enfin, mais c'est aussi là l'essentiel, nous stabilisons les dépenses d'équipement à un niveau élevé, avec cette année encore plus de 100 millions d'euros, qui seront investis pour les Lyonnaises et les Lyonnais.

Ces résultats sont le fruit d'un équilibre, équilibre entre nos fondamentaux financiers et le développement des services publics, équilibre entre la recherche d'économies et celle de recettes complémentaires, équilibre enfin entre les grandes missions essentielles de notre Ville.

J'étais revenue, lors du débat d'orientations budgétaires, sur notre politique en matière de ressources humaines, pour montrer comment les actions volontaristes que nous menons pour améliorer le bien-être et les conditions de travail de nos agents, pour revoir également l'organisation de nos services, pouvaient dans le même temps être un gage d'efficacité et d'économie. Un des graphiques présentés tout à l'heure l'illustre parfaitement bien. Les dépenses en termes de masse salariale vont certes augmenter d'environ 3 % par rapport à 2016, mais la quasi-totalité de cette augmentation est le fruit d'évolutions qui ne dépendent pas de nous, mais de mesures nationales que nous devons appliquer ou encore de l'effet du glissement vieillesse-technicité. Seulement 3 % de ces dépenses supplémentaires sont de notre fait. Je crois que chacun peut convenir que 3 % de 3 %, cela ne fait vraiment pas beaucoup, surtout lorsque nous continuons à ouvrir des équipements et à étendre l'offre de service public, comme nous le ferons encore en 2017.

Les Lyonnaises et les Lyonnais se rendent bien compte du résultat de ces arbitrages. En 2017, ils bénéficieront de nouvelles bibliothèques, pour que la culture soit accessible à tous les publics au cœur des quartiers. Ils profitent désormais, en nombre, du Centre Nautique Tony Bertrand, tout au long de l'année, avec des horaires élargis. et nous poursuivrons également les efforts soutenus envers les petits Lyonnais, avec de nombreux travaux d'extension et de création de nos groupes scolaires, notamment, pour leur offrir les meilleures conditions d'apprentissage. En 2017, notre Ville s'agrandira, s'équipera et s'embellira, dans la continuité de ce que nous avons fait les années précédentes.

Les élus du groupe Lyon Centriste et Indépendants partagent la philosophie, la méthode et les arbitrages ce budget 2017, et c'est pourquoi nous le voterons favorablement.

Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, j'interviens sur le budget primitif et sur l'actualisation du plan d'équipement pluriannuel.

Nous votons à nouveau un budget à la fois solide et compliqué.

Solide, car nous avons une gestion financière rigoureuse, depuis des années, je dirais même depuis 2001, et cela a dû se renforcer dans ce troisième mandat suite aux fortes réductions des dotations de l'État.

Solide par le dynamisme global de notre Ville et par le dynamisme de nos recettes fiscales.

Solide, car nos dépenses sont contrôlées. Par exemple, nous avons une masse salariale qui n'augmente que de 2,9 %, essentiellement suite à des mesures nationales, d'ailleurs légitimes, après des années de stagnation du point d'indice des fonctionnaires. la dette est maîtrisée et bien gérée, le recours à l'emprunt limité, les frais financiers en baisse, et notre capacité d'autofinancement reste élevée. Nous conservons en même temps des dépenses de fonctionnement de bon niveau, qui permettent à nos investissements de prendre vie par nos salariés qui les animent. et nous continuons à investir, puisque les dépenses des équipements s'élèvent à plus de 111 millions d'euros.

Mais c'est aussi un budget compliqué.

Compliqué, car nous subissons une nouvelle fois des baisses des dotations de l'État. et nous ne savons pas de quoi demain sera fait, soumis que nous sommes à l'avenir politique de notre pays. Or, dans le débat politique actuel, nous n'avons pas vu apparaître la question du desserrement de l'état budgétaire, qui étouffe les collectivités et réduit leur capacité d'investissement. Les contraintes budgétaires dans lesquelles nous nous débattons ont une seule cause : la dette publique française. Elle est trop lourde, de fait, il faut la réduire, de fait, mais l'État s'est soumis aux logiques des marchés financiers et des banques par ses choix politiques. Il y aurait pourtant des pistes pour sortir de cet état de la dette, autrement que par une réduction brutale des dépenses publiques. Ces pistes alternatives sont à explorer, mais il faut le vouloir et réussir à créer le rapport de force national et européen qui le permettra.

Compliqué aussi ce budget, car la poursuite obligée du plan marges de manœuvre se traduit au BP 2017 par 4 millions d'euros de recettes en plus, et 4,1 millions d'euros de dépenses en moins. C'est un effort pour les Lyonnais et les Lyonnaises, pour nos partenaires, pour les associations, même si nous veillons à conserver des tarifs sociaux avantageux, et à triCôté nos choix en finesse. Dans ce domaine, le maintien de subventions aux associations pour l'égalité femmes-hommes et pour les personnes handicapées est apprécié, après la baisse de 2016. En cumulé depuis 2015, les marges de manœuvre représentent 24 millions d'euros d'économies, ce qui est considérable. Il va falloir trouver encore 8 millions d'euros supplémentaires l'année prochaine, cela devient de plus en plus difficile.

Compliqué aussi, car la population augmente. Nous nous en félicitons, mais cela suppose d'assurer les services publics municipaux qui vont avec. Les besoins de la population augmentent aussi, suite à la montée du chômage, des petits boulots, des problèmes de santé. On peut se demander si, actuellement, les besoins ne vont pas plus vite que tout ce que nous pouvons faire de plus et de positif pour y répondre. C'est un

vrai défi ! Notre Ville ne vit pas au-dessus de ses moyens, mais il faut veiller à ce qu'elle ne se développe pas en dessous de ses besoins. Nous alertons donc sur une autre version de l'effet ciseau : hausse des besoins, baisse des dépenses.

Complicé encore, car nos investissements, s'ils restent à un niveau élevé, reculent un peu par rapport à 2016, impactés par la recherche de marges de manœuvre. L'Avancement de la PPI s'en ressent. Il a certes fallu lancer de nombreuses études en cours de mandat, et la montée en puissance des réalisations est en cours, mais il faudra une belle accélération des opérations. Nous souhaitons en particulier que l'objectif social et environnemental fondamental de rénovation et de performance énergétique, actuellement en dessous des prévisions, soit atteint en fin de mandat. De même que l'agenda de mise en accessibilité de nos ERP soit bien respecté, car les personnes handicapées et les associations nous font confiance sur le sujet. Nous avons même été applaudis lors de la dernière Commission communale pour l'accessibilité.

Complicé enfin avec nos RH, car, pour réaliser, il faut de l'argent et il faut des salariés qui préparent et instruisent les dossiers. Le solde de vingt postes nets en moins, après 26 postes en moins en 2016, tout en ouvrant de nouveaux équipements, montre l'effort porté par nos agents. et les groupes politiques du Conseil municipal qui veulent encore supprimer des postes doivent dire précisément où ils veulent le faire.

En même temps que tous ces aspects difficiles, il faut souligner que nous essayons toujours de répondre aux besoins de la population, et nos réalisations restent nombreuses, visibles dans les rues, ou ressenties en termes de service rendu. Cela va des résidences personnes âgées, qui vont être totalement renouvelées à la fin du mandat, à la construction de trois groupes scolaires nouveaux [...] – Interpellation de Monsieur Guilland : « Fini Madame Rabatel ! » - J'ai presque fini, c'est la seule intervention de mon groupe ce soir [...] – Autre interpellation inaudible – Il ne me reste que quelques lignes, je ne trouve franchement pas cela correct ... En passant par l'accompagnement des clubs sportifs, qui montent en grade, comme l'AS Duchère, par l'ouverture de deux bibliothèques, par les nombreux projets urbains en accompagnement de la Métropole, par la politique de solidarité soutenue du CCAS, par la politique culturelle qui fait notre renommée, ou par la production de logement social, auquel tient fortement notre groupe.

Au total, le groupe Lyon Gauche Solidaires, conscient des équilibres que nous préservons et du développement de la Ville que nous accompagnons, votera ce budget primitif 2017 et ses délibérations annexes.

M. JULIEN-LAFERRIÈRE Hubert, Maire du 9ème arrondissement : Chers collègues, Le groupe Socialiste et apparentés approuvera ce budget, qui, dans un contexte contraint, permet de continuer à investir au rythme prévu, en préservant l'avenir, c'est-à-dire notre endettement, et en préservant aussi le porte-monnaie des Lyonnais, puisque le taux d'impôts n'augmentera pas l'année prochaine.

Un contexte contraint, parce que, cela a été rappelé précédemment, malgré l'annonce récente du président de la République, la contribution du bloc communal au rétablissement des finances publiques représente, pour notre ville, une perte cumulée de près de 40 millions d'euros sur notre dotation forfaitaire. Malgré cela, Richard Brumm nous en a fait la démonstration, nos finances sont maîtrisées.

Il est vrai que, pour paraphraser un slogan de mai 1968, on ne tombe pas amoureux d'une note de Standard & Poor's, mais tout de même, la réévaluation de notre note, cela veut dire que nos fondamentaux sont sains. C'est évident de bon augure pour le développement de notre Ville, surtout lorsque l'on connaît l'incertitude dans laquelle nous sommes pour les années à venir.

Oui, il faut être volontariste, mais c'est bien de le dire, c'est encore mieux de s'en donner les moyens. Pour nous donner les moyens de notre action, nous avons adopté ce plan de marges de manœuvre, qui nous a permis de neutraliser l'effet ciseau, qui aurait été naturellement induit par le recul des dotations, cela, sans augmentation des taux de 2017, et malgré une progression de la masse salariale de près de 3 %. d'abord, des mesures exogènes, dont nous ne sommes pas responsables, entraînent des augmentations. Madame Balas, lorsque la Ville se développe, lorsque de nouvelles bibliothèques, de nouveaux restaurants scolaires sont ouverts, lorsque des enfants sont accueillis dans le cadre des rythmes scolaires, il y a un besoin de personnel. Derrière des chiffres, il y a des hommes et des femmes, qui servent nos concitoyens. Il faut retenir, que, malgré cette augmentation de 3 % de la masse salariale, et la non-augmentation des impôts l'année prochaine, il n'y a pas d'effet ciseau, et malgré, également, la maîtrise de la dette. Cette dette, elle est maîtrisée depuis 2001, avec un endettement par habitant inférieur à 800 euros, quand il est en moyenne autour de 1 200 euros par habitant dans les autres grandes villes de France, et avec une capacité de désendettement inférieure à six ans. Vous nous dites, Madame Balas, que cela ne durera peut-être pas, mais cette situation de l'endettement de la ville dure depuis 2001. Vous pouvez peut-être nous faire confiance pour les années qui viennent, si, depuis 2001, nous avons réussi à maîtriser l'endettement de la Ville. et cela, enfin – c'est ce qui est important pour les Lyonnais, sans réduire notre rythme d'investissement.

Il n'y a pas que les touristes qui passent en voiture, chère Madame Perrin-Gilbert, qui voient que notre ville se développe. Il y a aussi des femmes, des hommes, y compris des quartiers populaires, qui constatent l'attention qui leur est portée, avec un budget d'investissement toujours supérieur à 100 millions d'euros par an – 112 millions d'euros pour les dépenses d'équipement en 2017, consacrés à la réalisation de notre plan d'équipement, en particulier dans les domaines, scolaires (nous ouvrons des écoles), de l'enfance, du sport, de la culture (nous ouvrons des bibliothèques). Je n'ai pas bien compris, et si, moi, je n'ai pas bien compris, je ne suis pas sûr que les habitants de Saint-Rambert, qui, peut-être, regardent la télévision, aient bien compris ce que vous avez voulu dire, lorsque vous avez parlé de fermeture d'une crèche à Saint-Rambert. Ou alors, il faudra que vous alliez expliquer aux habitants du quartier populaire du Vergoin, que vous prétendez défendre, que ce n'était pas une bonne idée de regrouper centre social, MJC et crèche, à proximité de leur quartier, alors qu'auparavant, il existait deux équipements, uniquement sur le plateau. Je crois même que, non seulement les habitants du Vergoin, mais aussi les jeunes du plateau de Saint-Rambert, mais aussi les parents de Saint-Rambert, sont très heureux de voir ce pôle social, où il y a autant de berceaux qu'avant. Nous allons bientôt ouvrir une nouvelle crèche dans le quartier de l'Industrie, qui fait partie de Saint-Rambert. Je ne vois donc pas l'allusion qui était la vôtre au sujet de la Petite Enfance, dans le 9e arrondissement.

Oui, mes chers collègues, c'est parce que, depuis 2001, nos finances sont bien gérées, c'est parce que nous ne sommes pas, à la différence de certaines grandes villes de France, contraints de choisir entre augmentation des impôts, ou baisse des investissements, ou augmentation de l'endettement, voire, pour certaines villes, les trois à la fois, que nous pouvons être, à l'image de ce budget 2017, confiants pour l'avenir de notre Ville, confiants pour le développement de la Ville, pour la qualité de vie des Lyonnais et des générations futures.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Brumm, quelques remarques.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Quelques remarques et quelques mots pour rassurer un peu nos collègues.

Tout d'abord, Monsieur Brolquier, je vous indique qu'il n'y a pas de dépenses transférées à la Métropole. Je voulais surtout vous dire, Monsieur Brolquier, que vous m'avez presque fait de la peine. L'année dernière, jusqu'à la fin de votre intervention, je me suis dit qu'il s'agissait peut-être d'un miracle, que vous alliez voter le budget, et, au dernier moment, vous vous êtes repris. Tandis que, là, vous avez annoncé la couleur. Ce budget, qui est pourtant, par bien des aspects, à défaut d'être admirable, convenable, même pour les gens difficiles, vous l'avez traité d'insipide. Je suis persuadé que beaucoup de maires, de toutes couleurs, aimeraient présenter un budget comme celui-ci. J'espère donc que vous regrettez déjà ce mot insipide, qui me paraît très excessif.

Quant à Mme Balas, je la rassurerai au moins sur deux points. Pour l'Institut Lumière, il n'y a pas de baisse de la ressource, puisque ce que nous enlevons, nous, est compensé par les sommes auxquelles abonde le casino dans le cadre de l'article 34. Ne soyez pas inquiète pour l'Institut Lumière. Ne soyez pas inquiète non plus pour l'endettement. Nous vous avons présenté un superbe tableau. Je vais peut-être le faire agrandir et vous l'offrir. Il n'y a pas de risque immédiat – peut-être que, dans 50 ans, nous aurons un endettement plus fort. Pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Enfin, je rassurerai aussi Mme Perrin-Gilbert, qui craignait, semble-t-il, que la Ville ne se vide et ne devienne une ville de riches. Je dirai simplement que, dans les 7e, 8e, et 9e arrondissements, qui ne sont pas les arrondissements les plus riches de la Ville, la population augmente et les écoles sont totalement remplies. Je crois que, là aussi, votre inquiétude est trop anticipée.

C'était, Monsieur le Maire, ce que j'avais à dire, qui n'était pas bien méchant, mais j'ai eu un peu de peine quand même.

M. LE MAIRE : Vous êtes une âme sensible, Monsieur Brumm !

Chers collègues, évidemment que ce budget est bon et que beaucoup de villes voudraient pouvoir en présenter un pareil. Vous voyez, à force d'être dans la qualité, on finit par croire qu'elle est naturelle.

Mme Balas commençait son intervention, en disant : « Comme chaque année, la Fête des Lumières... » Non, Madame Balas, pas comme chaque année, parce que, l'année dernière, nous ne l'avons pas tenue, parce qu'il s'était passé un certain nombre d'événements.

Si vous saviez, cette année, ce qu'il nous a fallu de travail, de labeur, avec les services de l'État, avec les services du SMDIS, avec les services des hôpitaux civils de Lyon, avec les services de la Croix-Rouge, pour organiser cette fête, et faire qu'elle se passe dans la sérénité, vous verriez que, derrière ce que vous considérez comme normal, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'heures de travail. Si les choses n'étaient pas gérées comme elles le sont dans cette municipalité, beaucoup auraient renoncé.

Mes chers collègues, inutile d'être très versé dans les finances publiques, mais, quand le montant de dette est inférieur, en 2016, à ce qu'il était en 2001 – regardez la dette de l'État, avec des gouvernements divers-, nous pouvons nous dire que ce n'est pas trop mal géré. Si nous n'avions rien fait, il serait possible de dire : « Ils ne se sont pas endettés, mais la Ville a stagné. » Y a-t-il un Lyonnais, aujourd'hui, sans parler des touristes, qui pense que la Ville a stagné ? Non. Je dois dire que, à la fois les touristes, mais les Lyonnais, sont même fascinés par la dynamique que connaît notre Ville, et qu'elle connaît évidemment de tous points de vue.

D'un point de vue économique, quelle ville, aujourd'hui, se développe davantage que notre agglomération ? Je n'en connais pas. Un classement est sorti encore il y a une dizaine de jours, nous étions la dixième ville européenne du point de vue de l'attractivité économique. Pas mal, quand même ! Dans les classements de ces villes, il y a toutes les capitales d'Europe. On dira : « L'économie, l'économie... » L'économie, mes chers collègues, c'est l'emploi. Ce sont les 10 000 emplois que nous avons créés l'année dernière dans notre agglomération.

Pour ceux qui parlent de la misère du peuple, la création d'emplois, c'est un élément important, pas dans le langage, pas dans la théorie, mais dans la vie quotidienne des gens. Il y a ici des élus qui sont tellement loin de la vie quotidienne des gens, qu'ils ne savent même plus de quoi ils parlent. Les Lyonnais savent faire la différence. Ils savent faire la différence entre responsabilité et irresponsabilité. Ils savent qu'aujourd'hui, notre Ville se développe économiquement, et que, parce qu'elle se développe économiquement, elle attire un certain nombre de personnes.

Attirons-nous uniquement les riches ? M. Le Faou pourrait dire que la moitié des logements que nous construisons dans cette agglomération sont des logements sociaux. Lorsque nous faisons à la Confluence des nouveaux quartiers, ce sont effectivement des quartiers qui abritent à la fois les classes moyennes, à la fois les classes aisées, mais également les classes populaires. Lorsque nous sommes en train de rénover la Duchère, nous remettons des couches moyennes, là où n'existaient que des logements sociaux. Allez voir Mermoz Nord ! Vous verrez la différence entre ce qu'était Mermoz Nord, il y a encore dix ans, et ce qu'est ce quartier aujourd'hui. Nous avons lancé, en début de semaine, à la Métropole, la rénovation urbaine de Mermoz Sud, là où il y a 100 % de logements sociaux, de manière à remettre de la mixité sociale.

D'un point de vue social, je crois que personne n'a à rougir. Effectivement, ce n'est pas le social de l'incantation. C'est le social de la transformation réelle, celui qui parle à chacun des Lyonnais, parce qu'ils voient comment la vie dans notre Ville devient chaque jour un peu plus confortable.

Après, on nous parle de l'environnement. L'Environnement, mes chers collègues, cela sera bientôt le déclassement de l'A6-A7. Croyez-vous que cela se fait par un coup de baguette magique, tout cela ? Non. Ce sont beaucoup d'efforts, de travail, de volontarisme, pour faire changer les choses.

L'Environnement, excusez-moi, mais, quand un certain nombre de villes aujourd'hui sont en train de requalifier leurs fleuves, leurs rivières, leurs bords de mer, l'exemple, ils le prennent à Lyon, sur les berges du Rhône, sur les rives de Saône. Quand nous regardons nos grands parcs, le Parc du Vallon, le Parc Blandan, le Parc du Clos Layat, nous constatons que cela a bougé, en l'espace de quelques années. Pourquoi cela a-t-il bougé ? Parce que nous nous donnons les moyens de faire bouger.

Il y a ceux qui sont dans la parole, qui se contentent de juger, d'émettre des jugements tellement éloignés de la réalité que cela n'a aucun sens, et il y a ceux qui se mettent les mains dans le cambouis. J'ai commencé par être maire d'un arrondissement. Il était totalement sinistré. Aujourd'hui, c'est un de ceux qui connaissent la plus grande dynamique économique et la plus grande dynamique sociale. Regardons la Duchère. Souvenons-nous de ce que c'était il y a 15 ans et de ce que c'est aujourd'hui. Oui, cela, c'est la réalité ! Nous pouvons nous dire que la vie quotidienne a changé pour les habitants de ce quartier.

Mes chers collègues, pourquoi faisons-nous tout cela ? Parce que, pour faire plaisir à M. Kismoune, je rappellerai la méthode lyonnaise. Nous savons travailler entre la puissance publique et le secteur privé. Nous savons que, comme l'argent public est rare, il doit être un levier, qui permet de faire venir de l'argent privé. Lorsque nous faisons la Cité de la Gastronomie, nous le faisons avec des fonds privés. La rénovation de l'Hôtel-Dieu, qui, demain, va faire le bonheur des Lyonnais, ce sont 250 millions d'euros d'investissement. Notre budget, pour ce mandat, ce sont 600 millions d'euros d'investissement. Croit-on que c'est uniquement avec l'argent public qu'une ville peut se transformer ? Non. Nous pouvons donner la direction, inventer les solutions, mais ensuite, il faut faire en sorte que des personnes aient envie de venir dans cette ville, pour pouvoir la faire aller de l'avant.

Mes chers collègues, c'est ce qu'ensemble nous faisons. Je ne sais pas si c'est la tradition de la gauche humaniste, mais il me semble que, quelque part, la gauche humaniste, qu'elle soit proudhonienne, saint-simonienne, ou catholique, c'était celle surtout qui s'occupait des gens, et qui ne théorisait pas des grandes idées vides de sens, qui ne s'appliqueraient finalement à personne.

Nous allons passer au vote du budget primitif 2017 par chapitres budgétaires et articles spécialisés.

Je mets aux voix le budget principal réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Les groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon, Lyon Citoyenne et Solidaire et M. Boudot ont voté contre.)

(Adopté.)

Je mets aux voix le budget annexe du théâtre des Célestins réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire. M. Boudot a voté contre.)

(Adopté.)

Je mets aux voix le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire. M. Boudot a voté contre.)

(Adopté.)

Je mets aux voix le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire. M. Boudot a voté contre.)

(Adopté.)

Je mets aux voix les Etats spéciaux d'arrondissement conformément aux documents présentés. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.)

(Adopté.)

Je vous propose de maintenir un tiers de la fraction de reversement pour l'année 2017 de la taxe sur les spectacles au CCAS. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(M. Boudot a voté contre.)

(Applaudissements.)

Nous avons négocié avec Mme Aït-Maten. Nous avons adopté l'ensemble des budgets. Nous passons à M. Brumm, pour l'attribution de subventions à divers organismes.

2016/2614 – Actualisation des Autorisations de programme (AP) et Autorisations d'engagement (AE) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2015-2020

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, si vous le voulez bien, je pense qu'il faudrait faire voter sur le 2614.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Avis contraire ? Abstention ?

Vous voyez, je ne suis pas un garçon difficile.

M. BRUMM Richard : Je vous en remercie. C'est agréable.

(Le Groupe UDI et apparentés et M. Boudot ont voté contre. Abstention des groupes Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire.)

2016/2589 – Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2017 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement

M. BRUMM Richard, rapporteur : Le rapport 2589 a trait à l'attribution de subventions à divers organismes, approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement. La Commission a rendu un avis favorable, naturellement.

Mme CHEVALLIER Françoise : Je vais intervenir, puisque M. Tête est absent pour contraintes personnelles.

Nous votons aujourd'hui les attributions des subventions aux associations, notamment les attributions aux associations et clubs sportifs.

Beaucoup d'associations vivent actuellement un moment difficile, avec une répercussion des contraintes budgétaires que connaissent les collectivités, sans parler de la politique outrancière de la nouvelle majorité du Conseil régional.

Nous votons ce jour la baisse ou le gel d'un nombre important de subventions aux associations dans différents secteurs.

Dans ce contexte, nous pensons que les clubs sportifs professionnels et leurs associations ont encore des soutiens très importants, voire trop importants de la part de notre Ville.

Certes, le club le plus riche, l'OL, ne perçoit plus de subventions depuis 2016, mais nous lui achetons encore des prestations, alors qu'il a choisi de quitter notre Ville. De même, nous soutenons encore beaucoup son association, alors que son avenir se dessine et se décide à Décines.

De même, cette année, le soutien au LOU Rugby augmente de 70 000 euros. Si nous regardons bien, la Ville double son soutien au club professionnel. C'est beaucoup et beaucoup trop, quand les associations de quartiers, de sportifs amateurs, d'expression culturelle et d'éducation populaire doivent faire face à des difficultés.

Nous pensons que ces clubs n'ont pas besoin de ces subventions et que celles-ci devraient être affectées à des structures de proximité.

Nous voterons cette délibération, sauf les subventions à l'OL et au LOU Rugby, pour lequel il y a un doublement de la subvention. Pour ces clubs, il existe aussi un achat de prestations qui pourraient être largement diminuées.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.)

2016/2629 – Approbation du rapport des mandataires – Société d'Économie Mixte (SEM) Lyon Parc Auto (LPA) – Exercice 2015

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de l'approbation du rapport des mandataires, en l'occurrence la SEM Lyon Parc Auto pour l'exercice 2015.

M. LE MAIRE : Avant de donner la parole aux différents groupes, je voudrais – je ne sais pas de quoi nous allons parler – présenter quelques aspects de l'activité de Lyon Parc Auto. Nous avons son Président, Louis Pelaez, qui pourra répondre à toutes les questions sur l'activité de Lyon Parc Auto. Auparavant, j'aimerais que M. Le Faou, qui suit ce dossier, puisse plus globalement nous présenter ce que nous avons fait l'autre jour en Conseil de Métropole. Il est bien que les conseillers municipaux puissent connaître ce que sera la rénovation du centre commercial de la Part-Dieu, qui va impliquer quelques conséquences en termes de parking, puisqu'il faut d'abord déconstruire avant de reconstruire, pour réhabiliter l'ensemble de ce centre.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Maire, si vous nous l'accordez, ce sera une présentation à deux voix. Je présenterai plus spécifiquement le projet de rénovation du centre commercial de la Part-Dieu, et notre collègue, Louis Pelaez, Président de LPA, présentera les mesures spécifiques d'accompagnement, mises en place par LPA dans le cadre de ce projet.

Nous commençons cette présentation par un certain nombre de rappels. La Part-Dieu est le deuxième quartier tertiaire de France. C'est le cœur stratégique de la Métropole lyonnaise. C'est un peu le cœur du réacteur de notre agglomération.

Nous mettons en œuvre, sur ce quartier de la Part-Dieu, un important projet urbain, avec trois principaux objectifs :

Faire en sorte que ce quartier tertiaire devienne un quartier de référence en Europe ;

Permettre, au travers de la mise en œuvre de ce projet, de repenser les mobilités autour de la gare ;

Enfin, faire en sorte que le quartier de la Part-Dieu devienne un quartier à vivre, un quartier de destination, en y créant des logements, des espaces publics supplémentaires, une offre de services renouvelée, de nouveaux commerces et des équipements.

Comme vous le rappeliez tout à l'heure, Monsieur le Maire, ce projet est issu d'une démarche partenariale entre des acteurs privés et publics, pour lequel nous escomptons un effet de levier important. En investissant un euro d'argent public, nous escomptons un effet de levier de 2,5 à 3, ce qui permet de massifier les investissements prévus sur ce secteur.

Le centre commercial, que tout le monde connaît, est certes ancien, mais il est dynamique, avec 35 millions de visiteurs par an, et 267 enseignes. Dans son concept de centre commercial est plutôt aujourd'hui une boîte fermée et peu ouverte sur le quartier. Tout l'objet de ce projet est de permettre la réalisation d'un certain nombre de perméabilités, au niveau du centre commercial, de le rendre plus ouvert sur son quartier, et de transformer les usages d'un certain nombre d'espaces, qui existent au niveau du centre commercial.

Les enjeux sont de diversifier le centre commercial, de le rendre plus perméable, et enfin, d'augmenter sa modernité.

Les vues aériennes qui vous sont présentées vous permettent de comparer la situation avant et après, avec notamment une réutilisation de la cinquième façade du centre commercial. Nous souhaitons la transformer en espace public et en espace de destination, avec un certain nombre de commerces qui seront installés sur le toit du centre commercial, ainsi qu'en transférant les cinémas, qui sont aujourd'hui installés dans le centre commercial.

En synthèse, le programme de rénovation comprend un certain nombre de principes :

Créer de nouvelles entrées, pour rendre plus attractif ce centre commercial, et améliorer la desserte du centre.

En lien avec l'ensemble du projet Part-Dieu, nous le savons aujourd'hui, lorsque nous sortons de la gare, notamment côté place Béraudier, l'accès au centre-ville est peu lisible. Nous allons travailler sur l'ensemble des espaces publics, et améliorer aussi la perméabilité au niveau du centre commercial, en créant une nouvelle galerie traversante, qui longera la rue Servient, et qui permettra, à la sortie de la gare, de se rendre beaucoup plus facilement, à pied, en direction du centre-ville.

Travailler sur la réalisation d'une nouvelle façade, sur la rue Bouchut. Ceux qui pratiquent la rue Bouchut le matin peuvent constater, notamment, un certain nombre de livraisons. Il s'agit de réorganiser complètement les livraisons du centre commercial, et de les rendre plus commodes, notamment pour le trafic et le transit des camions ou des camionnettes, qui desservent le centre commercial.

Le réaménagement total du toit, en le transformant. C'est aujourd'hui un parking. Il sera transformé en une vaste place suspendue. La surface de cette future place suspendue sera, en nombre de mètres carrés, quasiment équivalente à la surface de la place des Terreaux. Cela permettra

de donner aux Lyonnais, à nos concitoyens, un nouvel espace public au sein du quartier de la Part-Dieu.

La modification de ces différents espaces est présentée, avec une vue sur les trémies en hélice qui desservent le parking de stationnement. Nous présentons ce que cela sera demain, avec cette perméabilité, au niveau du centre commercial. Elle permettra, depuis l'extérieur, de voir ce qui se passera à l'intérieur, et d'avoir une vision sur les commerces qui seront installés à cet endroit.

Les deux vues, actuelles et de demain, de l'entrée Servient, à l'arrière de la Cité administrative d'État, sont présentées. la traversée Servient sera parallèle au tramway. Elle permettra, depuis la gare, de rejoindre beaucoup plus facilement le centre-ville, et de redonner également une aménité à ces espaces, avec un caractère végétal beaucoup plus marqué que ce que nous connaissons aujourd'hui, avec un environnement de béton et de bitume.

La future entrée Bouchut sera totalement réaménagée, avec un travail sur la perméabilité du centre commercial, en mélangeant une paroi en verre et la paroi en béton existante, qui sera réhabilitée et retravaillée. des fenêtres urbaines seront créées à l'intérieur du centre commercial. Elles permettront d'avoir une vue sur la ville.

La future entrée Vivier Merle sera aménagée avec un système d'escaliers et d'escalators mécaniques, qui permettra aux piétons de rejoindre l'espace supérieur, qui est aujourd'hui la dalle de parking, et qui sera demain transformé en espace public. Cet espace sera accessible au public sur le toit du centre commercial, avec l'implantation d'un certain nombre de commerces, notamment en restauration, ainsi que les cinémas, qui sont aujourd'hui localisés dans le centre commercial. L'autre particularité de cet espace est qu'au travers d'un certain nombre de cônes de vue, que nous avons souhaité préserver, une vue sera ouverte sur la balme de Fourvière. la basilique de Fourvière pourra être contemplée depuis cet endroit.

Ce projet, en quelques dates et quelques chiffres clés, ce sont 240 enseignes aujourd'hui et 127 000 mètres carrés de surface de vente. Demain, ce seront 80 nouvelles enseignes, soit 320 boutiques, après la réalisation du projet, le déplacement des salles de cinéma, et donc la création d'un multiplexe de 18 salles.

Quant au calendrier prévisionnel, le permis de construire est déposé. Il est en cours d'instruction. Nous escomptons une délivrance de ce permis pour l'été 2017. Les premiers travaux démarreront dès le premier semestre 2017, avec notamment les travaux de désamiantage du parking et d'évacuation des réseaux. Le début des travaux de démolition du parking du centre commercial de la Part-Dieu débiteront à la rentrée 2017. la livraison est escomptée pour le premier trimestre de l'année 2020.

Je rappelle que ce projet est un projet 100 % privé. Ce qui est important et significatif en la matière, c'est la massification des investissements qui se feront sur ce secteur, et la création d'emplois, avec de nouvelles enseignes. Ce sont 320 millions d'euros d'investissements privés. En face, ce sont les travaux de la gare, plus tous les travaux annexes autour de la gare, qui vont représenter quasiment 500 millions d'euros supplémentaires. Cela signifie, sur un territoire très restreint, un investissement très massif de la puissance publique, mais en accompagnement du privé, avec un effet de levier significatif, qui sera encore accentué avec la création d'un certain nombre d'immeubles tertiaires, qui sont, pour certains d'entre eux, d'ores et déjà avancés. Je pense notamment à Sky 56, au futur campus Orange, dont les travaux vont bientôt démarrer, et enfin, au projet Silex 2, pour lequel nous avons réalisé une présentation il y a quelques jours au SIMI, à Paris, afin de démontrer tout l'intérêt de ce projet immobilier. Il montre, sur le secteur de la Part-Dieu, l'intelligence de ce projet. Il permet de mobiliser à la fois de l'argent public et de l'agent privé, pour faire en sorte que ce quartier soit un quartier de référence demain, à la fois pour notre agglomération, et bien évidemment en France et en Europe.

M. PELAEZ Louis : Pour en arriver là, il faut passer par une phase de démolition, et notamment de démolition du parking. Il n'y avait pas le choix. J'ai déjà quelques retours de personnes qui me demandent pourquoi nous n'avons pas anticipé et construit le nouveau parking, comme nous le faisons aujourd'hui à Saint-Antoine, avant de démolir l'ancien. Sur ce secteur, c'était totalement impossible.

J'interviens sur ce dossier au titre de LPA, sur deux aspects :

Celui habituel de LPA, d'accompagnement de la collectivité dans ses projets, comme LPA l'a toujours fait, notamment dans la réhabilitation de toutes les plus grandes places de Lyon.

Celui aussi de faire en sorte que les abonnés de ce parc se voient offrir une solution de rechange, et, surtout, d'offrir le maximum de solutions de stationnement pendant cette période de travaux, qui, nous l'avons vu par la présentation de Monsieur Le Faou, nous permettra une évolution spectaculaire de ce secteur, ce dont tout le monde se réjouira.

Nous avons aujourd'hui un parking dépassé, qui n'est pas en très bon état. Il aurait de toute façon mérité de très lourds travaux. Ce parking compte 3 000 places. Nous savons qu'il est surdoté, depuis plusieurs années. Il est donc sous-utilisé depuis maintenant plusieurs années. Nous avons, pour ce parking de 3 000 places, un taux d'occupation moyen la semaine qui est à peine de 55 %. Quotidiennement, un peu moins de 1 600 places sont occupées sur les 3 000, pendant la semaine. Le taux d'occupation est à peine de 77 % le samedi, qui est pourtant la journée d'affluence à la Part-Dieu. Seulement environ 2 000 places sont donc utilisées sur les 3 000 disponibles.

Il convient de signaler que 450 places sont maintenues sur le toit, au moins jusqu'au mois de novembre, voire décembre 2016. Il en restera 150 jusqu'en 2019.

Nous avons, sur ce parking, 749 abonnés de LPA. Nous allons les relocaliser. Je l'évoquerai ensuite.

Finalement, face à cette situation extrêmement catastrophique que certains nous annoncent, il reste en moyenne 450 places pendant les premiers mois de travaux à trouver en semaine, et 750 lorsque les places ne seront plus maintenues sur le toit. Ce sont environ 700 places à trouver le samedi et, un peu plus tard, 2 000 places.

Il existe une offre de stationnement extrêmement importante sur ce secteur. Nous allons l'utiliser, d'autant que certains parkings ne sont pas aujourd'hui complets. Ce sont notamment les parkings gérés directement par Unibail et le centre commercial, le parking des Cuirassiers Oxygène, qui, en moyenne, a 500 places libres en permanence. Ce sont aussi, pour ce qui concerne LPA, le parking Bonnel Servient, qui est à peine à 10 minutes à pied du centre commercial, avec 200 places de libre en moyenne. Nous pourrions également évoquer le parking Brotteaux, qui se situe un peu plus loin, et qui bénéficie de places libres en permanence.

Sincèrement, nous avons beaucoup étudié ce dossier à LPA, et nous ne sommes pas très inquiets pour les problèmes de stationnement, notamment la semaine. Le samedi, qui est la grande période d'affluence, le parking Cuirassiers Oxygène a toujours en moyenne 400 places libres, le parking Bonnel Servient a 350 places libres en moyenne, et le parking de la gare Part-Dieu, à toute proximité du centre commercial, à moins de cinq minutes à pied, beaucoup moins utilisé, avec entre 800 et 1 000 places libres en moyenne.

Je sais qu'une inquiétude existe pour les spectateurs et les abonnés de l'Auditorium. Je tiens à les rassurer. C'est un public que nous connaissons bien à LPA. la très grande majorité des spectateurs et abonnés de l'Auditorium utilisent déjà le parc des Halles. Cela ne changera rien pour eux. Ils pourront trouver à Bonnel Servient, qui est également très proche, des places tous les soirs. Il n'y aura aucun souci pour eux.

S'est posée la question de ces 749 abonnés, qu'il faut relocaliser. Nous avons examiné les cas quasiment individuellement. Un certain nombre de ces abonnés sont des entreprises. Ces entreprises, que nous avons contactées, ont profité de cette occasion pour, pour beaucoup d'entre elles, mettre fin à un abonnement qu'elles n'utilisaient pas ou peu. Surtout – c'est à ce niveau que le travail de LPA a été important et intéressant, cela a été l'occasion de travailler avec ces entreprises pour leur vendre d'autres solutions, notamment des solutions vertueuses. Nous leur avons proposé des offres globalisées, qui leur permettent de diminuer leur flotte automobile, en utilisant nos services d'autopartage, notamment Citiz, mais aussi nos services de scooters électriques, et même, pour ceux qui en ont besoin, de location de vélos électriques. Nous avons déjà, sur ces 749 abonnés, plusieurs dizaines qui ne reprendront pas d'abonnement, car ils utiliseront ces nouvelles formules que nous leur proposons.

Parmi ces 749 abonnés, il y a également 117 commerçants, qui seront relogés par Unibail. Ils seront relogés dans le parking Oxygène la semaine. Pour libérer ces places le samedi, qui est la forte journée d'affluence du centre commercial, ces abonnés pourront utiliser le parking de la gare Part-Dieu, de manière à libérer ces places sur le parking Oxygène et Cuirassiers.

250 abonnés seront relogés sur le parking Bonnel Servient, et 100 abonnés seront relogés sur le parking gare Part-Dieu.

Nous proposons également une offre toujours intéressante dans cette période, où il faut développer des propositions vertueuses, sur le parking P0 de la Cité internationale. Nous offrons un produit multimodal nouveau, qui, pour le tarif de l'abonnement actuel, 110 euros par mois, permet aux abonnés de financer 50 euros de stationnement et 60 euros d'abonnement TCL. Ceux qui viennent de cette partie de la Métropole pourront se garer à la Cité internationale, prendre les transports en commun – je vous rappelle que quasiment toutes les lignes fortes sont en site propre, et donc vont relativement vite. Il faut entre 10 et 12 minutes au maximum pour atteindre depuis le parking P0 de la Cité internationale le centre commercial de la Part-Dieu. Ceux qui le font en voiture mettront bien plus de 10 minutes pour aller de la Cité internationale à la gare ou au centre commercial de la Part-Dieu.

Nous proposons une nouvelle offre en partenariat avec Copark, une start-up, de gestion de l'offre de stationnement privé. L'idée est de mieux utiliser toutes les places de stationnement privé qui existent à Lyon, notamment sur ce secteur de la Part-Dieu. Nous avons déjà 55 places de stationnement acquises. d'Autres pourront s'ajouter selon les besoins, si cela s'avère nécessaire.

Le nouveau parking aura une capacité qui correspondra davantage aux besoins et aux nécessités du secteur. Il comptera non plus 3 000 places, mais 2 028 places de stationnement, dont 230 places en aérien. Ce qui est important et intéressant pour nous, notamment LPA, puisque nous le défendons ardemment, est que nous allons passer de 30 à 250 places de parking à vélo. 60 places seront créées avec recharge électrique. Cela augmente la capacité qui existe aujourd'hui. Ce parking sera relié au parking des Cuirassiers, même s'il est géré par un concurrent. Nous sommes au-delà de cela. Nous aurons une offre globale de quasiment 2 800 places sur ce secteur.

C'est important, nous n'en parlons pas souvent, mais l'ensemble du personnel qui, aujourd'hui, intervient sur le parc du centre commercial de la Part-Dieu, personnel LPA, est conservé. Il sera redéployé, notamment dans le nouveau centre de télégestion ultramoderne. Il s'agit du centre de télégestion des parkings le plus moderne d'Europe. Il ouvrira à la fermeture du centre commercial au 31 décembre au parc des Halles. Un certain nombre de personnel sera redéployé dans les nouveaux services offerts par LPA.

Ce sont les réponses que je pouvais apporter sur les questions de parking. Je ne sais pas si ce sont les questions sur lesquelles les groupes politiques voulaient intervenir. Quand j'ai constaté que tous les groupes politiques souhaitaient intervenir sur le dossier mandataire de LPA, j'ai pensé que c'était formidable, qu'ils allaient tous louer l'excellente gestion de cette entreprise publique qu'est LPA, et la très grande qualité des parkings et leur beauté. J'ai encore fait visiter, la semaine dernière, une délégation nord-européenne, qui est venue spécialement pour visiter nos parcs à Lyon. Ils n'avaient jamais vu d'autres parkings aussi beaux et aussi innovants qu'à Lyon. J'ai donc pensé que c'était sûrement pour louer tout cela qu'ils vont tous prendre la parole. Je serai prêt à les remercier tout à l'heure si c'est le cas.

M. LE MAIRE : Merci. Je suis sûr qu'il va en être ainsi, Monsieur Pelaez. Je donne donc la parole pour une première série de félicitations à M. Geourjon.

M. GEURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous serons un peu moins enthousiastes, même si ce rapport d'activité n'appelle pas de remarques particulières de notre part. Aussi, nous souhaitons plutôt nous tourner vers l'avenir.

Maîtriser le volume de voitures qui circule dans notre Ville est un enjeu fort, aussi bien en termes de qualité de l'air, qu'en termes d'encombrement des voiries. Proposer une alternative multimodale de transports en commun, soutenir les modes actifs et doux, participent à atteindre cet équilibre. La politique de stationnement joue un rôle clé également pour atteindre cet objectif. Si les transports en commun sont bien adaptés pour desservir les zones avec une forte densité de population, en dehors de ces secteurs, ils sont moins performants et impliquent un coût rapidement prohibitif pour les collectivités. Il y a donc là une complémentarité entre véhicule personnel et transports en commun à trouver.

Aujourd'hui, pour les déplacements domicile-travail, chaque voiture est occupée, en moyenne, par 1,2 personne. L'enjeu est de mieux optimiser ces véhicules en termes de transport de passagers. Si nous arrivons à une moyenne de deux personnes par véhicule, c'est la fin des bouchons à Lyon !

Depuis des années, les élus UDI vous demandent de mettre en place une véritable politique incitative en faveur du covoiturage, une politique qui dépasse les opérations de communication et le site Internet Grand Lyon covoiturage.

Je souhaite rappeler ici quelques-unes de nos propositions, en trois points :

La mise en place d'un label covoitreur pour les véhicules comportant trois personnes ;

Offrir un bouquet de services pour ces covoituteurs, en particulier la création de voies réservées sur les grands axes pénétrant dans la Ville de Lyon ;

La création d'un abonnement préférentiel covoitreur dans les parkings souterrains, à l'image du tarif abonné, que pratiquent LPA et les autres exploitants de parcs souterrains à Lyon.

Monsieur le Maire, pour les élus UDI, le covoiturage, c'est un transport collectif individuel, qu'il faut développer avec volontarisme.

Un autre enjeu des années à venir concerne le développement de l'électro-mobilité. Aujourd'hui, peu de personnes le savent, la France représente le premier marché européen. À lui seul, ce sont 28 % des ventes européennes de véhicules électriques. La Poste, qui compte aujourd'hui 10 000 véhicules électriques, représente la première flotte électrique d'entreprise au niveau mondial. Dans ce cadre, la disponibilité de bornes de recharge est un enjeu fort pour le développement des véhicules électriques, aussi, nous souhaitons l'accentuation des installations de recharge dans les parkings souterrains. Lyon Parc Auto a déjà initié cela en proposant gratuitement de recharger sa voiture dans ses parcs, pour les usagers ayant souscrit un abonnement domicile ou illimité, mais il faut aller plus loin. C'est un objectif primordial.

Au-delà des parkings LPA, pouvez-vous indiquer, Monsieur le Maire, également, le nombre de systèmes de recharge électrique prévus dans le parking mutualisé de 800 places, actuellement en construction à la Confluence, sous l'égide de la SPL Lyon Confluence ?

Ce sont bien l'ensemble de ces mesures qui doivent être proposées, afin de permettre à notre Ville, à l'avenir, de respirer et de circuler mieux. Ces mesures sont cumulatives et non interchangeables. C'est aujourd'hui une exigence légitime de nos concitoyens vis-à-vis des pouvoirs publics de construire un environnement sain et agréable à vivre.

Je vous remercie.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers collègues, en propos liminaires, je voudrais revenir sur l'incident qui m'a opposé à Mme Rabatel. Je voulais rappeler et porter à la connaissance de l'ensemble de nos collègues que, lors de la dernière Conférence des Présidents, elle s'était offusquée que je puisse demander que les temps de parole soient respectés, jurant la main sur le cœur qu'elle respectait toujours le sien. M. Sécheresse, qui était présent, pourra confirmer mes dires.

En deuxième point liminaire, Monsieur le Maire, je voulais revenir sur l'exercice d'autosatisfaction que vous venez de nous livrer, en clôture du débat budgétaire. Il résonne tout particulièrement aujourd'hui, après que vous nous ayez, en début de séance, rappelé les propos d'Ange-Marie Téodori, qui, en 2001, vous invitait à conserver humilité devant la tâche. Chacun appréciera.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, venons-en au dossier qui nous intéresse. Qui dit Lyon Parc Auto dit stationnement, qui dit stationnement dit voitures, qui dit voitures dit pollution.

Le décor est planté, ce sera l'occasion pour le groupe Ensemble pour Lyon – Les Républicains et apparentés de revenir sur l'épisode de pollution que vit notre agglomération depuis plusieurs jours, et sur votre responsabilité à cet égard, Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses ont été dites à ce sujet lors du dernier Conseil de Métropole, aussi, je m'efforcerai d'être le plus concis possible.

Sur l'origine de l'épisode, tout d'abord, si, comme chacun le sait, les conditions climatiques sont le premier facteur de concentration, ou de non-dissémination de particules fines, les conditions de circulation et notamment les embouteillages en sont un facteur aggravant.

En offrant aux Lyonnais une ville de plus en plus encombrée, de façon passagère mais récurrente, pour des travaux – TEO cet été, le cours Lafayette récemment, ou la rue Garibaldi en ce moment, mais également de façon pérenne par des diminutions de voirie pas toujours pertinentes, vous avez fait le choix de laisser progressivement augmenter le taux de congestion de l'agglomération. Plutôt que d'inciter les Lyonnais à abandonner leur voiture pour des moyens de transport alternatifs, vous préférez les y contraindre. C'est votre méthode, nous ne la partageons pas.

À cet égard, nous pouvons nous demander quel sera l'impact sur la circulation – nous l'avons évoqué à l'instant – et donc sur la qualité de l'air de la fermeture simultanée au public des parkings Part-Dieu et Vilette, supprimant 3 500 places de parking.

Sur la gestion de l'épisode en revanche, vous semblez totalement hors-jeu. Depuis plus de trois semaines, 90 cégétistes irresponsables pourrissent la vie des Lyonnais. Au-delà de l'impact sur la circulation et donc sur la pollution, c'est toute l'économie de l'agglomération qui est perturbée par des comportements égoïstes d'un autre temps. En ces périodes de fêtes, les commerçants apprécient.

Lors de la mise en place de la circulation alternée, vous n'avez pas jugé utile d'offrir aux Lyonnais la gratuité des transports en commun. De la même façon, une gratuité du stationnement résidentiel en surface aurait dû être envisagée. Alors que la circulation alternée est de nouveau effective à Paris aujourd'hui et confirmée pour demain, ces deux mesures d'accompagnement et de bon sens y sont appliquées. Le symbole est lourd de sens, au nom de l'intérêt général, les pouvoirs publics imposent aux Lyonnais de ne pas prendre leur voiture. et vous, vous proposez comme seules mesures d'accompagnement une grève TCL et une heure de Vélo/V gratuite, histoire d'entretenir notre capacité pulmonaire. Nous serions tentés d'en rire, nous nous en abstenons, préférant pointer votre irresponsabilité dans la gestion de cet épisode.

Je vous remercie.

Mme Baume Émeline : Monsieur le Maire, chers collègues, ce jour, au travers du bilan d'activités, car nous allons parler du bilan d'activités de LPA, les écologistes prennent comme grille de lecture trois enjeux :

L'enjeu de santé publique. Nous sommes ce jour – je rejoins les orateurs précédents – encore et pour le quinzième jour consécutif en vigilance pollution. La mise en œuvre des solutions pour limiter la circulation automobile, en particulier l'autosoliste et favoriser les modes alternatifs dont le vélo, sont urgentes autant qu'indispensables.

Le deuxième enjeu qui nous guide est environnemental, avec la question de la ressource utilisée, mais aussi des services et autres économies de fonctionnalité.

Le troisième enjeu avec lequel nous avons lu le rapport d'activité est l'enjeu économique, à savoir le levier de la commande publique, mais aussi les articulations public-privé.

Sur l'aspect de santé publique strict, je pointerai l'usage du vélo et donc sa facilitation. Trois parkings vélo sécurisés sont en voie de saturation, à savoir Saint-Jean, République et Fosse-aux-Ours. Deux comptent plus d'abonnés que de places. De fait, la demande est là. L'offre doit, dans le respect de nos objectifs de mobilités actives, se développer avec un accroissement du nombre de places sécurisées pour les vélos dans ces parkings. Plus encore, il faut la création de places dans les parkings qui n'en ont pas à ce jour, à savoir Bourse, Halles, Part-Dieu centre commercial, Saint-Antoine, dont les travaux sont en cours, Saint-Just, et Vendôme.

Sur le deuxième aspect, à la jonction entre les questions de santé et d'environnement, nous retrouvons, entre autres, le partage des véhicules avec l'offre dite Citiz de LPA. L'Auto partage est une bonne solution. Il nous semblerait opportun que notre institution, Ville de Lyon, eu égard à la baisse des crédits pour remplacer certains véhicules municipaux, mais aussi pour soutenir ce service, s'abonne et ait recours à Citiz. À noter que les véhicules Citiz sont très certainement plus récents et donc d'impact polluant moindre.

Par ailleurs, vous aurez suivi, Monsieur le Maire, comme nous, les déclarations faites lors du dernier Conseil des ministres par Madame Ségolène Royal. Elle souhaite entre autres que les élus et les chefs d'administration donnent l'exemple et roulent en centre-ville en véhicule, entre guillemets, propres. Comptez-vous le faire avant même la modification du Code de l'environnement qui l'imposera ?

Elle prévoit aussi d'étendre aux collectivités territoriales l'obligation de renouvellement des flottes par des véhicules à faibles émissions, en application de la loi TECV. Nous proposons, après la transmission à l'ensemble des élus de l'état de lieux actuel de notre flotte municipale, là encore d'accélérer le mouvement entrepris dans notre Ville, pour anticiper cette mesure. Adhérer à l'offre Citiz faciliterait donc cette démarche.

Concernant le dernier enjeu, le modèle économique et les développements, à la lecture d'un article du Progrès du 1er décembre dernier, faisant état de la mise en place d'une offre de parkings privés partagés, via entre autres une start-up partenaire de LPA, nous tenons à alerter. En effet, si du stationnement est ainsi facilité pour des pendulaires ou des visiteurs dans la cité, en complément de l'offre sur voirie et de l'offre en parking public, alors, tendanciellement, nous faisons passer le message du déplacement en véhicule particulier facilité. Certes, nous pouvons avoir des covoitureurs, mais comment le savoir ? Il semblerait donc judicieux de corréliser cette nouvelle offre avec celle déjà existante et de ne pas augmenter les capacités de stationnement.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais féliciter mon collègue, Louis Pelaez – comme quoi, tout arrive, en cela que lui aussi propose des alternatives pour une autre mobilité, une mobilité pour limiter la pollution de l'air. Je ne reviendrai pas sur l'épisode de pollution que nous traversons, mais ces mesures sont, bien entendu, indispensables.

Agir sur la mobilité, c'est agir sur 30 % des particules fines émises. Cela nécessite de proposer évidemment de nouvelles formes de mobilité. Il y a donc la mobilité partagée que propose LPA :

Avec Citiz, qui était pionnier de l'auto partage à Lyon ;

Avec, aujourd'hui, des scooters électriques à la demande ;

Avec des locations de vélos électriques à venir.

En effet, LPA, ce n'est pas que du stationnement. J'insiste sur ce point. Ce sont aussi des services, avec des bornes de recharge électrique, une plateforme de livraison, du stationnement sécurisé pour les vélos.

Avec la mobilité partagée, il faut de la mobilité active pour l'environnement et la santé. Dans le cadre de la délégation aux nouveaux modes de vie urbains, nous avons insisté pour que les modes doux prennent une nouvelle dimension :

Avec le développement des tourne-à-droite, pour faciliter les déplacements à vélo, et éviter les conflits avec les piétons sur les trottoirs.

Avec le plan double-sens cyclable, et dont les 26 premiers kilomètres sont en cours de réalisation. Je remercie d'ailleurs les 1er, 2e, 4e et 5e arrondissements, qui ont tous été parties prenantes sur ce projet.

Le 4e arrondissement encore, avec le projet de requalification du cours d'Herbouville. Il y a un an, je proposais dans cette enceinte à David Kimelfeld une voie verte. Après trois réunions de concertation, c'est ce choix qui a été validé par les habitants. C'est une bonne chose.

Il convient de souligner cette option, car c'est un maillon essentiel, qui va se dessiner pour relier le tube modes doux au Parc de la Tête d'Or, voire jusqu'à la Part-Dieu, avec le maillage qui se dessine sur le boulevard des Belges. et lors du dernier CICA, dans le 6e arrondissement, également, nous étions tous d'accord pour développer les modes doux. C'est, en tout cas, ce que j'ai entendu.

Nous sommes en effet tous d'accord pour changer de mobilité, car c'est la santé des Lyonnais qui est en jeu. des Lyonnais que je souhaite féliciter, car ce sont les résultats de la dernière enquête ménages, ils sont particulièrement vertueux. 75 % d'entre nous circulent à pied, à vélo ou en transports publics. À cet égard, mobilité partagée et mobilité active ont en commun de reprendre de la place sur l'automobile, pour un meilleur partage de l'espace public. LPA, c'est en effet d'abord du stationnement pour libérer l'espace public, hier, avec les berges du Rhône et le Gros Caillou, demain, avec les rives de Saône.

Pour le vélo, nous avons convenu avec les associations qu'il devait prendre toute sa place sur la chaussée. Ce sont aujourd'hui 152 kilomètres de réseau cyclable, et, d'ici la fin du mandat, quasiment le double.

Enfin, vous l'aurez compris, ces deux types de mobilité, mobilité partagée et mobilité active, sont complémentaires, pour offrir aux Lyonnais une alternative crédible à la voiture personnelle.

Je vous remercie.

M. PELAEZ Louis : Monsieur le Maire, je vais répondre pour M. Rudigoz, mais de manière très rapide.

Lutter contre la pollution, ce ne sont pas des discours incantatoires. Je remercie Alain Giordano et Émeline Baume pour leurs propos. C'est une cohérence des différentes actions. Monsieur Guillard, je préfère, et c'est toute la force de nos parkings, que les automobilistes trouvent une place de stationnement, plutôt qu'ils tournent pendant 20 minutes ou une demi-heure pour trouver une hypothétique place. Là, c'est véritablement de la pollution.

Quand nous libérons de l'espace public au-dessus, et que nous mettons les voitures en dessous, nous permettons de développer les transports en communs et les modes doux, que sont le vélo, mais aussi le piéton. Cela permet de lutter contre la pollution.

Ce sont la qualité du maillage des parkings de LPA à Lyon, qui permettront un jour, lorsque ce sera nécessaire, et lorsque nous serons prêts, de pouvoir restreindre la voiture dans le centre de la ville de Lyon. Sans ces parkings, cela ne serait pas possible. C'est une véritable force pour la Ville de Lyon que ce maillage et cette qualité des parkings, notamment ceux de LPA, mais pas seulement, même s'ils sont majoritairement gérés par LPA.

Monsieur Guillard, pour les voitures électriques et les bornes électriques, je voudrais rappeler, que, depuis très longtemps, les parcs de LPA sont tous équipés de bornes de recharge, et sans aucune aide publique, il faut le souligner. Nous sommes en cours de mise en place de 50 bornes supplémentaires. C'est un dossier que je suis particulièrement. Ce n'est pas facile, car nous avons, aujourd'hui, à la fois des normes et des obstacles réglementaires, qui sont extrêmement compliqués. Malgré tout, j'ai décidé de forcer la marche. Nous allons donc mettre en place 50 nouvelles bornes électriques, nouvelle génération.

LPA, c'est aussi faire en sorte que la voiture électrique soit mieux utilisée. C'est ce que nous faisons notamment avec les espaces logistiques urbains, évoqués par Alain Giordano. la logistique urbaine, nous le savons aujourd'hui, joue un rôle extrêmement important dans la pollution de nos villes. Lorsque LPA, par exemple, a mis en place deux espaces logistiques urbains, celui des cordeliers, mais celui aussi du parking des Halles, pour que les livraisons se fassent par des petits véhicules électriques, c'est aussi une manière d'améliorer la situation, et d'inciter la

population à mieux utiliser ce nouveau mode qu'est la voiture électrique.

À la SPL Confluence, en effet, un parking de 800 places sera créé. Aujourd'hui, la SPL construit le parking. Une offre de prestations sera ensuite lancée. C'est à l'occasion de cette offre de prestations que sera défini le nombre de bornes. Si un candidat propose encore plus de bornes, ce sera un élément, j'imagine, pour la SPL dans le choix de celui qui gèrera ce parking.

Pour ce qui concerne l'utilisation des parkings privés en ville, Madame Baume, rassurez-vous, il n'y a pas aujourd'hui de places dans les parkings en plein centre-ville. Cela n'existe pas. En revanche, il existe des places en périphérie. C'est justement ce que nous essayons de développer, car cela permet de développer l'intermodalité. Je préfère que quelqu'un puisse se garer en périphérie, à un tarif relativement bas, pour pouvoir ensuite utiliser les transports en commun pour venir en ville. C'est sur ce sujet que nous travaillons avec Copark.

Nous travaillons également de manière approfondie avec les entreprises, pour les inciter à diminuer leur flotte de véhicules. Nous avons lancé ce chantier à LPA depuis maintenant plusieurs mois.

M. LE MAIRE : Je dirai simplement un mot, à l'adresse de M. Guillard, qui s'occupe, avec juste raison, des problèmes de pollution.

S'il lui était possible de transmettre le message, quand nous lançons le déclassement A6-A7, qu'il n'y ait pas des associations qui se montent contre le grand contournement Est de l'agglomération, qui peut seul permettre de faire que la circulation nationale et internationale passe, non plus par le tunnel de Fourvière, non plus par la rocade Est, mais très au large de Lyon, cela serait très, très bien.

De la même manière, s'il pouvait faire passer le message, que réaliser l'A45, sans se soucier du débouché, et faire arriver une nouvelle autoroute sur le pont de Pierre-Bénite, ce n'est pas la meilleure façon de lutter contre la pollution, ce serait bien aussi.

Enfin, je remarque que M. Guillard doit être à peu près le seul à déplorer l'aménagement de la rue Garibaldi. Je vois beaucoup de Lyonnais qui s'en félicitent plutôt.

Je mets les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(MM. Havard, Pelaez et Sécheresse ne prennent pas part au vote. M. Boudot s'est abstenu.)

COMMISSION SÉCURITÉ, DÉPLACEMENTS, VOIRIE

2016/2663 – Dénomination d'un espace public à Lyon 7e : « Esplanade Général Pierre Robert de Saint-Vincent »

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit de la dénomination d'un espace public, à Lyon 7e : « Esplanade Général Pierre Robert de Saint-Vincent ». Je laisse le soin à mon collègue, Jean-Dominique Durand, de lui rendre hommage.

M. LE MAIRE : Nous avons dans les tribunes, et je les remercie de leur présence, des proches du Général Pierre Robert de Saint-Vincent, à la fois sa fille et ses petits-enfants. Jean-Dominique Durand va nous expliquer qui était le Général Pierre Robert de Saint-Vincent, qui avait un parcours tout à fait admirable.

M. DURAND Jean-Dominique, Adjoint : Monsieur le Maire, chers collègues, le hasard du calendrier fait qu'hier Mme Valérie Pertuis-Portheret, ici présente, a soutenu à Sciences-Po Lyon, sa thèse en histoire contemporaine, préparée sous la direction du professeur Laurent Douzou, sur la rafle du 26 août 1942 dans la région de Lyon, et le camp de Vénissieux. Il y est justement beaucoup question du Général Pierre Robert de Saint-Vincent.

Celui-ci était alors gouverneur militaire de Lyon. Le 29 août, il reçut l'ordre de Vichy de mettre des gendarmes à la disposition de l'intendant de police, pour encadrer l'embarquement de près de 600 juifs en gare de Perrache à destination de Drancy. Il refusa avec fermeté : « Jamais je ne prêterai ma troupe pour une opération semblable », dit-il. Le départ du convoi fut ainsi perturbé, reporté au lendemain, ce qui permit à plusieurs personnes s'enfuir. Il fut mis à la retraite dès le 31 août 1942. Il avait demandé à être mis à la retraite en juillet, anticipant sans doute une évolution inéluctable.

Il était prévu par le gouvernement de Vichy que les gouverneurs militaires mettent à la disposition des préfets, des gendarmes et d'autres soldats, afin d'encadrer les convois de juifs déportés. Le Général Robert de Saint-Vincent est, à ma connaissance, le seul général à avoir opposé un refus aussi catégorique. En fait, il était très lié à l'Amitié chrétienne, qui joua un rôle essentiel dans le sauvetage des enfants emprisonnés au camp de Vénissieux, et il était en relation avec le pasteur Boegner et le cardinal Gerlier. Proche du général Frère, qui avait été son prédécesseur comme gouverneur militaire de Lyon, qui avait fondé l'Organisation de Résistance de l'Armée, et qui fut assassiné au Struthoff en 1944, le Général Robert de Saint-Vincent a pu poursuivre alors des activités de résistance après sa destitution. Il fut replacé en activité en août 1944, par le Général de Gaulle.

Son attitude montre que, bien que membre de l'armée d'armistice, nommé par Vichy à Lyon en 1941, un officier de haut rang pouvait refuser de collaborer à un acte odieux. En 1993, l'institut de Yad Vashem à Jérusalem lui a décerné le titre de Juste parmi les nations à titre posthume.

La question de la dénomination de l'esplanade, située devant le CHRD, où se trouvait jadis l'ancienne École des services de santé militaire, et, sous l'Occupation, le siège de la Gestapo, est posée depuis longtemps. Certains auraient pu souhaiter une dénomination plus générique. Mais, en ce lieu emblématique de tant de souffrances, il convenait de respecter la mémoire de la Résistance, comme la mémoire de la Shoah. Le nom du Général Pierre Robert de Saint-Vincent tend à rassembler ces deux mémoires, qui comptent dans notre cité.

En ces temps troublés que nous vivons, il est important, me semble-t-il, aussi de montrer notamment aux nombreux étudiants qui traversent chaque jour cette esplanade, pour se rendre à leurs cours à Sciences-Po, ce que peut faire le courage et la détermination d'un homme pour enrayer la machine totalitaire, et qu'un haut fonctionnaire, même habitué à l'obéissance aux ordres reçus, doit savoir, en certaines circonstances, faire prévaloir sa conscience.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je remercie aussi la présence de M. Jean Lévy. Nous mettons ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le rapport est adopté.)

Ce sera un honneur pour la Ville de Lyon que d'avoir cette esplanade Général Pierre Robert de Saint-Vincent.

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016/2595 – Rémunération des agents recenseurs – campagne de recensement de la population 2017

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : la Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Au regard du gel de rémunération des agents recenseurs depuis 2010, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(Abstention du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.)

2016/2625 – Groupes d'élus constitués au sein du Conseil municipal – Moyens affectés – Mise à jour

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : la Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2e arrondissement : Monsieur le Maire, lorsque vous prenez le temps de consulter votre opposition, afin de leur demander un effort financier sur le budget alloué à la gestion des groupes, les élus UDI acceptent de jouer le jeu.

Nous sommes, à l'UDI, opposants à votre politique, mais constructifs – nous vous l'avons déjà dit – dans les solutions alternatives à apporter.

Nous comprenons tout à fait les contraintes budgétaires. Contribuer à l'effort collectif nous apparaît logique et cohérent à la fois. C'est pourquoi la diminution des frais de fonctionnement de notre groupe de 5 %, soit 711 euros par rapport à l'année 2016, a été approuvée par l'ensemble

des élus du groupe que je préside.

d'Autant plus que, contrairement à d'autres, nous n'avons jamais eu une logique de surconsommation de ces crédits publics. Nous avons au contraire toujours géré ces crédits au plus juste, selon les besoins réels de ce qui était nécessaire pour faire fonctionner notre groupe.

Nous votons bien évidemment cette délibération.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers collègues, en préambule à mon intervention sur cette délibération, permettez-moi de saluer notre ancien président de groupe, Michel Havard, et de le remercier pour l'action accomplie depuis 2008, d'abord à la tête du groupe UMP, puis du groupe Les Républicains.

Il a fait le choix de se consacrer davantage à sa vie professionnelle et de relever le défi auquel est confronté tout entrepreneur : développer une activité économique dans un pays où on s'ingénie, et c'est le moins que l'on puisse dire, à leur mettre des bâtons dans les roues.

Pourtant, je tiens à le rappeler une nouvelle fois, l'activité économique est la seule vraie source d'emplois.

Concernant les moyens des groupes politiques, objet de la délibération qui nous est soumise, il convient de distinguer deux enveloppes, les frais de fonctionnement d'une part, et les crédits de prise en charge de personnel d'autre part.

Sur les frais de fonctionnement, dont vous nous proposez la diminution de 5 %, nous ne pouvons que l'approuver. Nous vous avons d'ailleurs, par courrier, donné notre accord de principe. Il n'y a aucune raison que l'effort budgétaire imposé par Monsieur Brumm à nombre d'acteurs lyonnais ne soit pas appliqué aux moyens des groupes.

Il convient néanmoins de rappeler que, depuis 1995, si cette enveloppe est restée stable en valeur absolue, elle a en fait, compte tenu de l'inflation, diminué de plus de 25 %. Il n'est pas inutile de le rappeler à nos concitoyens, qui ont souvent tendance à considérer les élus comme dispendieux, ce qui n'est pas le cas. Pour rappel, en septembre 1995, le Conseil municipal de Lyon fixait un crédit de 1 000 francs par mois et par élu, soit 152,45 euros. En mai 2001, ce montant était fixé à 148 euros, montant inchangé au fil des ans et reconduit à l'identique en 2008, et en 2014.

Pour autant, Monsieur le Maire, cette délibération nous laisse sur notre faim. En vous donnant notre accord, nous vous avons suggéré d'appliquer la même diminution aux crédits de prise en charge du personnel des groupes politiques, ce qui, potentiellement, représente une économie six fois supérieure à celle que vous nous proposez, Monsieur Brumm. Votre refus nous a pour le moins étonnés, vous sachant à la recherche permanente de marges de manœuvre.

La délibération que vous nous proposez n'est en fait qu'un coup de com', Monsieur le Maire. Diminuer de 5 % une enveloppe budgétaire, qui n'est consommée, d'année en année, qu'à hauteur de 80 %, n'aura aucun impact sur les finances de la Ville. Vous le savez aussi bien que moi, Monsieur Brumm.

Diminuer en revanche les crédits de personnel qui sont eux consommés en quasi-totalité aurait l'avantage de permettre une réelle économie, mais l'inconvénient de pénaliser la multitude de groupuscules plus ou moins politiques composant votre majorité plurielle.

En adoptant, en totale contradiction les usages démocratiques, en 2014, une clé de répartition des crédits faisant la part belle aux micro-groupes, vous aviez déjà, avec l'argent des Lyonnais, remercié vos affidés. En refusant d'appliquer le coup de rabot budgétaire aux crédits de personnel, vous récidivez.

Nous ne pouvons vous laisser faire, Monsieur le Maire. C'est la raison pour laquelle nous proposons par amendement, qui a dû être distribué à l'instant, d'appliquer cette baisse de 5 % à l'ensemble des moyens affectés aux groupes politiques. Chacune et chacun de nos collègues pourra donc se prononcer en âme et conscience sous l'œil des Lyonnais sur cette économie.

À défaut d'une approbation de notre amendement, nous ne pourrions que voter contre votre proposition pour le moins inégalitaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'affidés, il n'y a que des groupes politiques, qui doivent avoir les moyens d'exister. Nous rejetterons votre amendement.

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote.)

l'Amendement est rejeté. Je mets aux voix le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ce projet de rapport est adopté.

2016/2667 – Fixation des contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la Ville de Lyon lors de l'organisation de primaires de partis politiques

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : la Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, dans un récent propos, ici même, ou en Conseil du 8e arrondissement, je m'étais opposé à la mise à disposition par la Ville de matériel et de locaux aux partis politiques dans le cadre de leurs primaires. Vous m'aviez répondu, en me disant que la démocratie n'avait pas de prix. Monsieur le Maire, il s'agissait d'une réponse assez facile, hors sujet pour ce dossier.

Monsieur le Maire, ces primaires n'ont strictement rien à voir avec la démocratie. S'il s'agissait d'organiser un référendum, je trouverais normal, comme pour une élection, de mettre à disposition les locaux et le matériel municipal. Là, c'est bien différent, puisqu'il s'agit d'utiliser le bien public par pures convenances partisans.

Organiser une primaire, c'est d'abord tenter de dégager un leader, au sein de formations politiques qui en manquent cruellement, ou plutôt qui en ont trop. Vous connaissez comme moi la phrase du Général De Gaulle : « Après ma mort, ce qui est à redouter, ce n'est pas le vide politique, mais plutôt le trop-plein. »

Cette primaire, qu'elle soit de droite ou de gauche, apparaît alors comme une gigantesque preuve de faiblesse pour des partis qui cherchent désespérément à trouver le meilleur candidat face à Marine.

C'est également un détournement de l'esprit de la Constitution, et c'est plus grave. L'Organisation d'un double tour préliminaire payant revient de surcroît à deviner l'opinion publique politique de chacun. Je peux vous dire que, dans certaines communes rurales, notamment, cela exerce une forme de pression morale sur certains habitants.

Un mot sur la primaire socialiste si incongrue, huit candidats officiels, Monsieur le Maire, et deux hors primaires – réponse à Monsieur Collob.-neuf peut-être. Je n'avais pas suivi, j'étais très occupé à la Région ces deux derniers jours. Ici, dans le Rhône, cela tourne au Bazar de l'Hôtel de Ville. Vous voulez organiser une primaire à gauche, alors que votre poulain christique n'en veut pas, et que votre dauphin, organisateur de fait, s'y refuse. Comment allez-vous faire tout cela ?

Vous le savez, cette primaire a l'apparence de la démocratie, mais c'est, en fait, le faux nez de la démocratie. Laissez, s'il vous plaît, les Lyonnais en dehors de tout cela.

Je ne voterai donc pas ce rapport, car les fédérations politiques bénéficient de permanences, qu'elles se débrouillent toutes seules.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(M. Kimelfeld ne prend pas part au vote. M. Boudot a voté contre.)

2016/2626 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 972 302 euros – Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 14 logements PLS situés 97, rue du Dauphiné Lyon 3e

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, une délibération pour une garantie d'emprunts au profit de la SACVL, pour la réalisation de 14 logements PLS. la Commission a rendu un avis favorable.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Nous l'avons déjà dit, nous le disons à nouveau. Nous pensons que favoriser

le logement PLS, qui plus est en usufruit locatif, n'est pas une bonne politique. Nous votons donc contre ce dossier.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les groupes Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire ont voté contre. M. Boudot s'est abstenu.)

2016/2590 – Approbation du rapport des mandataires – Société d'Économie Mixte (SEM) SACVL Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon – Exercice 2015

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(MM. Rudigoz, Le Faou, Guillaud et Mmes Fondeur, Gay, Chevallier et Bouzerda ne prennent pas part au vote. M. Boudot s'est abstenu.)

2016/2591 – Approbation du rapport des mandataires – Société Publique Locale (SPL) Lyon Part-Dieu – Exercice 2015

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(M. Philip ne prend pas part au vote. M. Boudot s'est abstenu.)

2016/2592 – Approbation du rapport des mandataires – Société Publique Locale (SPL) Lyon Confluence – Exercice 2015

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(M. Pelaez ne prend pas part au vote. M. Boudot s'est abstenu.)

2016/2603 – Vote des taux d'imposition directe locale pour 2017

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon et M. Boudot votent contre.)

2016/2609 – Révision de la nomenclature fournitures-services-travaux Ville de Lyon pour 2017

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2016/2613 – Liste des provisions constituée et reprises au cours de l'exercice 2016 pour le Budget principal

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2016/2627 – Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) – Approbation du projet de gouvernance du syndicat issu de la fusion du SYMALIM avec le Syndicat d'aménagement du Canal de Jonage et le Syndicat de la Rize – Désignation des représentants au comité syndical

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2016/2630 – Approbation du rapport des mandataires – Société d'Économie Mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon – Exercice 2015

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(M. Brumm ne prend pas part au vote.)

2016/2628 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 120 651 euros – Opération : acquisition en VEFA d'un logement PLS situé 78, rue Pierre Valdo à Lyon 5e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2016/2631 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 185 337 euros – Opération : acquisition de l'usufruit locatif de trois logements (deux logements PLUS et un logement PLAI) situés rue des Sœurs Bouvier à Lyon 5e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon ont voté contre. M. Boudot s'est abstenu.)

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2016/2662 – Versement de subventions exceptionnelles de fonctionnement à la Convention Gymnique de Lyon 8e (50 000 euros) et à Lyon Athlétisme 7e (40 000 euros) pour interruption d'activités sur des sites en travaux jusqu'en septembre 2017

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, la délibération concerne le versement de deux subventions exceptionnelles de fonctionnement, l'une à Convention Gymnique de Lyon, l'autre à Lyon Athlétisme. Ces deux subventions sont motivées par la perturbation des activités de ces clubs, en raison des travaux qui concernent leurs sites, à savoir respectivement le Gymnase Viviani et la piste d'athlétisme de Gerland. la commission a rendu un avis favorable.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : l'Intervention est retirée.

M. LÉVY Charles-Franck, Conseiller municipal délégué : l'Intervention est retirée.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

COMMISSION ÉDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITÉ

2016/2665 – Approbation de l'organisation de la référence périscolaire et modalités de rémunération des intervenants

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : rapporteur : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, il s'agit là d'une délibération importante, qui concerne la gestion de nos temps périscolaires. De ce fait, elle ne relève pas que de questions techniques, mais aussi de notre démarche de coéducation, avec tous les partenaires de la communauté éducative, au premier rang desquels bien sûr, nos directeurs d'école. Avant que chaque groupe politique ne s'exprime à ce sujet, permettez-moi de préciser le contexte et l'organisation de cette évolution des missions que la Ville de Lyon confie aux directeurs d'école.

La Ville de Lyon rémunère depuis de nombreuses années les directeurs d'école volontaires, pour deux types de missions : la tenue de la sous-régie de la restauration scolaire d'une part, l'organisation d'une partie des temps périscolaires, les accueils du matin, du soir et du mercredi midi d'autre part.

Cette rémunération représente un budget de 1 million d'euros par an. Les rémunérations varient de 147 euros à 1 500 euros par mois, émoluments qui se rajoutent au salaire du directeur.

Nous avons réinterrogé la délégation de ces missions pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous devons nous adapter à la modernisation en cours du service aux usagers. Les démarches en ligne doivent être encouragées, tout en accompagnant les publics dits éloignés. Ainsi, nous travaillons à la réduction du nombre de factures par famille, nous encourageons les paiements en ligne, tout en proposant des permanences dans les mairies d'arrondissement ou dans les écoles. Il nous fallait objectiver la charge de travail.

Ensuite, je veux le dire très clairement, le contexte budgétaire difficile des collectivités territoriales nous oblige à réinterroger chaque action, pour rechercher la meilleure efficacité de la dépense publique. C'est ce que nous faisons dans le domaine de l'éducation, depuis le début de ce mandat. C'est ce qui nous conduit à des adaptations, pour un meilleur usage du denier public. Il nous fallait adapter cette rémunération à la charge de travail réel.

Des anomalies dans le cumul d'emplois ont montré la nécessité de sécuriser cette question pour les directeurs d'école. Nous avons été également confrontés à des difficultés découlant de missions mal définies. Il nous fallait clarifier les missions et les responsabilités confiées par la Ville aux directeurs d'école.

Par ailleurs, des changements importants ont eu lieu, du fait de la réforme des rythmes, et les directeurs d'école ont désormais de nouveaux temps d'échanges, de nouveaux temps de concertation, tels que les Conseils de Vie Périscolaire, qui n'étaient jusqu'alors pas rémunérés.

Lors du travail de clarification de ces missions, j'ai par ailleurs découvert des rémunérations peu équitables entre écoles, et j'ai souhaité que cette rémunération soit basée sur des critères transparents, équitables, et connus de tous.

Enfin, un contrôle du Trésor Public, en mars 2016, a relevé des anomalies de gestion de sous-régie. Il nous a obligés à changer le dispositif plus rapidement que prévu. Il nous fallait resserrer le réseau des sous-régisseurs et mettre en œuvre une comptabilité plus stricte.

Ainsi, les objectifs recherchés dans cette refonte du dispositif sont de sécuriser la régie, de sécuriser le cumul d'emplois pour les directeurs d'école, de confirmer et de pérenniser le lien fort que nous entretenons avec nos directeurs, de clarifier leurs missions, et enfin, d'être équitables.

Ainsi, la mise en œuvre de la réforme est passée, pour la sous-régie, par le fait de confier la facturation et l'encaissement de la restauration à des agents municipaux, sous-régisseurs à temps plein. Cette centralisation de la facturation entre dans un chantier plus global de refonte de l'ensemble des régies de la Ville. Par ailleurs, nous avons réorganisé les lieux d'encaissement, avec notamment des permanences en mairie d'arrondissement et dans certaines écoles ciblées.

Pour la référence périscolaire, nous avons proposé aux directeurs d'école d'assumer une nouvelle mission, pour les accueils du matin, du soir et du mercredi midi. Nous avons défini avec eux une nouvelle fiche de poste, avec un taux horaire plus élevé, en fonction du nombre d'enfants et du public, notamment dans les quartiers en Politique de la Ville. Cette référence redéfinit veut valoriser la plus-value éducative de nos directeurs, leur connaissance et leur proximité avec les familles. Elle confirme et pérennise le partenariat Ville-directeurs, dans le nouveau contexte issu de la réforme des rythmes scolaires.

Les conséquences de cette évolution sont, pour les directeurs d'école, le retrait de la sous-régie comptable, c'est-à-dire la facturation et l'encaissement, ce qui engendre une perte financière pour certains d'entre eux, mais aussi une diminution de leur charge de travail et une sécurisation de ce cumul d'emplois.

L'augmentation de la rémunération de la référence périscolaire par ailleurs permet de compenser en partie cette perte.

153 directeurs d'école sont concernés par cette évolution. Depuis le printemps, plusieurs réunions ont été conduites pour leur expliquer le changement de dispositif, l'affiner, leur donner plus de détails sur la future rémunération. Les directeurs ont reçu avant la fin de l'année scolaire dernière une simulation de leur future rémunération. Puis, un groupe de travail, associant les directeurs volontaires, s'est réuni pendant ce trimestre, pour affiner la nouvelle fiche de poste. Cette nouvelle fiche de poste leur a été diffusée mi-novembre. Les directeurs viennent de nous répondre. Sur les 153 directeurs concernés, 148 ont accepté leurs nouvelles missions et cinq ont refusé.

Cette refonte était nécessaire pour sécuriser nos régies, et pour améliorer l'efficacité de la dépense. Elle est aussi dictée par des besoins de rééquilibrage des rémunérations, mais surtout, ces redéfinitions de missions pérennisent les rémunérations, en ne les liant plus à des tâches vouées à disparaître, via la dématérialisation. C'est une mesure nécessaire, juste et équitable. Nous la conduisons en toute transparence avec les directeurs d'école.

Je vous remercie.

M. GEURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers collègues, jusqu'à la rentrée 2016, comme cela a été rappelé, les directeurs et directrices d'école avaient en charge la sous-régie de la restauration scolaire, ainsi qu'une partie du temps périscolaire. Depuis septembre dernier, officiellement, pour des questions de sécurisation des manipulations de recettes, les directeurs d'école ne sont plus en charge de la sous-régie, liée aux cantines scolaires dans leurs propres établissements. Les sous-régies ont été supprimées, pour la plupart, et centralisées au niveau de la Ville.

Aujourd'hui, vous nous demandez donc d'approuver les nouvelles missions de référence périscolaire. Votre nouveau mode de calcul de la rémunération accessoire nous interroge. En effet, ces activités accessoires, prises en charge par les directeurs d'école, seront rémunérées sur la base de trois critères :

Un socle hebdomadaire commun de 7 heures 30 ;

Une majoration en fonction du nombre d'enfants inscrits au périscolaire dans l'école ;

Et, enfin, une majoration fonction de la proportion du nombre d'enfants, selon le quotient familial municipal.

C'est ce dernier point qui nous pose problème. Vous considérez, Monsieur le Maire, que la prise en charge d'enfants dont les parents affichent des revenus élevés demandera un travail moindre aux directeurs d'école. Deux directeurs d'école ayant respectivement 300 élèves à leur charge auront des rémunérations différentes, selon qu'ils sont dans le 6^e ou dans le 8^e arrondissement. Ceci ne nous paraît pas acceptable. Gérer des écoles de capacité égale demande le même investissement des directeurs d'école. Considérer le contraire est une aberration. Pourquoi alors ce nouveau mode de calcul discriminatoire ? Avec la suppression des sous-régies de la restauration scolaire, ces mesures vont priver certains directeurs d'école jusqu'à 40 % de leur complément de salaire. Avant ces changements, le supplément de salaire pouvait aller de 300 à 1 000 euros par mois selon les écoles.

Comme malheureusement trop souvent à la Ville de Lyon, le problème est d'avoir un problème de méthode, la démarche ayant été imposée, plus ou moins au pas de charge. Peu de concertation, seulement une présentation du projet, sans possibilité de modifier le fond du dossier. Vous avez proposé aux directeurs d'école ce nouveau cadre financier. La plupart ont accepté, comme vous l'avez dit, tout en conservant la possibilité de se dédire sans préavis, dès le mois de janvier, comme le permet leur statut. En effet, ils n'ont pas le sentiment d'être partenaires de la municipalité, mais contraints par elle. Il y a un risque de perte de confiance devant le manque de véritable concertation. C'est pour cela que 61 directeurs d'école ont monté un collectif. Vous les avez d'ailleurs reçus récemment.

Aujourd'hui, l'expérimentation des temps périscolaires est terminée. Cet été, la ministre de l'Éducation a décidé unilatéralement de renoncer à l'évaluation du dispositif et de pérenniser le vendredi après-midi. La remise à plat des conditions de rémunération accessoire des directeurs d'école aurait dû être le moment de redéfinir les missions de chacun dans les activités du vendredi après-midi. C'était l'occasion de proposer,

sur la base du volontariat, aux directeurs d'école de superviser le périscolaire du vendredi après-midi. Les élus UDI regrettent en effet que les directeurs d'école aient été placés en dehors du dispositif périscolaire. De ce fait, les vendredis après-midi sont en réalité des activités extrascolaires, dont le seul lien avec l'école est l'utilisation des mêmes locaux. Certes, c'est de la mutualisation, mais c'est un peu pauvre pour l'éducation de nos enfants.

Nous aurions préféré des activités périscolaires intégrées dans le projet éducatif de l'école, avec une implication réelle d'une partie du corps enseignant. Cela aurait été un gage de qualité, c'était un atout pour la réussite des enfants.

Cette remise à plat de la rémunération est donc une occasion manquée, votre gestion purement financière de ce dossier n'est pas satisfaisante et partiellement injuste.

Dans ces conditions, les élus UDI ne peuvent approuver cette mesure. Nous nous abstenons sur ce dossier.

Je vous remercie.

Mme DE LAVERNÉE Inès : Monsieur le Maire, chers collègues, ce qu'on appelle la référence périscolaire est le travail que nécessite l'organisation du temps périscolaire, ainsi que celui de la pause méridienne dans les écoles, que ce soit la garderie avant et après la classe, ou les présences à la cantine, pour ne citer que quelques-unes d'entre elles. Ce travail est effectué majoritairement par les directeurs d'école, et c'est la Ville de Lyon qui le rémunère.

Vous avez souhaité modifier l'organisation de ce travail de référent périscolaire dans un but de rationalisation, à la suite de la demande du Trésor Public. Nous ne contestons pas ce point-là. Cependant, nous ne voterons pas favorablement ce dossier, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ce dossier n'a pas été présenté au vote des Conseils d'arrondissement, alors qu'il concerne le travail effectué dans les écoles de la Ville de Lyon et a un impact fort sur l'activité des directeurs. C'est incompréhensible pour les adjoints à l'Éducation des arrondissements, qui sont sur le terrain et participent aux Conseils d'école et aux Conseils de vie périscolaire, dans une étroite collaboration avec les directeurs d'école. Il s'agit d'une mise à l'écart inadmissible des arrondissements. Le discours que vous avez l'habitude de tenir sur la concertation est bien loin de la réalité de ce que vous pratiquez sur le terrain.

Vous faites passer en Conseil d'arrondissement le dossier sur la rémunération des agents recenseurs. Pourquoi pas celui de la rémunération des référents périscolaires ? Alors que celui-ci concerne des acteurs fortement impliqués dans la vie de l'arrondissement. C'est faire preuve d'un certain mépris pour les élus investis dans les arrondissements, ainsi que les nombreux acteurs qui s'investissent dans la vie locale, que de privilégier les dossiers sans enjeux sur ceux qui en ont réellement.

La deuxième raison est que cette modification de la fonction de référent s'est faite par le biais d'un simulacre de concertation. Celle-ci a consisté en trois réunions, dont deux pendant les vacances d'été, avec pour objectif annoncé l'examen des tâches liées au travail du référent périscolaire, avec un groupe d'une vingtaine de volontaires. À aucun moment, il n'a été annoncé que cela se traduirait par une révision de la rémunération. Quelle que soit la zone d'éducation, tout le monde y a perdu, et certains à hauteur de 40 % de la rémunération de cette tâche.

En plus d'un manque de concertation, il y a eu un manque de clarté sur les objectifs. Vous comprendrez que nous ne pouvons pas cautionner ce mode de fonctionnement. Il révèle un manque de considération pour le travail des directeurs.

La troisième raison est que ce nouveau mode de rémunération aura des conséquences négatives sur la qualité du travail d'accompagnement des enfants au sein de l'école. En effet, les baisses importantes de rémunération auront pour conséquence le fait que les directeurs laisseront à d'autres, comme les directeurs d'ALAE, l'exercice de ce travail de référent. Or, les directeurs sont en contact avec 100 % des enfants, et sont présents à temps plein dans leur école. Ils sont de ce fait les mieux placés pour exercer efficacement cette fonction de référent périscolaire. Ils la laisseront exercer par d'autres, soit qui ne connaissent que la moitié des enfants comme les directeurs d'ALAE, soit qui ne sont présents que quelques heures sur place, comme c'est le cas pour les référents extérieurs comme il en existe dans certaines écoles. Le résultat est que cela aura pour conséquence une perte du lien entre les directeurs et les parents au sein de l'école, mais aussi entre la Ville de Lyon et l'Éducation nationale. La qualité de l'accueil s'en ressentira, et ce seront au bout du compte les écoliers lyonnais qui en pâtiront.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce dossier.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire n'a rien à rajouter, ni sur le fond, ni sur la forme, à ce qui vient d'être dit par les deux interlocuteurs précédents. Nous nous inscrivons dans cette analyse.

Je rajouterais, comme il a été dit précédemment également, qu'en effet, cette délibération n'est pas passée pour avis par les Conseils d'arrondissement. Cela devient régulier. Ce n'est pas une bonne pratique.

Pour ces raisons, nous ne participerons pas au vote.

M. LÉVY Charles-Franck, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, la délibération de ce jour ne se résume pas à la question de la rémunération des directeurs, à travers la régie de restauration scolaire des écoles. L'évolution des modes de paiement et les demandes des familles ont rendu nécessaire cette évolution. Il y a quelques mois, nous avons auditionné des parents et partenaires de l'école, dans le cadre de la Mission d'évaluation des rythmes. Certains ont alors demandé une meilleure lisibilité de la facturation. C'est chose faite aujourd'hui, avec une seule facture par famille et un seul règlement. Bientôt – nous l'espérons en tout cas, ce sera la possibilité de faire apparaître le coût global du repas sur la facturation proposée aux familles.

Pour autant, nous savons que certaines familles sont éloignées des modes de paiement, ou éprouvent des difficultés à payer. Nous savons aussi que lorsqu'une famille traverse des difficultés, le premier poste de dépenses affecté est bien celui du paiement de la cantine. Avec plus de 30 personnes positionnées dans les écoles, plus le personnel des mairies d'arrondissement, et donc une gestion au plus près des familles, c'est bien un dispositif d'accompagnement des personnes qui en ont le plus besoin qui est mis en place.

Hier, Monsieur le Maire, vous avez signé la convention « Lyon, ville amie des enfants ». Si l'Unicef signe une telle charte avec notre Ville, c'est parce qu'elle reconnaît le travail mené pour faciliter le vivre ensemble à l'école et la qualité des relations avec les parents, et plus particulièrement les aides aux enfants et aux familles, notamment dans nos quartiers prioritaires.

À travers la cantine, ou le périscolaire, c'est bien le lien avec le service médico-social, les assistantes sociales, et même les associations, qui est assuré. Ce lien essentiel, il est conservé et renforcé pour un meilleur accompagnement sur les temps périscolaires.

Finalement, le plus important, c'est bien qu'on simplifie la vie des familles, en étant vigilants auprès de celles qui sont le plus fragiles, tout en conservant et améliorant la relation avec le premier interlocuteur des parents, qui reste le directeur d'école.

Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Ce ne sera pas très long, Monsieur le Maire. Simplement pour vous dire, Monsieur Geourjon, Madame de Lavernée et Madame Perrin-Gilbert, puisqu'elle partage les mêmes remarques, que vos interventions me laissent assez triste, de voir à quel point vous ne connaissez pas ce qui se passe dans nos écoles.

Je donne simplement quelques exemples. Vous nous demandez que les directeurs d'école gèrent les vendredis après-midi. C'est impossible. Les vendredis après-midis – visiblement, vous ne le savez pas – sont sous le mode des accueils de loisirs. Pour être directeur d'un accueil de loisirs, il faut un diplôme particulier. Les directeurs des écoles ne l'ont pas. C'est un point important.

Vous dites que ma gestion n'est pas satisfaisante et injuste. Je trouve que vos remarques sont particulièrement injustes et méprisantes. La concertation a eu lieu pendant un an : trois réunions, puis deux courriers, puis deux autres réunions, puis un groupe de travail. J'ai reçu effectivement le collectif de directeurs il y a peu. Nous avons eu un dialogue extrêmement intéressant. D'ailleurs, les directeurs s'étaient manifestés par un courrier de questionnements à l'occasion de cette réforme, mais il touche tout un tas d'autres sujets, notamment les travaux dans les écoles, ou encore la question de la sécurité dans les écoles, qui les préoccupent au premier chef. Ce sont là les réels enjeux de notre partenariat. Nous avons mis en place des groupes de travail pour travailler ensemble.

En ce qui concerne la distinction par rapport au quotient familial, ce qui a été travaillé avec les directeurs, et c'est tout à fait transparent – si vous le souhaitez, nous vous l'expliquerons plus en détail, ce sont à la fois les familles en situation sociale défavorisée, qui nécessitent plus d'appui des directeurs d'école. Madame de Lavernée, certains directeurs d'école auront une rémunération supérieure à ce qu'elle était auparavant. Tout le monde n'y perd pas. La charge de travail était relativement mal calculée précédemment. Ensuite, nous avons également regardé le taux de dématérialisation. Il se trouve que, dans certains arrondissements, le taux de paiement par carte bancaire est extrêmement important et ne justifie plus le travail qui était rémunéré jusqu'à présent.

Quant au mépris par rapport aux adjoints d'arrondissement, je suis assez estomaquée d'entendre cela. Nous nous réunissons une fois par

mois. Je leur réponds à chaque fois qu'ils me sollicitent. Je suis sur le terrain avec eux quand ils en ont besoin. Honnêtement, je ne pense pas les mépriser, je les associe à tout ce que je fais. Les services font de même. Madame de Lavernée, discutez plus avec les adjoints d'arrondissement.

Enfin, quand vous dites que les directeurs laisseront les fonctions à d'autres qu'eux, il se trouve que la majorité a accepté les nouvelles fonctions. C'est donc qu'ils sont satisfaits par ces nouvelles fonctions. C'était déjà le cas auparavant. Il y a toujours une quinzaine de directeurs qui ne souhaite pas assumer ces fonctions. C'est leur choix. Nous leur faisons une proposition, c'est à eux de l'accepter. Ils ne sont nullement forcés d'accepter ces missions. C'est leur choix personnel. Chaque année, nous avons une quinzaine de directeurs qui ne veut pas se saisir de ces missions. Elles sont alors confiées à un autre enseignant de l'école, ou à un directeur d'accueil de loisirs, en fonction des volontaires dans l'école.

Monsieur le Maire, j'ai terminé.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe UDI et apparentés. Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon et M. Boudot votent contre. Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire ne prend pas part au vote.)

2016/2596 – Autorisation de signer une convention d'échange de données avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (renouvellement)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2016/2605 – Désaffectation de la parcelle cadastrée AY 142 du groupe scolaire Champvert Ouest à Lyon 5e

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

2016/2619 – Programmation des classes transplantées de janvier à juin 2017 et inscriptions budgétaires

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, ÉVÉNEMENTS

2016/2636 – Approbation d'une convention de collaboration pour l'animation d'une conférence (programme Démocratie) entre la Ville de Lyon et le Club de la presse

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2016/2637 – Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Bibliothèque Municipale de Lyon et le Lycée professionnel la Martinière Diderot pour la réalisation d'une vidéo (programme Démocratie)

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, je tenais, à propos de ces deux délibérations, à faire quelques commentaires, sur le projet intitulé « Démocratie » à la Bibliothèque Municipale, pour saluer le travail mené par nos équipes.

Régulièrement, les bibliothèques proposent des projets liant expositions, conférences, ateliers, et différentes animations. C'était le cas, par exemple, avec le projet « Récréation » sur les jeunes publics. Les équipes ont travaillé sur plusieurs projets en lien avec la démocratie, à travers, encore une fois, des colloques, des expositions. Durant plusieurs mois, le réseau des 15 bibliothèques est mis en avant et témoigne de son rôle majeur dans cet accès au savoir.

En 2013, je vous le rappelle, nous avons accueilli le Congrès national des bibliothécaires, sur le thème « la bibliothèque fabrique du citoyen ». En 2014, lors du Congrès mondial de l'IFLA, à Lyon, la déclaration du même nom a été signée aujourd'hui par plus de 500 structures culturelles et ONG dans le monde. Elle fut l'occasion de rappeler le rôle majeur de cette institution dans l'accès au savoir, et dans le développement des régimes démocratiques.

C'est le rôle de la bibliothèque de mettre à disposition des citoyens les livres et documents Web nécessaires à une meilleure compréhension de nos sociétés et de leurs enjeux. C'est donc dans cette continuité que je tenais à saluer le travail entrepris, qui avait commencé d'ailleurs il y a quelques mois, à l'occasion de l'Euro 2016. La Bibliothèque Municipale avait montré l'importance du sport amateur dans la vie d'une cité. C'est là aussi un bel objectif de démocratie locale. La BM met en valeur toutes ces initiatives nouvelles.

Je voudrais profiter de l'occasion pour saluer le travail de notre collègue, Loïc Graber, pour la démocratie de proximité, le fort développement des conseils de quartier et de leurs projets. Là aussi, notre Ville est innovante et à l'écoute. Cela me paraît vraiment important.

Un dernier point, le programme à la BM dure jusqu'en mars, je vous y invite donc tous.

La Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : À l'occasion de ces deux délibérations, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire tient à saluer la qualité et l'ambition du projet porté par la Bibliothèque Municipale de Lyon, projet intitulé « Démocratie : rêver, penser, agir ensemble ».

Un programme qui se déroule jusqu'en mars 2017 et qui associe conférences, projections, ateliers, contenus radiophoniques, vidéos, expositions.

Un programme qui invite à réfléchir aux enjeux actuels et futurs de nos sociétés, avec un vrai recul critique.

Bref, un programme qui invite à être pleinement citoyen ! Nous tenons à le souligner et à féliciter les hommes et les femmes, de nos bibliothèques municipales (que ce soit la bibliothèque de la Part-Dieu, ou les bibliothèques de proximité dans chacun de nos arrondissements).

Nous voterons favorablement.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

2016/2638 – Approbation d'un contrat de cession de droits pour l'exploitation à titre payant des films de l'INA des audiovisuels du parcours permanent du Musée des marionnettes du monde/Musées Gadagne

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport, Monsieur le Maire.

Mme SANGOUARD Joëlle : Monsieur le Maire, chers collègues, je profite de la délibération concernant le Musée des marionnettes du monde pour évoquer la Compagnie des Zonzons.

Pour mémoire, je rappelle que les Zonzons font vivre, depuis 1998, et ce, dans le monde entier, notre emblématique marionnette Guignol, créée par la famille Mourguet.

S'il existe d'autres lieux où Guignol est joué, les Zonzons sont les seuls à le faire dans un théâtre public, le Palais de Bondy, et sont liés à la Ville par une convention qui arrive à son terme le 31 décembre 2016.

Il y a quelques semaines encore, à l'invitation du Maire du 5e arrondissement, ils découvraient et retrouvaient le Palais de Bondy, avec ses espaces rénovés, dédiés à l'excellence musicale et théâtrale, en même temps que les nouveaux arrivants du 5e, qu'ils avaient divertis avec leur

spectacle de Guignol.

Et puis, sans explication, la Compagnie apprend votre décision de ne pas reconduire la convention, et vous demande plusieurs rendez-vous, auxquels vous ne répondez pas. Le Directeur des Affaires Culturelles de la Ville lui notifiant simplement que la convention serait prolongée de six mois, avant un appel d'offres pour engager une compagnie.

Comprenez sa surprise et son amertume !

Pourtant, la Ville a toujours été généreuse avec elle. Outre la mise à disposition de locaux, ce furent 199 000 euros de subventions en 2014, 152 000 euros en 2015, et 175 000 euros cette année.

Si l'on remonte à plus d'une décennie, votre Adjoint à la Culture de l'époque, Monsieur Patrice Béghain, était même venu à son secours en faisant voter une subvention exceptionnelle.

La Ville a donc toujours soutenu cette compagnie, y compris pendant la longue période de fermeture du Palais de Bondy, puisque les travaux ont duré nettement plus longtemps que prévu, du fait d'aléas. Alors qu'elle a à peine repris possession du théâtre, rouvert au printemps dernier, après trois ans d'interruption, vous sonnez le clap de fin de manière assez radicale.

N'aurait-il pas été plus judicieux de mettre à profit cette période sans théâtre fixe pour s'interroger avec la Compagnie sur l'avenir de ce théâtre, et quelle mission de service public la Ville souhaitait voir exercer pour celui-ci, comme les Zonzons vous l'ont d'ailleurs proposé ?

C'est face à cette absence de réponse de votre part que la Compagnie a préféré tout simplement arrêter.

Nous comprenons fort bien qu'aucune place n'est éternelle, et nous sommes souvent les premiers à vous le dire. Cependant, Monsieur le Maire, il y a quand même des manières de faire, et la vôtre a été – je me permets de vous le dire – d'une grande inélégance.

Aujourd'hui, le Guignol municipal risque d'être rendu à la poussière des belles vitrines du Musée Gadagne, avec ses 300 congénères marionnettes. Rien de pire pour une marionnette que d'être muséifiée !

Décidément, que ce soit le Musée des Tissus ou Guignol, avec vous, les emblèmes lyonnais sont condamnés à disparaître.

Je vous remercie.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Je vais avoir l'esprit un peu taquin, ce soir : « Mes Belins, belines, je vais essayer de vous escagasser un peu les méninges. et puis, ma chère collègue, en descendant, montez donc, comme dirait la Mère Cottivet. Je vous l'annonce, ça y est, à cha peu, on y est arrivés à renouveler le projet pour le théâtre et pour l'avenir de notre Guignol ». Vous manquez d'informations plus précises, ma chère collègue.

En effet, nous avons travaillé, et pas seulement ces dernières semaines, suite à l'annonce du départ de la Compagnie des Zonzons, qu'elle nous a fait connaître en septembre, pour le renouvellement de ce projet, que nous avons largement anticipé. Mais la Compagnie des Zonzons est là depuis 18 ans. 18 ans !

Nous tenons à Guignol et souhaitons le rendre toujours plus vivant, toujours plus présent dans notre Ville. C'est ce qui me mobilise depuis des années. Une nouvelle équipe sera donc nommée, et chargée d'animer ce lieu, soit en continu, soit en résidence, pour faire vivre Guignol dans le théâtre, mais aussi sur les places de la Ville, renforcée d'ailleurs par l'arrivée d'autres compagnies.

Nous allons par ailleurs travailler à donner une place plus importante à la dimension patrimoniale, via le Musée Gadagne, pas pour les mettre sous poussière, puisque Gadagne refait son parcours de marionnettes, et que nous avons modifié la terminologie, puisqu'il s'appellera le Musée des arts de la marionnette. Je vous rappelle que, depuis 1946, c'est le premier, l'unique grand musée dédié à la marionnette dans notre pays.

Nous allons par ailleurs mener un travail sur la marionnette contemporaine, et cela est déjà commencé. C'est dans le programme du TNG, en favorisant la présence de compagnies françaises et étrangères dans les programmations de ce théâtre et du théâtre des ateliers.

Je pense donc que je vous rassure ce soir, ainsi que tous ceux qui craindraient cela, la fin de Guignol. Nous aimons Guignol, et je pense que le Maire, qui est à mes côtés, y est non moins attaché.

(Rires.)

M. LE MAIRE : Qui a sa marionnette.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, Adjoint : Absolument. Nous tenons absolument à lui donner la place qu'il mérite dans notre cité, pour que tous les publics, les grands comme les petits, puissent le retrouver et rire ensemble.

Et puis, chère Joëlle, si vous me permettez, « on va quand même pas s'emboconner l'existence, car le rire, censément, ça fait du bien, ça dégonfle, ça rend vigoret, et ça vous manigance meilleure jugeotte ! ».

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Képénékian.

Je me demande s'il n'y a pas un début de reconversion.

(Rires.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

2016/2639 – Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la société Longitudes, dans le cadre de l'exposition Édouard Pignon

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit là d'une délibération, qui concerne une convention de mécénat, entre le Musée des Beaux-Arts et la société Longitudes. Je vois qu'elle était parfaitement validée par la Commission, mais que, peut-être, il y a des questions de détail dans cette délibération, qui m'auraient échappées.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération propose d'approuver une convention de mécénat qui concerne le Musée des Beaux-Arts. C'est l'occasion de saluer la très belle exposition « Henri Matisse, le laboratoire intérieur », présentée jusqu'au mois de mars, et de saluer tous ceux qui ont permis et porté cette exposition, au premier rang desquels les deux commissaires.

C'est aussi l'occasion de faire, avant la fin de 2016, le point sur la situation du Musée des Tissus. Monsieur le Maire, en juin, vous aviez donné votre accord à la création d'une nouvelle association portant le projet avec de nouvelles modalités financières. À la réunion de début novembre, nous en avons déjà parlé, Ville et Métropole étaient absentes. Au cours de cette réunion, il était décidé de bâtir un projet sous l'égide d'UNITEX, et avec le concours d'un cabinet extérieur, les résultats devant être transmis en mars.

À notre connaissance, la Ville et/ou la Métropole n'ont toujours pas donné de réponse quant à leur participation à cette étude. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire quelle est votre volonté de participer à cette étude ?

Il est probable que, la semaine prochaine, la CCI annoncera qu'elle laisse le temps à l'étude de se dérouler, mais cela n'aurait de sens qu'avec la présence et l'engagement de la Ville et de la Métropole.

Monsieur le Maire, ce soir, pouvez-vous nous dire quelle est votre position, à moins que Monsieur Képénékian, qui, tout à l'heure jouait Guignol, ne joue le père Noël et nous apporte un joli cadeau en cette fin d'année 2016 ?

M. LE MAIRE : Cela lui va bien. Nous travaillons, Madame Nachury. Nous travaillons. J'espère que je ne suis pas le seul, à travailler.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

2016/2640 – Fête des Lumières 2016 : financement et partenariat privé – Conventions de mécénat (rectificatif)

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit d'un rapport concernant le financement et les partenariats privés pour notre Fête des Lumières, qui vient de se terminer. Comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Maire, elle a été le fruit d'un travail vraiment collectif, et qui a donné un beau résultat.

M. LE MAIRE : Je veux remercier Georges Képénékian pour la partie artistique – nous avons vu qu'elle était assez réussie, Jean-Yves Sécheresse, qui a assuré et coordonné toutes les réunions de sécurité – elles ont été extrêmement nombreuses-, et Fouziya Bouzerda, qui a rencontré

l'ensemble des commerçants, et qui a mené avec eux une concertation extrêmement poussée, puisque nous prenions des mesures un peu radicales, comme l'interdiction des voitures en centre-ville. C'est grâce à eux que cette fête a pu se tenir.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, merci.

Je voterai évidemment ce rapport. Je suis satisfait que la Fête des Lumières se soit bien déroulée, cette année. Cette Fête des Lumières est superbe, innovante et surprenante. Néanmoins, à chaque fois mon propos est dénaturé, même par vous, Monsieur le Maire. Cette Fête des Lumières a absorbé au fil des ans – vous n'y pouvez rien ou, si, vous auriez pu y faire quelque chose – le jour des Lyonnais et la fête des illuminations du 8 décembre. Ne me racontez pas les histoires culturelles, les histoires de la Vierge. C'est une tradition lyonnaise. J'en reste là, et j'en suis toujours resté là.

La Fête des Lumières s'est bien déroulée, même s'il est à noter le mécontentement des familles. Il faut les écouter aussi. Vous savez, les classes moyennes, qui étaient autrefois à Lyon, en tout cas, qui y habitaient. Sans oublier les personnes âgées aussi, qui n'en peuvent plus de se rendre en ville, trop de monde, bousculades, c'est dommage.

Je voudrais évoquer les agissements de ces trois individus, dans cette rame T2, avenue Berthelot, l'autre jour, qui ont crié « Allah akbar », en montrant le Coran. C'est factuel. Ils ont provoqué l'effroi des passagers de cette rame T2. Heureusement, ces personnes n'avaient pas de ceintures d'explosifs. Ils ont été arrêtés. Étaient-ils en repérage pour une prochaine action ? C'est à voir. Les forces nous ont dit que cela relevait du domaine du possible. En tout cas, ces personnes ont été relâchées dans la nature. Où sont-elles aujourd'hui ? Je vous pose la question. Cela aurait pu être le gros point noir de cette Fête des Lumières. Je suis très content que cela ne se soit pas passé. Il fallait le dire. Je crois que c'est important.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : l'Intervention est retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je veux dire à M. Boudot qu'il existe des illuminés partout. Je me souviens de quelques-uns qui m'attendaient à la sortie d'un Conseil municipal, Monsieur Boudot. Il n'y a pas que ceux qui crient « Allah akbar ». Ils joignaient même l'acte à la parole.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

2016/2608 – Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée d'Art Contemporain et le magazine Télérama, dans le cadre de l'opération « pass art contemporain »

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2016/2632 – Approbation d'un contrat de cession de droits pour l'exploitation à titre payant des iconographies de l'exposition « Divinement Foot ! » des musées Gadagne

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2633 – Approbation d'une convention de gestion de billetterie entre l'Auditorium-ONL et le Fonds DECITRE pour l'année 2016

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2634 – Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse d'un espace des Musées Gadagne à l'Association Renaissance du Vieux-Lyon

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2635 – Approbation de conventions pour les créations musicales et dansées au Musée des Beaux-Arts

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2641 – Approbation de la nouvelle grille tarifaire – Conditions générales de ventes – conditions d'entrées et de visites dans les musées de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2642 – Lancement de l'opération n° 60047527 « œuvres d'art – acquisitions et restaurations 2017-2020 » – Vote et affectation de l'AP n° 2016-1, programme 00005

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2643 – Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée d'Art Contemporain et l'Université catholique de Lyon pour une collaboration sur des projets scientifiques et pédagogiques pour les années 2016-2017

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2644 – Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumières – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et le Theatro Mayor de Bogota, missionné par la municipalité de Bogota et l'Institut Français pour le projet « Soirée d'ouverture de l'année France-Colombie »

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2645 – Programmation Fête des Lumières 2016 – Subvention aux associations

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2646 – Fêtes de Lumières 2016 – Associations – Approbation d'un protocole d'accord transactionnel

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

(Adopté.)

2016/2647 – Demande de subvention de fonctionnement de 15 000 euros auprès du ministère de la Culture et de la Communication, dans le cadre de l'appel à projets « Stréet Art 2016 » – Musée d'Art Contemporain

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2648 – Fête des Lumières 2016 – Résiliation amiable des conventions pluriannuelles de subventionnement

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

2016/2649 – Lyon 2e – Approbation d'un avenant entre la Ville de Lyon (service archéologique) et la SNC Hôtel-Dieu pour la réalisation des fouilles archéologiques de la tranche 9e de l'opération de reconversion de l'Hôtel-Dieu (caves des bâtiments Q et O)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges
(Adopté.)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITÉ, SANTÉ

2016/2650 – Attribution d'une subvention d'un montant de 9 500 euros à l'Association la Passerelle d'Eau de Robec dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire – Approbation d'une convention

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Chers collègues, cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de 9 500 euros à la Passerelle d'Eau de Robec. En effet, l'épicerie sociale et solidaire, la Passerelle d'Eau de Robec permet chaque année à 900 personnes en situation de grande précarité, d'acheter des produits alimentaires de qualité.

Cette association est un modèle emblématique de l'économie sociale et solidaire, ancrée depuis 15 ans sur son territoire. Elle mobilise 80 bénévoles, dans une démarche d'éducation populaire, qui permet aux bénéficiaires de participer à la gouvernance de la structure, de prendre des responsabilités, et de rester des consommateurs responsables, malgré la précarité.

Cette démarche, qui repose sur le refus de l'assistanat et de la charité, n'hésite pas à recourir à des soutiens privés, et s'autofinance à hauteur de 50 %. L'Association développe des innovations sociales pertinentes, pour lutter contre l'exclusion sociale, qu'il s'agisse de son nouveau jardin partagé, de ses sorties culturelles, ou encore de ses ateliers nutrition santé, qui sont des outils de prévention utiles contre des pathologies, comme le diabète, le cholestérol ou l'obésité.

Ce modèle rayonne sur la Métropole et bien au-delà. La Passerelle d'Eau de Robec accompagne bénévolement le développement d'autres épiceries sociales et solidaires, en particulier l'Olivier des Sages, sur le 3e arrondissement, et Épi Centre, sur le 8e arrondissement de Lyon. Ce réseau développe des mutualisations et des coopérations, qui permettent d'optimiser le modèle économique, ce qui constitue une réponse courageuse à la baisse des subventions publiques.

L'Association a montré depuis 15 ans la pertinence de sa démarche, la fiabilité de sa gestion et de sa gouvernance. Labellisée Lyon Ville Équitable et Durable, la Passerelle d'Eau de Robec est aussi un acteur central de notre Conseil local de l'alimentation durable, qui défend le droit à une alimentation de qualité pour tous. Avec la loi Garaud de 2016, contre le gaspillage alimentaire, tout le secteur de l'aide alimentaire est entré dans une période de transition, qui justifie pleinement une attention supplémentaire des collectivités. Notre soutien apporte une caution institutionnelle aux projets qui encouragent toutes ces parties prenantes. S'il doit rester à un niveau faible, ce soutien joue un effet levier important. Je regrette que le Conseil régional ne l'ait pas compris. Certains préfèrent sûrement faire grossir encore la grande distribution, sa malbouffe et ses actionnaires anonymes, privatiser entièrement la santé, et contrairement les pauvres à mendier les miettes jetées par quelques âmes charitables. C'est un autre modèle que les acteurs de l'économie sociale et solidaire souhaitent construire aujourd'hui. Je vous invite donc à voter sans réserve cette subvention exceptionnelle.

Merci de votre attention.

Mme BAUME Émeline : Monsieur le Maire, chers collègues, en complément des propos de Dounia Besson, auxquels nous souscrivons totalement, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 proclame dans son article 25 que je cite : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires. »

Par ailleurs, pour le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, le droit à l'alimentation est « le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'anxiété, satisfaisante et digne. »

Toutes ces déclarations ne sont hélas que d'ordre moral, pas contraignantes, et la loi française de 1998 de lutte contre l'exclusion, hélas, ne mentionnait pas l'alimentation.

Notre cité, comme nous l'avons dit un peu plus tôt dans la séance, a une tradition humaniste. Depuis fort longtemps, des ordres, des confréries, des associations, des coopératives, des familles, ont toujours donné entre guillemets aux défavorisés.

Depuis quelques décennies, nous pouvons observer deux approches globalement – cela vaut pour Lyon :

Une approche, entre guillemets, urgentiste du don direct, soutenue par le Programme européen d'aide alimentaire, entre autres, mais aussi désormais par les dons, entre guillemets, issus de la grande distribution, avec l'application de la loi de lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette approche est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante.

Une deuxième approche existe, une approche plus globale d'accompagnement de foyers et familles ayant souvent un emploi et même des revenus, mais désormais nommés travailleurs pauvres. Une réponse alimentaire marchande existe pour celles et ceux à très faible pouvoir d'achat, comme l'a aussi pointé Dounia Besson.

Hélas, l'ensemble des hard-discounters n'ont que faire des enjeux de santé publique et de préservation de l'environnement. Ce sont des acteurs de l'économie sociale et solidaire qui, fréquemment, proposent des solutions, et ce, depuis une vingtaine d'années, alors même que l'ESS n'avait pas la reconnaissance institutionnelle qu'elle a eue en juillet 2014.

Ce qui guide la plupart de ces acteurs, et en particulier cette association, la Passerelle d'Eau de Robec, c'est d'être un outil au service d'un territoire, au service de l'emploi d'un territoire, au service de l'accès à l'alimentation, au service de la préservation des terres agricoles.

Ceux qui financent ces acteurs, et, entre autres, cette association, ce sont les adhérents, soit par leur temps, soit par leurs achats. Dans cette association en particulier, chacun des conseillers municipaux ici pourrait faire ses courses, et participer ainsi au projet associatif, et donc au soutien à l'autofinancement de cette association. Bien entendu, le prix réglé par les adhérents est proportionnel aux revenus.

Ce jour, il est donc question d'hommes et de femmes engagées, d'hommes et de femmes engagées, qui ont su essayer, non pas pour l'image de leur association, mais bien pour l'accès à une alimentation durable, essayer dans le cadre d'un réseau, qui s'appelle le GESRA, à l'échelle régionale, mais aussi essayer plus localement à Villeurbanne.

Je regrette et le groupe des écologistes regrette que le Conseil régional ait arrêté de financer cette structure. Il est nécessaire et urgent d'articuler l'action du Conseil local de l'alimentation durable, avec les compétences de la Métropole. C'est ainsi que des réponses structurantes pourront tenir dans le temps, pour que tout le monde ait accès à une alimentation saine et locale.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1er arrondissement : Cela a été dit, la Passerelle d'Eau de Robec est une épicerie sociale et solidaire, qui a pour objectif de réduire les carences alimentaires d'habitantes et habitants, en situation de précarité, en leur proposant des produits, et notamment des produits frais, vendus entre 30 et 50 % moins chers que les prix du marché. L'Association accompagne ainsi près de 900 personnes adhérentes bénéficiaires, dont un tiers d'enfants.

L'Association propose également à ces personnes un certain nombre d'ateliers dans le cadre de leur parcours d'insertion : santé et nutrition,

gestion individualisée du budget, soutien à la parentalité, entre autres.

Au-delà des adhérents bénéficiaires, l'épicerie est ouverte à un public plus large, ce qui participe d'une réelle mixité des personnes qui fréquentent le lieu. De plus, ces clients payant au tarif normal les produits qu'ils achètent, ils contribuent à la diversité des recettes de l'épicerie, lui assurant ainsi une part d'autofinancement.

Malgré cela, et cela a été dit également, le contexte reste difficile pour l'épicerie, avec notamment cette baisse de subvention de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Nous savons bien, en écoutant le nouveau président de cette collectivité, qu'après tout, on a qu'à « pas tomber malade » ! Je vois donc bien pourquoi le lien entre alimentation et santé ne l'intéresse guère.

Il faut noter aussi, et cela a été dit également, que l'épicerie, située sur le 1er, et bénéficiant aux habitants des 1er et 4e arrondissements, accompagne d'autres structures sur d'autres arrondissements de notre Ville, et qu'elle s'est étendue également sur Villeurbanne.

Nous demandons donc qu'une réunion puisse se tenir, entre le Conseil d'administration de l'Épicerie, la Ville de Lyon, la Ville de Villeurbanne et la Métropole, afin de faire le point ensemble sur la situation de cette structure, et soutenir cette association.

En attendant cette rencontre qui nous semble indispensable, nous remercions Madame l'Adjointe, Dounia Besson, pour l'attribution de cette subvention exceptionnelle à l'association, dans le cadre de sa délégation à l'Économie Sociale et Solidaire. Bien sûr, nous voterons pour.

M. KIMELFELD David, Maire du 4e arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe est bien sûr satisfait de cette aide exceptionnelle, pour plusieurs raisons. d'Abord, c'est un acteur associatif majeur des 1er et 4e arrondissements, pour les axes importants qu'a évoqués Dounia Besson. C'est aussi un modèle de solidarité. Je n'y reviendrai pas. Émeline Baume l'a décrit parfaitement.

Je rappellerai simplement que cette structure doit, à terme, malgré les difficultés, trouver son équilibre économique. C'est d'ailleurs un des enjeux de ce type de structure. Nous faisons confiance à son Conseil d'administration, accompagné exceptionnellement par la Ville, pour trouver cet équilibre.

Je voudrais rassurer Mme Perrin-Gilbert, cette rencontre a déjà eu lieu en partie, puisqu'il existe un Comité de pilotage économie sociale et solidaire à la Métropole, qui regroupe trois communes, avec la Métropole, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne et Lyon. Ce sujet fait partie des sujets qui sont abordés dans ce Comité de pilotage. Nous veillons bien évidemment à trouver les solutions avec cette structure.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets donc aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

(M. Boudot a voté contre.)

2016/2651 – Attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 euros à l'Association Demain Ensemble, sise 249, avenue du Plateau, à Lyon 9e

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

COMMISSION SÉCURITÉ, DÉPLACEMENTS, VOIRIE

2016/2664 – Subvention au Centre de Soins des Oiseaux Sauvages du Lyonnais (CSOL)

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

COMMISSION IMMOBILIER, BÂTIMENTS

2016/2607 – Groupe scolaire Lumière – Extension et passage en self du restaurant, remplacement des fenêtres des écoles élémentaire et maternelle – 24 rue du Premier Film à Lyon 8e – Opération n° 08001001 – Lancement des études et des prestations préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 – Programme n° 00006

Mme GAY Nicole, rapporteur : Le premier est le groupe scolaire Lumière dans le 8e arrondissement. Ce sont des travaux pour restructurer et agrandir le restaurant scolaire pour les classes élémentaires et maternelles, la création d'évolution, et le remplacement des menuiseries, pour un montant global de l'opération de 2 800 000 euros TTC.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2620 – Groupe scolaire Condorcet – Restructuration et extension du groupe scolaire – 6 rue Alfred de Musset à Lyon 3e – Opération n° 03015001 – Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 – Programme n° 00006

Mme GAY Nicole, rapporteur : Le groupe scolaire Condorcet, dans le 3e arrondissement. Il s'agit de travaux pour, là aussi, restructurer et agrandir le restaurant scolaire. Ce chantier sera aussi expérimental dans le recyclage des composants du BTP. Ainsi, adapterons-nous nos procédures internes aux nouvelles contraintes réglementaires. Le montant global de l'opération est de 1 330 000 euros TTC.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2621 – Groupe scolaire Léon Jouhaux – Restructuration et extension du restaurant scolaire – 32 rue Léon Jouhaux à Lyon 3e – Opération n° 03005531 – Lancement des études et des prestations préalables et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 – Programme n° 00006

Mme GAY Nicole, rapporteur : Le groupe scolaire Léon Jouhaux, dans le 3e arrondissement. Nous avons vu tout à l'heure combien le projet de la Part-Dieu est un projet urbain en évolution. Il y a nécessité pour ce groupe scolaire d'augmenter ses capacités d'accueil de quatre classes, le faisant ainsi passer de 19 à 23 classes, avec une restructuration du restaurant scolaire, la construction d'un préau et d'une cour. Le montant global de l'opération est de 6 943 000 euros TTC.

Mme CHEVALLIER Françoise : Cette école, en effet, a bien besoin de ce projet de restructuration et d'extension. Elle a actuellement des parties communes, en particulier la cantine et la cour, qui sont trop petites. Avec l'augmentation prévue des effectifs scolaires, en lien avec la construction de nouveaux logements à la Part-Dieu, la situation sera plus pressante.

Un point particulier a retenu notre attention, c'est celui de la cour qui va être située sur la place des Martyrs de la Résistance. Une première question concerne l'emprise de cette future cour sur la place, et, en conséquence, la surface qui restera pour des aménagements publics végétalisés, dont ce quartier a bien besoin.

Le deuxième point concerne la rue des Rancy, qui, aujourd'hui, sépare la future cour et l'école, et qui, avec le projet Garibaldi, va devenir traversante, puisque la trémie de la rue Garibaldi sera supprimée. Aujourd'hui, il y a très peu de circulation automobile sur cette portion de rue, mais nous pouvons craindre qu'il y en ait plus à la fin des travaux de la rue Garibaldi. Dans le cadre de la concertation annoncée, avec les acteurs en particulier éducatifs de l'école, nous souhaitons que soit étudiée la mise en voie piétonne de cette portion de la rue des Rancy. Ainsi, nous n'aurons pas de problème de sécurité pour les enfants qui navigueront entre l'école et la cour, et cela pourra servir de parvis pour l'école, qui en manque. Actuellement, le trottoir de l'école Léon Jouhaux, qui sert de zone d'attente pour les entrées et les sorties d'école, est très étroit. C'est donc l'occasion d'avoir un vrai parvis pour cette école.

C'est cela, une ville apaisée pour tous, et une ville attentive en particulier à ses enfants.

Je vous remercie de l'écoute à cette proposition.

M. BERAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire.

Pour commencer, je vais m'abstenir sur le 2016/2621, groupe scolaire Léon Jouhaux, pour les raisons que j'ai évoquées en Conseil d'arrondissement, et sur lesquelles je ne reviens pas ce soir.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers collègues, l'opération de restructuration et d'extension du groupe scolaire Léon Jouhaux dans le 3e arrondissement nous interpelle. Elle nous interpelle à deux niveaux.

Tout d'abord, nous nous questionnons sur le maillage des écoles dans le plus gros arrondissement de notre Ville, le 3e. Une école, c'est un peu le point central d'une vie locale, d'une vie de proximité, un lieu où se rencontrent les habitants. Bref, un quartier sans école, c'est un peu un quartier sans vie.

Or, cette restructuration permet de faire passer de 19 à 23 classes. C'est dire le nombre d'élèves que va pouvoir accueillir demain le groupe scolaire Léon Jouhaux. C'est dire aussi la pression démographique qui s'exerce actuellement sur le 3e arrondissement. Aussi, à 23 classes, plutôt que de créer l'une des plus grosses écoles de notre Ville, ne fallait-il pas finalement se poser la question de créer une nouvelle école, qui aurait permis d'apporter à d'autres quartiers du 3e un équipement de proximité ?

Ensuite, parce qu'en augmentant la taille des locaux, vous augmentez de fait le besoin en cour de récréation. Vous avez alors décidé de reconverter une partie de la place des Martyrs de la Résistance en cour. Cette place jouxte l'école, cela en fait sa qualité première. Elle est aussi densément plantée, ce qui apportera à la cour un caractère végétal indéniable.

Votre proposition reste toutefois timide. La rue des Rancy, qui sépare le groupe scolaire de la future cour, n'est aujourd'hui pas remise en question. Alors que le projet de la Garibaldi va modifier profondément le plan de circulation du secteur, et ce, dans les mois à venir, il est vraiment dommage de ne pas se saisir de ces opportunités urbaines pour créer une véritable cour d'école aux enfants.

À l'époque, alors que l'école élémentaire Lévi-Strauss était toujours ouverte sur le 1er arrondissement, nous connaissions les difficultés liées aux traversées quotidiennes du quai Saint-Antoine, traversée nécessaire aux enfants pour gagner un square qui faisait office de cour. D'ailleurs, ces mouvements constants d'enfants avaient alors servi de prétexte à Madame Brugnera pour fermer l'école.

Pour conclure, bien que nous partagions la nécessité d'offrir une école aux enfants du 3e arrondissement, nous ne partageons pas les choix que vous opérez, qui ne sont pas, pour nous, à la hauteur de ce que devrait être la qualité d'accueil des écoles de notre Ville. Nous nous abstenons donc sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Abstention des groupes Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire.)

2016/2659 – Cité Scolaire Internationale – Implantation d'un bâtiment modulaire – 2 place de Montréal à Lyon 7e – Opération n° 07223001 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 – Programme n° 00006

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, la Cité scolaire internationale, dans le 7e arrondissement, la capacité d'accueil est insuffisante. Il y a donc nécessité d'implanter un bâtiment modulaire, qui va porter la capacité du groupe scolaire à 20 classes. Le montant de l'opération est de 3 850 000 euros TTC. Il comprendra également l'évacuation de préfabriqués existants.

Pour ces quatre groupes scolaires, c'est un engagement de près de 15 millions d'euros.

M. BERAT Pierre : Mon intervention porte sur la Cité scolaire internationale. Le groupe Les Républicains va approuver le renouvellement de la convention avec la Région et la Métropole, de même que nous approuvons les investissements inscrits à la PPI, pour améliorer l'accueil des enfants de cet établissement. Il est très important de faciliter au plus vite le fonctionnement de cet établissement, pour un bon accueil des enfants.

Si vous le permettez, je voudrais un peu élargir le champ sur cette Cité scolaire. La Cité scolaire internationale est un établissement très spécifique, puisqu'elle réunit école, collège et lycée, autour d'enseignements internationaux. L'école est rattachée à une cité mixte lycée-collège, la propriété étant à la Région. Tout cela crée une grande complexité administrative, que chacun connaît bien.

Autre élément à prendre en compte, la Cité scolaire est un équipement métropolitain, au sens très concret du terme. Nous employons souvent ce mot de fonction métropolitaine ou d'équipement métropolitain. Là, nous sommes face à un équipement, qui est vraiment métropolitain. Nous savons qu'elle intervient beaucoup dans l'accueil des expatriés sur la Métropole lyonnaise. C'est parce que cet établissement existe que certains expatriés acceptent de venir travailler sur Lyon, soit dans des entreprises étrangères, soit dans des organisations internationales. Nous savons que, pour ce type de personnes, de ne pas avoir ce type d'établissement peut les décider à ne pas venir. C'est également un établissement très important pour la scolarité des enfants des binationaux.

Aujourd'hui, la Cité scolaire est globalement à l'étroit dans ses murs. L'accueil est à son maximum, à tel point qu'à court terme, cela peut remettre en question l'ouverture de certaines sections internationales.

Dans ce contexte, nous pouvons nous féliciter de l'accord vers lequel nous semblons arriver entre la Région et la Métropole, sur la révision du contrat de plan État-Région, et de son volet métropolitain, pour financer, dans le cadre de ce volet territorial, une extension de cette Cité scolaire internationale.

La Région prend ses responsabilités sur le sujet. Cela me permettra d'illustrer les propos que je viens d'entendre. Lors de la dernière Commission permanente de la Région, nous avons voté un crédit de 300 000 euros pour sécuriser cet établissement et pour créer une cour au lycée de la Cité scolaire internationale, ce qui n'existait pas et n'avait pas été mis en place par la précédente mandature. Cela me semble un investissement tout à fait important, qui illustre la priorité que nous donnons à certains sujets importants pour tous les Lyonnais. Car ce bâtiment, qui est emblématique au plan architectural, comporte de nombreux défauts. Il avait notamment ce défaut de ne pas avoir de cour pour le lycée.

À mon avis, sur ce dossier, il est important que le projet urbain de Gerland prenne en compte cet établissement, et le prenne en compte pleinement. Il y a quelques interrogations actuellement, à la fois à propos de l'extension de l'établissement, et dans la logique de sécurisation. Mieux intégrer encore l'établissement à l'aménagement urbain serait une bonne chose.

En conclusion, c'est un équipement métropolitain clé, comme je l'ai évoqué, pour le rayonnement et le développement international de la Ville. Il faut arriver à réussir cette mobilisation collective, pour mettre à niveau très rapidement cet équipement.

Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons là plusieurs délibérations qui mettent en œuvre notre priorité d'investissement pour les écoles, de façon extrêmement concrète, comme l'a montré précédemment notre collègue Richard Brumm. Les écoles sont la priorité de notre mairie. Nous le voyons ici très précisément.

L'opération Léon Jouhaux entre dans sa phase d'étude, pour intégrer trois enjeux : l'évolution démographique du quartier de la Part-Dieu, le manque de cour historique de cette école et l'entrée de l'école dans le dispositif de restauration scolaire en self, ce qui n'était possible sans extension des bâtiments. Nous profiterons de cette opération pour augmenter la capacité périscolaire et extrascolaire.

Les travaux vont se déployer avec une surélévation partielle en R + 2, la construction d'un préau, et la sécurisation d'une zone de cour sur la place des Martyrs de la Résistance. L'ensemble de ses études de maîtrise d'œuvre et de prestations connexes est estimé à 1 million d'euros. Le montant global du projet est d'un peu moins de 7 millions d'euros. C'est là un chantier important, au cœur du 3e arrondissement, qui verra l'école Léon Jouhaux, non pas devenir la plus grosse école de Lyon – loin de là, puisque c'est Marc Bloch qui détient ce record, et nous en sommes bien loin avec 23 classes. En revanche, les travaux permettront de pallier à un certain nombre de difficultés historiques de cette école, notamment le manque de cour, le manque de préau, le manque d'espaces communs et le manque de restauration scolaire. La concertation va débuter. Effectivement, nous allons nous concerter avec les parents d'élèves, avec la communauté éducative, sur la question de la cour et de son accès, qui n'a rien à voir avec l'accès qu'avait l'école élémentaire Lévi-Strauss avec le quai Saint-Antoine, Monsieur Remy.

Quant à l'école Lumière, la délibération concerne le lancement des études de l'opération, qui devra traiter les enjeux d'augmentation de capacité de la restauration scolaire, et d'intégration dans nos projets de self, dans cette école, là aussi historique, qui, jusqu'à présent, n'avait pas la place pour un self. La poursuite du remplacement des menuiseries est aussi à l'ordre du jour, ainsi que la mise en accessibilité. Le coût des études de maîtrise d'œuvre et prestations associées est estimé à 250 000 euros, pour un montant global de l'opération de 2,3 millions d'euros.

Enfin, la délibération concernant l'école Condorcet lance elle aussi l'opération de la transformation d'un restaurant scolaire en self. Nous

prévoyons également de créer de nouvelles classes dans cette école, du fait de locaux qui deviennent disponibles, suite à la relocalisation de la section d'enseignement et d'éducation spécialisée, qui était jusqu'à présent dans ces bâtiments scolaires.

En ce qui concerne la CSI, c'est un sujet un peu particulier, puisque nous avons déjà mené une première phase de chantier, cet été, avec la pose d'un modulaire. C'est la deuxième phase qui est concernée par la délibération. Elle consiste en l'achat de nouveaux modulaires, pour porter la capacité de l'école primaire de la Cité scolaire internationale à 20 classes, y compris les classes dédiées à l'apprentissage du français en tant que langue étrangère, ce qui est, bien sûr, une caractéristique de cette école. L'Opération est prévue pour 2017. Le bâtiment sera opérationnel à cette rentrée 2017. Le montant total de l'opération est de 3 850 000 euros. J'en profite pour remercier pour leur implication tous les élus du 7^e arrondissement, qui participent aux Conseils d'administration, aux Conseils d'école, et à de nombreuses rencontres, dans cette Cité scolaire internationale, si importante pour nous, et qui est un projet si atypique.

La Cité scolaire internationale engage la coopération de nos trois collectivités territoriales, la Ville de Lyon pour l'école, la Métropole pour le collège et la Région pour le lycée, chacune donc dans leurs compétences. Cette Cité est un atout pour l'attractivité de notre territoire à l'échelle internationale, et donc pour son développement. Nous y engageons tous les moyens nécessaires, en termes d'équipements et de locaux, comme pour toute école lyonnaise. Ainsi, nous accompagnons, par cette délibération, les extensions nécessaires, qui sont, encore une fois, la marque de la dynamique de notre Ville et de notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2655 – Lyon 3e – Cession de lots de copropriété et d'un immeuble en entier situé 14 rue Villeroi – 5 rue Gutenberg, au profit de l'Association Abou Bakr Essedik – El 03378 – Numéros inventaire 03378A001 – 03378B000 – 03378C002 – 03378C003

Mme GAY Nicole, rapporteur : Ce dossier porte sur la cession de lots de copropriété d'un immeuble en entier, situé 14 rue Villeroi, entre la rue Villeroi et la rue Gutenberg, au profit de l'association Abou Bakr Essedik. La Commission a rendu un avis favorable.

M. BERAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe des élus Les Républicains et apparentés n'est pas favorable à la cession de ces immeubles de la rue Villeroi et de la rue Gutenberg. Je vais vous en expliquer les raisons.

Première raison, nous pensons qu'il faut continuer à maîtriser pleinement l'usage qui est fait des lieux en question, qui feront l'objet de cette vente que vous projetez. Je voudrais rappeler ce qui s'est passé l'année dernière, en 2015, avec un exercice de culte sur l'espace public, autour de ce local, à plusieurs reprises. Il a fallu plusieurs signalements, pour faire cesser ces prières de rue, qui sont, pour nous, une réelle préoccupation.

Je note d'ailleurs que l'association a changé de nom. Ce n'est plus l'association Islam Culture et Religion, mais l'association culturelle Abou Bakr Essedik. Nous pensons que, pour la Ville, il vaut mieux qu'elle reste propriétaire des lieux, pour pouvoir s'assurer qu'il n'y ait pas ces prières de rue, et que, si exercice de culte il y a, il se fasse à l'intérieur des locaux. Cette association peut tout à fait continuer, dans le cadre d'une location, à améliorer ses locaux, si elle en a besoin. C'est à elle d'assurer qu'ils sont utilisés conformément à nos règles, et notamment au principe de laïcité.

La première raison, c'est donc que nous maîtrisons l'usage qui est fait de ce local.

La deuxième raison est une maîtrise en termes d'aménagements urbains, qui me semble importante. La Ville doit rester propriétaire de ces locaux. Nous sommes dans un secteur encore en mutation. J'imagine que, si la collectivité a fait l'acquisition de cet immeuble en 2001, c'est qu'elle avait de bonnes raisons de le faire. Il ne s'agit ni d'un don ni d'un hasard. Si la collectivité a choisi d'acquérir, c'est pour maîtriser le développement urbain. Aujourd'hui, ce n'est pas terminé. Nous devons garder cette possibilité.

C'est un secteur clé, charnière entre l'axe de prestige Liberté et le quartier Moncey. Ces locaux se situent derrière le très bel immeuble bourgeois, sur le cours de la Liberté, qui héberge, je crois, la section du Parti socialiste du Rhône. C'est un secteur qui doit avoir notre plus grande attention.

J'aurai également deux interrogations sur ce dossier.

d'Abord, la question du prix de vente : 270 000 euros, alors que les Domaines, dans leur première estimation l'avaient donné à 325 000 euros. Certes, il est question de travaux importants, mais la ristourne me semble assez forte. Vous insistez beaucoup, dans le rapport, sur la clause de retour à meilleure fortune, au cas où une revente de ce tènement occasionnerait une plus-value. C'est bien qu'il y a potentiellement un prix qui peut être supérieur. Je pense que la Ville doit préserver ses intérêts, y compris financiers.

J'ai lu le dossier avec attention. J'y ai trouvé une lettre du Maire d'arrondissement, Monsieur Philip. Cette lettre dénote un certain empressement à réaliser cette vente. Je m'interroge donc. Pourquoi existe-t-il cet empressement ? Y aurait-il, par exemple, compte tenu des échéances électorales de 2017 qui approchent, la nécessité de réaliser une promesse électorale très rapidement ? Nous pouvons nous poser la question, quand nous lisons le courrier annexé au dossier.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il faut garder la maîtrise de ce local, à la fois pour en surveiller l'usage, et pour le développement urbain. Nous nous opposons donc à la cession de ce tènement.

Je vous remercie.

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes appelés par cette délibération à nous prononcer sur la vente à l'association Abou Bakr Essedik des locaux que cette dernière loue à la Ville, depuis le 17 février 2006, suite à l'arrêt de péril qui avait frappé le lieu de culte occupé par cette même association, sis au 19 rue Paul Bert.

Ce bâtiment de la rue Gutenberg accueille donc, depuis cette date, les fidèles musulmans de ce quartier, mais, au-delà, du 3^e arrondissement qui est, comme vous le savez, le plus peuplé de Lyon.

Mais, pour m'être rendu sur les lieux à plusieurs reprises, il faut constater que des transformations sont absolument nécessaires, et ce, pour deux raisons :

la première, un besoin de réaliser d'importants travaux de mise en sécurité des bâtiments, constatés d'ailleurs dans l'évaluation du prix de vente établi par France Domaine, en date du 12 juillet 2016, prix auquel, dans un souci de bonne gestion des deniers publics, la Ville de Lyon a joint, au compromis de vente, une clause de retour à meilleure fortune, si une plus-value était réalisée en cas de revente dans les 10 prochaines années.

la seconde raison est le besoin de repenser les lieux pour accueillir tous les fidèles qui le souhaitent, par une redistribution de l'espace existant pour optimiser la surface.

La pleine propriété permettra à l'association de faire les aménagements nécessaires, ce qui évitera aussi à l'avenir de refuser des fidèles à l'intérieur de l'édifice, les obligeant à prier à l'extérieur du bâtiment, comme ce fut le cas il y a peu.

L'Association d'ailleurs regrette pleinement cela et a été proactive, pour prendre toutes les mesures qui s'imposent, pour éviter cet état de fait, d'où la proposition d'achat des lieux et la transformation qui s'ensuivra.

Il est à noter également que l'association Abou Bakr Essedik a souhaité être signataire de la Charte d'accompagnement de la rénovation des institutions représentatives du culte musulman dans le Rhône, signée le 2 avril 2016 par le Préfet du Rhône, le Président du CRCM, le recteur de la mosquée de Lyon. Véritable protocole, allant dans le sens de la création d'un islam de France, islam qui doit pouvoir se pratiquer dans des conditions dignes, et dans des bâtiments aux normes de sécurité décentes. C'est aussi cela, la laïcité française, ne favoriser aucun culte, mais permettre qu'ils puissent tous s'exercer de façon identique dans de bonnes conditions.

Enfin, je voudrais insister sur la parfaite intégration de l'association dans le quartier, les travaux de rénovation du bâtiment s'inscrivant dans le prolongement de la taverne Gutenberg, lieu de création artistique contemporaine qui commence à acquérir une renommée, qui va bien au-delà des frontières du 3^e arrondissement, mais aussi avec la création de la fresque des Birdy Kids, qui jouxte ce lieu de prière.

Nous le voyons, cette vente permettra de continuer la dynamique amorcée dans ce secteur du 3^e arrondissement, et lui redonner un nouveau visage.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

(Abstention de M. Lafond et Mme Bauguil. Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon et M. Boudot ont voté contre.)

2016/2654 – Lyon 5e – Mise à disposition par bail emphytéotique du tènement immobilier dit « la Maison du Chamarié » 37 rue Saint-Jean et 2 rue Mandelot à Lyon 5e, au profit de la société IMOGAL ou de la société VISTA ou d'une filiale de l'une de ces deux sociétés – EI 05041 – Numéros d'inventaire 05041A000-05041T001

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, en cette fin de Conseil municipal, nous allons avoir quelques belles images, qui vont nous permettre de mieux comprendre ce qu'est la Maison du Chamarié.

J'ai le plaisir, en effet, de rapporter sur un dossier de longue haleine, qui a été porté collectivement ces dernières années, dans un bel esprit d'équipe, par deux délégations, celle de Nicole Gay, et la mienne, et avec le soutien sans faille des services de Bernard Tacail, que je remercie chaleureusement.

C'est cette conjonction d'efforts et cette unité qui ont permis d'aboutir. La Maison dite du Chamarié, située au cœur du site historique classé à l'UNESCO de Lyon, dans le Vieux-Lyon, est certainement l'un des bâtiments les plus importants du point de vue patrimonial de notre Ville.

Le chamarié était jadis l'intendant de l'évêque, il détenait les clés de l'enceinte canoniale. Construite au XIII^e siècle, la maison, telle que nous la connaissons aujourd'hui, date pour l'essentiel du XVI^e siècle, voulue ainsi par le chamarié, François d'Estaing. Après la disparition du titre et de la fonction du chamarié à la Révolution française, la maison subit la création de plusieurs appartements, qui l'abîmèrent à l'intérieur, sans remettre en cause ses éléments d'architecture remarquables, qui sont révélés au public lors de la restauration de la cour intérieure en 2005. Entre-temps, elle était devenue propriété de la Ville, à la suite d'un legs en 1907. Elle avait été classée au titre des monuments historiques en 1943, et les logements étaient inoccupés depuis 1980. Il s'agissait donc de lui trouver une nouvelle destination.

La Ville a donc lancé un appel à candidatures international, avec l'objectif d'identifier un nouveau projet, respectant les exigences d'un tel édifice, avec trois exigences : la remise en valeur de ses décors intérieurs et extérieurs, une réutilisation de l'édifice durable, respectueuse et fidèle à l'esprit du lieu, enfin, l'accessibilité du public à la cour intérieure. Il s'agit de mettre la Maison du Chamarié à la disposition d'un opérateur, dans le cadre d'un bail emphytéotique de 99 ans, avec nécessité pour ce dernier de réaliser les travaux de restauration et de revalorisation, en conformité avec les exigences architecturales et patrimoniales.

Au terme de la consultation, la Ville a choisi une équipe aux références de premier plan, pour un projet innovant, le groupement de promoteurs Vista Imogal et le cabinet de Didier Repellin pour la restauration. Les travaux devraient conduire à une ouverture au public fin 2019. Les fonctions originelles du site seront valorisées par des commerces – l'actuelle pâtisserie et un caviste, et des logements aux étages.

Le projet entend également concilier la mise en valeur de l'histoire du bâtiment, tout en l'insérant dans le présent et l'avenir, avec l'intervention du Conservatoire National des Arts et Métiers et de la SERL, qui assureront le fonctionnement d'un FabLab. Dédié au patrimoine, celui-ci offrira aux touristes et aux Lyonnais une expérience interactive originale, à travers notamment une maquette en 3D du Vieux-Lyon, et il accueillera un atelier de fabrication numérique. Il introduit ainsi les nouvelles technologies toujours en mouvement dans le quartier ancien de Lyon. Un trait d'union est ainsi établi entre le passé et l'avenir, et le patrimoine n'est plus seulement la conservation des vieilles pierres, mais il se situe à la pointe de l'innovation.

Je vous remercie.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers collègues, vous le savez, les élus du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire sont des élus exigeants, quand il s'agit de notre patrimoine municipal. A plusieurs reprises, nous avons dénoncé votre politique de braderie immobilière sur les biens de notre Ville. Une braderie immobilière dans une opacité totale, une braderie immobilière qui ne sert pas l'intérêt général, bref, une braderie immobilière qui se résume en une levée de fonds pour les finances municipales, au profit d'intérêts privés.

Oui, nous sommes exigeants. Nous le sommes, parce que nous pensons qu'une politique municipale ne doit pas se limiter à la durée d'un mandat. Nous sommes exigeants, parce que nous pensons que les projets de qualité naissent d'une volonté politique forte de respecter l'esprit des lieux. Nous sommes finalement exigeants, car nous voulons construire la ville de demain, une ville que nous voulons transmettre aux générations futures, à partir de son histoire et de son patrimoine.

Et, pour une fois, vous avez fait preuve de cette exigence que nous vous réclamons. La reconversion de la Maison du Chamarié, dans le 5^e arrondissement, est un bon projet pour l'arrondissement, notre Ville et notre Métropole. C'est un projet novateur, celui d'installer un FabLab dans l'un des symboles du patrimoine du Vieux-Lyon, un lieu unique où les habitants pourront se réapproprier le patrimoine de leur ville, mais aussi construire des projets grâce à des imprimantes et des scanners 3D.

Ce n'est finalement pas très éloigné des projets de tiers lieux que nous voulons impulser dans le collège Truffaut, ou dans l'ancienne école des beaux-arts sur le 1^{er} arrondissement. Ce n'est pas très éloigné non plus du projet de maison de la ville et de l'architecture que nous vous avons suggéré dans la Galerie des Terreaux.

La reconversion de la Maison du Chamarié fait preuve d'exigence. Pourquoi ? D'abord, parce que le projet de reconversion ne nie pas l'héritage du lieu dans lequel il est inséré. Il se tourne certes résolument vers le XXI^e siècle, mais avec un ancrage patrimonial fort, en respectant l'esprit de ce lieu chargé d'histoire. Ensuite, parce qu'on s'est donné du temps pour réfléchir et construire ce dossier. et c'est au terme d'une mise en concurrence qu'un opérateur a été sélectionné, évitant ainsi des possibles conflits d'intérêts entre public et privé. et enfin, il ne s'agit pas d'une cession brute. L'intérêt collectif du projet est garanti par la mise en place d'un bail emphytéotique.

Nous voterons donc ce projet, car il illustre ce que nous faisons, élus du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire dans le 1^{er} arrondissement de Lyon.

C'est de cette exigence que sont nés des projets, comme de la Halle de la Martinière. C'est aussi de cette exigence que, demain, la Maison des Pentès naîtra dans le collège Truffaut.

Alors, face à cette politique de braderie immobilière, et parce que la reconversion de la Maison du Chamarié illustre d'autres manières de construire des projets, nous vous appelons aujourd'hui à faire également preuve d'exigence sur le dossier de la salle Rameau.

Construite sous l'impulsion de Georges Martin Witkowski, elle fait partie du patrimoine immatériel de notre Ville. Elle y a en effet vu défiler de grands noms de la musique et du spectacle, comme Isaac Stern ou encore Louis Armstrong. Elle fait également partie du patrimoine matériel de notre Ville, et, tout comme l'Hôtel-Dieu, c'est une souscription des Lyonnaises et des Lyonnais, qui a permis la construction de la salle Rameau.

Sa fermeture annoncée pour le mois de juillet 2017 et plusieurs bruits dans la presse nous font penser que vous envisagez de vendre la salle Rameau. des bruits qui se confirment notamment, parce que le club de tennis de table, occupant le sous-sol de la salle, a été convoqué expressément par Yann Chucherat. Nous savons également que Didier Repellin, architecte en chef des monuments historiques, a réalisé une étude patrimoniale. Quand on sait que c'est la même personne qui a réalisé l'étude patrimoniale sur l'Hôtel-Dieu, nous sommes inquiets. Nous sommes inquiets, car, parmi les projets dont nous avons eu connaissance, il y a, pêle-mêle, une grande surface, un penthouse sur la toiture, ou encore une salle de sport à la place de la salle de spectacle.

Faire preuve d'exigence sur le dossier de la salle Rameau, Monsieur le Maire, serait de :

Alors que le bâtiment fait partie intégrante du périmètre UNESCO, préserver son esprit des lieux en conservant sa fonction de salle de spectacle ;

Poser le cahier des charges d'un appel à projets, base d'une consultation ouverte, comme ce fut le cas pour la Maison du Chamarié.

Finalement, faire preuve d'exigence dans la gestion de ces dossiers, c'est aussi faire preuve d'exigence démocratique. et c'est ainsi s'éviter demain de se retrouver dans des positions inconfortables et délicates, comme celle de devoir répondre, dans son bureau, aux questions d'un journaliste alors que l'on est filmé. Parce que, voyez-vous, Monsieur le Maire, à force de vendre au coup par coup, dans l'opacité totale, dans une certaine confusion des genres, entre intérêt privé et intérêt général, on finit sûrement par en oublier l'exigence démocratique qui doit s'imposer à tout élu issu du suffrage universel.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Quelques mots pour M. Remy.

d'abord, s'il connaissait la Maison du Chamarié, cela fait maintenant une quinzaine ou une vingtaine d'années que nous attendons de pouvoir trouver un projet pour cette maison. Monsieur Remy ne pense que dépenses publiques. Tout ce qui est dans la ville, il achète. Les contribuables payent. Après, nous en faisons ce que nous en voulons. Nous ne savons même pas ce que nous pourrions en faire, mais lui, il paye. C'est déjà le premier credo.

Pour ce qui concerne la salle Rameau, c'est la même chose. Ce que nous allons faire, nous, c'est un appel d'offres pour qu'il puisse y avoir un lieu de spectacle. Je rappelle que, si la salle Rameau n'est pas beaucoup utilisée aujourd'hui, c'est parce qu'elle est conjointe d'un immeuble,

et qu'il n'y a pas d'isolation suffisante entre la salle Rameau et les appartements qui composent cet immeuble. Par conséquent, dès qu'il y a un concert, les habitants voisins envoient des pétitions. Il faut faire des investissements extrêmement forts, pour pouvoir remettre aux normes la salle Rameau. La ville de Lyon, dans les circonstances actuelles, n'a pas les moyens de le faire. Par conséquent, nous faisons appel, comme pour un certain nombre d'autres projets, à des projets privés. Je crois qu'un théâtre privé dans cette Ville ne serait pas de trop. Nous pouvons effectivement lancer un appel d'offres, qui, je l'espère, rencontrera quelque succès. S'il n'en rencontrait pas, évidemment, nous reviendrions sur cette décision, et nous serions amenés à vous faire d'autres propositions.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

(Abstention de M. Boudot.)

2016/2657 – Jardins partagés – Renouvellement de deux conventions d'occupation temporaire de terrains à usage de jardins partagés avec les associations « Régie de quartier 124 Services » pour le jardin Ornano, situé 8 place Lieutenant Morel à Lyon 1er et « la Montée Bonachoux » pour le jardin la Montée Bonachoux, situé montée Bonafous à Lyon 4e – Avenant à la convention avec le Centre social de la Sauvegarde pour le jardin du Château, situé 107 rue des Fougères à Lyon 9e – Approbation et autorisation de signature des conventions et d'un avenant

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération concerne le renouvellement de plusieurs conventions d'occupation temporaire, pour plusieurs jardins partagés :

Le jardin d'Ornano, situé place Morel, dans le 1er arrondissement de Lyon, géré par la régie de quartier 124 Services ;

Le jardin Bonachoux, situé montée Bonfous, dans le 4e arrondissement ;

Ainsi qu'un avenant à la convention avec le Centre social de la Sauvegarde, pour le jardin du Château à la Duchère.

Ces mises à disposition constituent une forme particulièrement innovante de responsabilisation des habitants et de soutien au pouvoir d'agir des habitants.

La Commission a rendu un avis favorable.

Mme TAZDAÏT Djida : Monsieur le Maire, chers collègues, les jardins partagés sont des espaces permettant de cultiver son potager en ville. Le citoyen devient acteur de son cadre de vie. Initiés à Lyon depuis 2001, en prenant l'exemple sur New York et ses quelque 600 potagers collectifs, ils sont entretenus par les habitants, pour les habitants. Aujourd'hui, il existe une quarantaine de jardins partagés, répartis dans nos neuf arrondissements. Pour ma part, j'affectionne tout particulièrement le jardin collectif Le Pré Sensé, dans mon arrondissement, le 8e.

Cet espace de verdure, intégré dans l'urbanité, contribue au bien-vivre en ville. Les apprentis et maîtres cultivateurs peuvent profiter d'une meilleure alimentation, ce qui a un réel impact sur leur santé. C'est également la santé des citoyens, dans leur globalité, qui est en jeu, car intégrer des espaces naturels dans notre ville ne pourra être que bénéfique pour les poumons des Lyonnais, notamment après les pics de pollution qu'a récemment connus notre Ville. Vous devriez y être plus sensibles.

C'est également un lieu d'apprentissage du travail de la terre, de découverte d'un environnement nouveau, et de transmission de valeurs. Jardiner, cultiver ses propres légumes, permet d'apprendre la patience, car le temps de la nature n'est pas celui de l'homme. Cela permet aussi le respect de la biodiversité dans son ensemble, ainsi que la gestion des déchets et de l'eau.

Enfin, c'est aussi un lieu d'échange, de partage et de création de liens sociaux. Le partage des productions, l'échange de conseils, la transmission intergénérationnelle et interculturelle sont les clés de la création d'une communauté soudée.

Les jardins partagés, ces poumons urbains, sont des initiatives qu'il faut évidemment soutenir et développer, au-delà des clivages politiques, car c'est l'apanage d'une ville moderne.

Merci, Monsieur le Maire. Nous voterons évidemment ces rapports.

M. LE MAIRE : Merci. J'irai cultiver avec vous, un de ces jours.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

(Abstention de M. Boudot.)

2016/2660 – Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire du domaine public entre la Ville de Lyon, les Nouvelles Subsistances et l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon (ENSBAL) pour des locaux situés dans le bâtiment 14 du site dit « Les Subsistances » – 8 bis quai Saint-Vincent à Lyon 1er – EI 01 182

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, rapporteur : la Commission a rendu un avis favorable pour cette délibération, qui concerne l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts et le développement de ses activités.

Je ne reviens pas sur les qualités et les performances de cette école. Elle est aujourd'hui reconnue pour sa volonté d'innovation et souhaite renforcer son travail dans le domaine de la création numérique, en permettant à ses étudiants de bénéficier d'espace supplémentaire pour la recherche et l'expérimentation, à partir des mêmes outils numériques. Ce travail sera croisé avec les Nouvelles Subsistances dans la présentation et la diffusion d'une partie de ces créations. Nous avons donc saisi l'opportunité de cette libération de locaux, pour travailler autour de ce projet. Merci.

M. BROLIQUIER Denis : l'intervention de Mme Tazdaït est retirée.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

2016/2593 – Approbation d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'un local sis 73 rue Vauban, à Lyon 6e, au profit de l'Association Comité du Rhône pour l'UNICEF

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, le premier rapport concerne le Comité du Rhône pour l'Unicef. J'en dirai un mot, car nous avons fêté, hier, dans les salons de l'Hôtel de Ville, les 70 ans de l'Unicef, et signé, à cette occasion, la Charte ville amie des enfants, en présence du Président de l'Unicef, Monsieur Dru.

Si Lyon est ville amie des enfants, c'est parce que nous avons noué des relations fortes et durables avec l'Unicef Rhône, créée en 1964 par Charles Mérioux. Depuis, de nombreuses étapes ont jalonné nos relations, faites de sensibilisation dans les écoles, dans le périscolaire depuis un an, mais aussi auprès du grand public.

C'est donc tout naturellement que je propose au Conseil le vote de la mise à disposition de locaux pour le Comité Unicef Rhône. Je vous remercie pour votre vote.

La Commission a rendu un avis favorable pour les trois autres rapports.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Il est adopté.

2016/2601 – Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local du domaine privé situé 79 rue Étienne Richerand à Lyon 3e, au profit de l'Association Comité de Coordination des associations du quartier Vilette Paul Bert – EI 03199

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

2016/2617 – Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 11 rue de Turenne à Lyon 3e, au profit de l'Association pour la gestion du Centre Social Bonnefoi – Ensemble immobilier N° 03343

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2016/2618 – Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit du domaine privé, situés 2 et 8 rue Saint-Théodore à Lyon 3e, au profit de l'Association L'Oasis Sans Souci – EI 03219

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2016/2597 – Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Mairie du 3e arrondissement – Mairie du 5e arrondissement – Fondation pour l'Université de Lyon : Journée de l'Economie – Montant total des exonérations : 11 514,17 euros HT

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2606 – Patinoire Charlemagne – Réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste – Réfection et isolation des façades – 100 cours Charlemagne à Lyon 2e – Opération n° 02061649 – Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 205-1, Programme n° 20004

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2615 – Lyon 9e – Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association Club de Saint-Rambert de l'Île Barbe, relative à la mise à disposition de locaux à usage de bureaux et de salle de réunion pour ses adhérents au rez-de-chaussée, 1er et 2e étages des immeubles sis 15 et 17 grande rue de Saint-Rambert – EI 09 035

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2616 – Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et EDF, dans le cadre du projet Smart Electric Lyon – Poursuite de la métrologie sur deux sites : le Musée d'Art Contemporain et le groupe scolaire Georges Pompidou

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2622 – Stade Marc Vivien Foé – Réaménagement et extension des vestiaires – 7 rue Jules Verne à Lyon 3e – Opération n° 03040541 – Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00004

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2624 – Travaux indispensables du propriétaire au Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) – Lancement de l'opération 08047517 « CIRC-Travaux de conservation du patrimoine 2015-2020 » – Vote et affectation de l'AP n° 2016-1, programme n° 20014

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2652 – Champagne-au-Mont-d'Or – Chemin Simon Buisson – Transfert à titre gratuit de la propriété de la chaufferie centrale de la Duchère et de ses équipements dans le cadre de l'article L. 3651-1 du CGCT au bénéfice de la Métropole – EI 99041 – n° inventaire 99041A000 – 99041T001 – 99041I001

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2653 – Lyon 4e – Approbation d'un protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires Le clos Savaron, situé 61 au 73 rue Henri Gorjus EI 04038 – n° inventaire 04038T002-01 – Acquisition à l'euro symbolique dans le cadre de l'opération 60021836 AP 2015-1 « Acquisitions foncières 2015-2020 » programme 00020

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)
(M. Kimelfeld ne prend pas part au vote.)

2016/2658 – Lyon 7e – Avenant n° 3 au procès-verbal de mise à disposition de biens par la Ville de Lyon aux Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération lyonnaise – 177 avenue Berthelot – EI 07020

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2661 – Lyon 1er – Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon, au profit de l'association LUCI Lighting Urban Community International, relative à la mise à disposition d'un local situé au 2e étage d'un immeuble sur cour sis 13 rue du Griffon à Lyon 1er – EI 01 122

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2016/2602 – Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 1 rue Albert Falsan à Lyon 9e au profit de l'association REED

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie
(Adopté.)

2016/2611 – Renouvellement de la convention d’occupation temporaire à titre gratuit du local Kléber en faveur de l’UGFRL, situé 78 rue Tronchet à Lyon 6e (EI 06175)

Rapporteur : Mme AÏT MATEN Zorah
(Adopté.)

2016/2623 – îlot 17 Duchère – Aménagement d’un pôle administratif et de services – Opération n° 09327003 – place Abbé Pierre à Lyon 9e – Lancement des travaux et affectation complémentaire d’une partie de l’autorisation de programme n° 2012-1 – Programme n° 00008

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Je dirai quelques mots pour préciser l’objet de ces travaux, concernant l’aménagement d’un pôle administratif et de services sur le plateau de la Duchère en 2018. Les travaux démarreront à partir de juillet 2017.

Ces travaux permettront d’offrir aux Duchérois un véritable pôle de services publics, là où, aujourd’hui, ils sont disséminés sur le quartier. Les habitants pourront y trouver les services, outre de la Maison du Rhône et du CCAS, la Maison de l’Emploi et de la Formation et la Mission locale, l’annexe de la mairie du 9e, et le GPV Duchère. l’Accueil sera mutualisé pour offrir au public une seule et même porte d’entrée.

Au cœur d’un quartier en pleine mutation urbaine, c’était une belle opportunité de réunir dans un même bâtiment plusieurs services publics. Cette mutualisation, Monsieur Geourjon, permettra des complémentarités entre services, trop souvent cloisonnés, un environnement et des conditions de travail améliorés pour les 60 agents concernés, et une simplification des démarches pour nos usagers.

Avec l’ensemble des élus concernés – Hubert Julien-Laferrière, Anne-Sophie Condemine, Zorah Aït-Maten, Michel Le Faou, et Nicole Gay, je suis convaincu que cette opération permettra de renforcer l’accès des habitants du quartier à notre service public et sa cohésion sociale.

La Commission a rendu un avis favorable.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : C’est un service public auquel nous tenons et qu’il ne faut évidemment pas dénaturer.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Il est adopté.

2016/2656 – REPORTÉ

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2016/2612 – Programmation 2016 au titre de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville 2015-2020 de l’agglomération lyonnaise – Demande modificative de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d’œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d’ouvrage de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2016/2666 – Parc Sutter à Lyon 1er – Opération n° 01040522 – Lancement de l’opération et affectation d’une partie de l’AP n° 2015-1 – programme 00012 pour un montant de 485 000 euros TTC

M. GIORDANO Alain, rapporteur : la Commission a rendu un avis favorable pour ce beau projet de réaménagement d’espace vert, à vocation ludique, spécialement tourné vers les enfants. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n’y a pas d’opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2016/2600 – Adoption d’une convention entre la Ville de Lyon, le CCAS et le Centre de Gestion du Rhône

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : la Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire, pour approuver cette nouvelle convention, entre la Ville de Lyon, le CCAS et le Centre de Gestion du Rhône pour les quatre prochaines années. Merci.

Mme BAUGUIL Véronique : Monsieur le Maire, dans cet hémicycle, nous ne parlons quasiment jamais du Conseil d’administration du Centre Communal d’Action sociale (CCAS), qui est pourtant le cœur de la politique sociale de notre Ville.

Avec la création de la Métropole de Lyon, le 1er janvier 2015, les Maisons du Rhône et les CCAS, notamment celui de Lyon, devaient être rebaptisés Maisons de la Métropole. Un réaménagement des antennes du CCAS est en cours, afin de les réduire au nombre de cinq, contre neuf à ce jour. À côté de cela, nous comptons 33 Maisons du Rhône principales sur le territoire de la Métropole. Où en sommes-nous aujourd’hui de la rationalisation de ces deux services ? Il est beaucoup question de mutualisation, sans précision.

Le 10 décembre 2015, le Conseil de la Métropole a adopté le Pacte de cohérence métropolitain. Concernant la politique sociale, la mise en place d’une prise en charge unique de la demande sociale par une délégation de compétences de la commune à la Métropole était alors d’actualité, afin de permettre une instruction commune des dossiers entre les Maisons du Rhône et les antennes sociales des CCAS. Le projet de rapprochement de ces deux entités devait s’intensifier durant l’année 2016, par le biais d’expérimentations, notamment dans les 7e et 8e arrondissements. Monsieur le Maire, quels sont les premiers résultats que vous pouvez nous communiquer ?

Une harmonisation est indispensable pour construire une politique efficace et unifiée à l’échelle métropolitaine. Les élus UDI pensent que le CCAS doit se recentrer sur la coordination de l’action sociale, et que la Métropole doit définir la politique sociale en concertation avec les communes. la lisibilité serait meilleure pour nos administrés et serait source d’économies.

Finalement, en 2015, vous nous avez présenté une coquille vide. l’Effet d’annonce de la création de la Métropole était plus important que le contenu. Mais, deux ans après, il est largement temps que vous nous parliez de ce contenu, en dehors d’une arlésienne. Quelles sont les avancées de la mise en place de votre politique sociale sur le territoire métropolitain, et quelle place aura le CCAS de Lyon dans cette organisation ?

Je vous remercie.

Mme AÏT-MATEN Zorah, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire. Je dirai simplement quelques mots.

Madame BAUGUIL Véronique, je ne pensais pas que vous auriez le courage d’intervenir sur ce sujet, pour la simple raison qu’hier, en Conseil d’administration du CCAS, vous étiez présente, nous avons fait la présentation par les services du rapprochement des Antennes Solidarités et des Maisons de la Métropole. Vous avez eu le bilan complet. Mardi et mercredi, je me déplace dans les quatre territoires – et non simplement trois – sur Lyon, 1-2-4, 7-8, 3-6, et 5-9, et je vais à la rencontre des Maires d’arrondissement et des adjoints d’arrondissement pour leur présenter, avec le chef de projet du CCAS, et avec le chef de projet de la Métropole, ce rapprochement. C’est extraordinaire – je vous le dis de manière très calme – que vous osiez revenir sur ce sujet, alors qu’hier, vous avez eu la présentation et que vous n’avez posé aucune question.

Nous nous retrouverons mercredi, ensemble, chez vous.

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, si nous n’avions pas consulté les maires d’arrondissement, avant d’en discuter en Conseil municipal, nous aurions eu quelques reproches. Comme nous avons le sens de la concertation, nous consultons largement, avant de présenter au Conseil municipal de la Ville.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n’y a pas d’opposition ? Elles sont adoptées.

2016/2587 – Remise gracieuse de dette

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2016/2594 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2016/2598 – Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour l'année 2017

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)
(M. Boudot a voté contre.)

2016/2599 – Avenant à la convention Mission Site Historique

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2016/2604 – Adhésion de la Ville de Lyon à l'Institut de Recherche et d'Enseignement des Soins d'Urgence (IRESU)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2016/2610 – Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales et adoption d'un avenant n° 1 à la convention cadre 2016-2018

M. CLAISSE Gérard : la Commission a rendu des avis favorables sur les cinq délibérations. Pour la dernière, Monsieur le Maire, je laisserai Jérôme Maleski rapporter l'avis de la Commission, ainsi que nous en avons convenu en Commission RH. Étant Président du COS, je ne peux ni la voter, ni en être le rapporteur.

M. MALESKI Jérôme, rapporteur : la Commission a rendu un avis favorable, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Claisse ne prend pas part au vote.)

Question orale déposée en Conférence des Présidents par le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon sur les rythmes scolaires

M. BERAT Pierre : Monsieur le Maire, nous voulions vous aider, ce soir, en fin de Conseil, en déposant un vœu, mais que vous avez refusé de prendre. Nous souhaitons vous proposer un vœu sur les rythmes scolaires, pour vous permettre d'expliquer au gouvernement qu'il fallait revenir sur cette réforme. Vous n'avez pas souhaité que nous déposions un vœu. Je vais donc vous poser une question diverse sur le sujet.

Il y a quelques mois, Monsieur Collomb, dans une réunion du Parti socialiste, dans le 5e arrondissement, dans votre émancipation de Najat Vallaud-Belkacem, vous avez laissé entendre que vous étiez contre la réforme des rythmes scolaires. Je pense que vous progressez sur le bon chemin.

M. LE MAIRE : Vous me suivez à la trace !

M. BERAT Pierre : Absolument !

Nous voulions que tout le Conseil municipal vous appuie dans cette demande au niveau national, pour annuler cette réforme. Vous avez refusé mon vœu.

Je note qu'au plan de l'actualité, c'est le bon moment pour le faire, puisque nous voyons revenir le géniteur de la réforme, M. Peillon, et l'accoucheur, M. Hamon, dans le cadre de la primaire. C'est le moment de porter ce message.

Je ne reviens pas sur tous les motifs. Simplement, sur le budget, pour une réforme qui n'atteint pas son objectif, elle coûte 1,5 million d'euros aux familles, 3 millions d'euros à la CAF, 1,8 million d'euros à l'Etat, et 5,2 millions d'euros aux contribuables lyonnais. Ce n'est donc pas une mince affaire.

La question est la suivante, Monsieur le Sénateur-Maire, pour vous appuyer dans ce combat politique d'émancipation : pouvez-vous vous faire le porte-parole du Conseil municipal de Lyon auprès du gouvernement, pour demander l'abandon de cette réforme ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous faites partie de ces Républicains qui se mettent en marche. Mme Brugnera va vous répondre.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur Berat, vous avez les bons chiffres, mais, visiblement, vous ne les comprenez pas, car vous avez une approche abstraite et idéologique de la question de la réforme des rythmes.

d'Ailleurs, je dois dire que vous ne vous êtes pas trop intéressé à ce qui est fait dans les écoles publiques lyonnaises. La particularité de notre réforme est que, sur les onze heures de temps périscolaire créées, seules trois heures concernent le vendredi après-midi. En effet, nous avons fait le choix d'améliorer notre pause méridienne. C'est sur cette pause méridienne que la plupart du budget que vous citez est utilisé.

Bien sûr, cette réforme, nous l'avons subie. Nous aurions préféré faire évoluer notre offre périscolaire plus progressivement, il est vrai pour des raisons budgétaires, mais aussi pour des raisons de faisabilité.

Malgré tout, et grâce à l'implication de tous, nous avons réussi à conduire cette réforme dans un temps record. Dès la rentrée, les enseignants et les parents nous faisaient retour de la réelle amélioration du temps de cantine, permettant de meilleurs apprentissages l'après-midi.

Depuis le début de ce mandat, j'ai conduit cette réforme avec pragmatisme, à l'écoute des enfants, des parents, des professionnels, dans l'amélioration continue du dispositif. Les parents attendent de nous des actions. Ils sont associés depuis le début de notre démarche de suivi et d'évaluation. Ils souhaitent – ils nous l'ont dit – de la stabilité et une amélioration progressive. Nous l'avons bien compris. Notre organisation est désormais stabilisée, et nous continuerons dans cette voie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je sens que Mme Brugnera est sur la voie du Ministère de l'Éducation nationale dans les prochaines années.

Mes chers collègues, nous avons terminé ce bon Conseil. Je vous souhaite de bonnes fêtes. Nous nous retrouvons l'année prochaine, pour reprendre dans l'allégresse l'ensemble de nos débats.

Merci.

(La séance est levée à 20 heures 10.)

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 16 JANVIER 2017

(n° 2017/2697 à 2017/2758)

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 16 janvier 2017 à 15h, Mmes et MM les membres du Conseil municipal dûment convoqués le 9 janvier 2017 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer Mme Mina Hajri secrétaire de séance, par vote à main levée :

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Ait Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bezieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, M. Berat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondev, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tete, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdait, M. Guillard, Mme De Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : M. Bernard (pouvoir à M. Coulon), Mme Berra (pouvoir à Mme Sangouard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Condemine), Mme Frih (pouvoir à Mme Hajri)

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Besson (pouvoir à Mme Gay), M. Cucherat (pouvoir à M. Sécheresse), M. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Mme Fondev (pouvoir à M. Graber), Mme Manoukian (pouvoir à Mme Rabatel), Mme Palomino (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda)

M. LE MAIRE : L'Appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint. (Le quorum est constaté).

Présentation des vœux du Conseil municipal à M. le Maire :

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, en tant que Premier Adjoint, il me revient en ce début d'année de vous transmettre au nom du Conseil municipal nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour vous-même, mais aussi, des vœux de réussite pour notre ville, et je souhaiterais en cette occasion formuler un message d'espérance.

En cette période d'incertitude, tant au niveau national qu'international, à une période où les montées des populismes et des extrémismes représentent de vrais dangers pour nos démocraties, notre ville doit poursuivre son développement, en restant fidèle à son histoire, à son identité et à sa force d'innovation.

Nous devons nous souvenir que depuis des siècles et jusqu'à aujourd'hui, notre ville est un creuset où se mêlent des influences et des idées différentes, mais plaçant toujours l'homme au cœur du développement de la cité. Les grandes idées politiques que notre ville a su bâtir au XIXe siècle ont forgé le socle d'une tradition anti-individualiste, forte d'un esprit de solidarité, donnant ainsi à chacun la possibilité de participer à la construction de la cité. Que ce soit le saint simonisme, le mutualisme, le solidarisme, le mouvement coopératif, le catholicisme social, tous ces courants de pensée qui ont eu pour point commun de réfléchir aux moyens de créer un ordre social et économique plus juste, en acceptant les contraintes de leur temps et en refusant les positions extrêmes, telle est une partie de l'histoire de notre ville.

Toujours ces approches prônaient la recherche de convergence par la négociation, un esprit de concorde, en rejetant toute division, tout conflit. et notre action aujourd'hui s'inscrit dans cet héritage renouvelé.

Nous devons aussi la vitalité de notre cité à une formidable tradition d'accueil, par sa position géographique mais aussi par cette volonté de mobiliser les énergies d'où qu'elles viennent, les transformant en richesses potentielles. Tel est l'esprit de notre ville, un réalisme habité, porteur de rassemblement.

Et les grands moments de développement dans l'histoire de notre ville furent le fruit de la mobilisation de la société civile, du monde économique et industriel, du monde culturel et universitaire, du monde associatif et plus largement de tous les citoyens et citoyennes quelles que soient leurs cultures et leurs origines.

Ici, je voudrais particulièrement saluer le travail de l'ensemble de l'équipe municipale, Monsieur le Maire, des adjoints, des élus du Conseil municipal et des Conseils d'arrondissement, saluer le travail de tous les services de la Ville qui agissent au quotidien. Chacun et chacune sont mobilisés dans le même souci de faire avancer notre ville, même s'il faut une vraie volonté au quotidien et que parfois l'eau est lourde à un jour de la source.

Au-delà des différences de chacun, c'est le même engagement qui nous anime. Lyon n'est jamais aussi forte que lorsque tous les acteurs de son territoire marchent ensemble, en bonne intelligence.

L'autre force de notre cité, c'est son audace permanente. Cette audace, c'est de croire dans la force et le pouvoir du politique, et vous y croyez Monsieur le Maire, c'est de porter une vision et une stratégie, de faire des choix, de s'y tenir, de réformer et d'innover.

Victor Hugo ne disait pas autre chose en écrivant ces mots sur notre ville : « La vertu qui est dans le travail, l'intuition sociale qui connaît et qui réclame sans relâche la quantité acceptable de révolutions, l'esprit d'aventure pour le progrès, voilà ce qui caractérise Lyon. »

Une ville qui travaille, une ville qui imagine l'avenir. et quel résultat ! Monsieur le Maire, aujourd'hui Lyon est la première métropole créée en France, elle joue à égalité avec d'autres métropoles à l'échelle mondiale dans le domaine économique et industriel, nous avons accueilli le Président Chinois et avons replacé Lyon dans la dynamique de la route de la soie. Nous avons réussi à opérer la métamorphose de la Confluence, de la Part Dieu, de la Duchère, de Mermoz, de Gerland, de l'Hôtel Dieu. Nous avons engagé le déclassement de l'autoroute A6-A7 et nous avons obtenu que Lyon soit classée première destination de tourisme de week-end en Europe. Si vous nous aviez dit tout cela il y a 15 ans, on ne vous aurait pas cru Monsieur le Maire et d'ailleurs je pense qu'il y en a qui n'y croient pas encore. et bien tout cela, nous l'avons fait. Nous l'avons fait car nous avons su travailler ensemble, sous votre impulsion. Nous l'avons fait en prenant en compte les contraintes budgétaires que nous connaissons tous, en plaçant Lyon dans la liste des villes dont la bonne santé financière est reconnue. Nous l'avons fait sans obscurcir le futur des générations qui nous suivront, bien au contraire.

Aujourd'hui, notre feuille de route est claire, nous allons continuer à réformer et à imaginer l'avenir. Sans flânerie, mais avec détermination, avec un objectif clair : il s'agit de construire une métropole active sur le plan économique, et nous savons combien le monde économique et le monde du travail se transforment, 65 % des enfants qui sont en primaire auront des métiers qui n'existent pas aujourd'hui. Nous allons construire une métropole solidaire et équilibrée, une métropole où l'écologie et le développement durable sont au cœur de nos préoccupations, construire une métropole culturelle portée sur la création, la recherche et la diffusion des connaissances.

Nous sommes engagés dans une compétition avec les autres métropoles à l'international, nous inscrivons nos actions sur le temps long avec

force et détermination, c'est là aussi la force de Lyon, être une ville qui sait rayonner et se projeter dans des projets à l'autre bout du monde, une ville avec une foi sans limites pour l'innovation, une innovation permanente qui se conjugue avec la volonté de changer.

Monsieur le Maire, nous adhérons, je pense, à votre formidable optimisme car nous savons le travail engagé par tous les acteurs de notre territoire. Malgré tous les progrès que nous avons réalisés, nous savons que nous devons continuer notre travail.

Nous croyons en Lyon car tous nous aimons cette ville et lui donnons toute notre énergie. Alors, continuons ensemble à construire l'avenir et selon une de vos devises je crois, « rien de trop ».

Je vous adresse à vous et à nous tous nos meilleurs vœux.

(Applaudissement de l'Assemblée.)

M. LE MAIRE : Bravo Monsieur Képénékian.

Monsieur le Premier Adjoint, merci de vos bons vœux. Cher Georges, ils me vont droit au cœur.

Je veux évidemment souhaité à chacune et à chacun des Conseillers ici présents une bonne année 2017, qui sera marquée par quelques événements nationaux qui changeront la face de notre pays, forcément. et cela peut changer aussi des parcours individuels, mais il n'est jamais rien qui ne soit définitivement écrit et donc les choses peuvent totalement évoluer.

J'ai connu pour ma part, à la fois des périodes d'euphorie et des périodes un peu plus difficiles, donc je sais ce qu'est la vanité des vanités et combien il faut se tenir en dehors de tout triomphalisme et lorsque l'on connaît des périodes moins glorieuses, être capable de rebondir et d'aller de l'avant.

Permettez-moi de souhaiter que pour notre pays, cette échéance que vont constituer les élections présidentielles, soit porteuse d'avenir, qu'elle puisse permettre de faire face aux grands défis qui sont ceux de notre pays. d'abord, évidemment, ce problème du chômage de masse, qui est un problème fondamental pour tant de familles. Qu'elle puisse permettre aussi d'envisager l'avenir, de penser aux nouvelles générations et donc de ne pas indéfiniment reporter la dette sur nos successeurs. Aujourd'hui on sait que peut-être les taux d'intérêt vont demain remonter et donc ce qui aujourd'hui nous permet de soutenir la dette des états sera peut-être un peu moins facile demain.

Pour ce qui concerne notre vie municipale, nous serons en cette année 2017, à mi-mandat et donc, chacune et chacun peut voir aujourd'hui quel est le développement de la ville.

Cher Georges, vous avez commencé par évoquer un certain nombre d'idées qui me sont chères, celles qui forgent l'identité de Lyon, un humanisme qui existe à Lyon, vous l'avez rappelé, sous différentes facettes. Une facette laïque, c'est effectivement le socialisme proudhonien, saint-simonien, le solidarisme de Léon Bourgeois. et donc au fond, qu'est-ce qu'il y avait de commun à ces idées-là ? C'était de penser qu'il fallait résoudre dans le même temps, la question économique et la question sociale. Qu'il n'y avait pas de développement d'une nation sans création de richesses, mais qu'en même temps, il fallait penser à faire en sorte que cette richesse profite à tous : cette question est aujourd'hui posée.

Et puis, il y avait une pensée chrétienne, le catholicisme social, que vous avez évoqué, qui finalement posait les mêmes termes de la problématique. Comment concilier développement économique, création de richesses et puis partage de ces richesses ?

Evidemment, lorsque que l'on regarde, par exemple, l'histoire de Lyon et ce qu'étaient les Canuts : qu'est-ce que c'était que la révolte des canuts ? C'est quand tout d'un coup, l'activité économique s'effondrait et donc toutes celles et tous ceux qui étaient là, qui étaient les créateurs de richesses, les chefs d'ateliers, ceux qui produisaient, n'avaient plus de commandes. Ils voyaient tout d'un coup, leur vie réduite à néant. Pour faire face à cela, ils portaient, vous l'avez indiqué, quelques idées : le mutualisme, la coopération... et ce sont aujourd'hui des idées qui sont toujours évidemment d'actualité.

Lorsque je regarde, par exemple, la création de richesses économiques dans l'agglomération, qui est évidemment plus que jamais nécessaire pour faire en sorte que notre Ville aille de l'avant, je m'aperçois qu'elle prend aujourd'hui des formes diverses et que c'est souvent sous la forme, dans les jeunes générations, d'associations, de coopération, qu'à nouveau se développe la création d'entreprises, que se développe la création de richesses dans notre Ville.

Je vois, par exemple, dans le domaine du numérique, qui est au cœur de la création de richesses aujourd'hui, parce qu'il infuse partout dans les autres domaines, je vois combien aujourd'hui se créent des espaces de coworking, les Fab lab coopératifs, etc... c'est-à-dire on retrouve ce qu'on avait porté à l'époque, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

Alors évidemment, il nous faut continuer à développer cette création de richesses dans notre Ville : c'est une chose à laquelle je me suis toujours attaché, qui était peut-être moins sensible avant la crise économique, parce que finalement il y a encore une dizaine d'années, beaucoup de gens pensaient que c'était quelque chose de naturel. On s'aperçoit aujourd'hui avec les mutations technologiques qui sont en cours, avec les révolutions, que ce qui paraissait stable, peut soudain appartenir au passé et que si on n'a pas pensé à pouvoir changer, à pouvoir créer de nouvelles sources de richesses économiques, on peut tout d'un coup, à un moment donné, s'effondrer !

Moi, j'ai connu Lyon qui n'avait pas la même richesse économique. Lorsqu'aujourd'hui je discute avec un certain nombre de mes collègues à travers la France : ils me disent « Oui, mais Lyon, c'est très riche ! » Lorsque j'ai commencé en politique, je sais ce qu'étaient les 8^e et 9^e arrondissements, où toutes les activités s'étaient effondrées. Donc, j'ai toujours ceci présent à l'esprit. Il faut sans cesse poursuivre, aller de l'avant, de manière à ne pas se retrouver avec un certain nombre d'industries obsolètes ou des industries qui peuvent partir en fonction de leurs propres projets à l'autre bout de la planète.

C'est parce que nous créons cette richesse, que nous pouvons porter aussi la solidarité, la solidarité dans les projets que vous avez évoqués : la rénovation urbaine que nous essayons de porter dans un certain nombre de quartiers, de manière à ce qu'il n'y ait pas une espèce de ségrégation qui s'établisse entre les quartiers, les communes dynamiques, puis celles qui le sont moins, qui à un moment donné peuvent se paupériser, se ghettoïser.

Moi, qui aie été Maire du 9^e arrondissement et donc quelque part de la Duchère, je sais combien, effectivement, il n'est pas de développement possible, sans qu'il y ait une mixité sociale, que si un quartier ne connaît à un moment donné parmi ses habitants, que des populations en difficulté, il y a forcément des désordres qui s'installent. et cela, c'est une grande pensée que j'ai eue pour la Duchère, que l'on a pour Mermoz, mais que l'on a aussi sur les communes de la périphérie, sur Vaulx-en-Velin, quand nous essayons d'apporter une dynamique nouvelle au Carré de Soie.

C'est évidemment avec cette pensée-là, pas simplement pour créer de l'économie par l'économie, parce qu'il y a des gens qui pensent que quelque part nous sommes un peu obsédés par cela et que cela n'a pas de retentissement social ! Bien évidemment que les deux choses sont liées.

Alors je disais, essayer de concilier l'économie et le social : c'était les grands défis de la fin du XIX^e siècle et du XX^e siècle. Ils existent encore aujourd'hui, mais un nouveau défi est venu s'ajouter, auquel nous sommes aujourd'hui plus sensibles, c'est celui du développement écologique et donc du grand défi climatique, énergétique, qui se pose aujourd'hui à l'ensemble de nos sociétés.

Pour aller souvent en Asie, je vois bien des grandes villes qui sont dynamiques sur le plan économique, qui ont créé en l'espace de 15-20 ans, une richesse formidable, qui même sur le plan social, intègrent un certain nombre de leurs populations. Quand on compare en l'espace de vingt ans, le développement d'un certain nombre de pays, que l'on regarde les niveaux de vie entre ce qu'il y avait il y a vingt ans et puis aujourd'hui, c'est sans commune mesure. Mais ils avaient pour cela un peu sacrifié la prise en charge des problèmes écologiques. et aujourd'hui, cela revient de manière tout à fait essentielle et dans de grands pays amis que vous avez cités, aujourd'hui c'est redevenu une priorité. Quand pendant des semaines, vous ne pouvez plus sortir de votre maison, que vos enfants sont confinés dans votre appartement, parce qu'effectivement la pollution est extrême, évidemment que ce sont des questions qui se posent.

Voilà, je crois que lorsque l'on regarde l'évolution de Lyon, on peut prendre -et moi j'en parle souvent- problématique par problématique. Evidemment, chaque action est importante, mais cela s'inscrit dans une philosophie de fond, dans une réflexion. Il y a des gens qui me disent : « On ne voit pas le sens ! » Moi, je le vois bien le sens ! et je vois bien, effectivement, dans quelle direction nous allons, comment nous nous inscrivons dans cette grande tradition humaniste de Lyon et comment nous essayons, effectivement, de construire une société équilibrée.

Alors, Georges Képénékian a terminé par un propos en français qui était « Rien de trop ! »

Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est le principe de base de la philosophie grecque et en grec, cela se dit « médén agan » (rien de trop). C'est tous les principes de la philosophie grecque que cette recherche de l'équilibre dans les villes. Evidemment, des villes comme Athènes par exemple ont été porteuses de cette philosophie en essayant d'abord d'être ouvertes sur les grands mouvements du monde de leur époque et si Athènes a rayonné par rapport à Sparte la guerrière, c'est parce qu'elle était ouverte aux grands courants du monde et qu'elle a développé une culture dans l'échange qui était tout à fait extraordinaire.

C'est ce que nous essayons de faire à Lyon : être ouvert sur le monde, sur les échanges commerciaux, puisqu'Athènes était une cité commerciale. Mais dans l'échange commercial, il y a toujours plus que la simple valeur marchande, il y a l'échange humain, l'échange culturel.

Je vais terminer parce que j'avais évoqué l'autre jour chez M. Blache -que je veux remercier de son accueil chaleureux lors des vœux du 6^e arrondissement- Aristote et je n'avais pas, parce que le discours était un peu long, terminé sur Aristote. Il se trouve qu'Aristote a écrit sur la chrématistique et la chrématistique, c'était déjà une réflexion sur la monnaie et sa valeur. Il disait que la monnaie devait pouvoir permettre de porter une valeur d'usage et non pas être prise comme sa propre finalité parce qu'à ce moment-là, les choses s'emballaient. Je pense que la réflexion d'Aristote est encore valable pour notre monde et que la grande pensée de l'humanisme lyonnais, de l'économie sociale lyonnaise, c'était de penser que la finalité de l'économie, c'était les femmes et les hommes.

Bonne année à chacune et à chacun d'entre vous. Elle sera je crois, on le verra dans ce Conseil, fertile en beaux événements pour l'agglomération lyonnaise.

(Applaudissements).

Je dirai comment s'écrit « mèdén agan » pour le procès-verbal.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe n° 2014/4 et n° 2014/5 du 4 avril 2014, et n° 2015/1496 du 28 septembre 2015.

Il s'agit principalement d'actions d'estimer en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2015.

Ce dernier a été approuvé par délibération n° 2016-1618 du 12 décembre 2016 par le Conseil de la Métropole de Lyon.

Un exemplaire de ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique.

Je donne la parole à M. Thierry PHILIP pour dire quelques mots sur ce dossier.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, en effet, l'élimination des déchets fait partie de ma délégation de Vice-Président de la Métropole. Cette délégation, j'en profite pour le dire, prend acte que la Métropole est la collectivité de la santé ou plutôt de la préservation de la santé des grands Lyonnais dans les 59 communes.

La Métropole, c'est en effet l'eau que boivent les Lyonnais, c'est l'air qu'ils respirent, c'est le bruit qu'ils entendent, c'est le foncier et les problèmes de pollution de sol, c'est aussi la préservation des espaces verts péri-urbains qui sont à la fois le poumon et le grenier de la Métropole et c'est tout le travail pour favoriser l'activité physique.

La propreté, la collecte, le traitement des déchets, autant dire l'hygiène, c'est évidemment au cœur de cette nécessité de préserver la santé et cette après-midi, je vous présente très rapidement le rapport dit Barnier qui résume le traitement de nos déchets en 2015.

d'Abord, je vous rappelle les dispositifs de collecte en porte à porte avec les poubelles grises : il y en a 225 519 dans la métropole pour les ordures ménagères résiduelles. Les poubelles jaunes emballages légers et papiers : 183 905. et puis, il y a l'apport volontaire avec le verre, avec les corbeilles, avec les déchèteries, avec les collectes spéciales comme par exemple les sapins, les déchets verts. Je signale, dans cet apport volontaire, qu'il y a 2 294 silos à verre et qu'à chaque fois que vous ne mettez pas des bouteilles de verre dans les silos à verre, ça coûte 140 euros la tonne de plus que quand on les met dans le silo à verre qui en plus, est une action solidaire dont je reparlerai à la fin.

Voilà pour les dispositifs. Cette année, nous avons mis 154 nouveaux silos à verre, ouvert 9 silos de proximité supplémentaires en habitat collectif, une collecte spécifique de sapins, fait 52 collectes spécifiques de végétaux et renforcé nos partenariats avec les éco-organismes sur les collectes de proximité en centre-ville et les collectes avec les bailleurs.

Enfin, nous avons ouvert des bornes pour les textiles, collecté les déchets spécifiques de la pharmacie avec les pharmacies et collecté des piles par exemple avec la grande distribution.

Quels sont les résultats ?

d'Abord, il faut dire qu'on s'était fixé en 2009 des objectifs qui étaient de diminuer les ordures ménagères et assimilées de 7 %. Nous avons atteint ce premier objectif qu'on s'était fixé.

Ensuite, on a baissé les ordures ménagères résiduelles, on produit moins d'ordures : - 1,4 % par rapport à l'année précédente. On a diminué les emballages légers et on a augmenté la collecte du verre. Ce qui reste problématique, ce sont les taux de refus, c'est-à-dire les mauvais tris dans la poubelle jaune qui sont encore élevés à 29,6 %.

Ensuite, on a renforcé le rôle de la Métropole : on a donné l'exemple dans le restaurant administratif, dans les services, on a fait du compostage, on a sensibilisé tous les publics autour de la Métropole et puis, on a augmenté aussi, je l'ai dit tout à l'heure, les collectes de déchets verts et de sapins.

Au total, nous valorisons 90 % de ce que nous collectons, soit en valorisation dite matière (c'est le compostage, c'est la régénération, c'est le remblaiement par exemple avec ce qu'on collecte dans les déchèteries ou dans les poubelles) pour 61 % c'est de la valorisation énergétique, c'est-à-dire qu'on produit de la chaleur avec ce qu'on collecte et 9 % sont stockés, c'est-à-dire enfouis.

Il y a deux unités de valorisation énergétiques, deux incinérateurs dans le grand Lyon : un à Gerland qui est géré par la Métropole et l'autre à Rillieux qui est géré par le privé. Au total, il y a 391 779 tonnes qui sont réceptionnées et 388 000 incinérées à Lyon Sud et 141 000 à Lyon Nord. Ce qui veut dire que les déchets ne proviennent pas tous du grand Lyon : 80 % du grand Lyon et le reste des communes avoisinantes.

Les deux usines sont de très haut niveau de qualité, ce qui nous permet de réduire la taxe qui s'appelle la TGAP.

Le taux de performance énergétique est très supérieur à Lyon Sud de 74 % par rapport à Lyon Nord. C'était l'année où il y a eu un accident à Rillieux donc ce n'est pas comparable.

On produit de la chaleur, on produit d'ailleurs aussi du froid l'été et on produit de la dioxine en quantité très faible. Par contre, des quantités importantes : 72 000 tonnes de mâchefers. Nous avons fait, il y a deux ans, une étude pour voir pourquoi on n'arrivait pas à se débarrasser de nos mâchefers. On s'est aperçu que tout le monde y arrivait sauf nous. Donc on a fait de très gros efforts à l'intérieur de la Communauté urbaine, dans les marchés de la Métropole et aujourd'hui, la totalité des mâchefers sont utilisés en sous-couche routière par exemple.

Dernier point : les indicateurs financiers. Vous savez que ça fait l'objet d'un certain nombre de débats. Alors, essayons d'être clairs.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères rapporte 126 M€. Le coût complet de tout ce que je viens de vous expliquer, c'est 145 M€. Pourquoi il y a une différence qui est discutée ? Parce qu'il y a des recettes. Evidemment, quand on fait de la revalorisation matière, quand on produit de la chaleur, on le vend et donc, nous avons 33 millions de recettes, ce qui fait un coût net de 112 millions et donc une différence de l'ordre de 12 % entre les recettes et les dépenses qui est parfaitement admissible puisqu'il y a maintenant une instruction fiscale qui définit que ça ne doit pas dépasser 15 % et c'est admissible aussi puisque nous savons qu'il va y avoir de gros investissements et qu'on aura besoin de cet argent.

Je termine par quelques remarques si vous le voulez bien. d'Abord pour dire que l'usine Lyon Nord de Rillieux a repris à plein son potentiel de traitement depuis la fin de l'année.

Deuxièmement, que la métropole a été lauréate du plan d'amélioration de la collecte d'éco emballage de l'appel à projet national zéro déchet, zéro gaspillage, et que la métropole utilise aussi cette collecte de déchet pour être solidaire.

Donc nous avons avec notre collègue Émile Beaume, ouvert cette année neuf donneries dans les déchetteries. Alors, les donneries ça collecte tout un tas de choses qui peuvent être réutilisées et qui sont ensuite données aux entreprises de l'économie sociale et solidaire par exemple, les vêtements pour EMMAUS et Notre-Dame des sans-abris. Toujours dans la solidarité, la collecte des papiers permet de donner un chèque de 10.000 euros au moment du Téléthon à l'AFM et vous le savez depuis de très nombreuses années. la collecte du verre est un geste solidaire pour la lutte contre le cancer et nous avons fait cette année un chèque de 80.000 euros et nous ferons en 2016, puisque je vous ai dit tout à l'heure qu'il y avait beaucoup plus de silo à verre que l'année dernière un chèque qui dépassera les 90.000 euros et ça c'est la solidarité des Lyonnais qui associe le geste de tri et la solidarité.

Je vous remercie

M. LE MAIRE : Merci bien, donc aucune demande de temps de parole n'ayant été formulé sur ce dossier, je vous demande de me donner acte de cette communication.

Nous avons ensuite un rapport, le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement, c'est M. Corazzol qui va présenter ce dossier.

(Acte est donné)

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Merci monsieur le Maire, Mes chers collègues.

La Métropole c'est aussi la préservation de la ressource en eau et de la qualité de l'eau et son rapport montre combien la métropole répond à ses enjeux.

Tout d'abord, en termes d'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable. Voyons quelques éléments concernant l'organisation. Je vous rappelle qu'avant le 2 février 2015, nous avions un contrat d'affermage avec Véolia et depuis le 3 février 2015 un contrat de délégation du service public qui a été confié à Eau du Grand Lyon, une filiale de Véolia.

Les principaux indicateurs du service sont les suivants :

Une population des services sur le Grand Lyon qui est de 1,3 millions d'habitants pour 360 000 abonnés. des données patrimoniales regroupent 11 sites de captages, 13 stations de pompage primaire, 64 réservoirs, 43 stations relais, 10 surpresseurs, 4000 km de réseau de canalisation et 1000 km de branchements. Quelques indicateurs techniques. Un volume de mise en distribution qui est environ de 96 millions de m³ et un volume consommé qui est autour de 74 millions de m³. On est là dans une certaine stabilité. et nous avons un rendement de réseau qui est autour de 80%.

Concernant le prix de l'eau, il faut noter une stabilité du prix de l'eau depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat de DSP au 3 février 2015. Suite à la baisse de près de 20% intervenue à cette même date.

Si on regarde la base d'une facture type annuelle au 3 février 2015, la facture est passée d'environ 216 euros à 173 euros pour la part eau potable.

Au 1^{er} janvier 2016, elle est exactement du même montant. Les investissements qui sont financés, réalisés dans le cadre du budget des eaux et par les délégataires.

Pour le grand Lyon, c'est 18 millions d'euros et pour les exploitants ils prennent en charge environ 21 millions d'euros d'investissement.

Différents faits marquants en 2015 :

d'abord, le démarrage du nouveau contrat en février 2015, mais je vous en ai déjà parlé.

Le démarrage du chantier d'enlèvement des atterrissements situés à l'entrée du champ captant de Crépieux Charmy.

Les obligations de renouvellement du réseau qui ont été mise en place et puis surtout un élément à noter de manière importante en termes de qualité de l'eau, près de 190000 mesures ont été réalisées et la conformité se trouve entre 99,9 % et 100%.

Concernant l'exploitation du service d'assainissement collectif, le service est géré en régie à l'exception de la commune de Givors jusqu'au 4 février 2016. Le prix de l'assainissement au 1^{er} janvier 2016, la redevance est de 0,97 euros du m³ pour ce service d'assainissement.

Le budget de fonctionnement :

Les recettes d'exploitation s'élève environ à 104 millions d'euros et les dépenses d'exploitation à 65 millions d'euros en 2015. Ces deux chiffres sont tout à fait stables depuis l'année dernière.

Les investissements réalisés dans le cadre du budget de l'assainissement. Les dépenses d'investissement opérationnel sont passées de 29 millions à 22 millions entre 2014 et 2015. Ceci s'explique par une diminution liée à la fin des chantiers de mise en conformité des eaux résiduaires urbaines, des usines et à la mise en place de la nouvelle PPI en 2015.

Sur la qualité de l'assainissement, voyons très rapidement le bilan de la conformité de la directive « ERU », c'est l'Eau Résiduaire Urbaine, qui sont assez clair, puisque l'ensemble des taux de conformité sont à 100%. Taux de conformité en équipements des stations 100 %, taux de conformité en performance des stations 100%, taux de conformité de la collecte 100%.

Un dernier point à aborder, rapidement, c'est la gestion du temps de pluie, les priorités qu'on peut se donner sur les prochaines années. Le projet qui a été mis en place à la métropole qui s'appelle « Ville perméable » a pour ambition de réduire à la source les volumes d'eau pluviales introduit au réseau et en développant l'infiltration naturelle et l'utilisation de matériaux poreux dans les projets d'aménagements. Cette stratégie permettra à la fois de réduire les investissements et les coûts d'exploitation et de redonner une place à l'eau et à la nature en ville. Ce qui répond aux enjeux de réchauffement climatique et contribue à un meilleur cadre de vie.

Voilà, donc un bilan tout à fait positif sur ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Aucune demande de temps de parole n'ayant été formulé sur ce dossier, je vous demande de me donner acte de cette communication et nous en arrivons aux questions du 5^e arrondissement.

(Acte est donné)

Questions écrites du 5^e arrondissement

a) Question n° 1 : Esplanade de Fourvière

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le maire, la première question va être posée par moi-même, elle porte sur l'esplanade de Fourvière.

Le site de Fourvière est le site majeur de Lyon, site majeur dans le cœur de tous les Lyonnais qui sont à l'origine de son édification, c'est aussi le site majeur pour les millions de touristes qui viennent visiter notre ville. Ce site prestigieux reçoit déjà en effet plus de 2 millions de visiteurs par an et ce nombre est en constante augmentation.

Le site de la basilique a déjà été l'objet de toutes vos attentions. Concernant le bâtiment lui-même, outre la création d'un ascenseur dans le passé, qui a permis l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, les travaux sur la toiture qui devenaient urgents ont permis de retrouver stabilité des murs et protection des mosaïques. Celles-ci ont bénéficié par la suite d'une cure de Jouvence, permettant de retrouver toute leur splendeur.

Un dossier qui avait été suivi de près par notre collègue Jean-Dominique Durand quand il était à l'époque président de la fondation de Fourvière.

Après la rénovation de l'intérieur de la basilique qui incite encore plus à la visite de Fourvière, se pose la question de l'aménagement global d'un accueil plus efficace des touristes toujours plus nombreux. Nous savons tous, toutes les contraintes de ce site et les projets s'inscrivent dans un temps long.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous indiquer les principes généraux qui vont guider les aménagements futurs du site de Fourvière ?

M. LE MAIRE : Merci beaucoup

KÉPÉNÉKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le maire comme vous l'avez rappelé le site de Fourvière est un des lieux les plus visités de notre

cit  et de notre r gion. Il participe en cela avec quelques autres sites   l'attractivit  de notre territoire. Chef-d' uvre de l'architecture religieuse fran aise du XIXe si cle, pi ce ma tre de la p rim tre Unesco, la basilique de Fourvi re et tout son site repr sente un joyau de notre cit  sur le plan patrimonial, architectural et touristique, et un des sites majeurs pour les Lyonnais et tous les visiteurs de notre ville, offrant en plus un panorama splendide sur notre ville et notre m tropole.

Comme vous le savez, la ville a depuis longtemps port  une forte attention   sa r novation et   son d veloppement, men  sous l' gide de la fondation de Fourvi re. Je rappellerai les travaux r alis s pour la mise en lumi re int rieure, pour la r novation des d cors et des mosaïques, les travaux sur les toitures et les charpentes, la restauration du carillon.

Nous avons pu en 2013, suite aux diff rentes op rations r alis es, red couvrir la basilique brillant de milles  clats   la gr ce des d cors magnifiquement restaur s et mis en lumi re. Apr s la r novation globale de la basilique ces derni res ann es, il convenait clairement de mener une op ration d'envergure sur le site de Fourvi re lui-m me. C'est ce qui est propos  aujourd'hui.

La fondation de Fourvi re, a ainsi d cid  de lancer une op ration d'envergure pour r nov r les constructions adjacentes, les structures d'accueil, red finir l'organisation et le fonctionnement du site afin de mieux accueillir l'ensemble des visiteurs qui viennent d couvrir un des embl mes de notre ville.

Le projet poursuit plusieurs objectifs :

- am liorer le dynamisme et l'offre de services pour les visites, la restauration, les boutiques, le mus e,
- am liorer la qualit  d'accueil pour offrir le confort optimum pour les visiteurs tant au niveau de l'information, de la circulation pi tonne, que des sanitaires,

- r nov r le patrimoine class  et les espaces ouverts au public,

- contribuer avec les  volutions du site de l'ECAM et de l'ECCLY, sur le site de l'Antiquaille,   une remise en valeur de la colline de Fourvi re.

Le projet se d compose en trois phases :

- Une premi re phase, premier semestre 2017 correspondra   la restauration de la Maison des Chapelains pour y installer une table d'h te, puis la restauration de la Maison Carr e qui commencerait mi 2017 avec la cr ation d'un centre d'exposition, de r ception et de conf rence.

- Une deuxi me phase, durant le deuxi me semestre 2017 consistant en la construction du Pavillon d'accueil et du comptoir Gourmand, avec comme architecte Duthilleul, qui proposera une restauration des boutiques, des sanitaires, avec un nouveau b timent construit en lieu et place de l'abri du p lerin actuel.

- Une troisi me phase enfin, fin 2018, avec l'espace d'exposition permanente, sous l'esplanade au Nord de la Basilique avec un acc s par un kiosque projet  sur l'emplacement de l'ancien caf  Berlioz. Ce lieu d'exposition donnera acc s   un parcours de d couverte de Fourvi re.

Sur ce secteur de la ville, il y a effectivement des possibilit s de d couvertes arch ologiques importantes. Nous le savons tous. Un deuxi me temps arch ologique consacr    des fouilles importantes sera n cessaire si le projet ne peut  tre modifi  tel qu'il est actuellement. L'am nageur qui est la Fondation Fourvi re en est inform  depuis longtemps, d'o  l'importance du diagnostic pour nous permettre de v rifier le potentiel arch ologique de ce terrain.

Le co t du projet global est estim    16 millions d'euros avec 50 % de financement par le m c nat et 50 % par une contribution associant l'Etat, la R gion, la Ville, le dioc se, probablement la m tropole, la Ville  tant engag e   hauteur d'un million.

Vous l'aurez compris, l'objectif de ce programme, apr s la r novation de la Basilique et de ses d cors, est de donner au site de Fourvi re toute sa beaut  et de penser l'avenir du site avec s r nit , offrant les meilleures conditions d'accueil possibles   tous les visiteurs, permettant   chacun d'entre eux de d couvrir une part de l'histoire de notre cit  et d'admirer ce panorama unique sur Lyon.

b) Question n  2 : Site de l'Antiquaille – Cr ation d'un habitat  co-responsable

Mme FAURIE-GAUTIER C line, Conseill re municipale d l gu e : Lyon ville durable. Depuis 2002, la Ville de Lyon s'est engag e dans une d marche de d veloppement durable. 2007 a vu la d lib ration sur la g n ralisation de l'approche d veloppement durable sur la Ville de Lyon, et 2008 a vu la signature de la convention des Maires et la d claration Eurocit s sur le changement climatique.

Nous avons d'ores et d j  mis en  uvre ces principes dans la r alisation de b timents sur la Ville   l'image de l'immeuble « IKARI »   Confluence, mais aussi, la participation de la Ville de Lyon   la plateforme Ecor nov mise en place par la M tropole qui soutient fortement les propri taires priv s dans la r novation  nerg tique des logements.

Sur le 5  arrondissement, nous avons connu la reconversion du site hospitalier de l'Antiquaille.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous faire un point sur la reconversion du site, mais aussi nous pr ciser comment la Ville de Lyon avec ses partenaires, a su mettre   profit ce projet pour contribuer aux enjeux de d veloppement durable et notamment par la qualit  de l'habitat cr e ?

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire de Lyon, Monsieur le Maire du 5 me arrondissement, Madame l'Adjointe au Maire du 5 me arrondissement, mes chers coll gues, l'Antiquaille est effectivement une op ration embl matique du 5 me arrondissement et de toute notre politique de reconversion de sites historiques et de reconstruction de la ville sur la ville. Cela participe aussi d'une politique de d veloppement durable.

Mais avant de vous en parler plus longuement, j'aimerais faire une l g re mais n anmoins n cessaire parenth se sur l'am nageur de ce site : la SACVL.

Il m'est ici donn  l'occasion de dresser un bilan de la sant  financi re d'un organisme qui tient   c ur de la Ville, et qui me tient aussi particuli rement   c ur pour l'avoir pr sid  durant 6 ans avec la complexe mission d'en assainir la situation financi re.

Ce d fi est aujourd'hui largement derri re nous et la Ville de Lyon peut  tre fi re du chemin parcouru par la SACVL et son  quipe. Standard and Poors a dernièrement reconfirm  son classement sur la bonne sant  financi re de la SACVL.

Ce bailleur, propri taire et gestionnaire de 7 450 logements et de 64 000 m  de bureaux, est aujourd'hui en capacit  de d velopper une centaine de nouveaux logements par an, soit 900 logements d'ici 2020.

Parall lement, en 2015, la SACVL a consacr  un budget de 25 millions d'euros   des travaux de r habilitation et d'am lioration de son patrimoine immobilier.

Et d'ici 2020, ce seront 57 millions d'euros suppl mentaires qui seront investis au service d'une meilleure performance des logements, permettant d'abaisser de 17% les consommations  nerg tiques de son parc.

Deux chantiers embl matiques symbolisent ces efforts importants : celui des 4 tours du Belv d re, mont e de l'Observance, achev  depuis 2016. et celui de la r sidence Chapas   la Duch re qui ach ve sa m tamorphose.

La SACVL reste pour la Ville un outil performant pour construire une ville  quilibr e, proposer une offre de logements diversifi e et adapt e aux attentes de la population.

Revenons-en   l'Antiquaille.

Le projet de reconversion en lui-m me r pond   un enjeu de d veloppement durable en r utilisant un site d s affect  pour implanter de nouvelles activit s urbaines, limitant ainsi l' talement urbain et les d placements induits.

La m me logique pr vaut dans les programmes de b timents qui en privil gient la restauration ou la reconversion.

Le plan d'am nagement du site mis en place par la SACVL r pond   plusieurs enjeux du d veloppement durable en proposant une mixit  fonctionnelle avec des logements, des activit s tertiaires, des  quipements, une mixit  r sidentielle avec des logements  tudiants, des logements locatifs sociaux, et des programmes en accession, en limitant les voiries ouvertes   la circulation automobile (une seule voie de desserte), en limitant les surfaces d di es au stationnement (avec un parking mutualis  sur le site), en d veloppant les cheminements pi tonniers et les espaces verts.

La prise en compte du patrimoine du site constitue  galement un enjeu du d veloppement durable en pr servant et en mettant en valeur une richesse non renouvelable.

L'op ration touche maintenant   sa fin. Les espaces publics sont d sormais achev s avec une esplanade Saint-Pothin d gag e de toute contrainte de stationnement et rendue aux promeneurs. De m me, les belv d res situ s   l'Est ont fait peau neuve gr ce aux travaux con us par les paysagistes d'ILEX.

La Villa Maia est en cours de rodage pour une ouverture début mars. Cette réalisation est somptueuse et s'intègre parfaitement dans la ligne de ciel de la colline de Fourvière.

Cet hôtel de 37 chambres 5 étoiles, bénéficiant d'un SPA et d'un jardin d'agrément superbement réalisé, vient compléter l'offre de qualité proposée par le 5^{ème} arrondissement. Rappelons que non loin de là, c'est le Couvent de la Visitation qui s'est transformé en un magnifique hôtel : le Fourvière Hôtel.

Le parking principal et central de l'opération est en service depuis quelques mois et règle la question du stationnement pour tous les habitants de l'Antiquaille.

Le restaurant de Christian Têtedoie confirme sa réussite et son attractivité avec une vue imprenable sur la Ville.

La chaufferie a fait l'objet d'un permis de construire pour une reconversion en logement. Les travaux doivent prochainement démarrer.

Le jardin André Malraux, inauguré en 2016 est un petit bijou dans cet écrin historique de l'hôpital métamorphosé de l'Antiquaille.

Enfin, la dernière touche à apporter à ce projet revient à la SACVL qui conçoit avec l'atelier Thierry Roche 9 logements de type « maison à énergie positive », qui seront labellisées BEPOS, situées en contrebas du site. Ces maisons sont destinées à la vente.

Elles bénéficieront de jardins privés, de toitures végétalisées. Elles seront très performantes en matière de dépenses énergétiques, avec une isolation et une conception optimales. Elles n'auront quasiment pas de besoin de système de chauffage pour garder une température agréable toute l'année grâce aux apports solaires et aux apports métaboliques.

L'intégration des panneaux solaires et photovoltaïques fera l'objet d'un soin particulier afin de répondre au souhait de l'Architecte des Bâtiments de France. la production solaire compensera la consommation d'énergie primaire.

Ces bâtiments seront réalisés en structure bois massif et lamellé-collé, isolés par l'extérieur.

Alors, rendez-vous fin 2018 pour constater les performances de cette réalisation, et surtout la beauté que nous souhaitons donner à ce site et plus largement à notre ville.

Je vous remercie.

c) Question n° 3 : Extension de la MJC de Ménival.

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : la troisième question porte sur l'extension de la MJC de Ménival, elle sera posée par Gilda Hobert.

Mme HOBERT Gilda : Monsieur le Maire, voici 25 ans que la Maison des Jeunes de Ménival accueille dans ses locaux l'Ecole de Cirque de Lyon. L'établissement, agréé « Centre de Formation » par la Fédération française des écoles de cirque, propose une formation préparatoire aux grandes écoles et reçoit, à ce titre, des candidatures du monde entier. L'objectif pour les étudiants est d'intégrer une formation supérieure, en vue de l'obtention d'un diplôme national supérieur.

Par ailleurs, l'Ecole de cirque de Lyon octroie une large place aux pratiques amateurs pour des élèves de tous âges et notamment pour les enfants de nos quartiers.

Plébiscité par chacun, à juste titre, l'Ecole de cirque représente pour la Ville de Lyon une chance de faire valoir des pratiques innovantes, qui s'inscrivent brillamment dans la palette du spectacle vivant.

L'établissement jouit depuis plusieurs années du label « scènes découverte » ; ainsi accueille-t-il en résidence des artistes émergents et promeut le nouveau cirque. L'Ecole de cirque intervient également au sein d'établissements scolaires et organise depuis plusieurs années sur le 5^e arrondissement, un festival, d'abord intitulé Quartiers nomades et récemment rebaptisé Eclats de cirque.

Quant à la Maison des Jeunes de Ménival, dont on connaît l'investissement indéfectible auprès des habitants, elle est depuis plusieurs années, contrainte dans le développement de ses activités, en raison d'un espace partagé avec les ateliers de pratiques circassiennes et devenu trop exigu. des difficultés auxquelles s'ajoutent une inadéquation entre la configuration de la salle où se déroulent les spectacles de cirque et un accueil optimal du public. Aussi, le réaménagement du lieu apparaît-il nécessaire.

C'est, animés d'un espoir tenace, que nous avons sollicité la Ville de Lyon, afin que des travaux d'aménagement soient entrepris. des pistes ont été envisagées, une étude a été diligentée après notamment que furent libérés les vestiaires autrefois occupés par le football club de Ménival et qui devraient être réaffectés à la Maison des Jeunes du même nom.

Monsieur le Maire, pourriez-vous, je vous prie, nous éclairer sur le programme des travaux et nous indiquer quand leur livraison pourra être effectuée ? Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Madame Hobert, Monsieur le Maire du 5^e arrondissement, chers Collègues, comme vous le savez, comme vous l'avez expliqué, la MJC Ménival développe sur le territoire un grand nombre d'activités sportives, culturelles et de loisirs, ainsi que des actions d'animation de la vie de quartier au bénéfice de ses 1500 adhérents mais au-delà de tous les habitants du quartier et du 5^e.

A Lyon, nous avons la chance d'avoir douze MJC avec des spécificités différentes et cette MJC à une couleur bien particulière puisque vous l'avez rappelé, depuis 1982, elle gère en son sein une école de cirque, agréée par la Fédération française des écoles de cirque.

Aussi, le cirque irrigue naturellement les différents secteurs de la MJC qui proposent en plus de formations professionnelles, des pratiques amateurs pour les arts circassiens, des ateliers, des représentations ouvertes au public, de l'accompagnement pour les compagnies artistiques reconnues ou émergentes et bien sûr Eclat de cirque, que vous avez cité. L'Ecole de cirque est pleinement intégrée au projet associatif de la MJC et c'est un véritable support d'animation notamment pour son accueil de loisirs, son secteur jeunes ou encore son ALAE.

La MJC Ménival occupe un bâtiment mis à disposition par la Ville de Lyon sur le quartier du même nom, bâtiment d'une surface de 1100 m².

La MJC optimise l'utilisation de ces locaux et se trouve de fait souvent limitée dans le développement d'activités nouvelles, propres à cette structure. Aussi, à la suite du déménagement des vestiaires et du club-house du FC Ménival, dans ses superbes nouveaux locaux, il est apparu évident pour notre Municipalité, d'affecter ces locaux désormais vides et situés dans le même bâtiment que la MJC Ménival à celle-ci.

En effet, victime de son succès, cette association très dynamique souffre depuis longtemps de l'exiguïté des locaux mis à sa disposition, au regard de son nombre d'adhérents, mais aussi du foisonnement des activités qu'elle propose.

Ces locaux supplémentaires ont une surface de plancher de 200 m². Ils présentent la caractéristique d'être situés en prolongement de la MJC actuelle, mais sans qu'il n'existe de passage entre ces anciens vestiaires et les locaux de la MJC.

Il a donc fallu concevoir un programme de travaux qui en facilite l'accès depuis l'entrée principale de la MJC. la création d'un ascenseur et d'un escalier intérieur répondent à cette exigence, assurant ainsi une accessibilité complète du bâtiment, conforme aux engagements municipaux de notre Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP).

Des modifications de cloisonnement, la création de locaux de stockage fonctionnels viendront compléter la création de salles d'activités et de bureaux.

Concernant la salle Hexagone, la salle de spectacles, des travaux de sécurisation et de mise en conformité sont prévus. Ils permettront de garantir la pérennité de l'activité « cirque », malgré le cadre budgétaire contraint de ce mandat.

Permettez-moi de souligner le caractère exemplaire de cette opération, qui nécessite l'apport des crédits de trois délégations : celles de mes collègues, Nicole Gay, au titre de la PPI pour 350.000 €, Thérèse Rabatel, au titre de l'enveloppe « Accessibilité » pour 200.000 €, et de la mienne, en concertation avec mon Collègue, Franck Lévy, délégué aux MJC, au titre de l'enveloppe « Equipements socio-culturels » pour 150.000 €.

Le programme qui vous a récemment été présenté, Monsieur le Maire d'arrondissement, va maintenant faire l'objet d'une intégration dans le plan de charge des services techniques municipaux. Sa mise en œuvre va faire l'objet d'une concertation approfondie avec les gestionnaires de la MJC, afin de limiter bien sûr, l'impact des travaux sur les activités de cette Maison.

La MJC Ménival reconfigurée sera livrée avant la fin de ce mandat. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Voilà Monsieur le Maire du 5^e, une petite partie -il y en a bien d'autres !- des projets en voie de réalisation dans votre arrondissement.

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

2017/2697 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2017-2019 avec l'Association ALLIES, sise 107-109 boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 593 968 euros l'Association ALLIES (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie
(Adopté.)

2017/2748 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 964 274 euros à la Mission locale de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e – Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente avec la Mission locale de Lyon (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie
(Adopté.)

2017/2749 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 551 457 euros à la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie
(Adopté.)

2017/2766 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant de prorogation pour l'année 2017 du protocole d'accord 2012-2016 du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, avec ces quatre délibérations, il s'agit d'adopter les moyens qui seront attribués en 2017 aux différents outils de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre de la politique en faveur de l'accès à l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon s'appuie notamment sur trois outils territoriaux pour accompagner cette politique, qui s'adresse tout à la fois aux Lyonnais et aux entreprises :

La Mission Locale de Lyon ;

La Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon ;

L'Association ALLIES – PLIE de Lyon, chargée de la mise en œuvre du PLIE de Lyon et de nombreuses actions de la Maison de l'Emploi.

Je vous rappelle que nous avons mis en place un plan d'action mutualisé qui fédère les objectifs et les moyens affectés à ces actions, pour en renforcer l'efficacité.

Ainsi, cette démarche de mutualisation se traduit par :

Un réseau d'antennes mutualisées entre les sites de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale, pour offrir un service global et renforcé à l'ensemble des publics et aux entreprises ;

Un service Entreprises, commun, qui regroupe aujourd'hui plus de vingt personnes pour accompagner les partenaires du réseau des « 300 entreprises pour l'emploi » dans leurs problématiques de recrutement et d'appui à la RSE ;

Et enfin, le regroupement de l'ensemble des fonctions supports (immobilier, administratifs, communication, gestion RH), dans la perspective, compte tenu du cadre budgétaire actuel, de renforcer les économies d'échelles et la pérennité des moyens alloués aux actions et aux structures.

Cette démarche de mutualisation s'accompagne de la mise en place récente d'une marque commune « Maison – Lyon pour l'Emploi », qui regroupe l'ensemble des dispositifs sous une même appellation.

L'enjeu est de donner une meilleure visibilité à la diversité des initiatives mises en œuvre dans le cadre du plan local d'insertion mutualisé : l'aide à l'accompagnement vers l'emploi des publics, jeunes et moins jeunes, l'aide au recrutement des entreprises, la promotion des métiers verts, que nous développons en partenariat avec l'ADEME, le soutien du volet emploi, lié à l'économie circulaire, l'appui aux grands recrutements dans le cadre des projets urbains et d'implantation d'enseignes...

Ce plan d'actions concourt également à la mise en œuvre de nombreuses autres politiques et délégations de la Ville de Lyon (ex : politique de la ville, prévention, égalité, développement durable, ...), mais également de la Métropole de Lyon, auxquelles il apporte sa contribution en termes d'objectifs et de mise en œuvre opérationnelle.

Dans cette perspective, le protocole d'accord du PLIE sera prorogé par avenant pour une durée d'un an dans le cadre du transfert de la gestion des crédits du Fonds Social Européen à la Métropole, effectif depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les discussions avec la Métropole de Lyon se poursuivent pour approfondir et préciser les modalités d'articulation avec le PMIE. L'Animation restera confiée à l'Association ALLIES, dans la perspective de cohérence des moyens alloués dans le cadre du PLIE sur notre territoire et aux 60 associations lyonnaises sur lesquelles s'appuie ce dispositif.

De même, le rapprochement sur le lien Emploi / Entreprises, et l'articulation de l'opération « 300 entreprises pour l'emploi » avec la démarche métropolitaine, sont en cours, grâce à l'élaboration d'une charte d'engagement commune.

La Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon a développé une expertise largement reconnue, avec des résultats forts intéressants, notamment en matière d'accès à l'emploi et de relation avec les entreprises. Cette expertise et ces résultats sont autant d'atouts pour répondre aux enjeux et aux objectifs du PMIE, tout en conservant le service rendu aux Lyonnais.

Je vous propose donc de nous autoriser à signer :

l'Attribution des subventions de fonctionnement de la Mission Locale de Lyon et de la Maison de l'Emploi pour l'année 2017, en lien pour la réalisation des actions que je viens de vous présenter ;

l'Approbation de la convention cadre 2017-2019 de l'Association ALLIES PLIE de Lyon, ainsi que l'avenant de prorogation du protocole du PLIE 2017. Ils permettront dans la perspective d'un protocole d'accord pluriannuel avec la Métropole une signature et une coordination des moyens ;

Et enfin, l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux du site polyvalent lyonnais pour l'emploi et l'insertion, qui accueille une dizaine d'opérateurs et d'associations partenaires, notamment sur le 3^e arrondissement de Lyon.

Je vous remercie.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, parmi les actions portées par la Maison de l'Emploi et de la Formation, comme l'a indiqué Anne-Sophie Condemine à l'instant, une consiste à informer et mettre en mouvement les demandeurs d'emploi vers les filières dites « vertes » et « verdissantes ».

Cette démarche se manifeste en particulier lors de la semaine dite de l'emploi vert qui a eu lieu, en 2016, dans le 3^e arrondissement et sans doute, cette année 2017, dans le 5^e. Elle s'est manifestée aussi en étant partenaire des travaux du « Grand Rendez-vous » porté par la Métropole avec Anne-Marie Comparini. En effet, lors du rendu final du 19 novembre dernier, une dizaine d'entrepreneurs présentaient leurs solutions dans un village d'initiatives. Une cinquantaine avaient ainsi apporté leurs contributions en amont et se sont mobilisés pour participer aux travaux de la table ronde dite « économie circulaire ».

Notre territoire et plus précisément, le pôle métropolitain, a tous les atouts, à savoir : les établissements de formation, les chercheurs, la société civile organisée, les incubateurs à projets et les entreprises de toutes tailles pour relever les défis de l'emploi local ayant du sens pour

toutes et tous, de la réduction du pillage de nos matières premières et du rayonnement éco-responsable.

En 2017, notre observatoire partenarial Lyon en économies dit OPALE publiera d'ailleurs à ce sujet.

La Maison de l'emploi et de la formation, grâce au soutien de la délégation Climat de la Métropole mais aussi de l'ADEME, se positionne sur cet axe « économie circulaire coopérative territoriale », précisément parce qu'elle estime que c'est un axe de développement.

Gageons que notre ville, via ses délégations Emploi, Economie Sociale et Solidaire et Plan Climat, amplifieront ce mouvement.

Nous voterons favorablement pour le rapport relatif à la Maison de l'emploi et de la formation et pour tous les autres. Merci.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, l'emploi est la première inquiétude des Français et des Lyonnais. Cela se comprend avec plus de 123 000 chômeurs sur la Métropole en novembre 2016 et 45 000 chômeurs à Lyon.

Avoir un emploi est la première condition pour mener une vie digne. Une condition, pas une garantie, puisque les salaires restent globalement bas, la précarité est forte, la vie est chère et il existe beaucoup de travailleurs pauvres. Avec un emploi, rien n'est donc garanti, mais sans emploi, rien n'est possible. Avoir un emploi, c'est avoir un toit et avoir de quoi vivre décemment. Sans emploi, c'est toute une famille qui souffre et l'explosion de la pauvreté des enfants le montre. Autre réalité qui illustre jusqu'à la nausée la réalité de notre monde : huit milliardaires possèdent autant de richesses que la moitié la plus pauvre de la population mondiale, selon l'ONG Oxfam dans son nouveau « rapport sur les inégalités », paru ce jour.

Les inégalités rongent la société. C'est pourquoi, au travers de ces rapports des MDEF, des Missions locales, de l'Association ALLIES qui mettent en œuvre le PLIE, le groupe Lyon Gauche Solidaires apporte tout son soutien aux actions en faveur de l'insertion par l'emploi. Les chiffres des publics touchés, par exemple près de 7 500 jeunes accompagnés par les Missions locales en 2016, et les sommes engagées dans ces rapports montrent l'ampleur du travail mené et de l'effort réalisé.

Si la ville maintient ses financements, malgré le contexte récent des marges de manœuvre, sur le plus long terme, l'augmentation est impressionnante. D'après le dernier rapport de la MDEF, entre 2009 et 2015, l'engagement financier de la ville a augmenté de 206 000 € à 528 000 €. Dans le même temps, l'Etat a baissé ses financements de 1 380 000 € à 622 000 €.

Et aujourd'hui, l'ensemble de notre politique d'insertion est lourdement impacté par les désengagements de la Région qui représentent une baisse de 50 %, soit 520 000 € entre 2015 et début 2017. Cela veut dire : plus de soutien aux actions de parrainage des jeunes, à l'accès à la formation, à l'accompagnement RH des PME, ni aux actions pour les publics en difficultés sur les quartiers qui en ont pourtant grandement besoin.

La Région dit qu'elle re-déploie ses budgets. Sauf que pour les opérateurs chargés de la mise en œuvre sur les territoires, il n'existe aucune visibilité des orientations de l'exécutif régional. et pour l'instant, l'effet de la politique régionale est de mettre des gens au chômage, pour beaucoup dans le monde associatif.

C'est une certaine façon d'alimenter nos dispositifs d'insertion : pas par les financements mais par la hausse des bénéficiaires potentiels ! d'Ailleurs, François Fillon avance dans la même logique contradictoire : il promet le plein emploi en supprimant 500 000 postes de fonctionnaires. Si on faisait la même chose au niveau de la Ville de Lyon, cela voudrait dire 800 agents en moins. Enfin, un chiffre, Madame Balas, qui va vous faire plaisir !

Nous rappelons que si notre Ville et notre Métropole sont dynamiques, créent des emplois dans les cleantech, les biotechnologies, le numérique, la chimie verte, etc., elles attirent aussi du monde, le chômage y reste élevé, certes en-dessous de la moyenne nationale, mais au-dessus de la moyenne régionale.

Notre première action en faveur de l'emploi est aussi notre plan d'investissements qui est porteur d'activité pour tous les métiers. et nous actionnons aussi tous les leviers possibles : dans les clauses d'insertion de nos marchés publics, dans notre commande publique depuis l'adoption du Schéma de Promotion des Achats Responsables. A travers notre Plan Climat Energie Territoriale, nous favorisons aussi les nouveaux gisements d'emplois, comme ceux liés aux rénovations thermiques et à la performance énergétique des bâtiments.

En lien avec l'Economie Sociale et Solidaire, ces investissements publics peuvent servir à promouvoir les emplois et métiers de l'économie verte, ils peuvent servir à un développement économique porteur d'emploi pour tous les habitants.

Alors, malgré l'adversité, nous sommes sur la bonne voie et il nous faut continuer !

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2737 - Approbation de l'avance de trésorerie 2017 au profit de l'Association ALLIES, sise 107-109 boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e – Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, Rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'un rapport qui a trait à l'approbation de l'avance de trésorerie 2017, au profit de l'Association ALLIES et l'autorisation de la signature de la convention financière afférente.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

2017/2734 - Avis du Conseil municipal sur la demande d'abattement fiscal du Grand Casino de Lyon pour sa participation financière au profit des manifestations artistiques en 2016 dans le cadre de l'article 39 de la Loi de Finances rectificative pour 2014. (Direction de la Gestion)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, Rapporteur : Il s'agit cette fois-ci d'un avis à demander au Conseil municipal sur la demande d'abattement fiscal du Grand Casino de Lyon pour sa participation financière au profit des manifestations artistiques en 2016, dans le cadre de l'article 39 de la loi de Finances rectificative pour 2014.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de cette délibération qui concerne la demande d'abattement fiscal du casino, nous voulons revenir sur un sujet que j'avais évoqué lors du dernier Conseil municipal : le financement de l'Institut Lumière.

Oui, je sais, Monsieur Brumm, vous allez me dire que j'ai eu les réponses à mes questions et c'est vrai, j'ai eu des réponses techniques mais qui maintenant nous amènent à quelques réflexions complémentaires sur votre stratégie.

Alors, je résume : vous avez affirmé réaliser des économies de fonctionnement en baissant les subventions à des organismes culturels et notamment l'Institut Lumière, dont la subvention de fonctionnement en 2017 diminue de 100 000 €, donc passe de 580 000 à 480 000 €. Mais, vous m'avez répondu, je crois que c'était M. Képénékian, que dans le même temps, le financement global de l'Institut Lumière ne diminuera pas grâce à la participation du Grand Casino.

Alors, j'ai enquêté pour savoir si vous faisiez des économies par ailleurs pour compenser ce financement, enfin comment vous alliez procéder. Mon enquête m'a amenée à découvrir que vous disposiez d'une cagnotte de près de 480 000 €, dans les sommes dues par le casino, au titre de ce fameux article 39, soit environ 80 000 € par an en moyenne. C'est donc sur cette cagnotte que vous comptez prélever 100 000 € pour augmenter la subvention non pas à l'Institut Lumière mais au Festival Lumière puisque je le rappelle, le contrat de DSP prévoit explicitement que les financements doivent aller à des manifestations artistiques.

Ceci étant expliqué, plusieurs questions me viennent à l'esprit. la première, c'est pourquoi lors du renouvellement de cette DSP en 2009, aviez-vous demandé de relever le plafond des sommes versées par le casino qui était alors de 400 000 €, donc vous êtes passés à 650 000 € annuels ? Vous avez donc demandé plus d'argent mais vous ne l'avez pas utilisé pour autant. Quelle est la logique ?

Deuxième réflexion : je trouve un peu curieuse la manipulation comptable qui consiste à augmenter le financement du déficit du festival alors que c'est une aide au fonctionnement de l'Institut qui avait été demandée par son directeur. Est-ce que ce n'est pas un petit peu limite comme méthode ? Est-ce que vous ne mélangez pas deux sujets différents ?

Troisième remarque : nous avons voté l'an dernier, nous allons recommencer lors de ce Conseil, une subvention de 160 000 € pour le festival Quai du Polar qui est aussi financé à hauteur de 60 000 € par le casino. Pourquoi alors ne pas verser directement, en une seule fois, 220 000 € à ce festival par le casino au lieu de 60 000 € et alléger ainsi vos dépenses de fonctionnement d'une subvention de 160 000 € ?

Quatrième et dernière remarque : comment comptez-vous utiliser le surplus récent au titre de cet abattement fiscal d'ici 2019, puisque c'est la date de fin de la DSP ?

Pour vous acheter une voiture Monsieur Brumm ? (Rires). Non, je pense que pour votre plan marges de manœuvre, ça ne me paraît pas très bien.

Enfin, peut-être... Mais en tout cas, ça me conforte dans ma conclusion : j'avoue vraiment que votre stratégie n'est pas très claire. C'est souvent le cas en matière de subventions culturelles. Il n'y a vraiment pas beaucoup de clarté. Vos pseudo-économies de fonctionnement ne sont malheureusement souvent que des tours de passe-passe budgétaires et on le voit encore cette fois-ci. Nous en avons vraiment la preuve.

Alors, à quand de vraies économies et une complète transparence dans ce domaine même si, évidemment pour vous, cette cagnotte est la bienvenue ?

Merci de vos explications.

Mme BALAS Laurence : Plusieurs questions me viennent à l'esprit. Pourquoi en 2009, aviez-vous demandé de relever le plafond des sommes versées par le casino, qui étaient alors de 400 000 euros. Vous êtes passé à 650 000 euros annuels. Vous avez demandé plus d'argent, mais vous ne l'avez pas utilisé pour autant, quelle est la logique ? Deuxième réflexion : Je trouve un peu curieuse, la manipulation comptable qui consiste à augmenter le financement du déficit du festival alors que c'est une aide au fonctionnement de l'Institut qui avait été demandé par son directeur. Est-ce que ce n'est pas un peu limite comme méthode, est-ce que vous ne mélangez pas deux sujets différents. Troisième remarque : Nous avons voté l'an dernier et nous allons recommencer lors de ce Conseil, une subvention de 160 000 euros pour le festival Quai du Polar, qui est financé également à hauteur de 60 000 euros par le casino. Pourquoi alors ne pas verser directement en une seule fois 220 000 euros à ce festival par le casino au lieu de 60 000 euros et alléger ainsi vos dépenses de fonctionnement d'une subvention de 160 000 euros ? Quatrième et dernière remarque : comment comptez-vous utiliser le contenu restant au titre de cet abattement fiscal d'ici 2019, puisque c'est la date de fin de la DSP ?

Mme BALAS Laurence Pour vous acheter une voiture monsieur BRUMM ? Pour votre plan marge de manœuvre, ça ne me paraît pas très bien. Cela me conforte dans ma conclusion, j'avoue vraiment que votre stratégie n'est pas très claire et c'est souvent le cas en matière de subventions culturelles. Il n'y a vraiment beaucoup de clarté. Vos pseudo économie de fonctionnement ne sont malheureusement que des tours de passe-passe budgétaire, on le voit encore ici, nous en avons vraiment la preuve. Alors à quand de vraies économies et une complète transparence dans ce domaine, même si pour vous évidemment cette cagnotte est la bienvenue. Je vous remercie de vos explications.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Madame Balas, je sais bien que vous avez eu les informations que vous souhaitiez mais, comme cela arrive de temps en temps, il faudrait mieux que l'on ne vous en donne pas car cela rebondit sur les informations que vous demandez...

C'est une plaisanterie Madame Balas. Effectivement, la question se pose et est parfaitement recevable. Cette augmentation de la dotation que nous avons discuté au moment de la DSP, c'est parce que nous considérons qu'il y avait une place pour développer des événements de grandes qualités culturelles, comme le dit le texte de l'article 34 à l'échelon de notre territoire. D'ailleurs Le casino avait parfaitement accepté cette partie, pour dire que nous avons largement discuté avec le casino de tous ces éléments. Le point qui apparaît évidemment, c'est que ces budgets sont fléchés pour participer à diminuer le déficit de ces événements de grandes qualités artistiques et que, effectivement jusqu'à aujourd'hui, l'essentiel était fléché sur la Biennale et quelques autres événements dont Quai du Polar. Ce budget dédié à la ville et à ses grands événements a bénéficié à ces festivals qui sont aussi de grands événements d'agglomération. Nous avons cherché déjà deux ans, à pouvoir aider les structures de la ville, lorsqu'elles participent « à cheval » sur plusieurs actions. C'est le cas de l'Institut Lumière : en même temps sur le festival et sur le développement de l'Institut lui-même et nous avons cherché là une nouvelle articulation. Je n'ai pas trouvé tout à fait juste que vous disiez « comme d'habitude à la ville », ça c'est une extrapolation dont je vous laisse l'entière responsabilité. Nous avons également mené une réflexion avec le casino et les acteurs de la cité internationale, pour soutenir une manifestation de grande qualité qui mettrait en valeur tout ce qui se passe dans la Cité Internationale, mais jusqu'à aujourd'hui, cette action n'a pas été mise en œuvre. Nous avons rediscuté avec Monsieur Benhamou pour mettre cela en place d'ici la fin du mandat. L'objectif est que nous ayons résorbé l'ensemble de ce qui s'est constitué au fil de ces dernières années, pour que nous arrivions, à la fin de la DSP à un niveau zéro. Sur l'Institut Lumière, comme pour d'autres institutions culturelles de notre ville, nous avons diminué des budgets, et nous avons étudié la possibilité par le biais de la part de l'Institut Lumière dans la contribution au Festival Lumière, une manière de remonter le budget et d'arriver à une dépense iso. C'est une manière qui est considérée comme légale, et qui nous permet en même temps de répondre à nos marges de manœuvres dans la ville et de trouver là une compensation. De même pour le Quai du Polar il n'est pas question que le casino flèche directement une subvention directe sur le Quai du Polar, sans accord de la Ville. Ce mécanisme de passage par la ville est important. Ces mécanismes sont un peu compliqués, mais je vous assure qu'ils ont la volonté de rester parfaitement transparents et l'objectif c'est que nous ayons d'une manière ou d'une autre épuisé ce surplus d'ici la fin du mandat.

M. LE MAIRE : Pour résumer en une formule, comme évidemment les fonds publics sont aujourd'hui moins importants, nous essayons de trouver sur des formes diverses des partenariats privés de manière à ne pas baisser le niveau de nos actions, que ce soit au niveau culturel, au niveau sportif ou dans l'ensemble des domaines et donc ce que nous faisons ici, nous le faisons dans d'autres domaines et les choses sont d'une clarté totalement limpides.

Je mets aux voix ce dossier : Avis favorable.

2017/2761 - Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la commission Monsieur le Maire

M. REMY Arthur : Monsieur Le Maire, chères Collègues,

A l'occasion de ce dossier portant sur le processus de dématérialisation des Conseils municipaux, je voulais aborder le sujet de l'e-administration et vous faire part d'un retour d'expérience à la suite des nombreuses inscriptions sur les listes électorales.

Et les chiffres sont très surprenants ! C'est une vraie vague d'inscription que les agent(e)s des mairies d'arrondissement ont dû gérer en cette fin d'année. Rien qu'en mairie du 1^{er} : ce sont plus de 4 000 personnes inscrites sur les listes de 2016, dont un peu plus de la moitié au cours des trois dernières semaines du mois de décembre. Un autre chiffre qui montre un effet lié à la dématérialisation : sur les trois derniers jours (les 29, 30 et 31 décembre) 62% des dossiers d'inscription ont été faits par internet.

Avant de tirer des conclusions et de vous faire part de nos remarques, je voudrais remercier l'ensemble des agent(e)s de notre ville qui en cette fin d'année ont su répondre à ce pic d'inscriptions et particulièrement celles et ceux de la mairie du 1^{er}. Car le pôle administratif de la mairie du 1^{er}, composé de 8 agentes, ne dispose pas de spécialisation. Elles sont toutes polyvalentes et une formidable solidarité entre collègues s'est créée pour répondre à ce pic d'activité. Pensons qu'à côté de cela, elles devaient aussi gérer le calcul du quotient familial, démarche qui elle aussi devait être effectuée avant le 31 décembre 2016.

Félicitations donc aux agent(e)s de notre ville ! Mais également inquiétude, car à l'heure du chantier marge de manœuvre, je voudrais faire le vœu que e-administration et dématérialisation ne se résument pas en réduction des effectifs.

Car derrière chaque procédure informatisée, chaque document télétransmis, il y a un agent(e) de notre ville pour vérifier, analyser et valider cette procédure. La dématérialisation et la e-administration rendent certes les démarches administratives plus simples pour les lyonnaises et les lyonnais, mais internet reste une connexion froide, qui ne permet pas de liens réels entre l'habitant(e) et l'administration.

Le cas des inscriptions sur les listes électorales nous démontre qu'en l'absence de ce lien, des erreurs existent. Représentant le Maire de Lyon à la commission électorale du 1^{er} arrondissement, j'ai pu en mesurer les conséquences. Ainsi c'est plus de 150 dossiers, ne présentant pas les documents nécessaires pour justifier d'une inscription, qui ont été portés à la connaissance de la commission. Plus de 150 personnes ayant fait une démarche, qui ne pourront donc pas voter demain sur le 1^{er} arrondissement. et pour la quasi-totalité de ces dossiers, ce sont des demandes d'inscriptions faites sur internet dans les trois derniers jours...

Bref ! Nous le voyons bien ici la politique municipale en matière de procédures administratives ne peut se limiter à la seule dématérialisation. Qui plus est que l'outil informatique présente aussi ses propres faiblesses techniques...

Enfin, un processus de concertation en interne de la mairie du 1^{er} a montré que la dématérialisation est l'une des principales sources de préoc-

cupation des agent(s). Pour y répondre, je vous propose Monsieur Corazzol, de mettre en place une mission de réflexion sur les transformations liées au numérique, afin d'évaluer collectivement les gains, mais aussi les difficultés, auxquelles sont confrontés les équipes administratives... mais parfois aussi les usagers.

Je vous remercie

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur Remy. Vous le savez, nous sommes obligés d'évoluer, à tout âge Monsieur Remy.

Je mets aux voix ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Abstention de M. BOUDOT)

2017/2679 - Modification de la délibération n° 2016/2013 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat, pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 476 077 euros - Opération : acquisition en VEFA de 43 logements (32 logements PLUS et 11 logements PLAI) situés rue Audibert Lavirotte à Lyon 8e (Direction des Finances) (rectificatif/voir en annexe)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon vote contre)

(Abstention de M. Boudot)

2017/2695 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la fourniture d'imprimés administratifs pour les services de la Ville de Lyon et le CCAS (Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Les deux rapports ont reçu un avis favorable de la commission

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Ils sont adoptés à la majorité.

(Abstention de M. Boudot.)

2017/2692 - Lancement de l'opération n° 60026852 «Rénovation et amélioration de l'ambiance lumineuse des ponts-rails Félix Faure et Paul Bert dans le 3e arrondissement et Emeraudes dans le 6e arrondissement» - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 350 000 euros (Direction de l'Eclairage Public)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2017/2693 - Lancement de l'opération n° 60026851 «Rénovation des lanternes d'éclairage d'ambiance, le long des voiries» et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 250 000 euros (Direction de l'Eclairage Public)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2017/2694 - Lancement de l'opération n° 60026850 «Rénovation des lanternes obsolètes» et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 1 100 000 euros (Direction de l'Eclairage Public)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2017/2738 - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre pluriannuelle avec l'Association «Agence Lyon Tranquillité Médiation», sise 23, rue Renan à Lyon 7e (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable sur ces quatre rapports Monsieur Le Maire

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Abstention de M. BOUDOT)

2017/2713 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 12 Maisons des jeunes et de la culture de Lyon et l'Association «Com'Expression» - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

(Abstention de M. BOUDOT)

2017/2715 - Modification du montant de la subvention de fonctionnement au FONJEP à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur Le Maire, chers collègues, ces délibérations qui vous sont soumises aujourd'hui concrétisent les actions qui sont mises en œuvre dans chacune des associations, centres sociaux et MJC pour 2017 en attribuant les subventions de fonctionnement annuel général à chacune d'entre elles, ainsi qu'à la fédération des centres sociaux et au FONJEP. Comme chaque année ce partenariat sera l'objet d'échanges réguliers tout au long de l'année avec les associations, ce qui crée un cadre sécurisant et responsabilisant entre la ville et ces associations subventionnées. Avis favorable de la commission Monsieur Le Maire.

Mme ROUX de BEZIEUX Elodie : Monsieur Le Maire, Madame l'Adjointe, mes chers Collègues, chaque année, notre Conseil est amené à délibérer sur les subventions de fonctionnement général des 12 maisons des jeunes et de la culture de Lyon, mais également sur celles des centres sociaux et des maisons municipales de l'enfance. Ce n'est pas anodin puisque cela représente près de 17 millions d'euros inscrits au budget 2017.

Ces dotations ont notamment connu une forte progression à cause de la néfaste réforme des rythmes scolaires voulue par le Gouvernement que vous soutenez avec votre majorité ici présente. Le poids des rythmes scolaires représente plus de 35,5 % de ces subventions et augmente cette année en passant de 5 954 281 euros à 6 070 193 euros. Toujours plus d'argent pour toujours moins d'enfants inscrits, cherchez l'erreur ! et encore, nous ne connaissons pas le taux de présence.

Même votre poulain ne s'y est pas trompé en parlant dans son ouvrage de fausse réforme. Il a d'ailleurs récidivé en fin de semaine dernière dans une interview à « La Voix du Nord ». Mais c'est toujours curieux de voir quelqu'un qui a accompagné la politique de François Hollande en étant aux premières loges (secrétaire général adjoint de l'Élysée puis ministre de l'économie) désormais la critiquer.

Pour notre part, nous préférons la lucidité du candidat de la Droite et du Centre qui souhaite rendre aux collectivités leur liberté sur les rythmes

scolaires.

Une nouveauté cette année à propos des MJC, c'est qu'elles rémunèrent directement leurs directeurs contrairement à ce qui se passait précédemment où c'était la Fédération des MJC en Rhône-Alpes qui, moyennant une commission de 13 % assurait cette prestation.

Le fait de passer en direct suite à la liquidation judiciaire de la Fédération permet quand même d'économiser plus de 100 000 euros. C'est d'ailleurs peu ou prou, les économies que vous annonciez, Monsieur le Maire, dans votre rapport sur le budget primitif 2017. Mais il se peut que cette économie ne dure pas, puisqu'à l'initiative d'on ne sait qui, vous, certaines MJC, un nouveau collectif serait en voie de constitution et deviendrait l'employeur des directeurs.

En dehors du fait que notre Collègue Laurence Balas a raison de s'interroger sur vos vraies-fausses économies, il nous semblerait utile de laisser la liberté aux MJC et que celles qui veulent pouvoir continuer à employer directement leur directeur puisse le faire.

Dernier point que nous souhaitons aborder, c'est celui de la MJC du 6^e où l'an dernier des accusations furent portées sur sa gestion. Face à cela, vous avez demandé un audit réalisé par le Cabinet In Extensio, filiale de Deloitte.

Lors de la dernière commission Education, je vous ai demandé, Madame l'Adjointe, si le rapport d'audit avait été transmis à la Mairie du 6^e. Vous m'aviez alors répondu par l'affirmative. Or, Madame l'Adjointe, ce rapport n'a jamais été transmis à la mairie d'arrondissement.

Seuls deux courriers sont parvenus au Maire d'arrondissement : un de vous-même en date du 29 septembre et un de la nouvelle présidente de la MJC, ancienne élue PS, en date du 7 octobre.

Par votre courrier, vous informez le Maire du 6^e de l'interprétation que vous faites avec vos services de cet audit. Notamment, dans votre courrier, vous écrivez, je cite : « cet audit propose un plan d'actions, dont plusieurs ont déjà été mises en œuvre et qui permet à la Ville de Lyon de continuer son accompagnement auprès de la MJC ».

En tant qu'élus et dans le respect du droit à l'information qui est le nôtre, nous voulons connaître précisément le plan d'action proposé et les actions déjà mises en œuvre.

De même, il nous semble être totalement anormal que ce soit une conseillère d'opposition du 6^e arrondissement qui propose lors du dernier conseil d'arrondissement de mettre physiquement à disposition de la Mairie du 6^e le rapport d'audit.

Monsieur le Maire, l'information ne peut être donnée à tel ou tel suivant son appartenance politique, nous exigeons donc la transmission de cet audit sans délai.

Je vous remercie par avance.

M. LE MAIRE : Il va falloir être greffier à la mairie de Lyon maintenant, avec tous les documents sur lesquels on exige, on veut, on menace, etc, ...il va falloir embaucher une armée de greffiers pour noter les dates précises. Madame Brugnera, vous voulez répondre !

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Je vais répondre en trois points.

Sur la réforme des rythmes scolaires, je peux vous dire que le taux d'inscription est stable depuis 2 ans à 58 % le vendredi après-midi, en augmentation bien sûr sur la pause méridienne, et que l'évolution du budget est dans ce cadre, uniquement liée à l'augmentation des effectifs scolaires et donc, les effectifs périscolaires.

En ce qui concerne la fédération des MJC et l'embauche des directeurs par leur maison, c'est une solution temporaire dans l'attente d'un éventuel collectif. Il faut savoir qu'un collectif qui embauche des directeurs de MJC permet d'assurer à ceux-ci des parcours professionnels, des formations, des recrutements de qualité qui seraient moins faciles lorsque le directeur est embauché directement par l'Association. D'ailleurs, les présidents des MJC et les directeurs concernés étaient tous d'accord sur ce point.

Il est vrai qu'un réseau vient de se constituer. Il est tout neuf, il est en train de monter son projet et nous verrons plus tard avec eux s'ils vont assurer ce portage RH de leurs directeurs. Aujourd'hui, ce n'est pas fait et nous attendons de voir ce que les MJC décideront.

Quant à nous, nous avons maintenu notre financement au même niveau que l'an passé, ni plus ni moins.

Concernant la MJC du 6^e, j'ai effectivement informé le maire du 6^e arrondissement au fur et à mesure de l'audit. Le résultat de ce dernier a été présenté au Conseil d'Administration de la MJC et je crois bien qu'un élu du 6^e arrondissement y siège. Voilà je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu sur les deux rapports.)

2017/2720 - Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) (Direction de l'Éducation) (Rectificatif/voir en annexe)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

Mme BRUGNERA Anne, Rapporteur : Il s'agit de l'attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques. Vous avez sur vos bureaux un rectificatif sur cette délibération. Avis favorable de la commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Tout d'abord, Monsieur Collomb, j'ai pris note de votre réponse à M. Remy et je la transmettrai aux lyonnaises et aux lyonnais qui ne pourront pas voter en 2017. Je pense qu'ils apprécieront la légèreté de votre réponse.

Je saisis cette délibération qui concerne nos écoles primaires publiques pour porter devant vous une alerte.

Vous savez que la scolarisation des enfants de moins de 16 ans est obligatoire. et l'inscription des enfants relevant de la primaire est une obligation légale pour notre ville et nos arrondissements.

Or, depuis décembre, nous avons une dizaine d'enfants sur le 1^{er} arrondissement qui ne sont pas scolarisés. Nous avons alerté la Direction de l'Éducation et l'Inspecteur de l'Éducation nationale. Ce dernier évoque dans sa réponse, des classes maternelles saturées sur le 1^{er} et nous demande par mail, justement, d'orienter ces enfants vers d'autres arrondissements.

Mais les autres arrondissements limitrophes, notamment le 2^e et le 4^e, nous ont répondu que leurs classes sont saturées aussi. et le 7^e arrondissement vient nous demander de scolariser les enfants d'une famille car leurs classes seraient saturées également, ce que nous ne pouvons pas faire bien sûr.

Parallèlement certains directeurs d'écoles infirment en disant : « si chez nous, il reste de la place ». Bref, c'est le grand cafouillage.

Monsieur le Maire, au nom de notre obligation à scolariser tous les enfants sur notre territoire, je vous demande d'intervenir et de regarder ce qui est en train de se passer, sachant qu'en attendant, ce sont les enfants non scolarisés qui font les frais de ce désordre. Je vous remercie.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme nous l'apprend un article récent du Progrès, les parents des écoliers lyonnais vont apprendre à la fin du mois la hausse des tarifs de la cantine.

Après une hausse intervenue en 2015, par le même procédé, vous justifiez cette hausse de 1,5 % par une modification, décidée au plan national, des indices tarifaires du personnel encadrant, de la pause méridienne. Nous avons cependant plusieurs remarques à vous faire.

En premier lieu, les parents à juste titre, ne vont pas être contents d'apprendre à la fin du mois cette augmentation, alors que celle-ci est effective depuis le début de l'année. Ils auraient apprécié d'être prévenus avant la hausse des tarifs.

De plus, en matière de prix des cantines, Lyon caracole dans le peloton de tête des villes les plus chères de France. Curieusement, c'est un classement qui n'a pas fait l'objet d'une publicité formidable de votre part, Monsieur le Maire.

Avec un tarif qui culmine à 6,73 euros nous devançons largement la Ville de Marseille que vous aimez tant à prendre en exemple, où le tarif supérieur est de 3,45 euros, mais aussi Bordeaux où celui-ci est seulement de 4,41 euros. et nous dépassons le tarif d'école privée de nos quartiers avec 5,20 euros dans le 7^e ou 6,10 euros dans le 8^e par exemple.

Par ailleurs, à Bordeaux la municipalité a fait preuve d'un vrai souci de la famille, puisque le troisième enfant inscrit à la cantine bénéficie d'une réduction de 50 % sur le prix du repas.

A Lyon, les parents de familles nombreuses, eux, sont pénalisés.

Avec des tarifs si hauts, on pourrait s'attendre à ce que le service rendu soit parfait. Mais ce n'est pas le cas car, faute de place, certains enfants ne peuvent pas déjeuner tous les jours à la cantine.

Enfin une dernière remarque : de façon très étonnante à Lyon, le tarif « adulte » est inférieur au tarif « enfant » le plus élevé : 5,75 € pour un adulte, contre 6,73 € pour un enfant. Il y a presque 1 € de différence.

Dans les autres villes déjà citées, comme Marseille et Bordeaux, ce sont les tarifs « adultes » qui sont les plus élevés, se montant respectivement à 6,91 € et 7,40 €.

Il nous a été répondu que cette différence était justifiée par le coût de l'encadrement. Cet argument ne tient pas debout, car si le critère retenu était la vérité des prix dans les cantines, il n'y aurait pas de progressivité des tarifs.

Puisque cette décision d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire ne fait pas l'objet d'une délibération, nous voulions saisir l'occasion de ce Conseil pour dire publiquement, Monsieur le Maire, notre désaccord avec votre façon de procéder et redire notre opposition à cette grille tarifaire.

Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la Ville de Lyon bien entendu, inscrit tout enfant domicilié sur son territoire à l'école. Toutefois, pour les enfants ne parlant pas français, nous sommes tenus à une coordination avec l'Education nationale. En effet, afin que les enseignants spécialisés dans l'accompagnement des élèves allophones n'aient plus à faire de multiples déplacements entre écoles, l'Education nationale a décidé d'affecter ces postes à des écoles en particulier. C'est elle qui estime la capacité d'accueil d'un point de vue pédagogique.

L'Education nationale considère les capacités de ces classes appelées UPE2A, comme étant saturées à partir d'un certain nombre d'enfants que nous ne pouvons pas contester. et c'est ainsi qu'effectivement dans le 1^{er} arrondissement, l'Inspecteur d'Education nationale a proposé que des enfants soient inscrits dans le 2^e arrondissement. Cela est légalement possible car l'obligation de scolarité concerne la commune et donc en l'occurrence, la Ville de Lyon.

Toutefois, les capacités d'accueil nous semblent saturées dans le 2^e arrondissement, avis partagé par la mairie du 2^e et son Adjointe, Mme Descour. Nous avons donc proposé à l'Inspecteur du 1^{er} arrondissement, la scolarisation des enfants du Fort Saint-Laurent concernés, dans les écoles du 1^{er} arrondissement disposant d'un poste UPE2A, non saturé.

Il y a certainement eu un malentendu technique du côté de l'Education nationale, dont les outils doivent être en surchauffe, du fait de leur décision tardive de modifier leurs seuils de classe. Néanmoins, les situations de ces enfants seront traitées comme la loi l'exige et ce dans le 1^{er} arrondissement. la Directrice adjointe de l'Education est en échange avec l'IEN de circonscription sur ce sujet. Il est dommage que l'inscription ait effectivement pris du retard, mais c'est dû à des questions d'erreurs techniques, et nous le déplorons.

Concernant la tarification à la restauration scolaire, le comité de marges de manœuvre de la Ville de Lyon a souhaité au 1^{er} janvier 2017, une augmentation de ces tarifs de +1,5 %. Ces tarifs n'ont pas augmenté depuis deux ans. Cette hausse est expliquée aux parents à travers plusieurs facteurs d'augmentation des coûts constatés depuis la dernière augmentation et notamment la hausse générale des prix à la consommation et l'augmentation des charges de personnel.

La participation parentale à la restauration scolaire va donc augmenter d'un centime par repas, à dix centimes par repas, soit 2 € par mois maximum. L'Information aux parents est en cours d'envoi, ainsi que la diffusion des factures du mois de janvier.

Concernant votre remarque sur le troisième enfant, Madame de Lavernée, je vous rappelle qu'à Lyon le tarif de restauration scolaire est basé sur un quotient familial et donc dans ce quotient familial, le nombre d'enfants est déjà pris en compte. Nous n'avons donc pas besoin d'avoir un prix spécial pour le troisième enfant, les familles avec trois enfants ayant un quotient plus faible.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci bien. Pour savoir de quoi il est question, j'ai regardé quelle était la hausse pour le premier niveau, c'est-à-dire les gens qui ont un revenu assez faible : cela donnera 20 centimes par mois. Pour ceux qui sont au plafond, par exemple un couple avec deux enfants et un revenu mensuel net de plus de 6000 €, ce sera 2 € par mois.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2714 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le centre social Bonnefoi - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2017/2716 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 9 maisons de l'enfance de Lyon et à l'Association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2017/2691 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2016-2017 - Signature de conventions avec ces associations (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2017/2743 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LOU RUGBY (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, sur ces deux délibérations il est question de l'attribution de subventions de fonctionnement à différents clubs sportifs amateurs de haut niveau, ainsi que d'un avenant à la convention cadre d'objectif et de moyens entre la Ville et la SASP LOU Rugby, qui fixe à 220.000 € la subvention que nous proposons de leur accorder pour l'année 2017.

Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission.

M. TETE Etienne, Conseiller municipal: Monsieur le Maire, mes chers Collègues, juste quelques observations sur le deuxième rapport concernant le LOU Rugby, non pas que nous sommes opposés au soutien par principe du LOU Rugby, mais nous tenons compte de l'évolution des prix et des subventions qui sont faites dans ce rapport. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention, notamment au moment des vœux de M. le Maire, tout le discours sur la rigueur et sur la nécessité de dépenser chaque euro au plus juste, et donc nous avons pris note de cette évolution.

Or, quand on regarde le LOU Rugby, le total des aides sur l'année 2015 à 2016, était de 1.169.000 €. Il va passer de 1.444.500 €, avec des augmentations particulièrement significatives de la Ville de Lyon +110.000 € au titre des subventions, +60.000 € au titre des 600.000 € qui a été 540.000 €.

Donc pour l'ensemble de ces augmentations dans un discours de rigueur qui paraît un peu contrasté, nous n'allons pas soutenir ce rapport.

M. LE MAIRE : En fait je pensais que vous vouliez vous féliciter que sur l'Olympique Lyonnais, grâce au stade du Grand Montout, nous fassions 265.000 € d'économies.

S'agissant du LOU Rugby, vous qui êtes un pro du sport, il ne vous a pas échappé que le LOU était l'an dernier en pro D2, qu'il est cette année en Top 14 et donc que si on fait le rapport subventions données / masse salariale du club, nous sommes dans des proportions très raisonnables.

M. LE MAIRE : Monsieur Cucherat, j'ai répondu correctement ?

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Tout à fait, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Europe Ecologie – Les Verts vote contre. Le Groupe Lyon citoyenne et Solidaire s'est abstenu.)

2017/2723 - Plaine des Jeux de Gerland, 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e - Terrain n° 1 - Aménagement d'une piste d'athlétisme de 250 m - Opération n° 070320001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements équipements sportifs 2015-2020» - Programme 00004 Sport (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire)

2017/2724 - Plaine des Jeux de Gerland, 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e - Terrain n° 3 - Aménagement d'un terrain de rugby sur le terrain n° 3 - Opération n° 07032002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements équipements sportifs 2015-2020» - Programme 00004 Sport (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire)

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, sur ces deux rapports, il est question des terrains n° 1 et n° 3 de la Plaine des Jeux de Gerland, qui laisseront très prochainement la place à une nouvelle piste d'athlétisme, ainsi qu'à l'aménagement d'un terrain synthétique à destination du rugby, qui sera également homologué pour la pratique du football.

Ces deux dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous nous demandez de voter encore ce soir -et j'interviendrais sur les deux délibérations- des investissements qui font suite au départ de l'OL pour le stade du Montout à Décines et pour la venue du LOU à Gerland.

La première délibération nous demande de consacrer 800.000 € pour recréer une piste d'athlétisme dans la Plaine des Jeux et la deuxième délibération nous demande de consacrer un million d'euros pour recréer un terrain de rugby en gazon synthétique, toujours sur la Plaine des Jeux.

1.800.000 € donc, qui sont issus directement, Monsieur le Maire, du choix de transférer l'OL à Décines, décision pour laquelle, je le rappelle, nous avons toujours voté contre. 1.800.000 € qui s'ajoutent aussi aux 11 M€ que vous nous aviez demandé de voter au LOU Rugby il y a quelques mois, pour les dédommager et pour les convaincre surtout de venir à Gerland.

On voit ici toute l'ambiguïté de votre discours sur le partenariat public/privé, sur le fait aussi que le stade du Montout n'aurait rien coûté à la collectivité. On voit ici toutes les conséquences de vos choix.

Par ailleurs, par rapport au LOU, il se trouve que nous avons à voter régulièrement des subventions ou des investissements. C'est un dossier parfaitement saucissonné ! Aussi, j'aimerais que nous soit présentée dans une prochaine séance, en Commission générale, la totalité des sommes que nous avons eues à voter depuis quelques mois pour permettre au LOU Rugby de venir à Gerland, les sommes à la fois en investissement et les sommes à la fois en subventions, pour que nous ayons une idée claire et exhaustive du coût pour nos contribuables. Je vous remercie.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, depuis l'annonce du départ de l'Olympique Lyonnais de Gerland, les élus UDI sont favorables à l'installation du LOU Rugby dans l'enceinte du stade historique imaginé et conçu par Tony Garnier.

En juillet dernier, lors du vote du bail emphytéotique avec le LOU, nous avons pointé votre manque d'anticipation et de vision globale sur ce dossier. La relocalisation de l'activité des clubs amateurs n'avait été ni anticipée, ni discutée avec les associations concernées. Nous avons alors insisté sur trois enjeux importants pour les élus UDI :

Relocaliser les clubs qui utilisaient les équipements, alors concédés au LOU Rugby ;

Profiter du départ de l'OL pour proposer plus de créneaux aux associations amateurs sur les terrains de la Plaine de jeux ;

Ne pas fermer la piscine de Gerland sans proposer un nouvel équipement nautique et maintenir la piscine d'été ouverte dans l'attente de la livraison de cet équipement.

Aujourd'hui, avec ces deux rapports, nous lançons concrètement le réaménagement de la plaine des jeux de Gerland. Les élus UDI se félicitent que vous ayez entendu une partie de nos remarques et de nos critiques et cela se traduit notamment par la création d'une nouvelle piste d'athlétisme sur le terrain n° 1.

Par ailleurs, les adhérents du LOU Foot, dans le cadre d'une fusion de club, devraient eux aussi retrouver une dynamique à Gerland. Donc sur le point n° 1, satisfaction.

Plus globalement, nous notons avec satisfaction que suite au départ de l'OL, les associations amateurs et les scolaires (c'est important d'insister sur les scolaires également) vont pouvoir bénéficier de plus de terrains au niveau de la plaine de jeux de Gerland.

Nous nous étonnons cependant qu'aucun club de foot de la Rive gauche de Lyon n'ait été associé à cette redistribution des terrains de la plaine de jeux. Les deux clubs bénéficiaires de ces nouveaux créneaux étant le Lyon Sport Métropole et l'Association Sportive de la Duchère qui étaient déjà présents sur le site.

Le FC Gerland a besoin, pour répondre aux demandes des familles, de plus de créneaux. C'est aussi le cas du club de foot du 3^e arrondissement.

Comme je l'avais déjà signalé cet été, cette pénurie de terrains de foot oblige les clubs à sélectionner les enfants sur des critères de performance sportive. Tous les petits Lyonnais doivent avoir la possibilité de pratiquer un sport, y compris en catégorie loisir, sans vouloir forcément participer à toutes les compétitions les week-ends.

Pouvez-vous nous expliquer les critères d'attribution de ces nouveaux créneaux ?

Dernier point sur lequel les élus UDI sont mobilisés : le devenir de la piscine de Gerland. En juillet dernier, vous aviez décidé de sa fermeture pure et simple. Piscine qui accueille chaque année, je le rappelle, 24 000 nageurs en seulement deux mois d'ouverture. Cette piscine joue un rôle à la fois sportif mais aussi ludique, social et solidaire et ce rôle est indispensable à la vie du quartier. La décision de fermer cette piscine sans proposer de solution alternative était scandaleuse. Cependant, devant la mobilisation des élus, des habitants et des associations, vous aviez enfin entendu raison et revu votre position en annonçant la construction d'une nouvelle piscine ouverte toute l'année, puis le prolongement de l'ouverture de la piscine d'été de Gerland jusqu'à la livraison de ce nouvel équipement nautique.

Vendredi dernier, lors de la cérémonie des vœux des élus du 7^e, j'ai particulièrement apprécié que Mme la Maire du 7^e arrondissement rappelle cet engagement. Par contre, Monsieur le Maire de Lyon, votre silence assourdissant sur ce sujet lors de votre intervention, alors même que vous avez listé l'ensemble des projets en cours sur le 7^e, m'inquiète !

Monsieur le Maire, avez-vous déjà enterré votre promesse de cet été ou est-ce seulement un oubli que vous avez fait vendredi dernier ?

Je vous remercie.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, vous soumettez aujourd'hui à notre approbation l'ouverture de crédits pour l'aménagement d'une piste d'athlétisme et d'un terrain de rugby à Gerland. Si le montant de l'investissement prévu n'appelle pas de remarque particulière de notre part au regard de l'utilisation envisagée, il s'inscrit dans une litanie de coûts supportés par la Ville de Lyon depuis le départ de l'Olympique Lyonnais de Gerland.

Pas un Conseil municipal depuis un an qui n'ai vu son lot de dossiers relatifs de près ou de loin à ce jeu de chaises musicales né de la décision de construire le Grand Stade à Décines.

Il n'est plus l'heure de refaire le match, de s'interroger sur la pertinence de cette décision qui n'est plus d'actualité. Le Stade des Lumières est

une réalité. Pour autant, les Lyonnais peuvent connaître, doivent connaître, en toute transparence, le coût de cette opération dans sa globalité : des premières dépenses jusqu'à celles que vous nous demanderez d'approuver demain, en passant par celles qui nous sont soumises aujourd'hui.

Même s'ils devraient être intégrés à ce total, je ne remonterai pas, Monsieur le Maire, jusqu'aux 250 millions d'euros dépensés par la collectivité pour les accès du Grand Stade. Je sais que le sujet vous chiffonne et il serait regrettable que de colère vous abandonniez votre place... J'aimerais en effet que pour une fois, Monsieur le Maire, vous puissiez apporter une réponse aux questions que nous vous posons.

Celle d'aujourd'hui est simple : le réaménagement de Gerland, suite au départ de l'Olympique Lyonnais et à l'arrivée du LOU induit des dépenses directes et indirectes, supportées par la Ville de Lyon. Quel sera le montant de ces dépenses sur ce mandat et celles qui seront engagées sur le mandat prochain ?

A titre d'exemple, j'ai commencé une liste qui donne déjà une idée intéressante des coûts induits dont je parlais précédemment :

- pour son départ du Matmut Stadium, le LOU a touché 9,7 millions d'euros HT de la part de la ville ;
- pour la perte de sa piste d'athlétisme, Lyon Athlétisme a touché 52 000 € de la Ville (12 000 € de participation aux frais de transport et 40 000 € pour compenser la perte d'activité) ;
- pour libérer les terrains numéros 4, 5 et 11 avant le terme de la convention, l'OL touchera 322 000 euros de la Ville et économisera au passage 18 mois de loyers, soit 314 000 € ;
- pour aménager une piste d'athlétisme sur le terrain n° 1, la Ville de Lyon va dépenser 800 000 € ;
- pour aménager un terrain de rugby sur le terrain n° 3, la Ville de Lyon va dépenser 1 million d'euros.

d'Autres questions restent aujourd'hui en suspens ; elles auront forcément des conséquences financières pour notre ville :

- que va devenir le Stade de Vuillermet qui va être libéré par le LOU et quel sera le coût de la reconversion envisagée ?
- quel avenir pour le Matmut Stadium qui est désormais propriété de la Ville ?
- où la nouvelle piscine de Gerland sera-t-elle construite ? Quel est l'investissement envisagé et quel est le calendrier prévu ?

Autant de questions légitimes que se posent aujourd'hui les Gerlandais et les Lyonnais.

Ainsi que nous l'avons demandé en Commission, avoir une vision globale d'ensemble du devenir du Stade de Gerland et de ses abords immédiats en termes d'aménagement, comme en termes de poids financier pour la Ville de Lyon, est aujourd'hui indispensable.

Nous vous remercions, par avance, des éléments que vous voudrez bien nous communiquer.

Et puisqu'il me reste un peu de temps, Monsieur le Maire, je voulais revenir sur la réponse que vous avez faite à Elodie Roux de Bézieux concernant la communication des documents. Il est très fréquent que dans nos interventions, comme vous l'avez remarqué, nous demandions communication de documents. Je vous rappelle que c'est un droit consacré par le Code des Collectivités Territoriales et qu'il serait bien qu'en tant que Maire de Lyon vous le respectiez.

Je vous remercie.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Monsieur le Maire, je vais répondre à quelques-uns de ces différents points.

Il me semble l'avoir évoqué à plusieurs reprises ces derniers mois et la tendance ne fait que se confirmer : avec l'arrivée du LOU Rugby et le projet de reconversion du Stade et l'évolution de la plaine des jeux de Gerland, le Stade s'inscrit plus que jamais dans le prolongement de l'esprit de « cité des sports » qui lui fut assigné à l'origine.

En outre –et c'est ce qui importe davantage à l' élu que je suis– grâce à une coopération fructueuse entre les différents acteurs sportifs évoluant sur le secteur, la Ville de Lyon est parvenue à faire en sorte que les activités sportives variées existant sur ce site soient pérennisées, quoique vous en pensiez, Monsieur Geourjon. Dans la plupart des cas, elles bénéficient même d'une amélioration des conditions dans leur exercice, en témoigne l'exemple de Lyon Athlétisme et de nos écoles qui pourront, si cette délibération est votée, bénéficier d'une toute nouvelle piste, ce que nous aurions dû, de toute façon, entériner très prochainement.

En ce sens, l'arrivée du LOU accélère le lancement de ces travaux. Je m'en réjouis et contrairement à vous, je considère ces dépenses comme un investissement pour la Ville et non pas comme une charge, quel que soit l'accompagnement que cela implique. et ce n'est pas les 12 000 € de subvention pour la prise en charge du transport en cars des écoles d'athlétisme de Lyon à Parilly ou encore les 40 000 € votés en décembre dernier pour pallier aux difficultés éprouvées par le Club durant cette période transitoire de travaux, qui me feront penser le contraire.

Il en est exactement de même pour les travaux que nous souhaitons lancer sur le terrain n° 3. Ce terrain, l'un des derniers encore en stabilisé, se devait d'être transformé en synthétique. Cet aménagement permettra des entraînements par tous les temps et accompagnera fortement le développement du rugby amateur qui prend place sur ce site.

Au sujet des autres clubs impactés, le LOU Bridge est ravi de bénéficier désormais d'un accueil dans les locaux rénovés de l'OSL, puisque la salle Roger Gourhand est dorénavant mise à disposition de l'Association LOU Rugby. Lyon Sport Métropole a quant à lui absorbé le LOU Football, comme nous l'avions envisagé. Les entraînements de leurs équipes se feront sur la plaine des jeux de Gerland sur lesquels des courts de tennis sont également occupés par Lyon Sport Métropole que nous avons rapproché de l'Association « Fête le Mur » pour une utilisation concertée.

Je pense donc, à travers ces exemples, que nous pouvons nous féliciter de parvenir à associer les avancées du sport professionnel lyonnais au développement de notre tissu associatif local, à l'instar de l'implantation de la ligue de football sur les installations de l'ancien centre d'entraînement et de formation Tola Vologe, ce qui prouve, une fois de plus, que la Ville de Lyon demeure attentive à ce que le sport professionnel n'oublie jamais ce qu'il doit au terreau dans lequel pousse ses plus belles pépites.

L'Arrivée du LOU à Gerland, au-delà d'être source de dynamisme n'est donc pas pénalisant pour les associations historiquement utilisatrices de la plaine des jeux mais par contre le départ du LOU, association de Vuillermet dans le 8^{ème} permettra à d'autres associations de bénéficier d'un terrain supplémentaire et je pense tout particulièrement au football club de Lyon dont l'implication et le développement sont des modèles en la matière.

L'équipe pro du LOU Rugby s'entraînera prochainement quant à elle sur le terrain n°9 de la plaine des jeux, ce qui fera l'objet d'une convention d'utilisation moyennant le paiement d'une redevance du fait du statut professionnel du LOU.

Le LOU nous versera également un loyer de 300000 euros par an plus un pourcentage sur les recettes qu'ils réaliseront dans le stade conformément au bail qui nous lie.

Ajoutons à cela la fin des coûts d'exploitation et d'entretien du Stade supportés jusque-là par la ville, mais aussi et surtout, l'incalculable bénéfice d'entendre à nouveau cette enceinte mythique vibrer sous le chant des supporters, dans une enceinte en plein essor qui véhicule des valeurs s'imposant comme incontournables aujourd'hui.

De plus il convient de garder en tête le montant des investissements du LOU à Gerland : 66 millions d'euros sur la durée du bail, parmi lesquels 25 millions d'euros consentis pour l'aménagement des tribunes dès cet été et 10 millions d'euros déjà investis sur le village et les infrastructures, le centre d'entraînement et sur le rafraîchissement des loges.

L'Arrivée du LOU à Gerland est donc définitivement un très bon investissement pour la Ville de Lyon et d'une manière générale, pour le sport Lyonnais dans toutes ses composantes.

Ce que je n'omettrai pas de rappeler à tous les représentants des grands stades européens que je recevrai au nom du Maire, dans nos salons ce jour à 18h30, puisque eux aussi ont été séduits par la dynamique sportive et événementielle que nous impulsions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Chers collègues, je vous rappelle que l'Olympique Lyonnais a joué son premier match à la rentrée de l'année dernière. S'il y en avait un, dans la salle, qui aurait pu dire que le 21 janvier de l'année suivante le LOU Rugby jouerait son premier match au stade de Gerland, hors là, à mon avis, je veux bien relire toutes vos interventions de cette époque, il n'y en avait pas un qui pensait que nous arriverions à faire cela. et nous avons réussi à le faire.

Je veux bien qu'on ait beaucoup de réticences du point de vue des Républicains, sur la façon dont nous avons réalisé le stade du Grand Montout, comme dit Monsieur Guillant. Il n'est plus l'heure de faire refaire le match, il est simplement l'heure d'accueillir les élus Républicains qui se pressent au stade du Grand Montout à chaque match pour qu'ils voient bien que c'est un lieu qui est quand même un peu animé, je vous parle des élus Républicains, je n'ai pas parlé de vous-même Monsieur Remy, je ne suis pas sûr que vous soyez totalement amateur. Si vous y

êtes on peut vous faire voir. et donc aujourd'hui, nous avons à la fois un stade qui est évidemment emblématique, qui nous a permis de réaliser l'Euro 2016, et moi je n'ai jamais dit que ça ne coûtait aucun argent public.

Il est clair, que par exemple, les accès au stade ont coûté de l'argent public. Ce que j'ai toujours dit, c'est que je ne voulais pas lier les collectivités publiques à l'aléa sportif qui est évidemment toujours très grand. On peut le voir à chaque match et donc faire en sorte dans des partenariats, publics/privés, comme la plupart des villes l'ont fait, et se trouver demain à rembourser effectivement un certain nombre de sommes si il y avait des difficultés, j'ai toujours pensé que c'était mieux que les clubs prennent cet aléa.

Je rappelle pour la réponse à vos questions, que si le stade de Gerland était resté vide, il aurait fallu le gardienner, faire un certain nombre de travaux d'entretiens minimum et donc, en gros, un stade vide cela coûte 1,8 millions d'euros par an.

Donc il valait mieux faire l'opération, où effectivement le LOU Rugby vient s'installer à Gerland, où ils investissent plus de 60 millions d'euros et dans l'opération que nous faisons, non seulement nous ne pénalisons pas les clubs sportifs amateurs mais au contraire nous leur offrons de nouveaux créneaux, ce qui fait que c'est une opération « gagnant, gagnant » gagnant pour la ville, gagnant pour les Lyonnais, gagnant pour le sport professionnel et gagnant pour le sport amateur.

Je mets effectivement aux voix ce dossier. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est adopté.

M. CUCHERAT : Monsieur le Maire avis favorable sur tous les prochains dossiers.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les dossiers 2017/2723 et 2017/2724. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire)

2017/2669 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Lyon Natation pour l'organisation du 18e Meeting National de Lyon Natation Métropole en bassin de 50 m, les 10, 11 et 12 mars 2017 à la piscine de Vaise - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2017/2683 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros au Comité Départemental d'Athlétisme Rhône-Métropole de Lyon, pour l'organisation des Championnats de France Espoirs et Nationale 2, les 4 et 5 février 2017 à la Halle Diagona à Lyon 9e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire)

2017/2684 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association «FC Lyon Football» pour l'organisation du Tournoi International de Football «Top Gones», les 15, 16 et 17 avril 2017 - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

(Abstention de M. BOUDOT)

2017/2685 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Lyon Sport Métropole, pour l'organisation de la 36e édition du Trophée Charles Béraudier, les 14 et 15 janvier 2017 - Approbation d'une convention d'application. (Direction des Evénements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2017/2696 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon Basket Féminin (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2017/2705 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LHC «Les Lions» (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2017/2725 - Stade Saint-Marc, 29 rue Docteur Edmond Locard à Lyon 5e - Réalisation de deux écrans acoustiques - Opération n° 05249001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements équipements sportifs 2015-2020» - Programme 00004 Sport (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2017/2747 - Lyon-Rio 2016 - Soutien aux athlètes de haut niveau - Primes aux médailles - Approbation de conventions de subvention Lyon-Rio 2016 (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2017/2753 - Lions du Sport 2016 : Financement et partenariat privé - conventions de mécénat. (Direction des Evénements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2017/2756 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Club Thalassa Lyon Plongée, pour l'organisation de la 37e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 15 janvier 2017. (Direction des Evénements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2017/2759 - Attribution d'une subvention de 50 000 euros à la Fédération Française de Bridge, pour l'organisation de la 43e édition des Championnats du Monde de bridge, du 12 au 26 août 2017 - Approbation d'une convention mixte. (Direction des Evénements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté)

2017/2719 - Lyon 6e - Lancement des études de l'opération n° 06016011 «Forêts d'Asie» - Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012 (Direction des Espaces Verts)

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, après LOU à Lyon, le Tapir Malais, si vous le permettez.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues,

En 1976 avait été promulguée la 1^{ère} Loi sur l'Environnement. Malgré cette loi, 420 millions d'oiseaux ont disparu. Il fallait une nouvelle loi sur la biodiversité qui intègre la politique vertueuse de certains zoos, je dis bien « de certains zoos », c'est ce qu'a fait Barbara Pompili et je la félicite car si nous n'agissons pas, le coût de la perte en biodiversité sera de 7% du PIB pour la France.

Pour vous donner un ordre d'idée, la disparition des abeilles sauvages aurait un impact évalué par l'INRA à 150 milliards d'euros, je veux parler de leur travail sur la pollinisation pour l'agriculture dans le monde.

A Lyon, nous avons fait le choix d'agir :

d'Abord, en éliminant les produits phytosanitaires dès 2005 et ainsi recréer un cercle vertueux dans la biodiversité locale, qu'elle soit animale ou végétale, et j'insiste sur ce point, car sans milieu naturel, la faune ne peut survivre et l'abeille disparaît. Notamment, j'en profite pour saluer en public Daniel Boulens qui est notre expert en la matière.

En inscrivant le jardin botanique et le jardin zoologique non plus dans une perspective d'exhibition - la cage aux ours reste un témoignage de cette époque où les considérations pour le bien-être animal et la préservation de la biodiversité n'existaient pas... - mais de protection du vivant, Lyon est devenue un refuge pour la biodiversité internationale, 14 000 espèces végétales au jardin botanique, dont 10% menacées d'extinction, 66 espèces animales au zoo, dont la moitié et on le sait pas assez, classées sur la liste rouge des espèces menacées comme les girafes récemment.

Cette politique de préservation se traduit concrètement par :

Ce que vous avez déjà vu, c'est-à-dire il y a 10 ans la création de la plaine Africaine, la 1^{ère} du genre qui a inspiré le zoo de Vincennes (sauf que le zoo de Vincennes je le signale est payant).

Et puis, la création de la forêt d'Asie sur ce qui était l'enclos des éléphants, soit 3000m2 qui permettront d'offrir un parcours immersif aux visiteurs car nous estimons que c'est par l'émerveillement, l'attention que nous pourrions intéresser les visiteurs quant aux enjeux de la biodiversité dont je parlais tout à l'heure. Que c'est par la qualité des zoos publics que nous pouvons amener les zoos privés à monter en gamme.

En effet, nous accueillerons 25 espèces animales nouvelles, sans compter les espèces végétales.

Pour rappel, et je terminerai par là, nous n'achetons pas les animaux, nous les échangeons entre zoos européens pour maintenir une diversité génétique dans les espèces, et visons à terme la réintroduction des animaux dans leur milieu naturel.

Pour rappel également, le Parc de la Tête d'Or représente le plus grand parc gratuit de France, et sans aucun doute le plus visité avec ses 3 millions de visiteurs. Le parc est le lieu le plus plébiscité par les touristes avec Fourvière et constitue un point d'attractivité phare pour notre ville.

Le parc, avec ses composantes que sont le zoo et le jardin botanique, représente un élément d'attractivité puissant et un levier formidable pour véhiculer ce message sur la biodiversité.

Le vote de ces études nous permettra de franchir une nouvelle étape.

Avis favorable de la commission sur ce dossier.

Le parc, avec ses composantes que sont le zoo et le jardin botanique représente un élément d'attractivité puissant et un levier formidable pour véhiculer ce message sur la biodiversité.

Le vote de ces études permettra de franchir une nouvelle étape. Avis favorable de la commission évidemment sur ce dossier et je vous remercie pour votre écoute.

M. GUILLAND Stéphane: Monsieur le Maire, après cette présentation exhaustive de M. Giordano, il manque juste une chose qui n'a pas été abordé dans son intervention. C'est le timing qui est quand même très intéressant.

Effectivement, Monsieur le Maire, après l'épisode des éléphants tuberculeux, Baby et Népal, toujours en vie à ce jour, épisode sur lequel je ne reviendrai pas, il fallait trouver un nouvel usage à cet espace du Parc de la Tête d'Or.

Comme l'a dit M. Giordano, avec la Forêt d'Asie, c'est tout un écosystème qui va être recréé, les techniciens de la Ville de Lyon ont à ce titre déployé des efforts qu'il convient de saluer, et nous nous associons aux compliments qu'a pu faire votre adjoint, les visuels qui nous ont été présentés en Commission nous ont d'ailleurs mis l'eau à la bouche, nous avons déjà hâte de pouvoir découvrir ce nouvel espace.

Pour ceci, mes chers Collègues, il faudra attendre mars 2020. Il était en effet utile de tenter de préserver deux espèces menacées en même temps, le biotope d'Asie et votre système, Monsieur Collomb.

Quoi de mieux en effet, Monsieur Collomb que de pouvoir opportunément inaugurer un tel espace en pleine campagne électorale des prochaines municipales.

Certains se souviennent de la précédente campagne municipale, le rythme des inaugurations s'était soudain accéléré à l'approche des élections. C'est de bonne guerre, me direz-vous, à moins que vous ne tentiez de m'expliquer que c'est le cycle naturel des investissements.

Certains se souviennent même qu'en 2014, vous avez inauguré à 4 reprises le Parc Blandan. Quand on aime on ne compte pas, surtout quand ce sont les Lyonnais qui payent.

Monsieur le Maire, la ficelle est un peu grosse. d'Après les services, les études dureront 18 mois, plus ou moins 6 mois, la consultation des entreprises 6 mois, plus ou moins 3, et les travaux entre un an et 18 mois, soit une ouverture au public entre mars 2020 et juin 2021.

Ce qu'ont bien compris les services, Monsieur Collomb, c'est que quels que soient les aléas du projet, la date de l'inauguration était fixée.

Ce qu'ont bien compris les Lyonnais, Monsieur Collomb, c'est qu'une fois encore, vous assurez votre communication politique avec leur argent.

Nous regrettons pour le moins, cette façon de procéder et espérons qu'un aménagement à marche forcée ne mettra pas en cause la pérennité de ce projet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Qu'y a-t-il à dire après de telles interventions ! Sortir son mouchoir et pleurer ! Peut-être, mais c'est tout.

(Rires.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2017/2670 - Approbation d'un contrat de coproduction de l'exposition Los Angeles – A Fiction, présentée au Musée d'art contemporain du 10 mars au 9 juillet 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, cette première délibération concerne un contrat de coproduction de notre Musée

d'Art Contemporain qui a monté un projet avec L'Astrup Fearnley Museum of Modern Art en Norvège, consacré à la scène de création contemporaine de Los Angeles et qui se déroulera du 10 mars au 9 juillet 2017.

M. LE MAIRE : Madame Nachury...

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Passionnée par l'art contemporain, j'en suis sûr.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je distrais quelques minutes du sujet porté par cette délibération qui concerne le Musée d'Art Contemporain pour reprendre le feuillet du Musée des Tissus.

Monsieur le Maire, pendant longtemps, pour le Musée des Tissus, vous avez dit « jamais, jamais ».

Lors du dernier Conseil municipal, vous avez lancé un sibyllin : « on y travaille, on y travaille ».

Et depuis vous avez évoqué des pistes d'avenir pour les collections et notamment un accueil dans le cadre d'un pôle muséal.

Cette piste, vous l'avez évoquée en dehors du groupe de travail mis en place certes par l'Etat et associant tous les acteurs accompagnés par un conseil.

Je ne doute pas que vous allez vous-même ou votre représentant, participer aux prochains travaux en présentant votre proposition et en respectant et en acceptant le rôle et les positions de chacun des acteurs et financeurs.

Parce que, mais c'est une mauvaise pensée et j'espère la regretter très rapidement, on pourrait craindre que vous ne saisissiez les réserves ou difficultés pour faire porter la responsabilité d'une fermeture par d'autres que la Ville et la Métropole. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas mon genre, Madame Nachury ! Je prends toujours mes responsabilités. Mais j'indiquerai évidemment après discussion avec nos partenaires quelles sont nos propositions, comment faire pour que ce Musée des Tissus qui n'a jamais, aujourd'hui, connu le succès grandissant, et ce n'est que devant la menace de la fermeture qu'il connaît le plus grand succès. Nous ferons un certain nombre de propositions de manière à ce qu'il n'ait plus une fréquentation minimaliste, mais une fréquentation maximum, parce qu'effectivement, les collections qu'il recèle, aujourd'hui un peu cachées, le méritent totalement.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2680 - Demandes de subventions de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes (DRAC) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour les expositions et activités 2017 du Musée des Beaux-Arts, Musée d'Art Contemporain, Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, Musées Gadagne et le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit là des demandes de subventions habituelles de fonctionnement auprès de la DRAC pour l'ensemble de nos musées. Avis favorable de la Commission bien sûr.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, Mme Nachury a raison, comme souvent. La grande surprise de ce début d'année, c'est la résolution que vous avez prise, d'enfin daigner vous intéresser au devenir du Musée des Tissus. On aimerait voir, en ce revirement, une bonne nouvelle, mais permettez-moi d'avoir des doutes.

Des doutes nourris par votre stratégie pour le moins insondable depuis le début de ce dossier. Vous avez pendant des mois refusé d'engager la Métropole et la Ville de Lyon annonçant à plusieurs reprises que pas un euro ne serait investi par ces dernières. Vous avez même affirmé que c'était au privé, puis à l'Etat d'intervenir, car les collectivités que vous présidez n'en avaient pas les moyens.

Par ailleurs, on peut dire que vous avez pratiqué le service minimum auprès des ministères de la Culture et de l'Industrie alors même que votre nouvel meilleur ami Emmanuel Macron, était ministre. Je ne parle pas du rendez-vous que j'ai obtenu au Cabinet du ministre et que vous avez fait annuler. Non, je parle de votre détermination à vous hâter de ne surtout rien faire. Combien de temps vous a-t-il fallu pour interpeller les ministres de la Culture successifs ?

Vous êtes même allé jusqu'à refuser de vous mettre à la table des négociations organisée par le Préfet, laissant ainsi pourrir la situation, alors même que l'Etat, la Région et l'interprofession, eux, cherchaient des solutions et s'engageaient financièrement, ce que vous avez finalement été contraint de faire aussi, mais a minima.

Aujourd'hui, tout à coup, en marge de toute réflexion collective, vous sortez du chapeau un projet de création d'un pôle muséal métropolitain destiné à récupérer les collections du Musée des Tissus. Un projet conçu à l'insu de tous ceux qui travaillent depuis des mois sur le devenir de ce dossier. Vous voyez qu'il y a de quoi s'interroger sur votre détermination à sauver nos musées.

d'Ailleurs, je dis « nos Musées » mais dans votre projet, il n'est à aucun moment question du Musée des Arts décoratifs. S'inscrit-il dans ce pôle muséal métropolitain ou imaginez-vous qu'il revient de droit à la Ville, via le Musée des Beaux-Arts ou de Gadagne ? Quant au Musée des Tissus, vous semblez le réduire à de simples collections que l'on peut balloter sans égard d'un établissement à l'autre. Or, il est bien plus que cela. Les collections, les expositions, le centre de documentation, l'atelier de restauration participent ensemble à l'histoire et à l'ADN de notre Ville ainsi qu'à ses savoir-faire. Les chercheurs et artistes, nationaux et internationaux, font de ce lieu une référence inégalée au monde, dans lequel ils viennent puiser pour faire avancer la recherche et la création. Ce patrimoine contribue au rayonnement du territoire lyonnais, ne l'oublions jamais.

Dans votre projet, Monsieur le Maire, que devient le propos culturel et scientifique autour des Arts décoratifs décliné par nos musées et qui fait justement la spécificité de Lyon ? Le Musée des Confluences est destiné à illustrer l'homme dans son environnement. Nous sommes un peu loin du sujet. Comment intégrer et mettre en valeur ses collections du Musée des Tissus ? Qu'advient-il ensuite du pôle de compétences mondial que je viens d'évoquer ? Prenons l'atelier de restauration, il est indispensable à la conservation même des pièces. Vous serez contraint d'en reconstituer un autre. Cela est-il prévu ? Où ? Comment ? Que faites-vous également des 70 000 références du centre de documentation ? Où seront-elles stockées ? Qui en assurera le transfert, la gestion, la conservation ? Resteront-elles accessibles au public comme c'est le cas aujourd'hui ?

Que de questions avant même d'avoir abordé le sujet des collections. et bien parlons-en justement des collections. Le Musée des Confluences dispose-t-il des 2 000 m² nécessaires pour les accueillir ? Leur transfert est a priori à la charge du propriétaire. La CCI assurera-t-elle le déplacement de l'ensemble des pièces ? Qui va se charger de ce transfert ? A raison d'un minimum de 10 minutes par œuvre –et c'est vraiment un minimum- combien de temps et de personnel faudra-t-il pour déplacer 2 500 000 pièces ? Sans compter que certaines pièces ne pourront être déplacées sans être restaurées. Par ailleurs, la loi impose une obligation de récolement en cas de transfert. Pour votre information, le récolement est l'action de vérifier que toutes les pièces des collections sont inventoriées et qu'à l'inverse, toutes les pièces inventoriées sont présentes dans les collections. Là encore, imaginez le travail, imaginez le temps nécessaire !

Enfin, qui prendra en charge ces collections au Musée des Confluences ? Les équipes de ce beau Musée ont-elles l'expertise technique nécessaire pour gérer ces collections ? Car dans le cas contraire, cela nécessitera des recrutements avec haut niveau de qualification.

Enfin, qu'en sera-t-il, des bâtiments ? Vous avez d'ores et déjà annoncé à la presse, la vente pure et simple de l'Hôtel de Villeroy qui pourtant, à notre connaissance, ne vous appartient pas. On ne doute pas que ce magnifique site aiguise bien des convoitises... Le voir partir en vente à la découpe serait un crève-cœur pour les Lyonnais. Mais quid de celui de Lacroix-Laval, auquel les collections du Musée des Arts décoratifs sont juridiquement liées ? Dissocier les deux va là encore nécessiter des travaux. De plus, si le Musée des Arts décoratifs reste en ces lieux, cela impose une remise aux normes complète des bâtiments.

Enfin, qu'advient-il de l'équipe en place qui malgré tout tient la barre et maintient une activité des musées quasi-héroïque au regard de la situation ? Trouvera-t-il sa place dans votre nouveau projet ?

Au vu du nombre de questions qu'induit votre projet, un coût financier important est inévitable. Alors, sur le fond, nous nous félicitons de votre revirement. Nous nous félicitons d'apprendre que vous avez finalement décidé de ne plus faire cavalier seul. Et, croyez bien, Monsieur le Maire, nous nous réjouissons sincèrement de votre projet si nous avons l'assurance qu'il dessine un avenir pérenne et à la hauteur du rayonnement de notre patrimoine mondialement reconnu. Mais à ce jour, ce n'est malheureusement pas notre sentiment et nous continuons d'être inquiets pour notre Musée des Tissus.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Broliquier. Je sais que vous êtes de nature inquiète ! Je me souviens pour l'Hôtel-Dieu, vous étiez déjà inquiet ! Je n'ai pas vu beaucoup de projets dans votre arrondissement pour lesquels au départ, vous n'étiez pas inquiet ! Vous voyez, moi je suis au contraire –j'essaie- optimiste le plus possible. Je me dis que l'on peut toujours arriver à résoudre les difficultés, même si elles sont importantes.

Donc j'essaie ! Au départ, je me dis que je n'ai pas besoin de m'en occuper, il y a tellement de gens qui s'en occupent, que cela va se résoudre comme ça, de manière quasi-spontanée.

Alors, il est vrai que je n'ai pas fait le calcul pour savoir si pour déménager toutes les œuvres en dix minutes, cela serait prêt pour l'inauguration en 2020. Mais bon, on va faire le calcul : quand il n'y aura plus que cela à faire, le plus gros sera alors réglé !

Alors aujourd'hui, nous travaillons bien évidemment avec toutes celles et tous ceux qui peuvent avoir une part de responsabilité et ceux qu'on appellera aussi à financer, puisqu'il y a tellement de gens qui sont effectivement en empathie avec ce musée que je ne doute pas qu'ils participent à ce que nous proposerons.

Donc on en parlera ! On a commencé déjà à en parler à la Chambre de Commerce et d'Industrie, au représentant de l'Etat, à celles et ceux qui sont le plus profondément engagés dans ce que représente aujourd'hui l'industrie textile sur, non seulement l'agglomération lyonnaise, mais dans la région Rhône-Alpes et même au niveau national. Donc voilà on va continuer à essayer de réfléchir.

Moi, j'aime bien annoncer les choses lorsqu'elles sont totalement finalisées, plutôt que de me lancer dans des descriptions comme cela à l'avance. Donc, si tout va bien, on vous fera un certain nombre de propositions et puis après, le Conseil municipal de Lyon, la Métropole de Lyon, dans leurs instances délibératives, verront effectivement si les solutions qu'on leur propose ont leur agrément.

Donc, voilà ce que je peux dire aujourd'hui sur le dossier, qui je vous le rappelle portait sur les activités du Musée de l'Imprimerie et des autres musées, Gadagne, etc...

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2681 - Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière pour l'année 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Nous vous soumettons une convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière pour l'année 2017. Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quelques mots rapides sur cette convention avec l'Institut Lumière.

Vous le savez, l'Institut Lumière est particulièrement cher à mes yeux, et ce pour trois raisons principales.

La première, est qu'il fait, sous la houlette de Bertrand Tavernier et de Thierry Frémaux, flotter très haut les couleurs de notre ville ;

La deuxième, est qu'il participe -avec la Maison de la Danse- à la fierté de tout le 8^e arrondissement ;

La troisième est que même si vous en aviez l'idée, le transfert du hangar du premier film à la Confluence semble difficilement envisageable... et pas uniquement pour des raisons financières.

Deux points que nous souhaitons aborder : les perspectives de développement de l'Institut et l'aide actuelle que notre collectivité lui apporte sur son fonctionnement, même si ce sujet a déjà été évoqué tout à l'heure lors de l'intervention de Laurence Balas.

Sur les perspectives de développement, vous écriviez dans votre projet municipal en 2014 (page 274), je vous cite : « Nous engagerons une réflexion sur l'extension de l'Institut Lumière, dans le cadre de partenariats publics-privés, afin de créer une Cité du Cinéma dans le 8^e arrondissement. » Nous n'avons pas vu grand-chose à ce jour en la matière. Concrètement, la réflexion a-t-elle été réellement engagée ou le sera-t-elle en décembre 2019 ? Quel est le calendrier que vous nous donnez pour cette extension ?

Je suis d'ailleurs prêt à ce titre, Monsieur le Maire, en tant qu'élu du 8^e arrondissement, à vous apporter tout mon soutien : cette extension de l'Institut Lumière faisait également partie de notre programme et je pense que c'est indispensable pour son rayonnement futur.

Sur l'aide actuelle apportée, nous nous étonnons de la baisse de la subvention, objet de cette convention, de 580.000 € à 480.000 €. Même si les contraintes budgétaires qui valent peut-être à notre Adjoint, quelques insomnies, doivent être appliquées à tous, il convient néanmoins d'être juste.

Si l'on compare cette baisse à celle qui affecte, prenons un exemple au hasard, celle des Nouvelles Subsistances, on constate que tout le monde est à la même enseigne : le tarif, c'est -100.000 € et c'est le même pour tout le monde.

Pour l'Institut Lumière, cette baisse représente 17 % de la subvention versée l'année dernière... pour les Subsistances, c'est 6 % ! Pourtant, l'Institut est plutôt en pointe dans la recherche de financements extérieurs en dehors de notre collectivité.

Notre Collègue, Laurence Balas, vous a fait part en début de Conseil, de nos doutes sur la façon d'utiliser les recettes Casino. Si d'aventures, vous comptez relever la subvention de l'Institut, en piochant sur l'enveloppe de 200.000 € du fonds Casino, cela se fera nécessairement au détriment des associations culturelles qui en bénéficiaient jusqu'alors. Qu'en est-il ?

Pour être sincères, Monsieur le Maire, nous avons -mais c'est somme toute assez fréquent- plutôt du mal à comprendre votre logique.

Même si en 2016, les Subsistances ont, bien aidées par la Chambre Régionale des Comptes, fait de nombreux efforts pour faire rayonner Lyon de par le monde, il ne nous semble pas logique que vous réserviez à cette structure un meilleur traitement que celui de l'Institut Lumière.

Je ne sais pas vous, Monsieur le Maire, mais moi, je préfère voir dans la presse le nom de la Ville de Lyon associé à celui de Clint Eastwood, de Quentin Tarantino ou de Catherine Deneuve.

Pour autant, en bon Socialiste que vous êtes toujours, vous préférez pénaliser les bons élèves et encourager les mauvais. Ce n'est pas notre choix !

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Guillard, vous suivez quand même les débats ? On a expliqué tout à l'heure, que comme aurait dit Mme Balas, ce n'était pas de l'argent, elle appelait ça « une cagnotte », donc on ne prive personne puisqu'on va puiser dans la cagnotte qui aujourd'hui n'est pas utilisée, pour compenser la baisse des dotations.

J'aime bien répéter, mais deux fois dans le même Conseil, cela finit par devenir difficile ! A la troisième fois, cela va être compliqué !

Pour le reste, vous aussi vous verrez, comme Saint-Thomas. Vous savez, à un moment donné, il peut y avoir des conversions quand on voit tout d'un coup, on ne voit que ce que l'on croit, puis à un moment donné, hop, c'est là !

Je mets aux voix et vous verrez si la page 274 a bien été cochée !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2699 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 82.000 euros (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Dans cette délibération, nous présentons les subventions au titre de la lutte contre les discriminations pour une première tranche pour l'exercice 2017. Un montant de 82.000 €. Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. BOUDOT Christophe, Conseiller municipal : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, décidément dans cette assemblée, les rapports de ce genre se suivent et se ressemblent...

Oh, certes, le montant de la subvention n'est que de 62.000 € vous allez me dire, mais ce montant s'ajoute à d'autres chaque année !

Il y a cinq mois, lors d'un autre rapport sur le sujet, je vous avais rappelé la manipulation idéologique, de l'aveu même de son co-fondateur, de l'Association socialiste SOS Racisme.

Cette association et d'autres, sévissent encore aujourd'hui et vous continuez toujours à les subventionner grassement.

Vous êtes fidèle à votre logique, cette logique essentielle de maintien du réservoir électoral ancien. Je parle du réservoir électoral ancien, puisque votre réservoir national nouveau se droitise quelque peu...

Il y a SOS Racisme, mais il y a aussi la CIMADE, par exemple...

Cette association d'aide et de soutien aux immigrés clandestins, milite ouvertement et à plein temps, contre la stricte et pleine application

des lois de la République, notamment en matière de droit d'asile, de reconduction à la frontière ou en matière d'arrêtés d'expulsion...

C'est une association officielle d'aide aux clandestins. Financer ce genre d'association avec nos impôts est un mauvais coup porté à nos compatriotes les plus fragiles.

Monsieur le Maire, chacun reconnaît votre dynamisme et vos réussites incontestables en matière de développement économique, peu de maires en France, j'en conviens, peuvent vous disputer cette réussite, mais vos politiques sociétales sont beaucoup plus contestables.

Financer l'antiracisme est toujours une provocation, car il est politique et il est toujours à sens unique, souvent éloigné d'ailleurs de l'intérêt général.

Dans deux jours, sortira le livre de M. Georges Bensoussan, que l'on avait découvert il y a quinze ans, quand il avait publié un autre livre : « Les territoires perdus de la République. »

Dans son nouveau livre, il dénonce cet antiracisme dévoyé qui a fait taire le peuple français... et imposé une société multiculturelle qui est par nature une société multi conflictuelle.

Le constat effroyable qu'il fait dans son livre de cette nouvelle France, imposée par des élites aveugles, s'appuie en effet sur un refus de reconnaître et d'affronter la réalité. Ce refus est imposé par l'antiracisme d'aujourd'hui, antiracisme stipendié et moralisateur.

Aujourd'hui, celui qui n'est pas un thuriféraire de cette immigration sauvage, de cette déferlante migratoire qui bouleverse nos vies et nos équilibres culturels est forcément un populiste, est forcément un raciste. C'est admis, c'est même recommandé pour être élu dans les grandes villes et pour y faire carrière.

Et bien, je ne suis pas d'accord, Monsieur le Maire, et apparemment, je ne suis pas le seul.

Aujourd'hui, vous continuez aveuglément à financer l'anti racisme, cet anti racisme aujourd'hui complètement dévoyé.

L'Ouvrage de M. Bensoussan intitulé « La France soumise » est très intéressant, Monsieur le Maire. Je vous l'aurais bien amené aujourd'hui mais il ne sort que dans deux jours.

Néanmoins, comme nous avons appris par la presse que vous étiez un peu gêné financièrement en ce moment, je veux bien vous l'offrir, ce sera mon cadeau de la nouvelle année.

Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération revient tous les ans et c'est fort bien puisque ces subventions incarnent les valeurs qui animent nos politiques : la défense et le renforcement des droits des habitants, les libertés, la recherche de l'égalité, de la solidarité, bref de la fraternité.

Les associations ici subventionnées couvrent les droits des personnes homosexuelles, des personnes étrangères, des personnes emprisonnées, des personnes victimes de sectes, des personnes, c'est-à-dire des êtres humains dans leur variété. et avec l'Association Ebulliscience, notre subvention favorise aussi l'accès des garçons et des filles à une orientation vers les matières scientifiques qu'ils –et surtout elles- ne s'autorisent pas assez. Le moins que l'on puisse dire est que travailler aujourd'hui contre les diverses formes de racisme, contre le rejet ou la peur de l'autre et contre les stéréotypes est d'une grande nécessité.

Notre groupe Lyon Gauche Solidaires se réjouit de voir que le niveau des subventions de la Ville de Lyon voté ce jour reste le même qu'en 2016, quand d'autres collectivités diminuent ou même suppriment leurs subventions.

Notre groupe s'élève en particulier contre la suppression de la subvention de la Région au festival Ecrans mixtes que la Ville de Lyon continue de soutenir ce jour, bien heureusement. Ce festival de cinéma est d'une grande qualité artistique, présentant depuis 7 ans des films et documentaires souvent magnifiques. Ce festival réunit un public nombreux, varié, avec des cinéphiles et/ou des militants, des personnes homosexuelles, mais pas que. Mais ce festival doit avoir le défaut pour M. Wauquiez et Mme Verney-Carron de parler et de faire parler de l'homosexualité et de la transsexualité.

Je rappelle que de trop nombreux jeunes homosexuels sont encore mis à la rue par leur famille ou que des personnes homosexuelles sont encore parfois attaquées physiquement dans la rue. Comme cette suppression du soutien historique de la Région concerne les trois festivals LGBT de la Région à Lyon, Grenoble et Saint-Etienne, notre groupe considère que cela ne s'explique que par un choix politique signifiant et donc discriminatoire.

Plus largement, on peut dire aussi que la réduction de l'engagement de la Région sur la politique culturelle dans les quartiers en difficultés est aussi inquiétante et ne favorisera pas le vivre ensemble dont nous avons tant besoin : nombre de troupes de théâtre, par exemple, font dans ces quartiers un travail quotidien avec les habitants (en particulier, des femmes, des jeunes filles, des jeunes hommes), travail de réflexion sur la société, d'accès à des pratiques artistiques diverses, d'ouverture aux autres. Or, c'est tout un ensemble –associations subventionnées ce jour par la Ville et initiatives culturelles et artistiques dans les quartiers en politique de la ville- qui tricôte jour après jour le lien social et que le comportement de la Région affaiblit.

Lyon peut s'enorgueillir d'une histoire (rappelée en début de ce Conseil) faite de résistance et d'humanisme heureusement partagée par l'écrasante majorité de notre population. Notre groupe souhaite vivement que notre engagement perdure avec force : c'est tout à notre honneur.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot vote contre)

(Abstentions de M. Lafond et de Mme Bauguil)

(Abstentions : MM. Guillard, Bérat, Blache, David et Mmes Balas, de Lavernée, Sangouard)

Les autres élus votent pour.

2017/2746 - Approbation d'une convention cadre d'objectifs triennale entre la Ville de Lyon et l'Association de gestion de la Villa Gillet pour 2017-2019 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

2017/2709 - Approbation d'une convention d'objectifs triennale entre la Ville de Lyon et l'Association Les Nouvelles Subsistances (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, Rapporteur : Nous en venons à cette convention cadre d'objectifs triennale entre la Ville et la Villa Gillet et aussi par ailleurs avec l'Association Les Nouvelles Subsistances.

Si vous m'autorisez, Monsieur le Maire, quelques commentaires sur ces deux structures avec lesquelles nous avons largement retravaillé au cours de l'année écoulée.

J'ai bien entendu tout à l'heure que les Subsistances étaient moins pénalisées que l'Institut Lumière. Il faudra retravailler un peu la question puisque c'est 400 000 € qu'on a enlevé sur ce mandat aux Subsistances... Ce laboratoire où il serait bon, Monsieur Guillard, que vous veniez au moins une fois pour voir et ne pas penser qu'il n'y a que Clint Eastwood, aussi grand qu'il soit, qui mérite votre attention... et nous avons travaillé à rendre le projet artistique plus lisible auprès du public.

Le taux de fréquentation des salles est passé à 85 % aujourd'hui, sur des jauges de 80 à 240 places, avec des tarifs volontairement bas.

De plus en plus de partenariats positionnent ce lieu comme un lieu de ressources. Je ne vais pas vous les énoncer. Je reste à votre disposition. et ce programme resserré avec une nouvelle ligne vers les outils numériques et pour nous important.

Plus précisément :

l'organisation d'un comité de suivi deux fois par an avec l'ensemble des partenaires est mise en place ;

la révision des statuts a été mise en œuvre ;

la production d'un rapport d'activité détaillé bien présent est à votre disposition ;

la mise en place d'une procédure transparente de sélection des artistes accueillis en résidence ;
l'application de la convention collective du secteur ;
plus de transparence sur le projet artistique ;
un changement profond de l'organisation comptable.

En somme, une partie des choses que nous avions engagées, d'autres que la CRC nous a demandées. C'est donc vers une nouvelle dynamique que nous nous orientons avec ces nouvelles Subsistances et nous en sommes, moi qui fréquente ce lieu régulièrement, ravis.

Sur la Villa Gillet également, même si la Ville de Lyon n'est pas la première prescriptrice en termes de budget, le projet artistique s'articule autour de trois temps forts : « la chose publique » définissant le rapport au monde, « les assises internationales du roman » qui restent la place centrale et « le fait urbain » avec un festival local qui portera sur les questions d'urbanité.

L'Association a restructuré l'équipe avec un licenciement de sept permanents, la baisse des hauts salaires, à commencer par celui du directeur, et je crois pouvoir dire que le comité de suivi deux fois par an avec l'ensemble, là aussi, des collectivités et de l'Etat ont permis la révision des statuts, de nouveaux membres du CA (12 membres ont été élus récemment), une production là encore de rapports d'activité, une meilleure connaissance du public et bien entendu, l'application de la convention collective, la mise en place enfin de nouvelles modalités d'occupation du bâtiment Villa Gillet qui va du coup assumer la paye d'une location comme l'ensemble des autres acteurs.

En un mot, sur ces deux structures, je pense que le travail que nous avons mené au cours de cette année nous donne satisfaction. Je suis sûr que l'une et l'autre de ces associations et de ces structures font partie du développement et de la création dans notre ville et que nous allons essayer de continuer à renforcer leur présence dans notre cité.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous sommes satisfaits que soient prises en compte dans les deux conventions adoptées ce jour avec les Nouvelles Subsistances et la Villa Gillet, de nombreuses interrogations portées par les élus de notre assemblée mais aussi au sein du Conseil régional, entre autres des élus de notre groupe écologistes.

Beaucoup de remarques de la Chambre Régionale des Comptes ont été prises en compte dans ces deux conventions cadre. Cela va permettre à ces deux structures de fonctionner avec plus de transparence et de continuer à jouer un rôle important dans le domaine culturel à Lyon : pour la création artistique, l'expérimentation, l'accueil d'artistes en résidence pour les Nouvelles Subsistances, comme lieu important de vie intellectuelle et littéraire de réflexions et d'échanges à Lyon pour la Villa Gillet.

Parmi les points importants qui vont permettre plus de transparence et un meilleur suivi pour notre ville, on peut citer la mise en place d'un comité de suivi, la définition d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer le résultat. Le versement de 50 % de la subvention au début de la convention et des 50 % restants suite à la transmission de documents de bilan est une démarche attendue dans le cadre de l'évaluation.

Pour les Subsistances, la mise en place d'une procédure transparente de sélection des artistes accueillis en résidence était elle aussi largement réclamée.

Nous pensons que ce suivi devrait être semestriel pour les deux structures avec, à chaque comité de suivi, un bilan des réalisations et une présentation des indicateurs attendus et qu'il nous faut faire preuve d'une grande vigilance sur ce suivi. Il serait intéressant, toujours en termes de transparence, que les élus municipaux de la Commission Culture soient informés des bilans d'activité annuels de ces deux structures.

En ce qui concerne l'élargissement des Conseils d'Administration, il n'y a pas d'information très précise concernant les nouvelles personnes ajoutées. La présence d'usagers, issus de différents publics, nous paraît être une démarche d'ouverture intéressante pour les associer à la définition de la programmation culturelle de ces associations.

Mme CHEVALLIER Françoise : [...] la baisse des subventions de la ville pour les Subsistances et pour la Villa Gillet (puisque la location des lieux induit de fait une baisse des subventions) a impliqué pour les associations de repenser leurs projets artistiques avec plus d'ouverture vers les différents publics et plus de lisibilité. Cela a permis aussi une réflexion sur l'utilisation des moyens et aller vers un fonctionnement plus sobre et contrôlé ce qui est appréciable.

Je vous remercie de votre attention et nous voterons ces deux délibérations.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. BOUDOT vote contre les deux rapports)

2017/2671 - Approbation du protocole financier tripartite entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon pour l'année 2017. (Direction des Affaires Culturelles)

Mme PICOT Myriam, Maire du 7^{ème} arrondissement : Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération 2017/2671 concerne le protocole financier tripartite entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon pour l'année 2017.

Le protocole définit les conditions et modalités des engagements respectifs des deux collectivités territoriales membres du Syndicat de gestion : la Ville de Lyon et la Métropole, qui s'est substituée au département en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014.

La contribution de la Ville faisait auparavant l'objet d'une revalorisation forfaitaire de 1,2 % pour tenir compte de l'évolution de la masse salariale, qui représente 92 % des dépenses du conservatoire.

En 2017, pour participer aux nécessaires marges de manœuvre tout en évitant de mettre en difficulté l'établissement, la contribution de la Ville progresse de 0,7%. A cette contribution (7 378 623 €) s'ajoutent la subvention versée pour les interventions en milieu scolaire (892 830 €) et la mise à disposition des locaux.

La contribution de la Métropole (1 719 907 €), qui sera votée à la séance du conseil métropolitain du 6 mars 2017, fera l'objet d'une baisse limitée à 3 %, alors que les autres subventions de la Métropole ont diminué en cette année 2017 de 6 %.

Ce soutien de la Ville comme de la Métropole se conjugue avec le retour de l'Etat dans le financement du Conservatoire. En effet, l'Etat, qui avait progressivement supprimé ses crédits entre 2012 et 2014, s'est à nouveau engagé, à la hauteur de 260 000 € fin 2016, montant qui sera à minima reconduit en 2017.

Dans ce contexte financier, je voudrais saluer l'excellence de cet établissement, véritable centre de ressources pour les nombreux établissements associatifs et communaux de la Ville et de la Métropole.

Avis favorable de la commission

M. LE MAIRE : Je mets aux voix ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. KEPENEKIAN ne prend pas part au vote)

M. LE MAIRE : Monsieur Képénékian, tous les autres dossiers

2017/2672 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Téléràma pour l'organisation à Lyon du week-end Musées Téléràma les 18 et 19 mars 2017 et d'une convention de partenariat pour la participation à la Plateforme internet de Téléràma Sorties (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2017/2673 - Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteurs pour le catalogue de l'exposition «Les jours sans. Alimentation et pénurie en temps de guerre», présentée du 12 avril 2017 au 28 janvier 2018 par le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (Direction des Affaires Culturelles) (rectificatif/voir en annexe)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2017/2674 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse, pour la mise en voix de partitions de la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre de l'exposition «Les jours sans. Alimentation et pénurie en temps de guerre» (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2017/2675 - Gratuité d'accès pour les étudiants et le personnel de l'IUT de l'Université Lyon 3 lors de la nocturne organisée par le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, le 9 février 2017, de 18h00 à 21h00, dans le cadre d'un partenariat (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2017/2676 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Compagnie Michel Hallet Eghayan, Spirito et Espace Pandora, pour un montant global de 180 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2017/2677 - Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés «Scènes découvertes», «Scène de Musiques Actuelles» et «Scènes de proximité», dans le cadre d'un réseau de lieux de production et de création, pour un montant global de 504 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturelle et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles - Approbation de conventions cadre (Direction des Affaires Culturelles) (rectificatif/voir en annexe)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2017/2678 - Approbation d'une convention d'objectifs quadriennale multipartite entre la Ville de Lyon, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Théâtre de la Croix-Rousse pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2017/2682 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation Bullukian, pour organiser un concert gratuit de l'Orchestre National de Lyon le 25 janvier 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2017/2687 - Approbation d'une convention de partenariat et de mandat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et la Société Navig'Inter pour la mise en place d'une proposition couplée croisière / visite au Musée pour les groupes touristiques et scolaires (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2017/2688 - Approbation d'une convention d'objectifs quadriennale multipartite pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, entre la Ville de Lyon, l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la SCOP SARL Les Trois Huit - Compagnie de théâtre (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2017/2689 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône, pour l'organisation des Chantiers de la Création Musicale pour l'année scolaire 2016-2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2017/2698 - Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon et la Maison de la Danse pour une durée d'un an. (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2017/2701 - Approbation d'un contrat de coproduction entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Association Institut Lumière pour les manifestations réalisées dans le cadre du festival Lumière 2016 et d'une convention de partenariat pour les ciné-concerts du 19 janvier, 12 mars, 13 avril, 8, 9 et 10 juin 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2017/2706 - Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'Association Lyon BD Festival, concernant l'exposition «bande dessinée : l'art invisible », du 14 avril au 20 septembre 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2017/2732 - Programmation Fête des Lumières 2016 - Subvention à une association. (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2017/2736 - Approbation du contrat entre la Ville de Lyon / Service archéologique et Mmes J. Colombe et C. Jaillard pour la réalisation de la fouille archéologique de la chapelle Notre-Dame / Ile Barbe à Lyon 9e (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2017/2739 - Approbation d'une convention de parrainage établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et le Progrès, dans le cadre de l'exposition «Matisse. Le Laboratoire intérieur» présentée du 2 décembre 2016 au 6 mars 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2017/2745 - Approbation d'une convention d'objectifs annuelle entre la Ville de Lyon et la SAS Théâtre Permanent (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2017/2750 - Approbation de quatre conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, la société Radio France, la SARL EG Active - Jazz-Radio, l'Association RCF Lyon et JC Decaux et d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Télérama dans le cadre de la saison 2016-2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2017/2757 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'Association Quais du polar, pour l'organisation de la 13e édition du festival «Quais du polar», les 31 mars, 1er et 2 avril 2017 - Approbation d'une convention d'application. (Direction des Evénements et Animation)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2017/2760 - Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumières - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et la Ville de Saint-Gervais Mont-Blanc, pour le projet «Fête des Lumières de Saint-Gervais Mont-Blanc», du 25 décembre 2016 au 1er janvier 2017. (Direction des Evénements et Animation)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2017/2763 - Fête des Lumières 2016 - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel. (Direction des Evénements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : avis favorable de la commission
M. LE MAIRE : Pas de remarque, pas d'opposition : adopté
M. BOUDOT vote contre les rapports 2017/2672, 2017/2746
(Abstention de M. BOUDOT pour les rapports 2017/2677 et 2017/2678)

2017/2744 - Approbation du protocole financier trisannuel 2017-2019, entre la Ville de Lyon et l'EPCC Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : Mme PICOT Myriam
Mme PICOT Myriam, rapporteur : avis favorable de la commission
M. LE MAIRE : Je mets aux voix ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(M. KEPENEKIAN ne prend pas part au vote)

2017/2686 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire consentie à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit du «Groupeement d'intérêt Public - Maison de la Veille Sociale du Rhône» de locaux situés 246, rue Duguesclin à Lyon 3e - El n° 03049 (Direction de l'Action Sociale -)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah
Mme AIT MATEN Zorah, rapporteur : avis favorable de la commission Monsieur Le Maire
Mme GRANJON Isabelle : Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, évidemment, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire approuve la mise à disposition pour la Maison de la Veille Sociale du 1^{er} étage du bâtiment situé au 246 rue Duguesclin. Ce dossier nous permet d'aborder un sujet très important : le mal et le non logement.

Le week-end dernier un gymnase a été ouvert pour accueillir les moins bien lotis des lyonnais, ceux pour qui le logement paraît une utopie. Ces dernières années, la population des gens qui vivent dans la rue a changé. Maintenant il y a des familles, des enfants en bas âge, mais aussi des personnes âgées, des travailleurs pauvres, ainsi que des personnes mises au banc de la société. On est loin des images d'Epinal des années 60 ou 70 sur les sans logement.

Aujourd'hui, des dizaines de personnes qui travaillent -qui autrefois avaient les moyens de se loger- se retrouvent dans l'incapacité de se payer un toit, même le moins confortable qu'il soit. Monsieur Le Maire, mesdames et messieurs les conseillers il y a urgence.

Sur certains sujets et dans ce cas précis, nous devrions être capables de tous nous mettre autour d'une table : politiques, associatifs et toute personne de bonne volonté et de chercher ensemble des solutions. d'Apporter chacun nos connaissances, nos savoirs, nos expertises mais aussi nos réseaux. Je ne peux pas concevoir qu'il existe dans cette pièce une seule personne qui ne soit pas scandalisée que dans un pays riche et moderne comme la France, que dans une grande ville comme Lyon, une ville dont l'histoire et la tradition humaniste doit être un guide, un moteur pour nous tous ; nous puissions encore avoir des hommes et des femmes en danger de mort car ils dorment dans la rue.

Evidemment il est compliqué d'abriter pour la nuit dans un même gymnase, des enfants de quelques semaines - madame l'adjointe, vous m'avez parlé vous-même d'un bébé de trois mois qui dormait dans ce gymnase - et des personnes malades de l'alcool ou de la drogue. Pourtant, nous ne pouvons pas laisser mourir dans nos rues une partie de nos concitoyens.

Il est urgent d'ouvrir des sites et d'organiser plus efficacement la gestion des sans-logis. Parmi eux, certains disent ne pas vouloir dormir dans les centres d'accueil et autres lieux d'urgence à cause des vols. Alors une solution simple existe : les consignes gratuites comme il en existe dans d'autres grandes villes d'Europe. C'est un outil de bon sens qui permet à ceux qui possèdent si peu de choses, de se mettre eux même à l'abri du froid sans craindre de se voir dépouiller de leurs biens.

Nous savons également que certains SDF sont mal orientés, il faudrait là aussi, mieux gérer cet aspect d'urgence avec des consignes plus claires aux personnes qui font le tour de Lyon pour aider les personnes qui dorment dans la rue et d'avantage de moyens pour le faire. On pourrait

imaginer aussi de toutes petites structures pour des personnes malades avec des personnels spécialisés. Ou encore des places réservées en EHPAD pour les personnes âgées pauvres.

A ce jour en effet, trop peu de structure mettent à disposition de ceux-ci des places accessibles financièrement. Or, les seniors sont de plus en plus nombreux comme partout en France et sont loin, majoritairement, d'avoir les moyens d'accéder aux EHPAD les plus courantes.

Notre ville est par ailleurs propriétaire de bâtiments vides, des ensembles vastes comme le site du collège Maurice Scève. Mais aussi des espaces plus intimes, comme des logements d'enseignants, désormais non utilisés et nous laissons sans solution des familles. N'oublions pas l'ordonnance du Conseil National de la résistance, qui est aujourd'hui intégré au Code de la Construction et de l'Habitation : l'article L641-1 qui permet aux maires et aux préfets de réquisitionner des logements vacants en cas d'urgence. Monsieur le Maire, en ne faisant rien, en ne mettant pas ces sites à disposition, en n'utilisant pas les possibilités légales, vous choisissez de laisser dormir dans la rue des bébés, cela me paraît tellement injuste.

Mais le fond du problème et je l'ai déjà effleuré en évoquant les EHPAD, c'est bien le manque de logement pour les plus pauvres.

A Lyon, le loyer moyen pour un appartement de 56 m² est de 772 €. Le seuil de pauvreté en France s'élève à pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans à 1310 €, je vous laisse faire le calcul du reste à vivre une fois logés, ou imaginer la difficulté à trouver un logement avec aussi peu de garantie et que dire de la situation des personnes devant vivre avec le RSA. Pour mémoire, le RSA couple avec un enfant de moins de 14 ans s'élève à 943 €. Comment se loger à Lyon avec si peu ? Or, ces dernières années notre ville semble se désintéresser du logement très social en ayant une politique minimum de construction au PLAI. L'Essentiel des constructions est aujourd'hui réservé aux plus aisés voire aux classes moyennes éventuellement et nous sommes bien loin de répondre aux besoins réels des habitants que nous représentons.

En effet au-delà de l'urgence à laquelle nous sommes confrontés durant cette période hivernale et les températures négatives d'aujourd'hui et des jours qui viennent, doivent nous pousser à plus d'efficacité. C'est bien une politique volontariste dont nous avons besoin, une politique de construction, où l'ambition en terme de mixité sociale ne doit pas se faire au détriment des plus démunis. Pour se faire, la seule possibilité sérieuse est de donner la priorité aux constructions PLAI qui sont les seules réellement sociales. C'est un engagement qui avait été pris par tous les candidats aux élections municipales, dont vous Monsieur Le Maire, face aux associations et face à la Fondation Abbé Pierre, lors de ses vœux en janvier 2014. Il est temps de le mettre réellement en œuvre. C'est ce type d'ambition qui ferait de notre ville grande Métropole au service de ses habitants. Je vous remercie

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^{ème} arrondissement : Monsieur Le Maire, le 30 décembre dernier, Guillaume, Sans Domicile Fixe de 35 ans, succombait Place Bellecour. Un tragique évènement qui a touché l'ensemble des Lyonnais. Aujourd'hui, les élus UDI tenaient à dire, dans cet hémicycle, officiellement, qu'il est indigne, en 2017, qu'on puisse encore mourir dans la rue.

Nous constatons toutes les nuits sur le terrain, que des centaines de personnes en grande précarité dorment à même le sol. Cette situation est humainement inacceptable. Pourtant, des moyens considérables sont engagés. 5 700 places sur l'ensemble du Rhône et la Métropole de Lyon, dont 4 500 places pérennes, 790 pour le plan hivernal et 410 places supplémentaires pour le plan grand froid. Malgré tous ces efforts, les moyens considérables engagés et l'implication forte des acteurs de terrain, force est de constater que le système n'est pas efficace. Il fonctionne, mais il fonctionne mal. L'impérative nécessité d'accueillir les demandeurs d'asile déboutés, n'ayant pas été renvoyés dans leur pays et ne pouvant pas, décemment, rester dans la rue, explique, en partie, que les foyers d'accueil soient complètement engorgés. La réquisition de locaux publics comme le gymnase Chanfray dans le 2^{ème} arrondissement, d'une capacité de 140 personnes, durant toute cette période de grand froid est nécessaire afin de pallier le manque de place. Mais ce ne peut être qu'une solution temporaire, une solution non pérenne.

Nous rappelons que 411 personnes sont mortes dans la rue, en 2016, sur l'ensemble du territoire français. Ce n'est pas une fatalité à laquelle nous devons nous résoudre. Nous devons rendre plus efficace la prise en charge des sans-abri. Nous en avons le devoir.

Pour ce faire, la coordination des acteurs de l'hébergement, mais aussi de ceux de l'insertion est indispensable. Car il ne suffit pas d'héberger les SDF. La gestion « des grands exclus » doit se faire par des mesures d'accompagnement dans des parcours de soins, de logement et de formation. La coordination entre ces acteurs est primordiale. Il faut mettre en place un système performant permettant de faire sortir ces personnes du cercle infernal de la misère perpétuelle. Quelques jours avant le décès de Guillaume, Jean-Stéphane Chaillet avait appelé solennellement, au nom de notre Groupe, au nom des élus UDI, à prendre à bras-le-corps cette problématique et à refonder la prise en charge des sans-abri.

Des idées novatrices existent. Mettons-les en place dans notre agglomération. La structure grenobloise « le Totem » est un exemple à suivre dans ce domaine. Organisation unique en France, elle prend en charge individuellement ces personnes, tant au niveau social, éducatif que sanitaire, en leur permettant de retrouver toute leur place au sein de notre société. Les élus UDI rencontreront les responsables de cette structure innovante dans les prochains jours à Grenoble. J'invite d'ailleurs Mme Zohra Ait-Maten, votre Adjointe à la Solidarité, à nous accompagner si ce sujet l'intéresse.

Mais nous pouvons également nous inspirer d'expérience de nos amis portugais qui développent notamment à Lisbonne des bagageries pour les sans-abri. Ces consignes solidaires, accessibles 24 heures sur 24, sont mises à disposition des sans-abri pour une durée d'un an et leur permettent d'avoir un point d'ancrage afin de stocker des effets personnels en toute sécurité. Ces casiers font également office de boîte aux lettres. En échange, les sans-abri doivent assurer la propreté de l'espace environnant et rester en lien avec le personnel d'une association de réinsertion qui les aide à obtenir des papiers, des soins de santé, des aides publiques voire même une solution temporaire de logement. Je suis prêt, en tant que Maire du 2^e arrondissement, à accueillir sur le territoire de la Presqu'île, une expérimentation de ce dispositif par exemple à la sortie de la gare de Perrache ou d'une station de métro.

Les solutions ne manquent pas afin d'améliorer la prise en charge des sans-abri. La Ville de Lyon a toujours été sensible à cette question. Alors innovons ! Innovons ensemble, c'est ma proposition ce soir, ici dans ce Conseil municipal de Lyon.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je vous d'abord commencer mon intervention par remercier Zorah Ait-Maten qui elle, ne fait pas que de parler de ce problème, mais qui est tous les soirs sur le terrain, en particulier dans cette période de grand froid. Parce qu'on peut en parler à l'aise devant le Conseil municipal et c'est une autre chose que de se colleter les problèmes au jour le jour.

Alors nous avons commencé les vœux par un mot de Georges Képénékian « Meden Agan », « rien de trop » et je pense que dans cette question, question difficile, il faut regarder la réalité.

Quand vous me parlez, Monsieur le Maire du 2^e arrondissement, de l'expérience « Totem » à Grenoble, il faut savoir que cela concerne 25 personnes. Si je vous donne les chiffres aujourd'hui, sur l'agglomération lyonnaise, en demandeurs d'asile cette année nous sommes à 2 700 personnes. Alors, ce ne sont pas des expériences à 25 personnes qui résolvent le problème.

Je ne sais pas si la politique sociétale que je mène n'est pas au niveau de ma politique économique. Je vais simplement indiquer ce que je pense et ce que nous faisons.

d'Abord, je vous montre un petit croquis, je ne vais pas le faire projeter au tableau, avec les chiffres sur 2014, 2015, 2016 sur les demandeurs d'asile. Vous constatez que sur 2016, il y a eu, effectivement, une certaine augmentation par rapport aux autres années.

Après, je regarde la réalité, je ne porte pas de grand jugement, je regarde la réalité. Je vois d'ailleurs qu'elle est la même pour les mineurs isolés arrivant dans l'agglomération puisque pour vous donner une idée, nous passons en 2014 de 351 à 581 personnes. et je dis les choses, puisque le journal « Le Monde » l'a fait dans un article récent. Les gens le savent puisqu'il y a eu un article fait sur ce sujet.

Lorsque je regarde la nationalité de ces gens, je vois un autre grand changement par rapport à il y a deux ans, c'est qu'à l'époque quand on regardait qui était concerné, on avait des demandeurs d'asile soudanais, érythréens africains sur des lieux où l'on sait qu'il y a des guerres et des conflits.

Quand on dit : « il y a des demandeurs d'asile qui viennent », on pense tout de suite à des événements au moyen Orient, en Syrie, en Irak voire au Liban, en Egypte, etc...

Non, non : première nationalité concernée : les Albanais, où, il ne me semble pas que pour le moment il y ait une guerre terrible, j'en dirai quelques mots tout à l'heure. Deuxième nationalité qui n'a pas été citée : Guinée Conakry. Quand nous regardons comment est occupé aujourd'hui le gymnase que nous avons ouvert dans le 2^e arrondissement, on s'aperçoit que beaucoup de ceux qui sont là appartiennent effectivement à cette première catégorie que je viens de citer.

Alors, je crois qu'il faut être lucide là-dessus parce qu'il y a des pauvres gens qui sont là et il faut effectivement les prendre en compte, mais il y a aussi des filières organisées qui sont des filières criminelles et qui profitent des failles de nos systèmes. et les failles de notre système français, font que pour reconnaître qui est un vrai demandeur d'asile et qui ne l'est pas, il faut des semaines et des semaines, sinon des mois, quand en Allemagne, pays voisin, cela prend 7 jours. Donc, nous avons des différences dans nos politiques de traitement.

Et quand vous regardez sur la population que je citais, qui, in fine, a le droit d'asile ? A peu près 10 % de la population recensée. Mais les 90 % autres restent presque tous dans notre pays.

Donc, si on ne veut pas que demain les gens disent : « on ne veut plus de droit d'asile », il faut le respecter stricto sensu. On n'a d'un côté le droit d'asile pour des personnes concernées et de l'autre, des filières organisées.

Je ne confonds pas les deux et que je veux que personne ne meurs dans la rue. Vous oubliez de signaler Monsieur Broliquier que la personne morte dans la rue, et c'est totalement consternant, avait des facteurs personnels un peu aggravants. Pour les travailleurs sociaux, - mais peut-être ne les connaissez-vous pas, vous connaissez peut-être qui le suivait, le connaissaient très très bien -, hélas il s'agissait d'une personne qui n'était pas totalement inconnue des services qui le suivait.

Sur les familles qui sont aujourd'hui dans la rue, comme je veux que personne ne puisse mourir de froid, je pose le problème du droit d'asile et de sa relation par rapport à d'autres problématiques, qui peuvent être celle de l'immigration avec l'exploitation des filières. Pour cela, je renvoie toujours à un excellent rapport qui a été fait par M. Gorce au Sénat sur tous ces problèmes de réfugiés, droit d'asile, etc..., autour de la méditerranée, comment cela marche. C'est un rapport assez complet qui donne une idée pour ceux qui veulent s'intéresser à ce sujet.

Comme malgré tout et en dépit de ce que je viens de dire, je ne veux pas qu'il y ait de gens, même s'ils sont là de manière irrégulière, qui meurent dans la rue, j'ai tout à l'heure dit deux choses et nous en avons parlé ce matin :

- un, il ne faut pas qu'on accueille des personnes que dans la Ville de Lyon, il faut que tout le monde prenne un peu sa part, et donc d'autres ont pris leur place dans l'agglomération,

- deuxièmement, j'ai demandé qu'on ouvre un deuxième gymnase dans le 7^e arrondissement,

- et j'ai pris une troisième décision, parce que parmi les personnes que j'évoquais tout à l'heure, beaucoup faisaient leur première arrivée dans l'agglomération, dans un parc du 3^e arrondissement qui est le parc Jugan. et j'ai demandé de manière à interrompre un peu ces filières parce que justement, un certain nombre de passeurs, pouvaient faire que des gens arrivent là de manière assez régulière, à ce que l'on gardienne à partir de ce soir, en même temps que le gymnase sera ouvert. On accueillera les gens qui sont aujourd'hui dans ce square Jugan, cet espace public sera désormais gardienné : on le fera pendant toute la période qui vient, de manière à éviter les difficultés que je viens de signaler. Voilà ce que nous allons faire, car je crois que l'on est devant une véritable problématique.

Sur le deuxième aspect : tout à l'heure peut-être Zorah Aït-Maten pourra compléter si elle le veut sur les aspects « Qu'est-ce qu'on fait exactement dans l'agglomération ? Parce que la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon font beaucoup. Ce sont des sommes tout à fait importantes que nous consacrons à cette problématique : environ 4 M€ pour ce qui nous concerne. Mais voilà on pense que c'est, effectivement, à notre charge.

Sur le reste, dire que nous ne faisons pas de logement social dans l'agglomération : alors là, c'est quelque chose de totalement inconséquent ! M. Le Faou veut peut-être dire quelques mots, mais on va publier bientôt les chiffres de réalisation sur 2016 et y compris sur le logement social et l'hébergement social.

Monsieur le Faou, vous voulez dire quelques mots ?

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Entre ceux qui sont dans la parole et nous, qui portons un certain nombre d'actes, je vais quand même rappeler un certain nombre de chiffres.

Au titre de la programmation financière 2016 du logement social, à la fois sur la Métropole et sur la Ville de Lyon : sur la Métropole de Lyon, 3918 logements seront conventionnés au titre de l'année 2016, dont 1311 logements en PLAI.

Sur la Ville de Lyon, l'objectif triennal était de 1600 logements : nous allons conventionner 1860 logements, 757 PLAI. On peut donc voir au travers de ces chiffres que notre engagement au profit du logement conventionné, et notamment du logement destiné à ceux d'entre nous qui ont le moins de moyens, n'est pas vain.

Juste un chiffre pour rappeler qu'en matière de logement sur cette agglomération, nous faisons quand même un certain nombre de choses : je rappelle que depuis 2001, ce sont plus de 121.000 logements qui ont été construits, soit une moyenne de plus de 8500 logements par an, soit un logement construit par heure dans cette agglomération depuis plus de quinze ans.

Et qu'au titre des mises en chantier, sur l'année 2016, entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre (nous n'avons pas encore les chiffres jusqu'à fin décembre), 9053 logements ont été mis en chantier sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Voilà en quelques chiffres ce qui peut concrétiser notre politique en matière d'habitat et de logement et, y compris à destination de nos concitoyens qui ont moins de moyens.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Une question, Monsieur le Maire. Vous venez de nous parler de pourcentages de personnes d'origine albanaise, puis d'autres origines : rassurez-moi quand même, vous ne faites pas de statistiques ethniques au sein de la Ville de Lyon ?

(Protestations dans les bancs de la Majorité.)

Mme AIT MATEN Zorah, rapporteur : avis favorable de la commission Monsieur Le Maire

Juste une petite réponse à Mme le Maire du 1^{er} arrondissement. Ces statistiques que nous vous avons données sont fournies par Forum Réfugiés, donc j'espère que vous ne mettez pas aussi en doute la parole de Forum Réfugiés !

Et une petite réponse à M. Broliquier : je trouve toujours très intéressant, très instructif et constructif, d'aller voir ce que font les autres communes des autres départements, notamment sur Grenoble. Totem, est un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, que l'on appelle aussi CHR, qui accueille des personnes seules ou en couple, sans enfants, avec ou sans animaux, avec des addictions à l'alcool, à la drogue, des personnes qui ont des difficultés à être insérées dans un parcours de logement traditionnel.

M. le Maire du 2^e arrondissement n'est pas là, c'est dommage, mais ses collègues du Groupe UDI lui transmettront le message : nous avons -comme dirait la publicité- les mêmes à la maison ! Nous avons la Maison de Rodolphe, gérée par FNDSA, nous avons Carteret par Alynea, nous avons Point nuit, toujours par Alynea.

Je ne vais donc pas aller à Grenoble pour visiter le Totem, que je connais déjà, puisqu'il se trouve que j'ai des amis qui y sont élus: je suis donc ce qu'il s'y passe également.

Donc, avant d'aller flatter et louer le travail de nos communes avoisinantes, même un petit peu éloignées, comme Grenoble -surtout en ce moment avec la neige-, et bien, je vais vous conseiller de venir faire un tour chez nous.

Et puis surtout, dans le 2^e arrondissement, nous avons la merveilleuse Maison Claude Labbe, ex Train de Nuit, que nous avons inaugurée il n'y a même pas un mois et qui travaille sur ce concept de réinsertion et d'insertion sociale et sanitaire des personnes en grande difficulté.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2731 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association ALYNEA (siège: 53, rue Dubois Crancé 69600 Oullins) d'un ensemble de locaux sis 69, rue de Cuire, afin d'y maintenir une structure d'hébergement de femmes en situation précaire - El 04 031 (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT-MATEN Zorah

Mme AIT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme TAZDAIT Djida : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de ce rapport qui concerne l'hébergement d'urgence, je tenais à souligner l'engagement des associations dans la prise en charge des femmes en situation précaire.

Ces associations font un travail remarquable dans l'hébergement, l'accompagnement et le soutien des femmes, qui pour des raisons professionnelles, familiales ou de santé, peuvent se retrouver du jour au lendemain, mises à l'écart de la société et entraînés dans une spirale de précarité.

Ce type de structure, comme Alynea sont indispensables, afin de permettre aux mères isolées, d'être aidées dans l'éducation de leurs enfants, accompagnées dans la gestion de leur foyer, mais aussi coachées dans la recherche d'un emploi. Je tiens à vous rappeler ici que 85 % des chefs de famille monoparentale sont des femmes. Ce n'est donc pas une question anecdotique.

Les places d'hébergements, dans ses structures -cela fait la transition avec les interventions précédentes- permettent aux femmes victimes de violences au sein de leur foyer, de trouver un refuge dans ces situations justement d'urgence.

Car oui, aujourd'hui, en France, en 2017, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint. 118 femmes perdent ainsi la

vie chaque année. Comme ce 30 décembre, dans le 9^e arrondissement de Lyon, où une femme de 24 ans a été assassinée par son conjoint.

Je tiens à rappeler l'importance primordiale, pour une collectivité comme la nôtre, de soutenir et d'accompagner ce type de structure, dans leurs activités, notamment en mettant à disposition, comme c'est le cas aujourd'hui, des locaux permettant l'hébergement des femmes dans l'urgence.

Monsieur le Maire et chers Collègues, je suis certaine que c'est une position que vous partagez avec l'ensemble des élus UDI et j'espère que dans l'avenir, nous progresserons et améliorerons l'accueil d'urgence de ces femmes.

Nous voterons bien évidemment cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Tazdaït, vous pensez bien que pour ce qui concerne en particulier le 9^e arrondissement, n'a pas exactement de secret pour moi. Donc je connais les conditions dans lesquelles s'est passé ce drame abominable et j'en connais le déroulement, la tragédie, etc... qu'il faut intervenir très en amont.

Vous avez totalement raison de souligner le nombre de femmes qui sont seules pour élever des enfants. S'il y a des associations qui se mobilisent pour des causes qui sont importantes et si l'on pouvait se mobiliser davantage pour faire en sorte que, quand on voit des gamins à partir de 3, 4, 5 ans, qui commencent à déraiper, on puisse effectivement leur venir en aide, ce serait bien pour notre société.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Boudot s'est abstenu)

2017/2764 - Lyon 7e - Signature d'une convention d'indemnisation entre la Ville de Lyon et l'Association Olympique Lyonnais relative à l'indemnisation versée à l'Association Olympique Lyonnais suite à la résiliation de la convention d'occupation temporaire des terrains numéros 4, 5 et 11 de la plaine des jeux de Gerland- EI 07 032 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit de la signature d'une convention d'indemnisation entre la Ville de Lyon et l'Association Olympique Lyonnais, relative à l'indemnisation versée à l'Association Olympique Lyonnais, suite à la résiliation de la convention d'occupation temporaire des terrains numérotés 4, 5 et 11 de la Plaine des Jeux de Gerland.

Avis favorable de la Commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Quelle faiblesse ! Mais quelle faiblesse Monsieur Collomb ! Quelle faiblesse dans la négociation avec les hommes d'affaires aguerris que sont MM. Ginon et Aulas !

Et de fait, nous ne gagnerons jamais à vouloir concurrencer avec eux, car nous ne serons jamais aussi bons qu'eux ! Pourquoi ? Parce que ce n'est ni notre travail, ni surtout notre mission, car nous ne sommes pas une entreprise, nous Ville de Lyon.

Notre mission à nous, c'est d'être garant de l'intérêt général et surtout d'avoir une vue d'ensemble, une vision politique quoi !

Or, c'est cette vision qui vous manque Monsieur, cruellement !

(Rires.)

Cela vous fait rire, mais je ne suis pas sûre que cela fasse rire les Lyonnais !

Votre politique est faite de coup par coup et les moyens mis dans la communication ne suffisent plus à le cacher.

Cette vision d'ensemble, elle vous a manqué depuis le début dans le dossier du Grand Stade, comme dans celui de la transformation du Stade de Gerland.

Ce nouveau dédommagement de 320 000 euros que vous nous demandez de verser ce soir à la Société Anonyme à Objet Sportif de l'OL le montre.

Nous voterons donc contre cette nouvelle délibération et nous demandons à nouveau la liste exhaustive de tous les investissements et de toutes les subventions liés au départ de l'OL de Gerland.

Je vous remercie.

Mme NACHURY Dominique, Conseillère municipale : Monsieur le Maire, on peut lire cette délibération et s'interroger de différents points de vue et avec différents points de vue :

sur le coût de l'opération, sur la stratégie de la Ville sur le délai restant à courir, sur le positionnement dans l'ensemble de l'avenir de Gerland. Mon point de vue sera beaucoup plus pragmatique.

Monsieur le Maire, pour les clubs de foot à Lyon, trois terrains, c'est Byzance !

Alors, je souhaite en Conseil municipal reprendre mes propos lors de la Commission Immobilier et Bâtiments qui examinait cette délibération.

Les nouvelles possibilités offertes par ces trois terrains doivent être réparties équitablement entre les nombreux clubs de foot de Lyon. Certes, ces trois terrains étaient déjà loués par la Ville en dehors des horaires OL et donc déjà utilisés par d'autres clubs. Mais la reprise par la Ville de Lyon de ces terrains de belle qualité doit être l'occasion d'une remise à plat et d'une prise en compte dans chacune des structures du nombre de licenciés, du niveau où jouent les différentes équipes et de l'engagement social.

On ne sera pas encore et peut-être jamais à la hauteur des demandes, des besoins sans cesse croissants pour la pratique du foot en milieu très urbain, mais on peut établir en concertation des critères respectables. Je sais que l'Adjoint aux sports entendra ce message.

Je vous remercie.

M. TETE Etienne, Conseiller municipal : Monsieur le Maire, ce n'est pas un scoop que l'Olympique Lyonnais est installé à Décines. On en parle depuis 2006 donc faire semblant de le découvrir en lisant votre rapport paraît étonnant.

La deuxième chose sur les grands équilibres économiques, on a l'impression ou Jean-Michel Aulas veut donner l'impression qu'il est à 300 000 € près ou très exactement, à 600 000 € près puisque c'est le vrai cadeau qu'on lui fait. On le dispense de verser les 300 000 € qui restent à courir et on lui donne 300 000 €.

Alors qu'il nous annonce que grâce à son stade, grâce à ses 40 hectares de terrain vendus à 40 € du mètre carré, sauf les terrains de M. Boullu à 150 € du mètre carré, avec un accord qu'on vient de découvrir avec une lettre que M. Georgy a brandi dans une émission télé, il va gagner (c'est lui qui le dit) 70 à 100 millions de recettes supplémentaires, c'est dans ses documents les plus officiels. et il est à s'intéresser politiquement à 300 ou 600 000 € ? Que se passe-t-il ? C'est des histoires qu'il nous raconte ?

Alors c'est vrai qu'en lisant la bonne presse, notamment les Potins d'Angèle, on apprendait il y a un an qu'il aurait pu avoir des difficultés à rembourser ses emprunts, mais c'était des mauvaises langues qui le disaient. C'est vrai aussi que maintenant, alors qu'on a dépensé énormément d'argent public, ce sont les Chinois qui mettent 100 millions d'euros pour libérer les emprunts et les pauvres premiers actionnaires, telle l'affaire du tunnel sous la Manche, n'ont plus que leurs souvenirs pour pleurer ou je ne sais trop quoi...

Vraiment politiquement... après on discute : 250 millions d'euros d'argent public, 300 millions, 400 millions... pour faire tous les accès. Franchement, ce cadeau, ce n'est pas la cerise sur le gâteau, c'est la petite goutte d'eau qui fait déborder le vase car franchement, trop c'est trop. Franchement, il fallait qu'il les laisse, il ne fallait pas que vous donniez l'illusion que c'était vous qui décidez.

Maintenant, sur la forme, parce que le vrai problème il est d'abord politique, on a l'air ridicule. Franchement sur la forme, qu'est-ce qu'on nous dit ? Ah... grosse innovation, c'est la mairie qui décide d'interrompre prématurément et selon la convention, c'est le seul motif évidemment pour indemniser, comme c'est marqué dans les clauses résolutives, sauf en cas de résiliation unilatérale pour motif d'intérêt général. On va inventer ce motif d'intérêt général.

Alors, je ne vous dirai pas ou si, je vous le dis puisque je suis en train de vous le dire, je ne vous dirai pas que quand on a voté en 2010... Oui quand on commence par « je ne vous le dirai pas » c'est qu'on est en train de le dire... En 2010, je vous avais indiqué que j'étais très étonné d'une convention aussi longue alors que tout le monde sait que le Stade va avoir lieu. Ou alors, c'est qu'on ne croyait plus dans le Stade quand on a voté en 2010 ? Ce qui me paraissait un petit peu étonnant de votre part. On a donc pris une délibération déjà anormalement longue, comme je vous l'avais indiqué à l'époque, en 2010, on lui a déjà en plus, sans passer par le Conseil municipal, diminué la somme (de 200 000 on est tombé à 170 000 euros, toujours le souci des cadeaux) mais surtout, on invente aujourd'hui que c'est nous qui prendrions la décision de partir,

nous en octobre-novembre 2016 alors que sur le site de l'Olympique Lyonnais le 16 août 2016, il inaugure ce qui le remplace avant, c'est-à-dire qu'il est parti avant qu'on lui demande de partir. et après, on nous fait croire que c'est nous qui avons pris la décision unilatérale d'intérêt général d'interrompre alors qu'on le dispense d'abord de verser les loyers qui restent à courir et en plus, on lui donne une somme de 300 000 euros ?!

Donc ni sur le fond, ni sur la forme c'est un bon rapport, Monsieur le Maire. Franchement, après tous les cadeaux qu'on a fait à Jean-Michel Aulas, celui-ci est vraiment excessif et il aurait un peu de classe en vous remerciant et en vous disant qu'il n'en a plus besoin et qu'il s'en va en août comme il l'a fait sans vous demander cette somme et nous on serait effectivement contents quand même de ne pas dépenser ça, vu les sommes d'argent dont on a besoin pour tous les sans-abri comme on vient d'en parler.

(Applaudissements de Mme PERRIN-GILBERT).

2017/2764 - Lyon 7e - Signature d'une convention d'indemnisation entre la Ville de Lyon et l'Association Olympique Lyonnais relative à l'indemnisation versée à l'Association Olympique Lyonnais suite à la résiliation de la convention d'occupation temporaire des terrains numéros 4, 5 et 11 de la plaine des jeux de Gerland- El 07 032 (Direction Centrale de l'Immobilier)

M. GRABER Loïc, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme nous venons de l'entendre, cette délibération fait l'objet de postures politiques qui feraient presque oublier que nous sommes dans un état de droit et que notre collectivité se doit de respecter la loi.

Permettez-moi aussi, Monsieur le Maire, de regretter que certains propos tenus pourraient laisser supposer que les agents de notre collectivité, à la Direction des sports, à la Direction des Affaires juridiques et à la Direction de l'Immobilier n'œuvrent pas quotidiennement pour défendre les intérêts de notre ville.

Alors qu'avons-nous entendu ?

Il a d'abord été question de l'obligation d'indemniser l'Association OL et du calcul de cette indemnité. Je rappelle que la Ville de Lyon a conclu avec l'Association OL une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux, portant sur trois terrains de la plaine des jeux de Gerland. Cette convention a été conclue pour une durée de 8 ans à compter du 19 juillet 2010.

M. GRABER Loïc : [...] la ville de Lyon en tant que personne publique à le pouvoir de procéder à la résiliation anticipée de cette convention pour un motif d'intérêt général, en l'occurrence la pratique sportive amateur. Ce pouvoir est fondé sur l'intérêt supérieur du service public. Il est toutefois doté d'une contrepartie, à savoir l'obligation d'indemniser le co-contractant évincé de l'intégralité de son préjudice. Le contrat conclu avec l'association OL, prévoyait les modalités de l'indemnisation en cas de résiliation anticipée. et je cite : « l'indemnité sera égale au montant des dépenses exposées par l'occupant, non encore amorties, pour la réalisation des équipements autorisés dans la mesure où ceux-ci subsistent toujours à la date de résiliation ».

Les modalités d'indemnisation retenues par la ville sont classiques en la matière, le mode de calcul ayant été prédéfini par le commun accord des parties. Le montant de cette indemnité et de 268 426 € hors taxes, tels que transmis par un Commissaire aux Comptes d'après la valeur nette comptable des biens non encore amortis au 30 novembre 2016. Pour être entièrement transparent, ces dépenses d'équipements réalisées en 2010, sont la transformation de 26 000 m² de terrains de foot en terrains synthétiques, ainsi que les travaux de drainage et terrassement rendus nécessaires par ces opérations et la modernisation et l'installation de l'éclairage des terrains. Le montant total de ces investissements était en 2010 de l'ordre de 1,1 millions d'euros hors taxes.

Cette indemnisation est un droit, reconnu par la jurisprudence administrative. Si la ville refusait d'indemniser l'OL, elle aurait un comportement fautif car elle retrouverait, sans contrepartie, l'usage à son bénéfice de terrains de sports qui avaient été réaménagés par l'association OL à ses frais et pour ses besoins, dans le cadre d'une occupation garantie jusqu'au mois de juillet 2018.

Nous avons ensuite entendu des interrogations sur le caractère unilatéral de la résiliation.

Il est nécessaire de rappeler que la mise à disposition des terrains de la plaine des jeux de Gerland au profit de l'association OL, et j'insiste sur « association OL », n'était pas, au plan contractuel, liée aux projets d'implantation du club sur le site de Décines. A aucun moment l'association OL n'a manifesté de volonté de se libérer de son occupation de manière prématurée. Même en ayant un usage moindre de ses terrains -et Monsieur Tête, j'aurais dû vous inviter à la rentrée 2016, à venir faire un tour, puisque ces terrains étaient occupés notamment par le club féminin qui s'y entraînait- elle a poursuivi son occupation et acquitté la redevance prévue au contrat.

La ville aurait pu attendre la fin du contrat en juillet 2018 pour retrouver la maîtrise des trois terrains. Et, dans cette hypothèse, l'association OL en aurait conservé l'usage comme actuellement. Or je vous rappelle que jusqu'à présent, pour pouvoir utiliser ces trois terrains par d'autres clubs amateurs lyonnais, lorsqu'ils n'étaient pas occupés par l'association OL, la ville était dans l'obligation de conventionner avec celle-ci. Ce fonctionnement n'était plus adapté. Il était d'autant moins adapté que de nombreuses associations réclament depuis plusieurs mois de pouvoir utiliser d'avantage ces terrains. C'est pourquoi, pour pouvoir en récupérer la pleine jouissance qu'il a été demandé de procéder à une résiliation pour un motif d'intérêt général de la convention avec l'association OL.

Enfin, nous avons entendus des questionnements sur les clubs bénéficiaires de ces terrains libérés par l'association OL.

Comme le rappelait tout à l'heure Yann Cucherat, les clubs qui utilisaient ces terrains sur quelques créneaux laissés par l'association OL sont les premiers bénéficiaires de cette délibération totale. Il s'agit de Lyon Duchère Association Sportive pour sa pratique amateur sur les terrains 5 et 11 et de Lyon Sport Métropole ainsi que l'Ecole Normale Supérieure pour le terrain n°4. Je précise, pour Madame Nachury notamment, que les deux premiers clubs ont connu ces derniers mois des évolutions importantes : l'AS Duchère est passée en National pour et fusion de Lyon Sport Métropole avec le Lou Foot qui impliquent d'avantage de licenciés et donc de créneaux. De plus, l'utilisation de ces terrains se faisant souvent en soirée, des créneaux sont libérés en journée pour les scolaires dans le cadre de leurs activités sportives.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Je crois que je n'ai plus rien à ajouter après l'intervention de Monsieur Graber, qui rappelle simplement quelles sont les règles juridiques que nous nous devons d'appliquer. Je veux simplement dire un mot à Madame Perrin-Gilbert et à Monsieur Etienne Tête. Un mot à Madame Perrin-Gilbert, vous pouvez penser que je suis totalement nul et donc pas totalement en capacité de discuter ni avec Olivier Ginon, ni avec Jean Michel Aulas, Mais je vous rappelle qu'à la ville comme à Métropole nous avons un certain nombre de services et je crois qu'ils sont pas mal performants. Ils sont capables de discuter avec quiconque effectivement se présente, car ce ne sont pas les seules opérations que nous ayons faites sur la Ville de Lyon et sur la Métropole. Si vous voyez pousser un peu partout des immeubles, des tours... etc....etc.... Si nous sommes en train de refaire l'Hôtel Dieu, c'est parce qu'un certain nombre de services savent effectivement négocier avec le secteur privé. Mais nous voyons plutôt cela comme un partenariat dans l'intérêt du développement de la ville, que dans une espèce d'affrontement permanent. Après s'il y a des personnes qui veulent faire des libéralités, elles sont les bienvenues, moi je ne refuse jamais que l'on fasse des libéralités, mais si elles ne veulent pas, je suis contraint d'appliquer les règles juridiques et Monsieur Tête vous le savez très bien, il est quelquefois des avocats qui me demandent d'appliquer les règles juridiques et qui me font toucher du doigt les problématiques que nous pouvons avoir ici ou là. Voilà mesdames et messieurs je mets aux voix ce dossier.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Je souhaite faire une explication de vote Monsieur Le Maire : Notre groupe vote cette délibération qui est légale, mais demande à Jean Michel Aulas de faire un geste noble, en laissant ces 300 000 € à la Ville.

M. LE MAIRE : Je ne peux que m'associer à votre demande ... Je mets aux voix ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Les groupes Lyon Citoyenne et Solidaire et Europe Ecologie- Les Verts votent contre)

(Abstention du groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon)

(Abstention de M. BOUDOT)

Les autres élus votent pour.

2017/2735 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant n° 2 de la convention de mise à disposition d'un local communal à titre gratuit, situé 3 rue des Bains à Lyon 9e, au profit de l'Association «L'Espace Vêtements du Cœur» - Ensemble immobilier n° 09037 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

M. LEVY Charles-Franck, rapporteur : Il s'agit de la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local au profit de l'Association «L'Espace Vêtements du Cœur». L'objectif de cette association consiste à lutter contre la pauvreté, lutter contre les formes d'exclu-

sion et de discriminations, développer la solidarité et favoriser le lien social, notamment par le biais de la friperie sociale. Bien sûr, c'est un avis favorable de la commission.

Mme MADELEINE Christelle : Monsieur Le Maire, Chers tous, le 25 novembre dernier, lors de la commission immobilier, préparant le Conseil Municipal du 16 décembre, j'ai évoqué une problématique qui est récurrente dans le 9^{ème} arrondissement et plus généralement à Lyon.

la gratuité des fluides et d'occupation des locaux appartenant à la ville. Durant cette commission j'ai joué les lanceurs d'alertes auprès de la direction de l'immobilier sur le cas de l'Association «L'Espace Vêtements du Cœur». et là, marche arrière toute. Ce dossier a été supprimé de l'ordre du jour du dernier Conseil Municipal. Vous nous le présentez de nouveau aujourd'hui, avec des compléments d'informations et une recherche plus approfondie sur l'activité de cette association.

Je tiens à souligner le professionnalisme des services de l'immobilier de la ville et l'écoute dont a fait preuve Madame l'adjointe Nicole Gay, à la suite de ma demande, afin d'apporter à l'ensemble des conseillers municipaux plus de transparence sur ce dossier à travers des informations et des garanties supplémentaires. la transparence dans l'utilisation de l'argent public, doit être la règle au-delà de tout clivage politique.

De plus, les usages, les habitudes et parfois les petits arrangements doivent cesser. En effet, toutes ces structures doivent être en conformité avec la loi - d'ailleurs on vient de l'évoquer avec Monsieur Graber et la réglementation en vigueur, en ayant une convention d'occupation en bonne et due forme.

Aujourd'hui, cela n'est pas vraiment vrai partout. Je salue néanmoins quelques progrès. par exemple, en ce qui concerne mon arrondissement, le Club de Saint-Rambert qui a enfin, après plus de vingt ans d'existence et la mise à disposition de l'ancienne école de Saint-Rambert, une convention d'occupation. Il faut progresser dans ce sens, sinon, cela s'apparenterait à du clientélisme

M JULIEN - LAFERRIERE Hubert, Maire du 9^{ème} arrondissement : Monsieur Le Maire, chers collègues : J'entends que Christelle Madeleine est attentive comme d'habitude à la transparence quand il s'agit de financer des associations, mais alors là, pour le coup prendre pour cible « l'Espace Vêtements du Cœur », je ne comprends pas très bien. Voilà une association qui avec ses 300 adhérents, ses 50 bénévoles actifs, fait un travail remarquable, à la fois dans son activité de friperie sociale dans le 9^{ème} arrondissement et sur les pentes de la Croix-Rousse. Grâce à son partenariat avec le Relais qui est la référence nationale en matière de recyclage des vêtements et grâce aux « donneries » dont on parlait tout à l'heure, c'est en 2015, plus de 3 500 personnes et près de 30 000 clients bénéficiaires des friperies sociales en une quinzaine d'années, ce qui n'est pas rien. De plus, l'activité que l'association appelle « pôle social » : (des personnes accompagnées administrativement, aidées, orientées vers les structures d'insertion de notre ville) c'est près de 15 000 personnes qui ont été accompagnées depuis 2001. Pour ce qui est de la transparence, voilà une association qui est aidée, mais vous le savez modestement par la collectivité et qui pour le coup, bénéficie d'une très bonne santé financière et tout à fait transparente, vous pouvez leur demander les rapports d'activités, ils sont bien rédigés, régulièrement, à temps. C'est une association qui fait un travail remarquable et qui en plus présente des comptes sains et tout à fait transparents. Je ne vois pas pourquoi on devrait s'attaquer à « l'Espace Vêtement du Cœur » alors que c'est plutôt l'association qu'il faudrait mettre en avant pour la qualité de son travail depuis plus de quinze ans maintenant. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je veux juste rajouter un mot pour Mme Madeleine pour laquelle j'ai de l'estime. Ne vous abîmez pas dans de la politique comme cela, un peu politicienne.

Vous avez cité deux associations : « Vêtements du cœur » et « le Club de Saint-Rambert ». Franchement, s'il fallait que l'on fasse avec des travailleurs de la ville ce qu'ils font, on dépenserait des fortunes. Ne découragez pas ceux qui passent leur temps à faire en sorte que dans nos quartiers, les gens vivent mieux. C'est juste ahurissant que vous puissiez faire cela. Ce sont des personnes qui sont d'un dévouement, qui font un boulot absolument extraordinaire. Vous le savez. Que d'autres que vous ne le sachent pas, je veux bien ! Mais, vous, quand même, sur le 9^e arrondissement, vous le savez. Voilà ce que je voulais dire.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.).

2017/2762 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association «Habitat et Humanisme Rhône» (siège : 9, rue Mathieu Varille à Lyon 7e) d'un ensemble de locaux situés 19-21, allée Pierre de Coubertin à Lyon 7e - EI 07183 (Direction de l'Action Sociale -)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

(Adopté.)

2017/2700 - Lyon 7e - Convention d'occupation temporaire d'une partie du parking du Palais des Sports sis 41 avenue Tony Garnier consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon – EI 07 081 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2017/2702 - Lyon 6e - Autorisation consentie à la SAHLMAS de déposer une déclaration préalable de travaux sur la parcelle cadastrée AY 87 sise avenue Thiers à Lyon 6e, située sur le domaine public de la Ville de Lyon. Ensemble Immobilier 06 075 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2017/2703 - Lyon 5e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit au profit d'ENEDIS, d'une bande de terrain situé 43 rue Cardinal Gerlier - EI 05070 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2017/2704 - Poursuite de l'opération n° 60021829 «Remplacement des menuiseries extérieures 2015-2020» et affectation complémentaire de l'AP 2015-7, programme 20020. (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2017/2707 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, le Rectorat de l'Académie de Lyon et la Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence, pour la gestion technique de l'établissement recevant du public sis 25 rue Jaboulay à Lyon 7e – EI 07023. (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2017/2711 - Lyon 7e - Convention de gestion du parking de l'Ilot Rognon sis 102, rue de Marseille entre la Ville de Lyon et le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation - Ensemble Immobilier 07 075 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2017/2712 - Lyon 3e - Mise à disposition à titre gratuit par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon d'une partie de la place Ferrandière, pour la réalisation d'un jardin partagé – EI 53 061 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2726 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon, pour la mise en place d'un accord-cadre de travaux sur le patrimoine du secteur 1er, 2e et 4e arrondissements (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2727 - Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Compagnie des Filles en Aiguilles - Mairie du 1er arrondissement - Association Bel'Art - Europe 1 - Eclair fémina Club Lyon - Association d'Assistants Maternelles Agréées de Lyon - Association Fabrik - Montant total des exonérations : 8 004,66 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2728 - Réhabilitation du silo de la bibliothèque de la Part-Dieu - 30 boulevard Vivier Merle à Lyon 3e - Opération n° 03047635 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1, programme 20005 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2729 - Eglise de la Rédemption – Rénovation des installations thermiques - place Puvis de Chavannes à Lyon 6e - Opération n° 06030016 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5 - Programme n° 20020 - Approbation d'une convention relative à l'installation, à la rénovation, au fonctionnement et à l'entretien des équipements de chauffage d'édifices culturels relevant du domaine public communal (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2730 - Construction du Groupe scolaire Joannès Masset - Opération n° 09338002 - AP 2011-3, programme 00006 - avenue Joannès Masset à Lyon 9e - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2740 - Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement en 2017 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2741 - Lyon 5e - Mise à disposition par la Ville de Lyon dans le cadre d'un bail emphytéotique au profit de l'ADAPEI 69 du bâtiment N du Groupe Scolaire Champvert et de son terrain sis 231 avenue Barthélémy Buyer - EI 05014 - Numéros inventaire 05014N001 et 05014T001-02 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2751 - Lyon 7e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon d'une parcelle de terrain auprès de SNC ALTAREA COGEDIM ZAC VLS pour la réalisation d'un espace vert – 52 Rue Jaboulay – EI 07308 – N° d'inventaire EI 07308T 001 - 01 - Opération 07308001 – Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 «Aménagement des espaces publics et verts 2015-2020», programme 00012 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2765 - Lyon 9e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie des locaux du stade de la Sauvegarde situé 490 avenue Ben Gourion – EI 09 066 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)
(Abstention de M. BOUDOT)

2017/2717 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signer l'avenant à la convention d'occupation temporaire avec l'Association «Le jardin collectif du Pré Sensé» pour le jardin partagé situé 43 bis avenue Francis de Pressensé à Lyon 8e (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté.)
(Abstention de M. BOUDOT)

2017/2718 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux, 13 bis rue Girié à Lyon 3e, au profit de l'Association de gestion du Site Polyvalent d'Insertion et de Formation (SPLIF) – Ensemble Immobilier n° 03375 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie
(Adopté.)

(Abstention de M. BOUDOT)

2017/2708 - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux, à titre gratuit, entre la Ville de Lyon et l'Académie des Sciences Belles-lettres et Arts de Lyon, sise au Palais Saint-Jean, 4 avenue Adolphe Max à Lyon 5e – EI 05 068 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2710 - RETIRE

2017/2733 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon et au profit de la SCOP SARL Les Trois-Huit – Compagnie de Théâtre, pour la mise à disposition de locaux sis 101 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8e, pour l'année 2017 – EI 08 029 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(Abstention de M. BOUDOT)

2017/2754 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association CARGO, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit dans le gymnase de la ZAC du Bon Lait situé 8, place du Traité de Rome à Lyon 7e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)
(Abstention de M. BOUDOT)

2017/2755 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association Sportive Universitaire Lyonnaise (A.S.U.L) Volley Ball pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit dans le gymnase de la ZAC du Bon Lait situé 8 place du Traité de Rome à Lyon 7e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2017/2690 - Réforme des concessions de logements (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2017/2721 - Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée. (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2017/2722 - Convention avec le Centre de Gestion pour l'organisation des sélections professionnelles. (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2017/2742 - Modification du tableau des effectifs. (Délégation Générale aux ressources humaines) (Rectificatif/Voir en annexe)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2017/2752 - Rémunérations versées aux personnes intervenant dans les écoles du premier degré. (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2017/2758 - Reversement au CCAS de la quote-part de la subvention attribuée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique au titre de la convention 2016-2018 (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je vous invite à rejoindre les salons rouges pour la cérémonie des vœux et partager le verre modeste de l'amitié.

(La séance est levée à 18 h 50.)